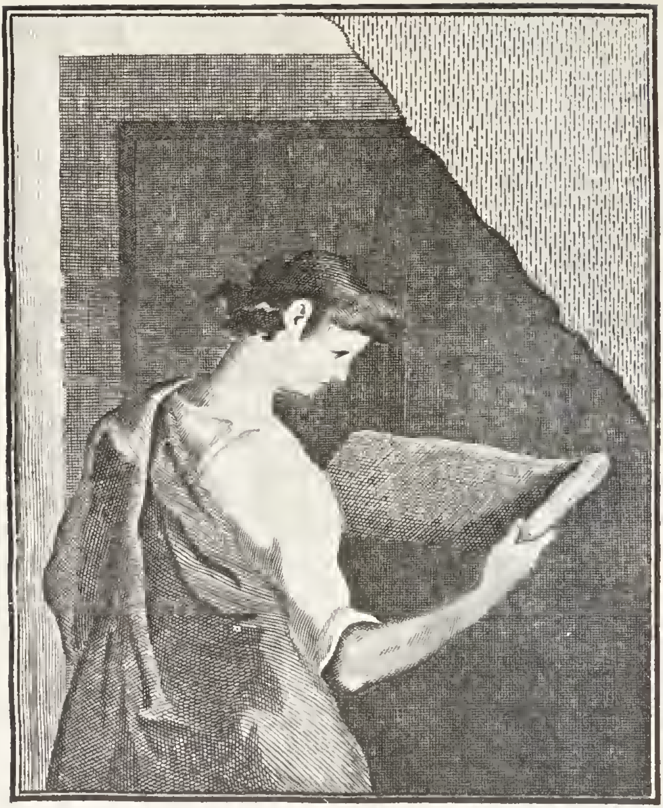

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1712unse_1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1712.

SOC. JESU

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	7. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1712.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juillet 1712.

ARTICLE XCVI.

LA VIE DU P. ANTOINE Possevin de la Compagnie de Jesus, où l'on voit l'histoire des importantes négociations auxquelles il a été employé en qualité de Nonce de sa Sainteté en Suede, en Pologne, & en Moscovie &c. A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques, vis-à-vis la fontaine St. Severin aux Armes de Dombes, 1712. *in douze, pages* 541.

LE P. Antoine Possevin, si connu parmi les Sçavans par ses ouvrages d'érudition, ne l'étoit pas tant en qualité de fervent Missionnaire, dont

le ciel a beni les travaux Apoſtoliques d'un ſuccès prodigieux. Cette vie le repréſente tout entier, comme un homme d'une éminente vertu, d'un zele éclairé & infatigable, d'une habileté ſinguliere dans les négociations pour l'avantage de la Religion, d'une rare capacité. On la lit avec édification à cauſe des grands exemples de pieté, & avec plaiſir par la multitude & la varieté des évenemens dont elle eſt remplïe, & que l'Auteur, experimenté à traiter de pareils ſujets, arrange & expoſe avec netteté. Il la dédie au R. P. Michel-Ange Tamburini General de la Compagnie de JESUS, qu'il loüe avec juſtice de la ſageſſe & de la douceur de ſon gouvernement, de ſon attention à inſtruire, animer, conſoler les particuliers, & à entretenir dans tout le corps l'eſprit & la ferveur de ſon premier Inſtitut.

Poſſevin naquit à Mantouë l'an 1534. d'une famille honnête & médiocrement aiſée, mais avec tous les talens qui pouvoient l'élever dans le monde à une haute fortune,

s'il n'avoit mieux aimé les consacrer à Dieu dans la Religion. C'étoit un esprit excellent qui eut toûjours une forte passion pour l'étude, un naturel heureux & enclin à la pieté. Ces bonnes qualitez étoient relevées par une bonne grace qui prévenoit en sa faveur, & soutenuës d'une forte complexion à l'épreuve du travail. Ses parens concevant des esperances proportionnées à ce qu'ils voyoient en lui, l'envoyerent dès l'âge de seize ans à Rome, où il fut reçu en qualité de Secretaire dans la maison du Cardinal Hercule de Gonzague, frere du Duc de Mantouë, Prélat d'un grand merite, & qui mourut Président du Concile de Trente.

Bientôt après le Cardinal confia à Possevin l'éducation des deux Princes ses neveux, François & Simon Gonzague, qui dans la suite furent aussi Cardinaux : il l'envoya avec eux à Padouë, d'où il fallut passer à Naples. Ce fut là que Possevin commença à connoître & à estimer les Jesuites, qui y faisoient beaucoup de bien, quoique traversez

par quelques contradictions, & sous la direction du P. Petrella il fit de grands progrès dans la vertu, fréquentant les Sacremens deux fois la semaine. Il en fit encore de plus grands, étant retourné à Padouë avec le nom de Commandeur de Fossan, Commanderie que le Cardinal de Gonzague lui avoit procurée. Il s'y mit sous la direction du P. Palmio, & après avoir combattu contre l'attache naturelle à sa famille, qu'il jugeoit avoir besoin de son secours, il prit enfin la resolution d'entrer dans la Compagnie de Jesus, où il fut reçu par le Pere Lainez General à Rome l'an 1559. le 29. de Septembre, avec sept autres excellens sujets, qui s'y étoient aussi rendus de l'Université de Padouë.

Possevin ne fut pas long-tems retenu dans les exercices du Noviciat, sa vertu étoit connuë. Comme rien ne l'obligeoit encore à quitter sa Commanderie, & que néanmoins quelqu'autre s'en étoit déja mis en possession, il fut contraint d'y faire un voyage, où il s'occupa moins de

ſes propres interêts, que de ceux de la Religion. Car ayant gagné les bonnes graces du Duc de Savoye dès la premiere audience qu'il en eut, il le porta à donner des ordres, tant pour procurer la reformation de l'ordre Eccléſiaſtique, que pour arrêter l'audace des Heretiques. Le détail de toutes ces choſes doit être lû dans la vie même. Ce que fit le Commandeur de Foſſan pour animer la dévotion dans la ville de Quiers, où réſidoit alors la Cour de Savoye, & en d'autres lieux, eſt admirable. C'eſt où finit le premier livre.

Un moyen que Poſſevin jugeoit des plus efficaces pour retenir les Catholiques dans la veritable Religion, & y ramener ceux qui malheureuſement l'avoient abandonnée, étoit de répandre de bons livres. Il alla donc à Lyon en 1562. pour en faire imprimer un grand nombre, & ſur tout le Catéchiſme de Caniſius. Il y prêchoit aux Italiens, il faiſoit des conferences de Controverſe & le Catéchiſme en François aux enfans. Cependant la

ville fut livrée aux Huguenots par la connivence du Comte de Sault qui en étoit Gouverneur, & Possevin ne s'en tira qu'après avoir été souvent en danger de sa vie, & par la protection que lui donna le Duc de Savoye.

Après que la ville de Lyon fut rentrée sous l'autorité du Roi, Possevin y retourna, & joint au Pere Edmond Auger, il redoubla son travail. Son zele le portoit à prêcher, mais il ne pouvoit se faire à la prononciation du François. S'étant un jour endormi en cette triste pensée, il crut sentir qu'on lui remuoit & qu'on lui manioit la tête ; & soit qu'il y eût en cela quelque effet particulier de la Providence divine, ou qu'il en prît un nouveau courage, il parvint en peu de tems à prononcer nôtre langue comme la sienne, & se rendit un Prédicateur celebre. Il prêcha dans les meilleures villes du Royaume, à Lyon, à Marseille, à Roüen, à Dieppe, à Tours, devant la Cour, à Avignon, & par tout, avec un fruit merveilleux. Les Avents & les Carêmes étoient

alors plus laborieux, & demandoient un sermon tous les jours. Ce n'étoit pas néanmoins assez pour Possevin, qui sur la fin du jour prêchoit encore en quelque Parroisse, alloit répandre la parole de Dieu dans les Hôpitaux & les prisons, faisoit le Catéchisme aux enfans.

Voici quelques faits particuliers. Le Roi Charles IX. étant à Lyon en 1564. le Ministre Viret, qui depuis quelque tems étoit venu en cette ville avec la présomption d'y pouvoir causer une revolution semblable à celle de Geneve, à laquelle il avoit eû tant de part, crut se signaler en demandant une Conference publique & devant les principaux Seigneurs de la Cour. Il l'obtint, mais à sa grande confusion: car Possevin, que le Nonce du Pape lui opposa, avoit sur lui une supériorité de génie, de sçavoir, de vivacité & d'éloquence qui l'accabla.

L'avantage que Possevin eut en cette occasion le fit connoître à la Cour, & par cette raison son General le deputa l'année suivante vers le Roi qui étoit à Bayonne, afin

d'obtenir un ordre d'enregiſtrer des Lettres, que ſa Majeſté avoit accordées aux Jeſuites pour l'ouverture de leur College à Paris.

En ce voyage Poſſevin ſe concilia la bienveillance de pluſieurs perſonnes de conſideration ; ſur tout le Cardinal Charles de Bourbon l'honora d'une affection particuliere, le mena à Roüen, dont il étoit Archevêque, & où il fonda un College aux Jeſuites.

Poſſevin étoit Recteur au College d'Avignon en 1569. quand il fut averti de ſe diſpoſer à ſa Profeſſion. Il ſouhaita de l'aller faire à Rome entre les mains de ſon General, Saint François de Borgia, qui de ſon côté témoigna de la joye de voir un ſi digne ouvrier. Le Saint Pape Pie V. lui fit un accueïl très-favorable, & comme en ce tems-là ſa Sainteté écrivit des lettres remplies de zele à Avignon, le peuple s'imagina que c'étoit à l'inſtigation de Poſſevin & à deſſein d'introduire l'Inquiſition. Cette fauſſe idée cauſa un ſoulevement preſque general contre les Jeſuites, & même le Se-

nat revoqua tout ce qui jusqu'alors leur avoit été accordé, les privant du College & de leurs revenus. Le trouble néanmoins fut bientôt calmé par l'autorité du Cardinal d'Armagnac & l'éloquence du P. Edmond Auger, & avant même que l'on eut reçu les Brefs du Pape, qui en expedia quatre, au Cardinal d'Armagnac, à son Nonce en la Cour de France, à l'Archevêque & aux Magistrats d'Avignon, Possevin à son retour fut reçu avec les mêmes témoignages d'estime, que toute la ville lui avoit donnez avant son départ.

Tandis qu'il étoit à Rome; sa Sainteté lui ordonna de composer quelque livre propre à être distribué parmi les troupes, qu'elle envoyoit sous la conduite du Comte de Santa-Fiore au secours de Charles IX. contre les Huguenots. Possevin obéït, & fit en Italien *le soldat Chrétien*; ouvrage petit en soi, mais grand par ses fruits, traduit en Latin & imprimé plusieurs fois.

Entre plusieurs Missions où Possevin s'employa, celle qu'il fit à Mar-

ſeille pour les Galeriens meriteroit d'être rapportée. Mais on renvoye à la vie, &, pour cela, & pour cent autres faits édifians. On ne peut néanmoins omettre l'étroite amitié de Poſſevin avec Ives le Tartier Doyen de Saint Etienne de Troyes, dont le zele fut couronné d'une fin glorieuſe, ayant été aſſaſſiné par les Huguenots : ce fut à ce vertueux Eccléſiaſtique qu'il addreſſa ſa lettre touchant l'utilité & la méthode des catéchiſmes.

Le P. Poſſevin avoit paſſé près de dix années en France, & dans de continuels exercices de la vie Apoſtolique, lorſqu'en 1572. il fut député à Rome par la Province de Guyenne pour aſſiſter à la Congrega-tion Generale de ſa Compagnie, qui devoit donner un ſucceſſeur à Saint François de Borgia. Le nouveau General, Evrard Mercurien, voulut avoir Poſſevin auprès de ſa perſonne, & le nomma ſon Sécretaire. Dans les tems de loiſir qu'il ſe menagea en cette charge pendant cinq ans, il forma le deſſein de l'ouvrage auquel il a donné le nom de Bibliotheque, & de plus il ſe chargea de l'inſtruction des Juifs.

Le Pape Gregoire XIII. le remit dans l'action, & lui confia une négociation importante. Le Roi de Suede Jean III. donna en ce tems-là de grandes esperances de se réünir à l'Eglise & d'y ramener son Royaume. Comme il aimoit l'étude, qu'il étoit éclairé, & qu'il voyoit les marques évidentes de schisme dans le parti Lutherien, il se laissa plus aisément fléchir par les sollicitations de la Reine son épouse, Catherine de Pologne, & ensuite par les entretiens qu'il eut avec un Jesuite de Norvege nommé Laurent Nicolaï, auquel il donna la conduite du College d'Upsal. Tout cela se ménageoit en secret; & le Roi sous le prétexte de je ne sçai quels biens de la Reine dans le Royaume de Naples, envoya Pontus de la Gardie faire des propositions au Pape, d'abandonner les biens Ecclésiastiques à ceux qui s'en étoient emparé, de permettre la Communion sous les deux especes, de celebrer l'office divin en langue vulgaire, & de tolerer le mariage des Prêtres & des Evêques.

On ne sçait si le Pape donna quelque réponse à Pontus de la Gardie :

mais il jugea Poſſevin propre à profiter des bonnes diſpoſitions du Roi & à conſommer l'affaire. En effet, Poſſevin arrivé en Suede avec deux caracteres, l'un qu'il tenoit caché, de Nonce de ſa Sainteté ; & l'autre public d'Ambaſſadeur de l'Imperatrice Marie d'Autriche, fille de Charle-Quint & veuve de Maximilien I I. porta le Roi à abjurer l'hereſie, à faire une confeſſion de toute ſa vie, à entendre la Meſſe. Il ne reſtoit qu'à ſe déclarer publiquement Catholique : mais des raiſons politiques l'empêcherent, & firent differer à un tems plus convenable qui ne vint point.

Car tandis que le P. Poſſevin alloit à Rome informer le Pape du ſuccès de ſa commiſſion, & lui porter les lettres du Roi, de la Reine, & du Prince Sigiſmond leur fils aîné qui étoit alors âgé de douze ans, le Roi ſacrifia toutes ſes bonnes reſolutions à la crainte de perdre ſon Royaume. Il n'eſt pas donné à tous de faire le ſacrifice des Couronnes à la veritable & unique Religion. Poſſevin à ſon retour à Stokolm trouva l'eſprit du

Roi absolument changé, & tout à fait alienè des Jesuites, à qui il fit commandement de sortir de Suede. Deux néanmoins y demeurerent cachez, & la Reine retint son Confesseur. Le Prince Sigismond, qui avoit suivi l'exemple du Roi son pere dans le bien, ne le suivit pas dans le mal: sa constance dans la suite fut recompensée de la Couronne de Pologne, & lui coûta celle de Suede. Le détail de cette grande affaire qui remplit le livre troisiéme ne sçauroit être renfermé dans un extrait, & merite d'être lû.

Les deux livres suivans sont encore plus curieux, & comprennent les négociations de Possevin auprès du Czar Jean fils de Basile. Ce Prince après une longue suite d'heureux succès, & de grandes conquêtes sur des peuples moins aguerris que les Polonois, tourna ses armes contre ceux-ci, & envahit la Livonie. Etienne Bathory Roi de Pologne l'en fit bientôt repentir, & le poussa si vivement, que le Czar pour obtenir la paix fut contraint de demander les bons offices du Pape, auquel il

envoya une Ambaſſade, & fit ſentir qu'il n'étoit pas éloigné de traiter d'une réünion avec l'Egliſe Romaine.

Gregoire XIII. ſi recommandable par ſon grand zele, choiſit Poſſevin, dont la vertu & la prudence lui étoient connuës, pour aller en Moſcovie avec le caractere de Nonce : il lui donna des pouvoirs fort amples, ſes inſtructions, des lettres de recommandation au Senat de Veniſe & à la Cour de Vienne, des Brefs au Roi de Pologne, au Czar, à la Princeſſe ſon épouſe, & à ſes deux fils Jean & Theodore. Poſſevin partit de Rome ſur la fin de Mars de l'année 1581. & vers le milieu de Juin il arriva à Vilna en Lithuanie, où il trouva le Roi de Pologne occupé aux préparatifs pour ouvrir la campagne contre les Moſcovites. Le Roi dit à Poſſevin que le meilleur moyen de ſeconder les intentions de ſa Sainteté, comme il en prenoit la reſolution, étoit de ne point ménager le Czar, & de lui faire une bonne guerre, parce que ce Prince ruſé ne cherchoit qu'à temporiſer. Poſſevin ſe

confiant en la generosité du Roi, & aux assûrances que lui donna Jean Zamoski Grand Chancelier, & un des grands-Hommes de son siécle, continua son voyage. Il fut reçu sur les frontieres de la Moscovie avec des honneurs extraordinaires, & conduit à Staricie sur le Volga, où le Czar s'étoit avancé afin d'être plus à portée de donner ses ordres. Le ceremonial est grand en ce païs-là, & il est décrit agréablement dans la vie : on se contentera de rapporter en quel état le Czar reçut Possevin à la premiere audience.

„ Il y avoit au fond de la Salle un „ Trône, le Czar y étoit assis, re-„ vêtu de ses habits Imperiaux : ils „ ont beaucoup de rapport à ceux de „ nos Pontifes. Il avoit une longue „ robe semée de perles & de pierres „ précieuses : une espece de mantelet „ ou de camail tout semblable à celui „ des Prélats lui couvroit les épau-„ les; la Couronne, ou plutôt la Tiare „ qu'il portoit, étoit garnie de pier-„ reries ; il lui pendoit du cou une „ croix de diamans assez large, qui „ attachée à un riche collier tomboit

„ ſur ſa poitrine ; car ces peuples re-
„ gardent comme une indécence
„ monſtrueuſe, que ce ſigne de nô-
„ tre ſalut, pour lequel ils ont une
„ profonde veneration, deſcende
„ plus bas. Il avoit à chacun de ſes
„ doigts deux ou trois anneaux d'un
„ éclat éblouïſſant, & juſque ſur les
„ bottines l'or éclatoit avec les perles
„ & les diamans. Il tenoit en ſa main
„ gauche un grand ſceptre d'or tout
„ ſemblable à la croſſe de nos Evê-
„ ques : cette croſſe étoit garnie d'eſ-
„ pace en eſpace de petites boules ou
„ globes de criſtal, & étoit armée à
„ l'extremité d'une grande pointe de
„ fer : il affecte par là de marquer le
„ zele qu'il a pour la Religion, dont
„ il ſe dit le protecteur. Deux Gar-
„ des revêtus de caſaques blanches
„ étoient debout aux côtez du Czar,
„ tenant en main une hache d'armes
„ en action de fraper pour la défenſe
„ de ſa perſonne. Le Prince Jean ſon fils
„ aîné étoit aſſis à ſa gauche ſur une
„ eſtrade moins élevée, avec des ha-
„ bits à peu près ſemblables à ceux
„ du Prince ſon pere, à la Couron-
„ ne près, qui étoit moins large &
„ moins riche.

„ La salle étoit remplie de tous les
„ principaux Senateurs & Boiars, qui
„ sont les Nobles du païs. Ils étoient
„ en longue robe, ils avoient tous
„ sur cette robe une espece de Dal-
„ matique en broderie d'or & d'ar-
„ gent; de sorte qu'ils nous auroient
„ paru comme autant de Diacres qui
„ accompagnoient le Prêtre à l'Autel.

L'audience se passa en civilitez, & le Czar entendant nommer le Pape, se leva : il donna ensuite sa main à baiser à Possevin, & l'invita au festin, qui suivit peu après & fut magnifique. Il y avoit environ cent personnes, distribuées en differentes tables plus élevées les unes que les autres : le Czar assis avec le Prince à la plus haute, voyoit d'un coup d'œil ce qui se passoit à toutes les autres, où pour faire honneur il envoya quelques-uns des plats qui avoient été servis sur la sienne. Il appella Possevin & quatre Jesuites qui l'accompagnoient, & les fit placer à la table la plus proche de lui. L'abondance des vivres étoit grande, mais la délicatesse & l'ordonnance manquoient, & sur tout la propre-

té ; car il n'y paroissoit, ni assietes, ni couteaux, ni fourchettes, ni serviettes.

Quelques jours après il fallut entrer en conference avec les Commissaires nommez par le Czar, & essuyer beaucoup d'ennui à cause de leurs longueurs à s'exprimer, qui provenoient moins de la difficulté des affaires, que de ce qu'ils ne prononçoient jamais le nom de leur Maître, sans y ajouter gravement la liste importune de tous les titres qu'il se donne. Mais leur empressement étoit de voir finir la guerre, d'autant plus que la nouvelle vint du siege de Pleskou. Le Czar occupé à conserver de nouvelles conquêtes d'une étenduë immense, & d'autre part attaqué par le Roi de Suede qui lui avoit enlevé Nerva, ne pouvoit opposer au Roi de Pologne des forces suffisantes pour l'arrêter: il pressa donc Possevin de l'aller trouver devant Pleskou. Enfin le lieu des conferences fut marqué à Jamus, village près de Zapolscie ville de la grande Russie, lequel s'étant trouvé ruiné & inhabitable, elles furent

transportées à un endroit nommé Chiveroua Horca entre Zapolſcie & Podorovie ; commencées le 13. de Decembre 1581. terminées le 15. de Janvier ſuivant par la concluſion de la paix. Poſſevin y fit paroître beaucoup de dexterité à manier les eſprits ; & principalement à réduire les Plenipotentiaires Moſcovites ; ceux de Pologne agiſſant avec hauteur , & ne relâchant rien de leurs premieres demandes , qui furent la reſtitution entiere de la Livonie, la ceſſion des places dont ils s'étoient rendus maîtres , & celle même de Pleskou , qui depuis quatre mois réſiſtoit au Roi de Pologne , & étoit en état de réſiſter longtems : ils ne voulurent jamais accorder la ſatisfaction au Moſcovite de le nommer Czar.

Enſuite Poſſevin alla à Moſcou, où il trouva tout en deüil par de funeſtes effets de l'emportement du Czar , qui choqué de je ne ſçai quelle immodeſtie dans les habits de la Princeſſe ſa belle-fille , lui donna un rude ſoufflet & la jetta à terre d'un coup de ſon ſceptre , la Prin-

ceſſe en fit une fauſſe couche & mourut. Le Prince étant accouru au bruit, & dans les premiers mouvemens de ſa douleur faiſant des reproches à ſon pere, fut percé du fer qu'on a dit ſortir du ſceptre, & mourut de ſa bleſſure. Le malheureux Czar étoit accablé de confuſion & de regret. C'étoit avec ce Prince que le P. Poſſevin avoit à traiter de la Religion : il le fit pourtant en quatre audiences, où parlant avec la liberté d'un fidelle Miniſtre de l'Evangile, il s'obſervoit dans ſes expreſſions, attentif au reſpect qui eſt dû à un ſi grand Prince, & à éviter ce qui eut pû l'offenſer & l'irriter. Il gagna ſeulement que le Czar donneroit par ſes Etats un libre paſſage aux Nonces & aux autres Envoyez du S. Siege dans la Perſe & dans tout l'Orient, & qu'il laiſſeroit aux Marchands étrangers & Catholiques le libre exercice de leur Religion, avec la faculté d'avoir avec eux des Prêtres pour leur adminiſtrer les Sacremens.

Il eſt remarquable que le Czar fût le ſeul à conferer avec Poſſevin

ſur les matieres de controverſe, apparemment ſe croyoit-il aſſez habile ; il avoit néanmoins nommé à cet effet cinq Evêques, qu'ils appellent Wlodars ; mais ils ne parurent point. Poſſevin lui remit entre les mains quelques memoires qni étoient proprement des extraits du fameux Scholarius ou Gennadius, eſtimé en ce tems-là comme étant conſtamment demeuré dans la Communion de l'Egliſe Romaine. Il eſt encore remarquable, que Poſſevin ne voulut jamais avoir la complaiſance d'aſſiſter à la Meſſe des Moſcovites, quoique le Czar l'en preſſât, & ſemblât une fois le vouloir forcer d'y aller avec lui.

Son audience de congé ſe paſſa en civilitez, & il partit de Moſcou au commencement du Printems de l'année 1582. conduiſant à Rome des Ambaſſadeurs du Czar, dont il avoit réduit la ſuite à dix perſonnes. Ces Ambaſſadeurs étoient d'une humeur bizarre, regardant avec dédain tout ce qui s'offroit à eux pendant le chemin, jamais contens, ni de reception, ni de preſens, quoique

les Princes & les villes leur rendiſſent de grands honneurs, ſur tout en Italie, à la recommandation du Pape. Quand ils arriverent à Rome, la Nobleſſe Romaine monta à cheval & alla au devant d'eux, & ils furent reçus dans la ville au bruit du canon du Château Saint-Ange: ils eurent de la peine à ſe réſoudre d'aller baiſer les pieds de Sa Sainteté, qui d'ailleurs n'omit rien qui pût leur faire plaiſir pendant leur ſéjour, & leur fit donner deux paires d'habits magnifiques. Ils avoüerent enfin, voyant l'Egliſe de Saint Pierre, que la Moſcovie n'avoit rien d'égal: ils admirerent le zele & la charité des ſouverains Pontifes en la fondation des Colleges, des Seminaires & des Hôpitaux, principalement en celle du College des Anglois, quoique cette nation ſe fût ſéparée avec tant d'éclat de la Communion de l'Egliſe Romaine. Comme ils n'avoient aucune connoiſſance de l'antiquité & nul goût des beaux Arts, ils reſterent inſenſibles à tous les monumens de Rome: mais ils temoignerent beaucoup de

veneration pour les Reliques. Posſevin eut ordre du Pape de les reconduire juſqu'en Pologne, & de s'y arrêter.

Le dernier livre contient ce que Poſſevin y fit pour le bien de la Religion pendant cinq ans qu'il y demeura, & les dernieres actions de ſa vie. Comme le Roi étoit ſatisfait du traité de paix conclu avec les Moſcovites par la médiation de Poſſevin, il le reçut très-favorablement, & l'honora de ſa confiance en ce qui concernoit les affaires de la Religion. Ce grand Roi ſe ſentoit en état & avoit le deſſein de reprimer l'audace des Heretiques, qui s'étoient multipliez de toutes les ſortes par l'indolence de Sigiſmond Auguſte ſon prédeceſſeur; & il prit là-deſſus les conſeils de Poſſevin. Jugeant qu'il n'y avoit rien de plus utile à l'Egliſe que de lui former de bons ſujets & de dignes Miniſtres, il tourna ſes penſées à l'établiſſement de pluſieurs Seminaires & Colleges, dont il confia la direction aux Jeſuites. Ce Prince preſſoit leur General de lui en en-

voyer le plus qu'il pourroit, ayant dans ſon Royaume de l'occupation pour tous. Staniſlas Krannſouski Archevêque de Gneſne & Primat de Pologne, le Cardinal de Radzevill Evêque de Cracovie, & generalement tous les Evêques, Jean Zamoski grand Chancelier, & un des hommes les plus illuſtres de ſon ſiécle par ſa vertu, ſon ſçavoir & ſa valeur, appuyoient Poſſevin de tout leur crédit. Chriſtophe Bathori Prince de Tranſilvanie, frere & imitateur du zele du Roi de Pologne, entra dans les mêmes deſſeins pour l'avantage de ſes Etats, & Poſſevin y fit un voyage : il y ranima la pieté des Catholiques par des Miſſions, combattit les Heretiques dans des conferences & par de doctes écrits.

Tandis que tout étoit dans ces ſaints mouvemens, le Roi convoqua une Diette generale à Varſovie, où entre autres choſes on devoit traiter de quelques prétentions de l'Empereur Rodolphe. Le Pape attentif à entretenir l'union entre les Princes Catholiques, & qui appre-

hendoit que l'Empereur & le Roi de Pologne n'en vinſſent à une guerre, commanda à Poſſevin de ſe rendre à la Diette,& d'uſer de toute ſon habileté pour prévenir l'aigreur des eſprits. L'Empereur même dans les inſtructions de ſes Envoyez leur marqua d'avoir égard à ſes conſeils: mais ceux-ci, ſoit qu'ils vouluſſent avoir ſeuls l'honneur du ſuccès, ou par quelque autre raiſon, l'accuſerent de partialité en faveur de la Pologne où il étoit ſi honoré. Auſſitôt Claude Aquaviva General des Jeſuites, qui avoit extremement à cœur que tous les ſiens ſe continſſent dans la ſimplicité de leur inſtitut, qui leur défend de ſe mêler des affaires d'Etat, conjura ſa Sainteté de revoquer les ordres qu'elle avoit donnez à Poſſevin, & l'obtint.

Peu de tems après la mort du Roi de Pologne, qui arriva en 1586. Poſſevin fut rappellé en Italie par ſon General, qui ne voulut point le laiſſer en ce Royaume dans un tems de brigues & de conteſtations ſur le choix d'un Roi. Il le refuſa

même ensuite au Cardinal Aldobrandin, qui alla de la part du Pape Sixte V. féliciter le nouveau Roi Sigismond.

Padouë lui fut marqué pour le lieu de sa demeure, & il s'y occupa à travailler au grand ouvrage de sa Bibliotheque. Il y eut le bonheur d'être choisi par Saint François de Sales, nommé alors le Comte de Sales pour être Directeur de sa conscience. Possevin lui conseilla de quitter les études de Droit & de s'appliquer à celles de la Théologie, comme devant lui être necessaires, parceque Dieu le destinoit à être un saint Evêque.

Après quatre ans ou environ de séjour à Padouë, Possevin alla à Rome ; & par ordre du Pape Innocent IX. il fit imprimer un traité où il porte son jugement sur quatre Auteurs, Philippe de la Nouë, Bodin, du Plessis-Mornay, Machiavel : ce dernier passoit pour être le plus pernicieux, & faisoit alors beaucoup de bruit. Le Pape Clement VIII. eut Possevin en grande consideration, & l'employa auprès du

Duc de Nevers, que Henri le Grand envoyoit à Rome pour l'affaire de sa reconciliation. Paul V. eut pour lui une bonté singuliere, & l'obligea de composer & de publier la relation de ses négociations auprès des Princes du Nord. Possevin fut encore fort cher au Cardinal Baronius. Le plus considerable de ses ouvrages c'est *son apparat sacré*. Le Pere Possevin nous a donné sous ce tître un catalogue de plus de six milles Auteurs qui ont traité des matieres Ecclésiastiques. Il nous apprend le tems où ils ont vécu, leur patrie, leur profession, leurs differens ouvrages, sur lesquels il porte son jugement, & dans lesquels il fait sur tout remarquer ce qui leur est échappé de peu conforme à la Foi. Ce livre a été imprimé deux fois, d'abord à Venise en mil six cens trois, & depuis à Cologne en mil six cens six & mil six cens sept.

Enfin sentant ses forces défaillir, il ne pensa plus qu'à la retraite & à se disposer à la mort, qu'il avoit souhaité, par un sentiment de dé-

votion envers la Sainte Vierge, d'aller attendre à Lorette, comme il le témoigne dans l'épitre dédicatoire de sa relation à Paul V. Ce fut néanmoins à Ferrare qu'il finit des jours si bien employez à la gloire de Dieu & au service de l'Eglise. Sa mort fut subite, mais prévûë & préparée : peu de tems auparavant il avoit dicté un testament spirituel, & l'avoit signé avec peine. Il mourut le 26. de Février 1611. dans sa 78e. année.

ARTICLE XCVII.

Η ΠΑΛΑΙΑ ΔΙΑΘΗΚΗ ΚΑΤᾺ τοὺς Ἑβδομήκοντα. C'est à dire, *L'ancien Testament de la traduction des Septante, sur l'exemplaire du Vatican, imprimé à Rome & revû avec grand soin, avec les scholies de l'édition de Rome, les diverses leçons des manuscrits anciens, & les fragmens des versions d'Aquila, de Symmachus, & de Theodotion. Par Lambert Bos Professeur de la langue Grecque en l'Université de Franequere.* A Franequere, chez François Halma Imprimeur des Etats de

Frise & de l'Université , 1709. *Deux volumes in 4°. faisant* 1326 *pages sans la préface ajoûtée au premier volume.*

IL en a coûté cinq années de travail & d'application à Mr. Bos, comme il le marque au commencement de sa préface, pour préparer cette édition, & il croit ce tems bien employé, n'y ayant point d'étude plus convenable & plus douce à un Chrétien que celle de l'Ecriture sainte. Il ajoute qu'il espere que les personnes qui aiment les Muses lui en sçauront gré : expression trop basse & trop profane pour un sujet si relevé & si saint.

Este procul, tu Phœbe & inania nomina Musæ.

Comme les exemplaires de la traduction des Septante devenoient rares, Mr. Bos a jugé qu'une nouvelle édition seroit bien reçuë. Il a mis à la tête une préface divisée en trois chapitres.

Dans le premier chapitre il traîte de la version des Septante & de son

utilité. Sans s'engager à faire l'hiſtoire, ſur laquelle tant d'autres ont travaillé, il ne doute nullement que cette traduction n'ait été composée dans le tems que Ptolomée Philadelphe regnoit en Egypte avec ſon pere Ptolomée fils de Lagus qui ſe l'étoit aſſocié. Soit de l'ordre de ce Prince, ou même ſans l'avoir conſulté, des Juifs d'Alexandrie ſe mirent à traduire les Ecritures en Grec. Ils ne furent que cinq, & non pas ſoixante dix ou ſoixante douze, qui prirent part à ce deſſein & au travail, qu'ils ne pouſſerent pas plus loin que le Pentateuque, & il n'y a pas lieu de croire qu'il y ait eû en cela une inſpiration particuliere. Ce qui s'en debite ſous le nom d'Ariſtée, eſt une fiction pour les accréditer : mais il eſt vraiſemblable qu'ayant eû l'approbation du Conſeil des Juifs, ou du Sanedrin d'Alexandrie, composé de ſoixante dix perſonnes comme celui de Jeruſalem, de là leur verſion a pris le nom de Septante.

Celle des autres livres eſt de differens Auteurs & a paru en des

tems posterieurs. Comme le terme γαῖσος, en Latin *gæsum* , qui signifie un javelot, est d'origine Gauloise, il n'a pû être en usage dans l'Orient que quelque tems après l'irruption des Gaulois en Asie, en l'Olympiade 125. & pendant le regne de Ptolomée Philadelphe seul. D'où Mr. Hodi cité par Mr. Bos, conclut que le livre de Josué où ce terme se trouve, n'a été traduit qu'après le regne de Ptolomée Evergetes II. c'est à dire, environ 168 ans plus tard que le Pentateuque.

La diversité du stile fait juger à Mr. Bos que les livres des Juges, de Ruth & des Rois, sont encore d'une autre main, qui insere souvent le verbe auxiliaire εἰμὶ entre le pronom ἐγὼ & le verbe principal, comme en cette phrase au l. 2. des Rois ch. 24. v. 17. ἐγὼ εἰμι ἠδίκησα. » *Je suis » celui qui ai peché.* Le Pentateuque ne fournit aucun exemple semblable, & de plus les mêmes mots Hebreux sont rendus par des mots Grecs differens.

Les livres des Paralipomenes & ceux d'Esdras different aussi de tous

les précedens pour l'expreſſion. Celui d'Eſter n'a été traduit que ſous Ptolomée Philometor, comme Uſſerius le prouve par les paroles qui ſe liſent au ch. 11. v. 1.

Le Traducteur de Job, dit Mr. Bos, avoit lû les Poëtes Grecs. Les Pſeaumes ont eû des Traducteurs habiles & éloquens, qui n'ont point ſuivi celui des livres des Rois en traduiſant le Pſeaume dixſeptiéme qui eſt rapporté au 2. des Rois chapitre 22.

Au contraire l'Eccléſiaſte eſt d'un Traducteur qui ignoroit la proprieté de la langue Grecque. Le Cantique des Cantiques eſt encore d'un Auteur plus récent, & apparemment c'eſt la verſion de Symmaque.

Il eſt aiſé de remarquer à pluſieurs indices, que les Prophetes ſont auſſi Traducteurs differens, non ſeulement de ceux des autres livres, mais même entre eux. Mr. Bos dit avoir obſervé qu'ils avoient peu de capacité & de jugement : l'unique exemple qu'il en rapporte, eſt pris d'Abdias ch. 1. v. 1. καὶ περιοχὴν εἰς τὰ

ἔθνη ἐξαπέστειλεν, au lieu de περιοχὴν il faut ἀγγέλοις, & le ſens eſt que le Seigneur a envoyé ſes meſſagers ou ſes Prédicateurs aux nations. Cependant Capelle a voulu ſoutenir cet endroit, entendant le mot περιοχὴ, du contenu, ou de ce que les Prédicateurs annonceroient aux nations. Au jugement de Mr. Bos, Ezechiel & Amos ſont tombez au meilleur de tous ces Traducteurs, mais Iſaïe n'en a eû qu'un indigne de lui.

Enfin la traduction de Daniel, comme l'ont remarqué les Editeurs de Rome, ne ſent point les Septante ; & en effet elle eſt de Theodotion, auquel un ancien manuſcrit de René Marchal l'attribuë.

Cette traduction ainſi compoſée & ramaſſée de divers Auteurs, quoiqu'elle ne ſoit pas exempte de fautes, eſt pourtant d'une grande autorité ; & les Juifs l'ont lûë dans leurs Synagogues, non pas à la verité auſſi anciennement que Scaliger, Walton & Mr. Simon l'ont penſé, mais ſeulement ſous l'empire de Juſtinien : Philon l'a ſouvent

copiée, les Peres l'ont eûë seule entre les mains ; & ce qui la releve davantage, c'est que les Evangelistes & les Apôtres l'ont citée.

De plus elle aide beaucoup à expliquer plusieurs passages du nouveau Testament, & même à donner l'intelligence & à rétablir la veritable leçon du texte Hebreu, où il paroît douteux & défectueux : comme en la Genese ch. 23. v. 13. Zacharie ch. 5. v. 6. & Ezechiel ch. 28. v. 18. Elle a conservé quelques endroits qui ne se voyent plus maintenant dans l'Hebreu, quoique le sens les demande, ou qu'ils ayent été alleguez par les Apôtres.

Mr. Bos dans le deuxiéme chapitre parle de differentes éditions des Septante. Il y en a eû trois principales d'où sont dérivées toutes les autres. La premiere est celle d'Alcala en 1515. par les soins & aux frais du Cardinal Ximenes, la seconde de Venise en 1518. par Alde Manuce, & la troisiéme à Rome en 1587. par l'ordre de Sixte V. & sous la direction du Cardinal Antoine Carafe. Cette derniere merite sans

doute la préference, ayant été faite ſur un manuſcrit de la bibliotheque du Vatican, qu'on croit écrit avant le tems de St. Jerôme. Les Editeurs de Rome étoient encore aidez de deux manuſcrits très-anciens, l'un avoit appartenu au Cardinal Beſſarion, l'autre leur avoit été envoyé de Grece, les deux étoient entierement conformes à celui du Vatican, & ſervirent à ſuppléer ce qui y manquoit; c'eſt à dire, les quarante ſix premiers chapitres de la Geneſe, les Pſeaumes depuis le cent cinquantiéme juſqu'au cent trente huitiéme, que le tems a rongez. Les mêmes Editeurs conſulterent outre cela divers autres manuſcrits.

La conformité de ces vieux exemplaires avec celui du Vatican leur en fit concevoir une grande eſtime, mais elle augmenta par la conformité qu'ils y remarquerent avec les citations des premiers Peres, & Mr. Bos ajoute que l'ayant conferé avec Philon, il l'a trouvé ſemblable en la plûpart des paſſages.

Une autre preuve de l'excellence de ce manuſcrit, c'eſt qu'il n'eſt

point alteré par les Aſteriques & les Obeles d'Origene. Ce qu'Origene marqua par ſes Aſteriques, comme devant être inſeré dans la verſion des Septante, ne paroît point dans ce manuſcrit ; & ce qu'il indiqua par ſes Obeles comme devant en être retranché, y eſt demeuré, comme il a été verifié par le P. Morin & par Maſius. Toutes les tranſpoſitions que les Septante avoient faites, & principalement dans Jeremie, ſont ici les mêmes, & n'y ont point été redreſſées.

Le P. Morin fit l'édition de Paris de 1628. ſur celle de Rome, & Walton l'a miſe dans ſes Polyglottes. C'eſt à elle auſſi que s'attache ſcrupuleuſement Mr. Bos, ajoutant au bas des pages les ſcholies des Editeurs de Rome, les diverſes leçons du manuſcrit d'Alexandrie des éditions d'Alcala & de Veniſe, & celles qui ſont recueïllies dans les Polyglottes d'Angleterre, avec les fragmens qui reſtent des traductions d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion.

Il ſe ſçait ſur tout bon gré de ne s'être pas laiſſé ſurprendre comme

beaucoup de Sçavans, par le tître de l'édition de Londres en 1653. qui promet une entiere & exacte conformité avec celle de Rome, dont pourtant elle s'éloigne considerablement en plusieurs endroits, que M. Bos a soigneusement recueïllis & qu'il rapporte.

Il parle avec honneur de l'édition que Mr. Grabe fait à Londres sur le manuscrit d'Alexandrie, dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Février de l'année derniere & au mois Janvier de cette année. Il souhaiteroit que Mr. Grabe n'eut pas porté son jugement sur celle-ci avant que de l'avoir vûë.

Le Chapitre troisiéme contient des notes qui meritent d'être lûës, sur plusieurs passages de la traduction des Septante selon l'édition de Rome. En voici quelques exemples.

Il est dit en la Genese ch.47. v.31. *Προσεκύνησεν Ισραὴλ ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς ῥάβδου αὐτοῦ*, Que Jacob adora ou s'inclina vers le bout de la canne que Joseph avoit à la main pour marque de son pouvoir dans l'Egypte, & St. Paul cite les mêmes paroles dans l'Epitre

aux Hebreux ch. 11. v. 21. Cependant l'Hebreu & la Vulgate portent, que Jacob tourné vers le chevet de ſon lit adora Dieu. D'où vient cette difference, ſi ce n'eſt que les Septante ont ſuppoſé d'autres voyelles aux mêmes conſones de l'Hebreu ?

Aux Nombres ch. 24. v. 17. Ἀνατελεῖ ἄϛρον ἐξ Ἰακὼβ ἀναϛήσεται ἄνθρωπος ἐξ Ἰσραήλ. » Un aſtre ſe levera de Jacob, » un homme s'élevera d'Iſraël. Au lieu que ſelon l'Hebreu & la Vulgate il faut lire : » Un aſtre ſe levera » de Jacob, & un arbriſſeau s'élevera d'Iſraël. Mr. Bos conjecture que les Septante avoient mis ἄνθος *une fleur*, que les Copiſtes ont pris pour une abbreviation d'ἄνθρωπος.

Au livre premier des Rois ch. 13. v. 6. ἐκρύβη ὁ λαὸς ἐν τοῖς σπηλαίοις καὶ ἐν ταῖς μάνδραις. » Le peuple ſe cacha » dans les cavernes & dans les étables, ou plûtôt dans les endroits où ils avoient coutume de cacher leurs troupeaux : car c'eſt le ſens que M. Bos donne en ce paſſage au nom μάνδρα, & il n'approuve pas que Cappel reproche aux Septante d'avoir pris des étables, ou des troupeaux, pour des broſſailles & des haliers.

Quant au texte, on a déja dit que c'eſt exactement celui de l'édition de Rome : il eſt partagé en deux colonnes, avec les variantes au bas des pages & ſans verſion Latine. Le papier eſt beau & les caracteres ſont nets. Les livres que nous n'avons qu'en Grec y ſont ajoutez aux autres.

ARTICLE XCVIII.

OEUVRES DIVERSES DE Mr. Jean Locke. A Rotterdam, chez Friſch & Bohm, 1710. *in douze, pages* 468. *ſans compter l'éloge du Sieur Locke de* 100 *pages.*

L'Eloge de Mr. Locke ne pouvoit pas être tracé par une main plus amie que celle de Mr. le Clerc, lié avec lui par des ſentimens à peu près conformes ſur la Religion. Jean Locke naquit à Wrington en Angleterre le 29. d'Août 1632. d'un pere qui fut Capitaine dans l'armée de Cromwel. Il fit ſes premieres études à Londres, & alla les continuer à Oxfort, où il avoit obtenu une place dans le Col-

lege de l'Eglise de Christ. Quoiqu'il témoignât du dégoût pour la maniere dont la Philosophie s'y enseignoit, & qu'il négligeât les exercices ordinaires & publics des disputes, il passa néanmoins pour le meilleur esprit de ceux qui étoient dans le College. Il chercha de l'amusement dans la conversation avec des personnes spirituelles & polies, & à écrire des lettres: & en ce genre, au sentiment de Mr. le Clerc, il est comparable à Voiture pour la finesse des pensées, & ne lui cede que dans l'élegance de l'expression. Mr. Locke devint pourtant Philosophe, mais ce fut par la lecture des ouvrages de Descartes, dont il admira le genie, sans adopter ses sentimens. Il s'appliqua aussi à la Medecine, de laquelle il ne fit pas pourtant profession dans la suite.

L'endroit le plus heureux de sa vie fut d'avoir plû à Mylord Ashley, si connu sous le nom de Comte de Shaftesbury, Chancelier d'Angleterre sous le Roi Charles II. Mylord Ashley, incommodé d'un abscès dans la poitrine, eut besoin de

boire des eaux d'Aſtrop, & à ce deſſein fit un voyage à Oxfort en 1666. Mr. Locke qui avoit eû la commiſſion de faire tenir les eaux prêtes, eut occaſion de le voir ; & dès le premier entretien gagna tellement ſes bonnes graces, qu'il les poſſeda toujours depuis. Mylord Ashley lui confia l'éducation de ſon fils aîné, & celui ci en ſon tems lui confia auſſi celle de ſon fils, qui eſt maintenant le Comte de Shafteſbury.

Comme Mylord Ashley avoit en vûë d'être employé dans les grandes affaires, il jugea que Mr. Locke pourroit lui être utile, & à cet effet il lui conſeilla de tourner ſes études de ce côté là, & de s'appliquer à la recherche des connoiſſances neceſſaires à un Miniſtre d'Etat, touchant la forme du gouvernement du Royaume & de l'Egliſe d'Angleterre. Et puis prenant ſoin de ſa conſervation, il lui fit faire un voyage à Montpellier en 1675. pour prévenir l'étiſie dont il le voyoit menacé. Mr. Locke y fit connoiſſance avec le Comte de Pembrok, & à Paris avec Mrs. Juſtel, Toinard, & Guenelon

Medecin d'Amsterdam, dont l'amitié lui fut d'un grand secours quelques années après.

Car le Comte de Shaftesbury s'étant retiré en Hollande sur la fin de l'année 1682. Mr. Locke l'y suivit, & fut même obligé de s'y tenir caché; parce qu'accusé d'avoir écrit quelques libelles séditieux, le Roi d'Angleterre le demandoit pour en faire justice. Mr. Guenelon lui donna une retraite dans sa maison. La revolution de 1688. qui rendit le Prince d'Orange maître de l'Angleterre, donna à Mr. Locke la liberté d'y retourner, mais avec une poitrine affoiblie qui ne pouvoit supporter l'air de Londres chargé des fumées du charbon de terre; il alloit de tems en tems en chercher un plus pur à la maison de Campagne du Comte de Peterboroug, en laquelle il étoit toujours bien reçû. Contraint enfin de s'éloigner davantage, il fixa sa demeure à Oates chez le Chevalier Masham à plus de vingt mille de Londres, où il retournoit passer les quatre mois de l'été. Ayant été obligé d'y faire un voyage pendant

le froid en 1697. à cause que le Prince d'Orange qui étoit aussi asthmatique, le voulut consulter sur son mal, il en retourna extremement incommodé. Enfin il mourut chez le Chevalier Masham le 18. d'Octobre 1704.

Mr. le Clerc donne des loüanges infinies à Mr. Locke, qu'il regarde comme un profond Philosophe, qui a pénetré les secrets de l'entendement humain : & ce qui est autant de son goût, c'est qu'il a été hautement déclaré pour la Tolerance universelle, à condition néanmoins que la Religion Catholique n'y soit pas comprise, pour laquelle il a eû autant d'aversion, que de complaisance envers toutes les sectes quelles qu'elles soient, sans excepter la Juive, la Mahometane, la Payenne. Il n'a pas été moins ennemi du pouvoir Monarchique, & toûjours dans le parti opposé à ses Rois : sentimens qu'il avoit pris dans la maison paternelle.

D'ailleurs Mr. le Clerc le représente comme un homme civil, poli, propre en sa personne, agréable dans

la converſation, charitable, & qui ſçut corriger en lui le penchant qu'il avoit à la colere. Il eut du génie, non ſeulement pour les meditations Philoſophiques, mais auſſi pour les affaires, & il y fut employé. En 1664. il accompagna en qualité de Secretaire le Chevalier Swan, qui alloit réſider de la part du Roi d'Angleterre à la Cour de l'Electeur de Brandebourg : mais Mr. Locke n'y demeura qu'une année. En 1672. & 1673. le Comte de Shafteſbury qui étoit alors Grand-Chancelier, le fit Secretaire de deux Bureaux de la preſentation des Benefices & du commerce. Après la revolution cauſée par le Prince d'Orange il fut Commiſſaire des appels, avec un appointement de deux cens livres ſterling, & enſuite Commiſſaire du commerce & des Colonies avec cent livres ſterling.

Les ouvrages de Mr. Locke ſont en grand nombre. 1°. Le plus travaillé de tous eſt le traité de l'entendement, qu'il commença en 1670. & qu'il ne fit paroître qu'en 1690. Il y en a eû quatre éditions en

Anglois à Londres, une en François à Amſterdam, & une en Latin. 2°. La conduite de l'eſprit dans la recherche de la verité. 3°. Une méthode de faire des recueïls. 4°. Deux traitez touchant la monnoye. 5°. De l'éducation des enfans. 6°. Mr. Locke publia en 1690. un livre ſur le Gouvernement civil, il n'oſa mettre ſon nom à un ouvrage ſi ſéditieux. 7°. Etant en Hollande il confera avec les Remontrans, & principalement avec Limborch qui étoit à leur tête, & lut quelques traitez d'Epiſcopius: il trouva que leurs ſentimens revenoient à peu près aux ſiens, & s'y étant confirmé de plus en plus, il compoſa une lettre en Latin ſur la Tolerance, qu'il addreſſa à Limborch. Cette lettre fut ſuivie de deux autres pour répondre aux objections qui lui furent faites.

8°. En 1695. il fit paroître un livre, où il prétendit prouver que le Chriſtianiſme n'a rien qui ſoit au-deſſus de la raiſon. L'Angleterre malheureuſement fertile en ces ſortes d'écrits qui anéantiſſent la foi, en voyoit alors courir pluſieurs, & Mr.

Stillingfleet Evêque de Worcester en étant scandalisé, entreprit la défense du Mystere de la Trinité, où il attaqua Mr. Locke, qui lui répondit. La dispute s'échaufa entre eux, & produisit trois lettres de la part de Locke, & deux repliques de la part de l'Evêque, que la mort empêcha d'en faire une troisiéme.

Mr. le Clerc n'est pas un homme qui se cache, aucontraire il trouve par tout l'occasion de se montrer tel qu'il est, & il prend ici celle du different de l'Evêque de Worcester & de Mr. Locke, pour renouveller son ancienne calomnie contre les Saints Peres, auxquels en general, & à Saint Hilaire en particulier, il impute l'impie & la folle erreur d'avoir crû trois Dieux; plus injuste envers eux, que les Sabelliens & les Ariens de leur tems. Car ceux-ci ne s'aviserent jamais de reprocher aux Catholiques, comme un dogme avoüé, d'adorer trois Dieux; mais seulement comme une consequence qui se tiroit du Mystere de la Trinité. Ils convenoient tous ensemble de l'unité individuelle de substance en un

ſeul Dieu : mais les Sabelliens & les Ariens prétendoient qu'admettre la Trinité de perſonnes ſubſiſtantes & égales, c'étoit tomber en contradiction. La réponſe des Docteurs de l'Egliſe étoit, que cette Divinité, une en ſoi & abſolument indiviſible, n'étoit point multipliée ; mais communiquée du Pere au Fils par voïe de generation du Pere & du Fils, ou par le Fils au St. Eſprit par voïe de proceſſion. Qui ne voit pas cette doctrine dans St. Athanaſe, eſt étrangement aveuglé. Il dit expreſſément *.
„ Comme il y a un ſeul principe, il y
„ a un ſeul Dieu, & veritablement
„ & réellement une ſeule ſubſtance :
„ c'eſt une ſeule hypoſtaſe qui dit,
„ je ſuis celui qui ſuis. Eſt-il rien de plus clair pour l'unité de Dieu, que de reconnoître une ſeule hypoſtaſe; prenant ce mot dans la ſignification de ſubſtance, comme l'entendoient alors l'Egliſe Romaine & celle d'Alexandrie ? Ils ſe ſervoient aſſez communément du terme d'*identité*, ταυτότης. „ Le Verbe, dit encore Saint

* *Orat.* 5. *contra Arianos.*

„ Athanaſe *, a donc réellement & „ veritablement l'*identité* de nature „ avec le Pere. S'ils employoient la comparaiſon de la nature humaine qui eſt une en tous les hommes, c'eſt en obſervant qu'elle eſt multipliée & diviſée en chacun d'eux, au lieu que la nature divine eſt en trois perſonnes la même & ſans diviſion. „ Nous autres hommes, dit encore „ St. Athanaſe, comme nous avons „ la même origine & que nous deſ- „ cendons d'un même pere, nous „ avons la même nature, & nous „ ſommes un en quelque ſorte δια- „ θέσει, & comme par imitation de „ l'unité phyſique du Pere & du „ Fils, ἔχοντες προγεγραμμένην τὴν τοῦ Υἱοῦ „ πρὸς τὸν Πατέρα φυσικὴν ἑνότητα. Unité qu'il appelle indiviſible & *identité*.

C'eſt donc par un égarement pitoyable que Mr. le Clerc avance, *que les orthodoxes de ce tems-là croyoient un ſeul Dieu en eſpece, & trois en nombre.* Car outre que St. Athanaſe peut juſtement être reçu pour garant de la foi des autres, St. Hilaire dans toute la ſuite de ſes livres ſur la

* *Orat.* 4.

Trinité répond comme lui à l'objection des Sabelliens & des Ariens. Dans celui qui eſt intitulé des Synodes, ou de la foi des Orientaux, auquel Mr. le Clerc s'arrête, il dit que Baſile d'Ancyre, & ceux qui avec lui confeſſoient le Verbe parfaitement ſemblable au Pere en ſubſtance, revenoient dans le fond à le croire de la même ſubſtance & conſubſtantiel. Car ſuppoſé qu'il y a un ſeul Dieu en une ſubſtance unique & indiviſible, comme St. Hilaire l'aſſûre, il s'enſuit que la parfaite ſimilitude & l'égalité en cette ſubſtance eſt veritablement & réellement l'unité, & qu'il n'y a qu'une diſtinction de perſonnes entre le Pere & le Fils dans l'unité de ſubſtance. Mr. le Clerc n'a pû corrompre le ſens de St. Hilaire, que par une inadvertance auſſi peu pardonnable que la mauvaiſe foi, en prenant le terme de perſonne pour celui de ſubſtance.

Pour annéantir cette accuſation temeraire contre les Orthodoxes, il ſuffit de faire reflexion à la queſtion qui s'éleva entre eux touchant les termes d'hypoſtaſes & de perſonnes.

La maniere de parler des Orientaux, qui disoient qu'il y a trois hypostases, déplaisoit à l'Eglise Romaine & à celle d'Alexandrie, dans la crainte que quelqu'un ne s'imaginât qu'il y a trois substances ; & les Orientaux désapprouvoient ce que les Latins & ceux d'Alexandrie disoient, qu'il y a seulement trois personnes ; cette façon de parler ne leur paroissant pas marquer assez nettement la distinction réelle, & craignant que le mot de *personne* ne fût pris par quelqu'un pour celui de *personnage*. Mais dans cette contestation sur les mots, on les voit parfaitement d'accord dans une même créance du Mystere de la Trinité, également attentifs à garder l'unité réelle de substance & la distinction réelle des personnes.

On s'est crû obligé de suivre Mr. le Clerc dans une digression, où il n'est entré, dit-il, que pour justifier Courcelles frere de sa grand'mere contre la censure de Mr. Stillingfleet. Ce fameux Arminien Courcelles a appris à son petit-neveu Mr. le Clerc, à imposer aux Peres le blaspheme si détesté dans le Christianisme, de la pluralité des Dieux.

Venons aux ouvrages de Mr. Locke contenus dans ce volume. Celui qui se presente d'abord, est sa premiere lettre sur la Tolerance, qu'il fait consister en ce que chacun ait l'entiere liberté de choisir & de suivre telle Religion qui lui plaira & qu'il estimera être la meilleure, sans crainte d'être inquieté, à quelque societé qu'il se joigne, ou de quelque societé qu'il se sépare. Il prétend que faire attention à ce que c'est qu'Etat & qu'Eglise, suffit pour se convaincre, qu'une telle Tolerance ne sçauroit être justement refusée.

» L'Etat selon mes idées, dit-il, » est une societé d'hommes établie » dans la seule vûë de se procurer les » uns aux autres la conservation & » l'avancement de leurs interêts ci» vils. De cette définition il conclut, que toute l'autorité du Magistrat est renfermée dans l'interêt civil, & ne s'étend point au salut des ames, qui n'est pas confié à ses soins. D'ailleurs, poursuit-il, le Magistrat n'a pour se faire obéïr que la crainte des peines qui peuvent à la verité faire des hypocrites, mais non pas des Fidelles.

» Par le terme d'Eglise, dit-il
» ensuite, j'entens une societé
» d'hommes qui se joignent volontai-
» rement ensemble pour servir Dieu
» en public, & lui rendre le culte
» qu'ils jugent lui être agréable, &
» propre à leur faire obtenir le salut.
Elle est libre & volontaire, cette societé, ajoute-t'il ; parce que les hommes ne naissent point membres d'une Eglise ou d'une autre, & que la Religion ne se transmet pas des peres aux enfans comme un heritage.

S'il se fait objecter que cette définition est défectueuse, en ce qu'il n'y est point fait mention de Pasteurs, dont l'autorité soit dérivée des Apôtres par une succession non interrompuë, ce n'est que pour avoir lieu de marquer son mépris, & pour l'ordination, & pour la succession des Pasteurs : mais il laisse là dessus chacun dans son opinion.

Comme il n'est point de societé, de quelque genre qu'elle soit, qui n'ait ses loix particulieres, imposées à tous ceux qui la composent, aussi l'Eglise a les siennes : & comme les loix demandent l'appui d'une auto-

rité qui en commande l'obſervation, & puniſſe l'infraction, il faut reconnoître un pouvoir dans l'Egliſe. Mais quel eſt ce pouvoir de l'Egliſe ? Mr. Locke le réduit à deux chefs : le premier, d'exhorter à l'obſervation des loix ; le ſecond, non ſeulement de reprendre ceux qui y manquent, mais encore d'éloigner & de priver de ſa Communion & d'excommunier les incorrigibles, en telle ſorte néanmoins que l'excommunication ne ſoit, ni offenſante, ni injurieuſe, & qu'elle ne porte aucun dommage à la perſonne & aux biens de ceux contre qui elle eſt prononcée. D'autant plus qu'il n'eſt pas poſſible parmi ces conteſtations infinies touchant l'Egliſe, de décider quelle eſt la veritable, & s'il n'y en a qu'une qui conduiſe au ſalut.

De plus chaque Egliſe particuliere n'a aucun pouvoir ſur les autres Egliſes; lors même qu'elle a le Magiſtrat civil de ſon côté, puiſque la Religion n'eſt pas de la competence du Magiſtrat. » Le pouvoir civil eſt » partout le même, dit-il, en quel- » ques mains qu'il ſe trouve ; & un

» Prince Chrétien ne ſçauroit don-
» ner plus d'autorité à Egliſe, qu'un
» Prince infidelle, c'eſt à dire, au-
» cun.

Bien loin que ceux qui gouvernent l'Egliſe puiſſent faire, ou procurer de mauvais traitemens à quiconque ne s'unit pas à eux, ils ignorent leur commiſſion, s'ils n'entretiennent pas la concorde entre tout les citoyens; & il eſt du devoir du Magiſtrat civil de la maintenir de tout ſon poſſible.

Juſqu'où doit aller la Tolerance? Mr. Locke ne lui donne point d'autres bornes, que ce qui ſeroit évidemment contre les bonnes mœurs, ou préjudicale & nuiſible aux autres hommes. Sacrifier & tuer un veau ne fait mal à perſonne: qu'il ſoit donc permis de ſacrifier un veau, à qui croira faire ainſi une action de Religion & agréable à Dieu. Que l'Anabaptiſte, le Socinien, le Juif, le Mahometan, l'Idolâtre, joüiſſent du benefice de la Tolerance. Il en exclut ſeulement deux ſortes de gens, les Catholiques & les Athées: les premiers, ſur deux inſignes calomnies, d'enſeigner qu'il

ne faut pas garder la parole donnée à ce qu'ils nomment Heretiques, & que le Pape n'est pas seulement le Chef de la Religion, mais encore le maître souverain de tous les biens.

On n'a point trouvé dans cette lettre de Mr. Locke les deux caracteres que Mr. le Clerc lui donne, d'excellent Philosophe & d'Ecrivain poli. Ce n'est qu'un tissu de contradictions, de mauvais raisonnemens, de déclamations triviales, avec des expressions & des comparaisons basses. Au reste, il ne va pas si loin que les Armeniens & les Sociniens, il s'arrête à une Tolerance purement civile & politique ; & il laisse à chaque Eglise le droit d'exiger la créance de tous ses dogmes, comme necessaire à salut, pourvû qu'elle n'arme pas son zele contre ceux qui sont d'une autre opinion, & qu'elle entretienne avec eux le commerce de la vie & de la societé civile.

Le second ouvrage est intitulé, *de la conduite de l'esprit dans la recherche de la verité*, & les reflexions dont il est plein, le rendroient utile, si elles n'étoient pas rapportées à une mau-

vaiſe fin. Mr. Locke le commence par les loüanges de l'entendement. « Quoique l'on diſtingue, dit-il, » les facultez de l'eſprit, & que l'on » donne l'empire ſupreme à la vo- » lonté comme à un agent, il eſt » pourtant vrai que l'homme qui eſt » l'agent, ſe détermine lui même » à faire ceci, ou cela, ſur quelque » connoiſſance vraye ou fauſſe.... & » quelque faculté qu'il employe, » l'entendement avec la lumiere qu'il » a, bien ou mal informé, lui ſert » toujours de guide. Il nous eſt donc d'un interêt eſſentiel d'apprendre à conduire nôtre entendement dans la recherche du vrai & dans ſes jugegemens. Ce ſeroit à la Logique à nous rendre ce bon office, elle nous le promet: mais Mr. Locke qui cite le Chancelier Bacon, ne l'en croyant pas capable, s'eſt propoſé une autre voïe que celle qu'elle montre dans les Ecoles.

Il ſemble que tout ce qu'il dit dans ce traité peut ſe rapporter à trois chefs. 1°. A donner de l'étenduë & de la facilité à nôtre entendement. 2°. A le tenir en une ſituation, pour

ainsi dire, d'équilibre entre les sentimens qu'il a à examiner, sans se laisser incliner par la passion, ou par un secret désir que l'un soit plus vrai que l'autre. 3°. A s'arrêter à des idées fixes & déterminées, quand il le faut appliquer à des questions particulieres.

Il y a sans doute une grande inégalité dans les esprits des hommes, soit pour la facilité de concevoir & la penetration, soit pour l'étenduë, soit pour la justesse & l'exactitude à juger. Qoiqu'elle vienne en partie du fond de la nature, Mr. Locke remarque qu'elle doit être le plus ordinairemeut attribuée au plus ou au moins de culture. Il la recommande donc, & il la fait consister à exercer son esprit, qui à peu près comme le corps acquiert de l'agilité par l'exercice; à le remplir de beaucoup de diverses idées, ne le bornant pas à une seule sorte de connoissances & de livres; à ne prendre pour principes de ses raisonnemens que ce qui est exactement vrai, l'erreur ne provenant que du défaut des principes. Il fait des peintures vives & naïves de plu-

ſieurs ſortes de gens, qui font peu d'uſage de leur entendement, comme de ceux qui ſont occupez du travail de la campagne, & qui ont fort peu de connoiſſances, des habitans des villes qui en ont davantage à proportion de leurs differentes conditions & de leurs emplois.
» Un Gentilhomme de campagne, » après avoir laiſſé tout ſon Latin & » toute ſorte d'érudition au College, » ſe retire dans ſon Domaine, & » s'aſſocie avec ſes voiſins de la mê- » me trempe, qui n'ont de goût » que pour le vin & pour la chaſſe: » il employe tout ſon tems avec ſes » amis, il ne converſe qu'avec eux, » & il ne peut ſouffrir aucune com- » pagnie, où l'on parle d'autre cho- » ſe que de bon vin.

Mr. Locke deſcend dans un grand détail de ce qui peut conduire l'eſprit à la verité, ou l'en écarter. Touchant les principes, il dit que ſouvent les hommes prennent pour principe de leurs raiſonnemens ce qui n'eſt qu'un préjugé: comme lors qu'ils concluent qu'une opinion eſt vraye, parceque c'eſt celle

de personnes qu'ils estiment habiles. Ils se tirent ainsi d'un état d'incertitude qui les gêneroit, & ils s'épargnent la peine d'un examen rigoureux & difficile. Quelque application donnée à l'étude des Mathematiques , sans prendre le dessein de devenir grand Mathematicien, remedieroit à ce défaut.

Ensuite il conseille de se faire comme une provision d'idées abstraites ; de reconnoître ses préjugez, & la marque qu'il donne d'un préjugé , c'est de ne pas vouloir entendre & considerer les raisons du sentiment opposé ; d'examiner avec soin & avec une espece d'indifference ce qui est proposé ; de ne pas tirer une conséquence generale d'une observation particuliere , de ne pas se contenter d'avoir rempli sa tête des argumens & des preuves de deux partis contraires ; d'éviter la précipitation & l'impatience dans ses jugemens , laquelle ne vient pas seulement de la legereté de l'esprit, ou de la paresse , mais aussi d'une trop grande ardeur de sçavoir , qui fait couler sur les matieres.

Le principal, dit-il, n'eſt pas de beaucoup lire, mais de lire avec reflexion, & avec la précaution de ne pas ſe laiſſer éblouïr par les tours & l'éloquence d'un Auteur. Sur tout il faut ſe donner de garde de la partialité, ſoit en faveur d'un Auteur, ſoit pour une ſorte d'étude qui fait, ou mépriſer toutes les autres, ou s'efforcer de l'amener à celle qui a la préference : ainſi voit-on des Chimiſtes faire entrer leur Chimie juſque dans les Myſteres de la Religion.

Mr. Locke n'approuve pas le ſoin de faire toutes les diſtinctions poſſibles, c'eſt briſer ſon ſujet & le réduire en poudre, non pas le diviſer. Sur les comparaiſons, il obſerve que ſouvent elles impoſent & détournent de la verité. Il dit que c'eſt à l'évidence qu'eſt dû l'acquieſcement de l'eſprit ; mais que la préſomption & le découragement empêchent preſque également d'y parvenir. Il avertit d'éviter comme un écueïl dangereux de joindre des idées differentes.

Les ſophiſmes qu'il juge les plus

séduisans, viennent de la maniere dont un Auteur expose & insinuë ses pensées : il paroît en colere contre tous ceux qui employent la Rhetorique & l'artifice pour persuader, tandis qu'il s'abandonne lui-même à un stile déclamatoire & chargé de comparaisons.

Le troisiéme est un *Discours sur les miracles*, qu'il définit » des opera-
» tions sensibles que le spectateur
» regarde comme divines, parce
» qu'elles sont au dessus de sa portée,
» & contraires même, à ce qu'il
» croit, aux loix établies de la na-
» ture. Mr. Locke prétend, que pour établir sa foi sur les miracles, il n'est pas necessaire de connoître effectivement, si la chose dont on est témoin est au dessus de toutes les forces de la nature, l'étenduë de ces forces nous étant inconnuë : il suffit d'y appercevoir les marques d'une puissance superieure à toute autre qui s'y oppose. Ainsi la mission de Moyse étoit attestée par la superiorité de ses miracles, sur les prodiges que pûrent faire les Magiciens d'Egypte.

Le quatriéme eſt une méthode de faire des recueïls.

Le cinquiéme conſiſte en quelques particularitez de la vie du Comte de Shafteſbury, à qui il attribuë d'avoir forcé Monk d'entreprendre le rétabliſſement de Charles II. Roi d'Angleterre, les premieres penſées de Monk étant de s'emparer du gouvernement.

Article XCIX.

APPARATUS BIBLICUS in tres libros diſtributus, ad Scripturæ ſtudium feliciter incipiendum prænoſcenda diſputationibus viginti complectens &c. C'eſt à dire, *Apparat de la Bible divisé en trois livres, & comprenant en vingt diſsertations ce qu'il faut ſçavoir pour commencer heureuſement l'étude de la ſainte Ecriture. Tome IV. qui contient trois diſſertations touchant l'hiſtoire des Verſions en langue vulgaire, s'il convient d'accorder indifferemment à toute ſorte de perſonnes de lire les livres ſaints, & touchant les diverſes éditions de l'Ecriture & les Polyglot-*

tes. A Bruxelles, chez Jean de Smedt à l'enſeigne de la converſion de Saint Auguſtin, 1706. *in folio, pages* 680.

ON a rendu compte * des trois premiers tomes de ce grand ouvrage, qui eſt à proprement parler une bonne & ample compilation.

Le R. P. Cherubin dans la diſſertation quatorziéme, qui eſt la premiere de ce tome, traite des traductions de la ſainte Ecriture en langue vulgaire, & il commence par les Françoiſes. Il examine en quoi le texte du P. Queſnel dans ſon nouveau Teſtament eſt conforme à celui de Mons, ou en eſt different; & il le confronte avec tous les endroits que Meſſieurs Simon, Maimbourg, Malet, des Iſles, le P. Maximin, & un Auteur Anonyme, avoient jugez dignes de reprehenſion. Il en fait de même d'une édition de la Bible en Latin & en François, imprimée à Liege en 1702. & qui n'eſt

* *Au mois de Decembre* 1710. *aux mois de Janvier, Août & Decembre* 1711.

presque pour l'ancien Testament que la version de Mr. de Sacy, & pour le nouveau que celle de Mons. Il porte un pareil jugement du nouveau Testament en Flamand, imprimé à Emeric en 1697. lequel est proprement une traduction de celui de Mons: le P. Bukentof Recollect & le P. Joyeux Dominicain y remarquerent des fautes si considerables qu'elle fut défenduë.

Il donne beaucoup de loüanges à la Version & aux Notes de Mr. de Sacy. Enfin il parle de celles de Mr. Simon, de Mr. Godeau, du P. Bouhours, de Mr. le Clerc: comme ce sont choses connuës, on ne s'y arrête pas. On remarquera seulement, qu'il a rapporté la juste condamnation portée par Monseigneur le Cardinal de Noaïlles & par feu Monseigneur l'Evêque de Meaux contre la traduction de Mr. Simon, & les vains efforts que celui-ci fit pour la soutenir. Il désapprouve que Mr. Godeau & Mr. le Clerc apostrophent Dieu par le pronom *tu*, toi; & que le P. Bouhours omette quelquefois des particules conjonctives, du reste il loüe sa traduction.

Des verſions Françoiſes il paſſe aux Italiennes, Eſpagnoles, Alemandes, Flamandes, Angloiſes, Danoiſes, Suedoiſes, Polonoiſes, Moſcovites &c. & il n'en dit rien qu'après Meſſieurs Simon & Kortholt. C'eſt au P. le Long de l'Oratoire qu'il faut maintenant s'addreſſer pour être inſtruit ſur ce ſujet, & conſulter ſon ouvrage intitulé, *Bibliotheca ſacra, ſeu ſyllabus omnium fermè ſacræ Scripturæ editionum ac verſionum*, dont on a parlé au mois de Juin 1709.

Touchant les traductions de l'Ecriture en langues vulgaires, on demande ſi l'Egliſe doit permettre, ou même procurer qu'il s'en faſſe? Si elle doit en accorder la lecture indifferemment à tous les Fidelles? Ce ſont deux queſtions que le P. Cherubin traite enſemble dans la diſſertation quinziéme & à ſa maniere, qui conſiſte à expoſer ce qu'une grande lecture lui fournit d'autoritez & de faits, & à rapporter ce que les Docteurs Catholiques ont dit d'une part, & les Proteſtans de l'autre.

Ceux-ci impoſent à l'Egliſe, qu and

ils aſſûrent qu'elle arrache des mains des Fidelles l'Ecriture ſainte comme un livre pernicieux, & il eſt ſur tout honteux à un homme ſi habile que l'étoit Uſſerius, d'avoir non ſeulement appuyé cette calomnie, mais de l'avoir pouſſée au dernier excès.

Les Catholiques conviennent qu'il n'eſt point en ſoi de lecture plus ſainte, plus utile, plus recommandée; mais ils ajoutent avec ſageſſe, 1°. Qu'elle n'eſt pas neceſſaire à tous. Car combien de ſimples Fidelles ne ſçavent pas même lire? Combien de nombreuſes aſſemblées de Chrétiens ont ignoré les langues, comme ceux d'Afrique qui habitoient à la campagne, ceux de Gaule, de Germanie, d'Eſpagne, de la Grande Bretagne, les François juſqu'au tems de Charle-magne, ceux d'Italie & des autres païs, où le Latin ceſſa d'être en uſage parmi le peuple? Il en faut juger de même de l'Orient: car quoique le Latin & le Grec fûſſent les langues dominantes dans l'Empire, elles n'étoient pas étenduës univerſellement, & les Pro-

vinces avoient la leur particuliere.

2°. Que c'eſt de la bouche des Paſteurs & des Prédicateurs qui ont leur Miſſion de l'Egliſe, que les Fidelles doivent recevoir avec ſoumiſſion la parole de Dieu. 3°. Que c'eſt de l'Egliſe, qui les inſtruit par les Paſteurs qu'elle leur envoye, qu'ils doivent attendre l'intelligence & apprendre le vrai ſens de l'Ecriture.

4°. Il arrive des tems de ſéduction, & que l'eſprit de préſomption & de fanatiſme ſe répand & ſemble s'emparer du monde ; témoin ce qu'on vit après l'apoſtaſie de Luther : l'artiſan dans ſa boutique laiſſant ſes outils en prenant la Bible en main, ſe crut plus intelligent que tous les Saints Peres & que tous les Théologiens enſemble, & s'arrogea de décider de la Religion ſelon ſon caprice. Alors il eſt de la prudence & de la charité de l'Egliſe de ramener ſes enfans, & de les arrêter aux inſtructions de leurs Paſteurs, de ne permettre qu'avec diſcernement la lecture des livres ſaints, & de l'interdire à ceux

qui à raiſon de leur mauvaiſe diſpoſition y trouveroient la perte de leur ame. 5°. Enfin elle défend les traductions compoſées par les Heretiques, ſuſpectes, infidelles.

Telle eſt la diſcipline de l'Egliſe, confirmée par les Decrets de pluſieurs Papes, Innocent III. Gregoire VII. Pie IV. Gregoire XIII. Clement VIII. Pour nous tenir dans la France, nos Prélats afin de reprimer la licence que le peuple ſe donnoit de dogmatiſer dans les tems dangereux du Calviniſme naiſſant, condamnerent abſolument toutes les verſions faites par les Heretiques, & jugerent à propos de défendre la lecture des autres ſans une permiſſion ſpéciale de l'Evêque, ou de ſon Vicaire General. Ils le déciderent ainſi dans les Conciles Provinciaux de Sens, de Toulouſe, de Narbonne, de Bourges, & dans des Synodes particuliers. Henri II. en 1547. & 1551. ordonna que nul ſemblable livre ne fût débité avant que d'avoir été approuvé par la Faculté de Paris, laquelle ſur ce ſujet étoit d'une grande

 reſerve,

reſerve, & ſe déclaroit hautement contre les traductions en langues vulgaires, comme il parut par la condamnation de cette propoſition d'Eraſme : *ſacras litteras cupiam in omnes verti linguas* ; comme il parut encore en l'affaire de René Benoît. Et depuis en 1578. Monſeigneur Pierre de Gondi Evêque de Paris ayant aſſemblé pluſieurs Docteurs, & leur ayant demandé leur avis ſur le deſſein d'une Bible Françoiſe * ; eux ſuivant l'opinion de leurs Maîtres conclurent en ſomme, » qu'il » ne falloit traduire la ſainte Ecri- » ture en langue vulgaire. Conformément à cette réponſe le premier jour de Decembre 1620. dans une aſſemblée de la Faculté, où ſe trouverent deux cens Docteurs, il fut arrêté, *Quod ad Biblia ſacra attinet in linguam Gallicam edita, declarat Facultas ſe nullo modo verſionem quamcumque Gallicam ſacrorum Bibliorum probare.* Ces decrets & pluſieurs autres pareils juſqu'en 1661. ſemblent devoir s'entendre, par rap-

* *Maurice Poncet.*

port aux tems de ſéduction, & à l'infidelité des traductions.

Au reſte le P. Cherubin ne pardonne pas à Mr. Arnauld d'imputer à l'ignorance des Docteurs l'averſion qu'ils marquoient avoir des traductions.

On n'ometra pas ce qui arriva en Angleterre ſous le regne de Henri VIII. * qui en 1510. fit travailler Tonſtal Evêque de Durham, & Heath Evêque de Rocheſter à une traduction Angloiſe, afin de l'oppoſer à celle de Cowerdal, & à d'autres qui favoriſoient le Lutheraniſme : mais il s'apperçut bientôt du mauvais effet de cette lecture accordée au peuple, & dès l'année 1542. il ſupprima par une ordonnance très-ſevere toutes les verſions, & celle-là même qui paroiſſoit ſous ſon autorité.

Quoique les tems ſoient par eux mêmes moins dangereux, il ne s'enſuit pas que l'Ecriture doive être miſe entre les mains de toutes ſortes de perſonnes: elle peut devenir

* *Durellus vindic. Eccl. Angl. c. 27.*

nuiſible à quelques-uns, & tout le monde n'a pas les diſpoſitions neceſſaires pour en profiter ; le commun donc des Fidelles doit prendre l'avis de ſon Paſteur, de ſon Directeur. Les Heretiques mépriſent ces précautions : comme à leur gré la meilleure diſpoſition eſt la confiance en ſon propre jugement, l'indocilité & le penchant à la revolte contre l'autorité de l'Egliſe, ils s'empreſſent de preſenter indifferemment à tous leurs traductions.

Mr. Arnauld ne veut pas non plus qu'il y ait aucune reſerve pour la lecture de l'Ecriture ſainte, & il a écrit ſur ce ſujet avec beaucoup de chaleur contre Meſſieurs Steyaert, Mallet & Simon. Le R. P. Cherubin examine fort au long ſes preuves, & après avoir d'abord averti qu'il ne faut pas ſe laiſſer ſurprendre par le ſtile déclamatoire, hautain & violent de Mr. Arnauld, il dit à chacune de ſes raiſons qu'elles n'ont rien de ſolide ; que conſiderées en elles mêmes, & priſes pour ce qu'elles valent, elles font pitié ; que la bonne foi y manque ; que Chamier

& tous les Heretiques avoient raisonné comme lui.

La quatriéme regle mise à la tête de l'*Index*, ou de la liste des livres défendus, fournit au P. Cherubin une matiere abondante. Elle est conçûë en ces termes. » Comme il est manifeste par l'experience, que permettre à tous indifferemment la sainte „ Bible en langue vulgaire, est une „ chose plus pernicieuse qu'utile, „ vû la temerité des hommes, il faut „ sur ce point s'en rapporter au jugement de l'Evêque, ou de l'Inquisiteur, & prendre conseil du „ Pasteur, ou du Confesseur, qui „ pourront accorder de lire les traductions composées par des Catholiques, aux personnes qu'ils „ estimeront hors de danger, & „ en disposition d'en profiter pour „ l'accroissement de leur foi & „ de leur pieté. La permission doit „ leur être donnée par écrit, & „ ceux qui ne l'auront pas, s'ils ne „ laissent pas de lire la Bible, ou de „ la retenir chez eux, ne recevront „ point l'absolution, qu'ils n'ayent „ auparavant remis leurs livres en-

„ tre les mains de l'Ordinaire. Cette regle fut publiée par l'ordre & confirmée par les Bulles de Pie IV. & de Clement VIII. Les Conciles Provinciaux de Bourges, de Narbone, d'Aix, de Tours, de Bourdeaux, d'Avignon ; ceux de Milan tenus par St. Charles, en ont commandé l'obſervation ; de même que dans les Païs bas celui de Cambray, & les Synodes Dioceſains de Malines, d'Ypre, de Gand, de Bruges, de Namur, de Liege. Cependant Mr. Arnauld & ſon parti ſe ſont élevez avec emportemeut contre cette regle ; & le P. Cherubin rapporte leurs paroles tirées de leurs libelles, & marque très ſouvent qu'il eſt ſcandaliſé de leur irreverence envers le Saint Siege. Pour lui, il la défend fortement par l'autorité des Cardinaux du Perron & de Richelieu, du Clergé de France, de Monſeigneur de Gondi Archevêque de Paris, de Monſeigneur d'Aubuſſon Archevêque d'Embrun, des Docteurs de Paris & de Louvain, & enfin par des raiſons qu'il emprunte de differens Auteurs. Il ſoutient

à Mr. Arnauld qu'elle a été reçûë dans les Païs-bas, non ſeulement du conſentement des Evêques, mais auſſi par un Edit de Philippe II. & que ce qu'il oſe avancer au contraire, eſt puerile & indigne d'un honnête homme. Quant à Veron & Marolles, dont Mr. Arnauld veut ſe prévaloir, le P. Cherubin dit qu'ils ont eû tort de s'imaginer que la Bible ſoit pour tous indifferemment.

La conformité du ſujet le conduit à traiter des traductions des livres Eccléſiaſtiques en langues vulgaires, & il rapporte tout ce qui s'eſt paſſé à l'occaſion du Miſſel mis en François par le Sieur Voiſin. Il ajoute, qu'il ne convient pas que l'Office divin ſe celébre en langues vulgaires, & il refute les objections des Heretiques ſur cet article de diſcipline.

Dans la ſeiziéme diſſertation il fait l'hiſtoire des éditions de l'Ecriture en pluſieurs langues, ou des Bibles Polyglottes : Walton & Mr. Simon ſont les Auteurs qu'il cite.

La dixſeptiéme diſſertation n'eſt qu'un catalogue des livres ſuppoſez

à divers Auteurs Eccléſiaſtiques, à commencer par les Apôtres juſqu'au troiſiéme ſiécle.

ARTICLE C.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE de la Chapelle des Rois de France, dédiée au Roi, par Mr. l'Abbé Archon Licentié de Sorbone, Chapelain ordinaire & Sacriſtain de la Chapelle de ſa Majeſté. Tome ſecond. A Paris, chez Pierre Auguſtin le Mercier, ruë Saint Jacques près St. Yves à Saint Ambroiſe 1711. *in* 4°. *pages* 794.

LE premier tome de cette hiſtoire traite de la Chapelle de nos Rois Merovingiens & Carlovingiens : il parut au commencement de 1704. & l'extrait en fut inſeré dans ces Memoires au mois d'Avril. Le ſecond tome dont on a maintenant à parler, commence à Hugues Capet, & finit à Louïs XIII. L'état de la Chapelle ſous le regne de Louïs le Grand fournira une matiere aſſez abondante & aſ-

ſez riche pour remplir un troiſiéme tome.

On peut dire en general du travail de Mr. l'Abbé Archon, que c'eſt une hiſtoire bien écrite & très-édifiante de la pieté de nos Rois très-Chrétiens : car ce n'eſt point une ſimple liſte des Officiers de leur Chapelle, mais un récit hiſtorique de leur vertu, de leur liberalité envers les Egliſes, & de leur mort. Et comme nous avons en veneration, & que nous aimons le ſang qui gouverne la France depuis tant de ſiécles, ce nous eſt une extreme conſolation de le voir couler de Rois en Rois avec les ſentimens & les pratiques d'une veritable Religion.

Pour comprendre combien ce ſecond tome a coûté à l'Auteur, & à combien de ſçavantes recherches il l'a engagé, il n'y a qu'à penſer que les archives ne contiennent rien de plus ancien que Saint Louïs, ni acte autentique, ni état de la maiſon des Rois précedens ; & ce n'eſt qu'à cette époque que la lumiere commence à paroître. Avant cela il faut, pour ainſi dire, foüiller dans l'obſcurité,

& chercher dans des Hiſtoriens ce qu'ils n'ont pas eû ſoin d'expliquer : car quoiqu'ils aient preſque tous été Religieux, toutefois ils donnent peu de connoiſſance des Confeſſeurs, & des Chefs de la Chapelle des Rois, dont ils écrivent la vie. On voit encore nos Hiſtoriens en uſer de même ; & le détail des Officiers particuliers d'un Prince, s'ils n'ont pas rapport à ſes actions publiques, n'entre gueres dans leur hiſtoire.

Venons à Mr. Archon. Il remarque qu'Hugues Capet à ſon avenement à la Couronne trouva la Puiſſance & l'autorité Royale reſſerrée dans les bornes étroites des Comtez de Paris & d'Orleans, où même elle n'étoit pas bien établie. C'étoient pour lui & pour Robert ſon fils des conquêtes conſiderables, de ſe rendre maîtres de Laon, de Melun, de Montlheri ; ainſi il ne faut pas s'étonner, que les grands noms d'Archi-Chapelains, d'Archi-Chanceliers, & autres ſemblables, ceſſerent d'être en uſage dans leur maiſon. Il n'y a pas pourtant lieu de douter, que ces mêmes Rois, dont la Majeſté

égaloit celle des Empereurs, qui s'attribuoient quelquefois le nom d'Auguſtes & d'Empereurs, & donnoient l'inveſtiture des Evêchez & des Abbayes, n'euſſent une Chapelle avec un Chef. Voici la notice generale que l'Auteur en donne.

» Les noms les plus ordinaires » dont on appelloit les Eccléſiaſti- » ques de la Chapelle de nos Rois, » ſont ceux de Clercs & de Chape- » lains, *Clerici*, *Capellani*: on lît dans » la ſuite celui d'Aumôniers. Il eſt » certain que parmi les Clercs & les » Chapelains, ils en choiſiſſoient, les » uns pour faire auprès d'eux l'office » de Chanceliers, d'autres étoient » leurs Secretaires, & écrivoient » leurs lettres & leurs dépêches. Il y » en avoit qui étant non ſeulement » habiles dans la doctrine de l'Egliſe, » mais encore dans les autres Scien- » ces, leur ſervoient de Medecins, » quelques-uns d'entre eux étoient » chargez de diſtribuer les aumônes; » & preſque toujours c'étoit à quel- » qu'un de ces Eccléſiaſtiques, que » le Prince confioit le ſecret de ſa » conſcience. Les Rois recevoient

» également dans leur Chapelle des
» Religieux comme des séculiers; &
» étant très-assidus à leur office, plu-
» sieurs s'appliquoient à écrire la vie
» de leur maître & les évenemens les
» plus considerables de leur regne.
» Ils étoient en si grande veneration
» à la Cour, que nous voyons les
» noms de ces Chapelains & de ces
» Clercs préceder dans les souscri-
» ptions, ceux des plus grands Sei-
» gneurs & des premier Officiers.

Suivant ce principe, que les Rois se choisissoient leurs Chanceliers des Ecclesiastiques de leur Chapelle, tout ce qui dans la suite paroît avec le nom de Chancelier, est reputé par Mr. l'Abbé Archon pour Chapelain, comme Raynaldus ou Ragenardus, & Rogerius, sous Hugues Capet.

Le corps de St. Magloire avec d'autres Reliques ayant été apporté de Bretagne à Paris, ce Roi le fit déposer dans l'Eglise de S. Barthelemi, qui étoit joignant le Palais, & desservie par douze Chanoines faisant la fonction de Chapelains. Ces Chanoines furent alors transpor-

tez en une Chapelle de S. Nicolas nouvellemement bâtie dans le Palais, & des Moines mis en leur place; l'Eglise prit le nom de S. Magloire, & l'Abbé fut honoré du titre de Chapelain du Roi.

Sous le Roi Robert il arriva que deux de ses Chapelains en divers tems volerent, l'un un flacon d'argent, l'autre un chandelier. Le Roi fut le seul à s'en appercevoir, & il leur pardonna.

On voit revivre le tître d'Archi-Chapelain en la personne de Baudouïn, qui avec cela étoit Chancelier sous Henri I. & qui ensuite fut Evêque de Noyon. Mr. Archon ne manque pas de remarquer que nos Rois ne manquoient gueres d'élever leurs Chapelains à la dignité Episcopale, comme les Empereurs d'Alemagne le pratiquoient de leur part. Aussi ces Chapelains étoient ordinairement d'un merite distingué, soit par leur science & leur vertu, soit par leur naissance, & quelquefois parens des Rois. Sous le même regne de Henri I. il est fait mention des Moines du Roi, *Monachi Regis*;

c'eſt à dire, qui le ſervoient en qualité de Chapelains.

Une preuve de la conſideration que nos Rois avoient pour leurs Chapelains, c'eſt qu'ils les employoient dans les plus importantes & les plus honorables négociations, pour traiter avec les Papes & avec les Rois étrangers. Mr. Archon en rapporte pluſieurs exemples ſous le regne de Louïs VI. ſurnommé le Gros, & de Louïs VII. & ailleurs.

A propos de Louïs VII. on n'omettra pas un endroit qui marque la délicateſſe de ſa conſcience en l'obſervation du jeûne, qui alors étoit très-ſevere. Le Roi ayant conſulté le Pape, ſi les vendredis d'après la Saint Martin il lui étoit permis d'uſer de la diſpenſe qui lui avoit été accordée pour les autres vendredis de l'année, il eut pour réponſe, que juſqu'à l'Avent il pouvoit ſe faire ſervir un plat de poiſſons & boire du vin avec moderation, *uno ferculo piſcium & vino moderatè ſumpto*; que pendant l'Avent & le Carême il devoit ſe reduire à l'abſtinence preſcrite par l'Egliſe; que ſi pourtant ſa

ſanté ne le lui permettoit pas, il revint au plat de poiſſons & au vin pris avec moderation, en augmentant ſes aumônes ſelon l'avis de ſon Chapelain, c'eſt à dire, de celui qui étoit ſon Confeſſeur.

Il y a apparence, dit Mr. Archon en parlant de Philippe Auguſte, qu'il donna le tître d'Aumonier à un de ſes Chapelains deſtiné à diſtribuer ſes aumônes. Il remarque avec raiſon ſous Louïs VIII. » Qu'on donnoit le nom de Clercs, non ſeulement aux Eccléſiaſtiques de la Chapelle, mais encore à tous ceux qui avoient l'honneur de le ſervir dans toutes les fonctions autres que les militaires.

Nous voilà arrivez au tems de S. Louïs, où les choſes s'éclairciſſent. Toutefois il eſt incertain ſi Frere Guerin Chancelier & Evêque de Senlis fut le Chef de la Chapelle, & d'ailleurs il eſt vrai-ſemblable que c'eſt d'après lui que les Evêques de Senlis ſe ſont qualifiez quelque tems Maîtres Chapelains du Roi. Quoiqu'il en ſoit, les privileges de la Chapelle étoient, de n'être point

ſujette à l'interdit, & que les Eccléſiaſtiques qui y faiſoient le ſervice, percevoient les fruits de leurs Benefices excepté les diſtributions manuelles : il y a ſur ce ſujet des Bulles de Gregoire IX. d'Innocent IV. d'Alexandre IV. & de Clement IV. Sur les états de la maiſon de St. Louïs, l'Aumônier, les Chapelains, les Clercs de la Chapelle ſont diſtinguez ; & les appointemens des uns & des autres ſont aſſez courts. L'Aumônier avoit douze livres, & ſon Clerc ſoixante ſols : les Chapelains avoient par jour quatre deniers, & les Clercs de la Chapelle deux ; & par ſon teſtament il laiſſa une penſion de vingt livres aux Eccléſiaſtiques de ſa Chapelle qui n'étoient pas pourvûs de Benefices. La Reine avoit par an pour faire ſes aumônes quatre cens livres Pariſis, & cette ſomme fut augmentée juſqu'à ſix cens livres.

Ce fut la même choſe pour la Chapelle de Philippe le Hardi, & par ſon teſtament il laiſſa une ſemblable penſion à ſes Eccléſiaſtiques.

Les Ordonnances de Philippe le Bel entrent dans un plus grand dé-

tail.» L'Aumônier avoit plus de gages, » plus de provendes, plus pour son » mantel, même que le Garde-séel. » Le Confesseur pour lui & pour son » Compagnon avoit trois chevaux: » les chevaux étoient nourris dans » l'écurie du Roi, ses valets man- » geoient à Cour, & quand il survenoit » au Confesseur des Freres de son » Ordre ils mangeoient avec lui. Per- » sonne ne devoit avoir de chambre » dans l'Hôtel du Roi, que celui » qui portoit le séel Royal, le Con- » fesseur, l'Aumônier, les Chape- » lains, le Maître d'Hôtel, la » Chambre aux deniers. Les Ordonnances de Philippe le Bel furent à peu près la regle de ce qui se pratiqua sous plusieurs Rois ses successeurs. Sous Philippe V. on voit le Confesseur chargé de parler au Roi des Benefices, & d'en faire expedier les lettres.

Le Roi Jean obtint de Clement VI. de grands privileges pour le Confesseur & pour les Officiers de la Chapelle des Rois, & ces privileges ont été confirmez & augmentez par Urbain V. & Gregoire XI.

Juillet 1712.

Depuis qu'il y avoit eû un Aumônier en tître, il y avoit eû aussi un Clerc de l'Aumône, qui du regne de Charles V. commença de s'appeller Sous-Aumônier. Sur les états de la Maison du même Roi est marqué un Premier Chapelain, lequel étoit Geoffroi Chanoine & Chancelier de l'Eglise de Chartres, & encore Chanoine de la Ste. Chapelle de Paris. Les appointemens étoient encore modiques sous le regne de Charles VI. Tous les jours de jeûne que le Roi ne pouvoit pas garder, il donnoit quarante sols à son Confesseur pour être distribuez en aumônes.

Sur un état de la Maison de Charles VII. il est porté, » que le Con-„ fesseur aura six cens francs de pen-„ sion, & livraison pour cinq per-„ sonnes; l'Aumônier aura cinq cens „ francs, & livraison pour quatre „ personnes: le Confesseur & l'Au-„ mônier doivent continuellement „ faire residence auprès du Roi, & „ ne servent point par quartier. Et sur un autre état il est ordonné, „ que le Confesseur aura cinquante

„ livres de penſion par chacun mois, „ pour & en compenſation des li- „ vraiſons que ledit Confeſſeur à „ cauſe de ſon office avoit accoûtu- „ mé de prendre en l'Hôtel dudit „ Seigneur, tant pour ſa perſonne, „ que pour le Chapelain qui chante „ la ſeconde Meſſe du Roi, lequel „ Chapelain doit être aux dépens „ dudit Confeſſeur.

Ce Confeſſeur étoit Gerard Machet de la Societé de Navarre, où il avoit enſeigné les belles Lettres : il étoit Chanoine de Paris & de Chartres, quand le Roi étant encore Dauphin le prit pour ſon Confeſſeur, & Machet demeura en cet emploi plus de 30 ans & juſqu'à ſa mort, quoiqu'il eut été fait Evêque de Caſtres. Ce fut lui, & non pas l'Evêque de Chartres, comme le diſent quelques Hiſtoriens, qui examina la Pucelle. Jean de Fitigni, dévoüé au parti Anglois, étoit alors Evêque de Chartres, & fut tué ſur les degrez de ſon Egliſe exhortant les habitans à repouſſer le Comte de Dunois.

Sous Loüis XI. ſi Jean Cœur Ar-

chevêque de Bourges n'eut pas le tître de premier Aumônier , il en eut les fonctions , l'Intendance sur les Maladeries , Hôtels-Dieu , Aumôneries , & de plus le soin du College de Navarre, qui jusques là avoit ordinairement été sous la direction du Confesseur, & qui le fut encore depuis que le nombre des Aumôniers étoit augmenté. L'Archevêque de Bourges ayant été disgracié, Jean Baluë Trésorier de l'Eglise d'Angers eut sa place : c'est le fameux Cardinal Baluë , dont Mr. l'Abbé Archon décrit ici l'histoire.

Le nombre des Ecclésiastiques de la Chapelle & des Aumôniers allant toûjours en croissant, Geoffroy de Pompadour prit le tître de Grand Aumônier , qui lui est donné sur l'état de la maison de Charle VIII. avec 1200 livres de gages : la même somme est aussi assignée au Confesseur ; & cette égalité continua jusques sous le regne de François I. Adrien Gouffier Evêque de Coutance & frere d'Artus de Gouffier de Boissy Grand-Maître de la Maison du Roi, étant Grand Au-

mônier, & Guillaume Parvi Dominicain Confesseur. L'Archevêque de Tours, les Evêques de Glandeves & de Troye, sont marquez parmi les Aumôniers sur l'Etat.

François I. créa de nouvelles charges de Premier Aumônier & de Maître de l'Oratoire. Il honora de la premiere Jacques Amelain, qui le servoit en qualité de Notaire & de Secretaire, & de la seconde Symphorien Bulhioud Evêque de Bazas. Il employa ses Aumôniers en diverses Ambassades. Ce grand Roi eut sept Cardinaux Officiers de sa Chapelle : les Cardinaux de Boissy, le Veneur, de Meudon, Grands Aumôniers ; le Cardinal de Tournon Maître de la Chapelle ; les Cardinaux de Meudon & d'Annebaut Maîtres de l'Oratoire ; les Cardinaux de Givry & de Mâcon avoient été ses Aumôniers.

Les Aumôniers qui avoient été multipliez sous son regne, le furent encore plus sous celui de Henri II. qui en eut jusqu'à cent cinquante, les personnes d'Eglise de la premiere qualité, comme les Caumont,

Crequi, Daillon, Noailles, Richelieu, & les Prélats du Royaume ambitionnant ce tître d'honneur. Dans une celebre procession que le Roi fit faire de l'Eglise de Saint Paul à celle de Nôtre-Dame, ses Aumôniers & les Chantres de sa Chapelle marcherent vis-à-vis les Chanoines de Nôtre-Dame & de la Sainte Chapelle. Cet ordre fut changé dans une autre procession, pour rendre graces à Dieu de la prise de Calais & de quelques autres places voisines, les Chanoines de Nôtre-Dame marcherent d'un côté, ceux de la sainte Chapelle & les Chantres du Roi de l'autre, les Aumôniers suivirent, & après eux les Evêques, les Archevêques & les Cardinaux.

Sous le regne de François II. de Charles IX. & de Henri III. ce fut à peu près le même nombre d'Aumôniers, dont vingt seulement avoient des gages, étoient nommez ordinaires, & servoient par quartiers. Les Reines eurent aussi leur Grand & leur Premier Aumônier.

En ce tems-là le talent de prêcher

& l'éloquence de la Chaire eut un grand éclat. Jean de Montluc Evêque de Valence & Pierre Duval Evêque de Seés excelloient, mais ils ternirent leur reputation par le penchant qu'ils eurent vers les nouveautez de Calvin. Ceux que Charles IX. entendit le plus ſouvent furent Arnauld de Sorbin, Jacques Fourre de l'Ordre de Saint Dominique, & Jacques Hugonis de l'Ordre de Saint François. Les Prédicateurs, même les Reguliers, prenoient le titre d'Aumôniers. Sorbin prêchoit avec zele, & parloit avec liberté; il continua ſous Henri III. dont il fut auſſi Confeſſeur, & il l'aſſiſta à la mort. Henri III. ayant fait un voyage à Lion, & y ayant entendu le P. Edmond Auger Jeſuite, le retint auprès de ſa perſonne pour ſon Prédicateur & ſon Confeſſeur. Dans l'inſtitution de l'Ordre du Saint Eſprit, il ordonna que le Grand Aumônier de France en ſeroit auſſi le Grand Aumônier & Commandeur.

Raynaud de Beaume Archevêque de Bourges merita que Henri

IV. dont il avoit reçû l'abjuration, l'honorât de la charge de Grand Aumônier, laquelle après lui passa au Cardinal du Perron. Les Aumôniers furent réduits à huit servans par quartiers. Henri IV. eut premierement pour Confesseur René Benoît Curé de Saint Eustache, & le nomma à l'Evêché de Troye. Benoît sollicita ses Bulles pendant plus de dix ans, & ne put jamais les obtenir. Le Confesseur du Roi fut ensuite le P. Coton, pour lequel il eut » une estime mêlée de ten» dresse & une confiance presque » sans reserve.

Le Cardinal du Perron continua d'être Grand Aumônier sous Louïs XIII. le Cardinal de la Rochefoucault lui succeda en cette charge, & à celui-ci le Cardinal de Lyon frere du Cardinal de Richelieu.

Le Roi eut plusieurs Confesseurs. Deux d'entr'eux, le P. Suffren & le P. Dinet, ont décrit les saintes dispositions avec lesquelles il se prépara à la mort à Lyon, lorsqu'il la crût fort proche, & dans sa derniere maladie. Il n'est rien de plus édifiant & de plus touchant.

On ne doit pas omettre une contestation qu'il y eut entre le Cardinal de la Rochefoucault Grand Aumônier, & Jean François de Gondy premier Archevêque de Paris, à l'occasion du mariage de Madame Henriette de France, troisiéme fille de Henri IV. avec Charles I. Roi d'Angleterre. Ces Deux Prélats prétendoient à l'honneur d'en faire la ceremonie, l'un à raison de sa charge, l'autre parceque c'étoit dans son Eglise. Il fut décidé en faveur du Grand Aumônier.

Mr. l'Abbé Archon touche sçavamment plusieurs points de critique, il fait l'éloge de plusieurs des Aumôniers du Roi. Il n'a pas été possible de le suivre en tous ces détails, qu'on lira avec plaisir dans son histoire.

ARTICLE CI.

SCRIPTORUM BRUNSVICENSIA illustrantium &c. C'est à dire, *Recueil d'Auteurs & d'écrits, qui peuvent contribuer à éclaircir l'histoire de Brunsvic & de Lunebourg, des régions,*

gions voisines, des Evêchez, des villes, des Monasteres, des Princes & des Hommes illustres; avec quelques pieces qui concernent les Guelfes & les Princes d'Est. La plus grande partie tirée des manuscrits, augmentée & corrigée par les soins de Godefroi Guillaume Leibnits. A Hanover, aux frais de Nicolas Foerster Libraire de la Cour, 1710. *in folio, deuxiéme tome de* 1143 *pages, troisiéme tome de* 769.

LE nom de Mr. Leibnits à la tête de ces amples recueïls est pour eux la meilleure recommandation, & personne ne s'avisera de douter; que ce qu'un homme si habile a jugé digne d'être exposé aux yeux du Public, ne le soit en effet. Le premier tome parut en 1707. & on en parla dans ces Memoires l'année suivante au mois de Novembre.

Mr. Leibnits met à la tête de chaque volume ce qu'il appelle introduction, & qui est une notice & une critique des differentes pieces qu'il y renferme. Il remarque quels sont les Auteurs, en quel tems ils ont

écrit, de quelle main & de quelle bibliotheque lui viennent les manuſcrits. Il ſe trouve dans chacun de ſes Auteurs quelques endroits, qui donnent des connoiſſances qu'on n'a pas d'ailleurs ; mais il y faut apporter du diſcernement, car ils ſont aſſez ſujets à ſe tromper.

Le ſecond tome en contient 51 dont le premier a écrit la vie de St. Conrad Evêque de Conſtance ſorti des anciens Guelfes : il y a auſſi une vie de Saint Suibert manifeſtement ſuppoſée. La plûpart des autres ſont des Chroniques écrites par des Moines. Il n'y a pas lieu de s'étonner du grand nombre de ces chroniques ; car il eſt marqué dans celle de Corbie en Saxe, que l'Abbé Marcwart en 1097. ordonna qu'en chaque Monaſtere de ſa dépendance le Superieur, ou un autre Religieux, écriroit les chroniques, & en 1150. l'Abbé Wicbold renouvella le même ordre.

Outre cela il y a quelques morceaux touchant la genealogie & les affaires des Ducs de Brunſvic. Voici la premiere genealogie rapportée ſous le titre de *Vetus chronicon Ducum Brunſvicenſium & Luneburgenſium*. Du tems de Saint Henri Empereur qui mourut en 1024. Brunon étoit Comte de Brunſvic, & fut pere de Ludolf, qui le fut d'Ekbert I. Ekbert I. eut Ekbert II. qui fut tué ſans avoir été marié, & Gertrude, laquelle épouſa Henri le Gras

de la maison de Saxe : de ce mariage vint Rikysa épouse de Lothaire Duc de Saxe, & élû Empereur l'an 1125. Lothaire n'eut qu'une fille nommée Gertrude, qu'il maria à Henri le Superbe, ou le Magnanime, Duc de Baviere, auquel il donna le Duché de Saxe. De sorte que Henri devint un des plus puissans Princes de l'Empire, possedant la Baviere, la Saxe & Brunsvic. Il étoit fils de Henri le Noir Duc de Baviere, & de Wlphide fille de Magnus Duc de Saxe; de sa mere il fut appellé Welp, c'est à dire, chien : son fils Henri le Lion eut aussi le surnom de Welp.

Selon ce Genealogiste Henri de Baviere descendoit d'Eticon, dont la fille Jutta, ou Judith, épousa l'Empereur Louïs le Debonnaire. Il y a apparence qu'il se trompe en deux points : Judith étoit sœur d'Eticon, non pas sa fille; & Henri de Baviere ne descendoit d'Eticon qu'en ligne féminine.

La seconde genealogie dit que Henri Duc de Baviere & frere du Duc Welfon Guelf épousa Wihile fille de Magnon, ou Magnus, cinquiéme Duc de Saxe, dont il eut Henri le Superbe, auquel l'Empereur Lothaire donna sa fille avec la Saxe : & les fils de Henri le Superbe furent Henri le Lion & Welf. D'ailleurs ce Genealogiste fait des fautes considerables : comme lorsqu'il fait Frederic Duc de Suabe fils de l'Empereur Henri V. dont il avoit épou-

sé la sœur ; & lorsqu'il dit que Jutta mere de l'Empereur Frederic I. étoit fille de Henri le Superbe dont elle étoit sœur.

Mr. Leibnits remarque que Brunsvic & Lunebourg furent des bien allodiaux jusqu'à l'an 1235. & qu'alors ils furent faits fiefs de l'Empire avec le tître de Duchez en la personne d'Otton petit-fils de Henri le Lion par l'Empereur Frideric II.

Il a inseré la relation des differends entre le Marquis d'Est & Ezzelin, ce cruel tyran de Verone & de Padouë, & de leur reconciliation par l'Empereur Othon IV. Cette relation a été écrite en ce tems-là même par Gerard de Maurisio citoyen de Vicence & partisan d'Ezzelin : elle avoit déja été imprimée par Pistorius l'an 1636. mais Mr. de Leibnits lui a donné place dans son recueïl, pour faire voir au sçavant Italien qui a écrit de l'affaire de Comachio, qu'Azon d'Est portoit le nom de Marquis dès l'an 1204. & avant que le Pape Innocent III. lui eut conferé la Marche d'Ancone, & que même du tems de Frideric I. Obition, ou Obizon, est nommé Marquis d'Est ; tître qui d'ailleurs étoit dans cette maison dès le dixiéme siécle.

Dans les annales de Corbie en Saxe il y a à l'année 839. *Preradbertus Commonachus noster claruit pietate & doctrina, à Bathurato Episcopo in Patherburn valdè*

dilectus : & à l'année 843. *Preradbertus Lector eximium librum scripsit de fide, spe & charitate.* Mr. Leibnits soupçonna d'abord, & se convainquit ensuite par l'inspection du manuscrit de ce livre, qu'au lieu de *Preradbertus* dans les Annales, il faut lire *Paschasius Radbertus* : parce que le manuscrit commence ainsi, *Pr. Radbertus Warino Corbeiensi Abbati & Archimandritæ suo salutem*, & que d'ailleurs il a été démontré par le P. Mabillon *, que cet Abbé Warin est le même à qui Paschase Radbert a dédié son livre du corps & du sang du Seigneur. Il y a cependant quelque difficulté à reconnoître ici Paschase Radbert. Car 1°. *Pr.* n'est ni le commencement, ni l'abregé du nom de Paschase. 2°. Il est appellé par l'Auteur des Annales *Commonachus noster*, dénomination qui ne peut convenir qu'à un Moine de l'Abbaye de Corbie en Saxe. 3°. Il appelle lui-même l'Abbé Warin son Archimandrite. 4°. L'amitié d'un Evêque de Paderborn pour lui, désigne plûtôt un Moine Saxon qu'un François. Mr. Leibnits dit, qu'il faut retrancher la lettre *r*, & mettre seulement *P. Radbertus*, que l'Auteur des Annales trompé par l'expression *Archimandritæ suo*, laquelle n'est en soi que de civilité ou d'amitié, a crû voir un Moine de son Abbaye.

* *Sæculo* 4°. *Benedict.*

Une piece des plus conſiderables de ce ſecond tome eſt la chronique des Slaves, commencée par Hermold Prêtre du Dioceſe de Lubec, & continuée par Arnold Abbé de Lubec. Les peuples qui habitoient audelà de l'Elbe & de la mer Baltique, étoient nommez Slaves ou Eſclavons, nation étenduë qui comprenoit la Pomeranie, la Pruſſe, la Pologne, la Ruſſie, la Boheme, la Hongrie. Les plus obſtinez de tous à retenir leur ancienne ſuperſtition, & à ne point ſe rendre au Chriſtianiſme, ont été les Pomerains & les Pruſſiens: c'eſt d'eux principalement dont traite cette chronique, qui avoit déja été imprimée pluſieurs fois, mais Mr. Leibnits l'a conferée avec une chronique manuſcrite de Herman Cornerus.

Deux ouvrages de Jean Buſch Chanoine Régulier de la Congregation des Clercs de la vie commune, touchant la reformation de quelques Monaſteres de Saxe, ſe font àuſſi lire avec quelque plaiſir.

Il y a un poëme, dont les vers ſont aſſez bons, composé en forme de dialogue entre la ville de Rome & le Pape Innocent III. à l'occaſion de ce qui ſe paſſa à Rome quand Otton IV. y alla recevoir la couronne de l'Empire.

Le troiſiéme tome comprend encore quelques chroniques, la plûpart en Aleman, des loix pour differentes villes en la même langue, & d'autres pieces au

nombre de 42. A la tête eſt une lettre de Mr. Muratori Bibliothecaire du Duc de Modene à Mr. Leibnits, touchant l'origine des Princes de Brunſvic & d'Eſt, deſcendans d'Azon d'Eſt. Mr. Muratori la confirme par l'autorité de la chronique de Bertholde Prêtre de Conſtance, qui dit l'an 1007. qu'Azon Marquis de Lombardie pere de Welſon Duc de Baviere mourut âgé de plus de cent ans, & qu'enſuite ſes fils entrerent en guerre, les freres de Welſon, nez d'un ſecond mariage, ne voulant pas ſouffrir d'être désheritez. La chronique de l'Abbaye de Weingarten marque auſſi que Guelfe V. c'eſt à dire, Guelfe II. dans la poſterité d'Azon dont il étoit petit fils, fut obligé de porter la guerre en Italie pour recouvrer ſon patrimoine. Une nouvelle preuve que rapporte Mr. Muratori, ſe prend d'un acte conſervé dans les Archives de Modene & paſſé l'an 1198. où ſe liſent ces paroles. „ Ils croyent „ que ledit Marquis Azon eut trois fils, „ à ſçavoir, le Duc Guelf, Hugues *del* „ *manſo* & Foulque. De plus ils croyent „ que le Duc Henri venu depuis peu d'au „ delà de la mer, eſt ſorti en ligne maſcu„ line dudit Duc Guelf fils dudit Marquis „ Azon. De plus ils croyent que le Marquis „ Obizon fut fils dudit Marquis Foulque, „ fils dudit Marquis Azon.

On finira par une courte reflexion. Seroit-il poſſible que cet ample recueïl, &

fé la sœur ; & lorsqu'il dit que Jutta mere de l'Empereur Frederic I. étoit fille de Henri le Superbe dont elle étoit sœur.

Mr. Leibnits remarque que Brunsvic & Lunebourg furent des bien allodiaux jusqu'à l'an 1235. & qu'alors ils furent faits fiefs de l'Empire avec le tître de Duchez en la personne d'Otton petit-fils de Henri le Lion par l'Empereur Frideric II.

Il a inseré la relation des differends entre le Marquis d'Est & Ezzelin, ce cruel tyran de Verone & de Padouë, & de leur reconciliation par l'Empereur Othon IV. Cette relation a été écrite en ce tems-là même par Gerard de Maurisio citoyen de Vicence & partisan d'Ezzelin : elle avoit déja été imprimée par Pistorius l'an 1636. mais Mr. de Leibnits lui a donné place dans son recueïl, pour faire voir au sçavant Italien qui a écrit de l'affaire de Comachio, qu'Azon d'Est portoit le nom de Marquis dès l'an 1204. & avant que le Pape Innocent III. lui eut conferé la Marche d'Ancone, & que même du tems de Frideric I. Obition, ou Obizon, est nommé Marquis d'Est ; tître qui d'ailleurs étoit dans cette maison dès le dixiéme siécle.

Dans les annales de Corbie en Saxe il y a à l'année 839. *Preradbertus Commonachus noster claruit pietate & doctrina, à Bathurato Episcopo in Patherburn valdè*

dilectus : & à l'année 843. *Preradbertus Lector eximium librum scripsit de fide, spe & charitate.* Mr. Leibnits soupçonna d'abord, & se convainquit ensuite par l'inspection du manuscrit de ce livre, qu'au lieu de *Preradbertus* dans les Annales, il faut lire *Paschasius Radbertus* : parce que le manuscrit commence ainsi, *Pr. Radbertus Warino Corbeiensi Abbati & Archimandritæ suo salutem*, & que d'ailleurs il a été démontré par le P. Mabillon *, que cet Abbé Warin est le même à qui Paschase Radbert a dédié son livre du corps & du sang du Seigneur. Il y a cependant quelque difficulté à reconnoître ici Paschase Radbert. Car 1°. *Pr.* n'est ni le commencement, ni l'abregé du nom de Paschase. 2°. Il est appellé par l'Auteur des Annales *Commonachus noster*, dénomination qui ne peut convenir qu'à un Moine de l'Abbaye de Corbie en Saxe. 3°. Il appelle lui-même l'Abbé Warin son Archimandrite. 4°. L'amitié d'un Evêque de Paderborn pour lui, désigne plûtôt un Moine Saxon qu'un François. Mr. Leibnits dit, qu'il faut retrancher la lettre *r*, & mettre seulement *P. Radbertus*, que l'Auteur des Annales trompé par l'expression *Archimandritæ suo*, laquelle n'est en soi que de civilité ou d'amitié, a crû voir un Moine de son Abbaye.

* *Sæculo* 4°. *Benedict.*

Une piece des plus conſiderables de ce ſecond tome eſt la chronique des Slaves, commencée par Hermold Prêtre du Dioceſe de Lubec, & continuée par Arnold Abbé de Lubec. Les peuples qui habitoient audelà de l'Elbe & de la mer Baltique, étoient nommez Slaves ou Eſclavons, nation étenduë qui comprenoit la Pomeranie, la Pruſſe, la Pologne, la Ruſſie, la Boheme, la Hongrie. Les plus obſtinez de tous à retenir leur ancienne ſuperſtition, & à ne point ſe rendre au Chriſtianiſme, ont été les Pomerains & les Pruſſiens : c'eſt d'eux principalement dont traite cette chronique, qui avoit déja été imprimée pluſieurs fois, mais Mr. Leibnits l'a conferée avec une chronique manuſcrite de Herman Cornerus.

Deux ouvrages de Jean Buſch Chanoine Régulier de la Congregation des Clercs de la vie commune, touchant la reformation de quelques Monaſteres de Saxe, ſe font auſſi lire avec quelque plaiſir.

Il y a un poëme, dont les vers ſont aſſez bons, composé en forme de dialogue entre la ville de Rome & le Pape Innocent III. à l'occaſion de ce qui ſe paſſa à Rome quand Otton IV. y alla recevoir la couronne de l'Empire.

Le troiſiéme tome comprend encore quelques chroniques, la plûpart en Aleman, des loix pour differentes villes en la même langue, & d'autres pieces au

nombre de 42. A la têre est une lettre de Mr. Muratori Bibliothecaire du Duc de Modene à Mr. Leibnits, touchant l'origine des Princes de Brunſvic & d'Eſt, deſcendans d'Azon d'Eſt. Mr. Muratori la confirme par l'autorité de la chronique de Bertholde Prêtre de Conſtance, qui dit l'an 1007. qu'Azon Marquis de Lombardie pere de Welſon Duc de Baviere mourut âgé de plus de cent ans, & qu'enſuite ſes fils entrerent en guerre, les freres de Welſon, nez d'un ſecond mariage, ne voulant pas ſouffrir d'être désheritez. La chronique de l'Abbaye de Weingatten marque auſſi que Guelfe V. c'eſt à dire, Guelfe II. dans la poſterité d'Azon dont il étoit petit fils, fut obligé de porter la guerre en Italie pour recouvrer ſon patrimoine. Une nouvelle preuve que rapporte Mr. Muratori, ſe prend d'un acte conſervé dans les Archives de Modene & paſſé l'an 1198. où ſe liſent ces paroles. „ Ils croyent „ que ledit Marquis Azon eut trois fils, „ à ſçavoir, le Duc Guelf, Hugues *del* „ *manſo* & Foulque. De plus ils croyent „ que le Duc Henri venu depuis peu d'au „ delà de la mer, eſt ſorti en ligne maſcu- „ line dudit Duc Guelf fils dudit Marquis „ Azon. De plus ils croyent que le Marquis „ Obizon fut fils dudit Marquis Foulque, „ fils dudit Marquis Azon.

On finira par une courte reflexion. Seroit-il poſſible que cet ample recueïl, &

tant d'autres ſemblables, ne fiſſent pas impreſſion ſur l'eſprit des Alemans engagez dans le ſchiſme ? Ne ſe ſentent-ils pas obligez de ſe demander à eux mêmes, pourquoi ils n'ont pas la même Religion que leurs ancêtres, dont ils voyent la pieté atteſtée par tant d'illuſtres monumens ? Et remontant au tems de Luther, ils ne ſçauroient ne pas appercevoir en lui & en ſes pareils le caractere viſible de ſéducteurs, en ces gens ſans miſſion & de mœurs dereglées.

Comme on a eû occaſion de parler ſouvent des anciens Princes Guelfes, ſur leſquels la poſterité d'Azon d'Eſt a été entée, il eſt à propos de donner ici leur genealogie, telle qu'elle eſt décrite par Mr. Leibnits tome premier page 800. & tome troiſiéme page 3. ſur laquelle il faut remarquer. 1°. Qu'Azon d'Eſt n'eut de ſon premier mariage avec Cunegonde qu'un fils nommé Guelfe, tige de la Maiſon de Brunſvic. 2°. D'un ſecond mariage avec Garſinde du Mans il eut Hugue & Foulque, duquel deſcendent les Ducs de Modene. 3°. Les Princes de Brunſvic tirent leur origine des anciens Guelfes en ligne féminine, & les Princes de Modene n'ont aucune liaiſon avec les Guelfes. 4°. Il ne paroît nul rapport de parenté entre Robert le Fort biſayeul de Hugue Capet & les Princes Guelfes, Judith fille de Guelfe I. & épouſe de l'Empereur Louïs le Dé-

Genéalogie des anciens Princes Guelfes.

Isembert Warin, Prince d'Altorff en 780.

Guelfe I. en 820. Irmentrude son épouse fonda le Monastere d'Altorff.

- Eticon fils ou petit-fils de Guelfe I.
  - Ludgarde.
  - Henri fondateur du Monastere des Religieuses d'Altorff & du Monastere d'Altermunster en Baviere. Il épousa Beate de Hohewart en Baviere.
    - S. Conrad Evêque de Constance mort l'an 976.
    - Eticon II. mort sans être marié, laissa une fille naturelle.
    - Rodolphe Prince d'Altorff & de quelques Etats dans la Baviere, épousa Ida d'Oeningen petite fille d'Otton le Grand par sa mere. Il mourut l'an 940.
      - Henri mort jeune.
      - Guelfe II. transporta les Religieuses d'Altorff à Atermunster, & les Religieux de ce Monastere à Veingarten. Il épousa Irmangarde fille de Giselbert Duc de Luxembourg & sœur de Henri Duc de Baviere.
        - Guelfe III. Duc de Carinthie & Marquis de Veronne, mort sans enfans l'an 1094.
        - Cunegonde épouse d'Azon Marquis d'Est, auquel elle porta l'heritage de ses peres.
          - Guelfe Duc de Baviere, tige de la Serenissime Maison de Brunsvic.
      - Richlinde épouse d'Adelberon dernier Comte de Serapte & d'Ebersperck mort en 1045.
  - Barbon noyé par les Danois 880.
- Judith épouse de l'Empereur Louïs le Debonnaire.

bonnaire n'ayant eû qu'un frere nommé Eticon.

Mais supposé, comme quelques-uns l'ont prétendu, que Conrad Comte d'Auxerre fût un autre frere de cette Imperatrice, & qu'il ait été pere de Robert le Fort ; il s'ensuivroit, que nos Rois seroient l'unique posterité des anciens Princes Guelfes, de peres en fils. Il est pourtant plus que vraisemblable qu'ils ont une origine plus noble, & que Robert le Fort étoit Prince du sang Royal de France.

ARTICLE CII.

SERMONS DU PERE BOURDALOUE de la Compagnie de Jesus, pour les fêtes de Saints & pour des Vêtures & Professions Religieuses. A Paris, chez Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe 1711. *In* 8°. *deux tomes chacun de* 509 *pages.*

DAns le tems où nous sommes, nous qui avons entendu prêcher le P. Bourdalouë, & vû l'estime merveilleuse que la superiorité de son éloquence lui avoit acquise, son nom prévient les esprits en faveur de ses sermons ; & dans les tems avenir le merite de ses sermons soutiendra & étendra la reputation de son nom. Il n'a pas moins excellé dans ceux-ci que dans les précedens, dont on a parlé dans ces

Memoires au mois de Juillet 1707. & au mois d'Août 1709.

Le P. Bourdalouë en prêchant aux fêtes des Saints ne s'est pas seulement proposé de leur faire rendre le tribut de gloire que nous leur devons, mais de reformer & de régler nos mœurs sur les exemples de leurs vertus ; & il se conduit de telle sorte, que sans rien ôter au panegyrique, ni de la sublimité, ni de la juste mesure qui lui convient, il conserve à la moralité toute l'étenduë & toute la force qu'elle demande.

Afin de faire une impression plus profonde & plus durable sur les esprits, il réünit toute leur attention à un seul objet. Choisissant donc ce qui est particulier à chaque Saint, & ce qui le caractérise, il en tire une conséquence pour les mœurs, sur laquelle il insiste ; & par là il il s'ouvre une libre & ample carriere, soit pour instruire par de solides raisonnemens, soit pour toucher par des mouvemens pathétiques. Cette unité dans ses desseins marque la force de son génie, qui pour soutenir un discours n'a pas besoin de parcourir une suite & une varieté de faits, & d'y attacher autant de differens traits de morale, qui pourroient chacun être brillans ; mais qui après tout ne seroient que des lueurs qui se presentent & se dissipent les unes après les autres, ou, pour mieux dire, qui s'effacent les unes les autres.

Juillet 1712.

Le P. Bourdalouë n'a point quitté son ſtile ordinaire : il eſt grand, mais d'une grandeur aiſée qui lui eſt propre, & où il ne paroît rien d'affecté.

Ces deux volumes contiennent ſeize panégyriques de Saints, & ſix ſermons ſur des Vêtures & Profeſſions Religieuſes. Le P. Bourdalouë, toujours ſolide, quelque ſujet qu'il traite, ne releve point le bonheur de l'état Religieux par des peintures outrées : il n'a point caché aux ames qui s'y dévouënt à Dieu les peines & les croix qui en ſont inſéparables, mais il leur propoſe d'ailleurs les motifs les plus puiſſans pour les attacher à JESUS-CHRIST, & pour leur addoucir ſon joug : il leur apprend à connoître l'eſprit de leur vocation, à en eſtimer les avantages par rapport au ſalut, & à en remplir avec fidelité les devoirs. Il n'oublie pas même les gens du monde, & par un retour ſalutaire ſur leur condition, il leur enſeigne à profiter de ces ceremonies, auxquelles ils n'aſſiſtent communément que par bienſéance ou par curioſité.

On a crû devoir ajouter les deux Oraiſons funebres de Henri & Louïs Princes de Condé, non ſeulement pour les défendre du ſort des feuïlles volantes, mais principalement parceque le P. Bourdalouë parlant au nom de ſa Compagnie, y a plus éloquemment exprimé les ſentimens très-reſpectueux & très-ſinceres de nôtre veneration & de nôtre reconnoiſſance envers la Maiſon

de Condé. Le Public a déja vû ces Oraisons funebres, & y a admiré que le P. Bourdalouë, sans s'éloigner de sa maniere de prêcher, & sans emprunter des secours étrangers, a fait deux portraits des plus accomplis de ces deux grands Princes.

Le petit éloge de Mr. le Premier Présient de la Moignon n'est qu'un leger essai de ce que le P. Bourdalouë eut eû à dire, s'il avoit entrepris un éloge complet de ce celebre Magistrat : il voulut au moins lui donner ce témoignage public de son respect, aussi bien que de sa gratitude & de son zele.

On a suivi l'avertissement que le P. Bretonneau a mis à la tête de ces sermons; & on s'est servi souvent de ses propres expressions, d'autant plus volontiers qu'on s'est persuadé par la lecture des sermons mêmes qu'il ne dit rien de trop.

Il en reste à faire paroître pour les Dimanches de l'année.

ARTICLE CIII.

STORIA DI S. CRESCI ET de' SS. compagni Martiri, e della Chiesa del medesimo Santo posta in Valcava del Mugillo &c. C'est-à-dire, *Histoire de St. Cresci & de ses Saints Compagnons Martyrs, & de l'Eglise du même Saint située dans la Valcave du Mugillo, écrite par Marc-Antoine de Mozzi Chanoine de*

Florence, Professeur de la langue Toscane, & de l'Academie della Crusca. A Florence, de l'imprimerie de son Altesse Royale le Grand-Duc, par Antoine-Marie Albizzini, 1710. *in folio* 27. *pages pour la préface, &* 166. *pour la vie de St. Cresci & pour l'histoire de l'Eglise de St. Cresci.*

DAns le Diocese de Florence & le quartier nommé le Mugillo est une vallée très-agréable, arrosée de quantité de ruisseaux qui rendent la terre fertile & l'air très-sain. Outre ces avantages naturels, elle a encore la gloire d'avoir été la patrie de plusieurs personnes illustres, & d'avoir fourni à Florence des familles qui y ont tenu un rang considerable. En cette vallée appellée la Valcave, étoit une ancienne Eglise, avec le tître de Plebanie, ou de Doyenné-Rural, dédiée à St. Cresci & à ses Compagnons Martyrs. Elle succomboit enfin au tems, & étoit proche de sa ruine, l'orsqu'en 1701. son Altesse-Royale le Grand Duc de Toscane la fit rétablir, avec une magnificence qui répond à la pieté de ce grand Prince. Alors la dévotion envers les Saints Martyrs se reveillant, & la curiosité de sçavoir leur histoire, le P. Laderchi Prêtre de l'Oratoire de Rome publia des actes qu'il crût avoir été composez sur le témoignage des personnes mêmes qui avoient vû ce qui y est rapporté.

Ce sont les mêmes actes que Mr. Mozzi donne ici dans leur méchant Latin, & avec une traduction élegante en sa langue : il les fait préceder par une préface, & suivre par une histoire de l'Eglise de St. Cresci. On commmence par les actes, dont il faut avoir connoissance pour juger du dessein de la préface.

Selon ces actes, en conséquence des Edits de l'Empereut Dece, la persécution étoit violente presque par toute la terre contre les Chrétiens. L'Empereur étoit à Florence, où St. Cresci, nommé *Criscus* en Latin, resolut d'aller dans l'esperance du Martyre. Etant proche de la ville, & dans la forêt d'Elisboth, il fut arrêté avec Miniat & quelques autres, qui furent tous tourmentez, & ensuite conduits en diverses prisons séparément les uns des autres. Celle de St. Cresci fut honorable, puisque ce fut la maison d'Omnion, ou Onnion, homme de qualité, en grande consideration auprès de l'Empereur. Cependant il y étoit resserré & aux fers, qui tomberent pendant la nuit, & une grande lumiere remplit sa chambre & étonna ses Gardes. Omnion comprit à ces merveilles, que son prisonnier en pouvoit faire d'autres : il lui demanda & obtint la guerison de sa fille, qui étoit lunatique & possedée du malin esprit ; après quoi il fut baptisé avec toute sa maison.

La cruauté de Dece étoit à craindre pour

le nouveau troupeau,& la résolution fut prise de fuir. St.Cresci vaincu par leurs instantes prieres suspendit l'ardeur dont il étoit animé, de se presenter au combat contre les bourreaux.

Ils prirent le chemin de Faenza, & s'arrêterent chez une Dame veuve, laquelle, quoique Payenne, exerça envers eux l'hospitalité, dont elle fut bientôt recompensée : car son fils qui étoit à l'extremité fut gueri par St. Cresci, & elle reçut la grace du Bàptême avec toute sa maison. Son fils qui avoit le nom de Serapis, prit celui de Cerbon.

La fuite d'Omnion ne pût êtte longtems ignorée de l'Empereur, & ne pas lui causer du chagrin. Il fit donc courir après ; & les soldats qui furent envoyez atteignirent la troupe Chrétienne en un endroit nommé *Collé*. Omnion refusant constamment de retourner vers l'Empereur, & au culte des Dieux, expira sous les coups de bâton. Emption, ou Enzion, ancien disciple de St. Cresci, reçut le même traitement, & eut une même fin. Saint Cresci eut la tête coupée, dont un soldat se saisit pour la montrer à Dece. Il la porta sur le bout de sa lance jusqu'à *Vallicula*, c'est à dire Valcave, où elle devint si pesante qu'il fut contraint de l'y laisser.

A l'arrivée des soldats Cerbon avoit eû ordre de Saint Cresci de se sauver, afin de prendre dans la suite le soin du troupeau.

Il revint pour rendre aux corps des Martyrs l'honneur de la sépulture ; & inspiré d'enhaut les fit transporter à Valcave, où il trouva la tête de Saint Cresci. Là il fit bâtir une Eglise , où lui & les autres Chrétiens , dont le nombre croissoit tous les jours , faisoient assiduëment leurs prieres , & les miracles y étoient fréquens. L'Empereur en étant informé y envoya des soldats , qui creuserent une grande fosse , y jetterent & enfermerent Saint Cerbon, & tous ceux qui étoient avec lui. Le Martyre de Saint Cresci arriva le 24 d'Octobre, celui de Saint Cerbon le 4. de Mai ; &, comme ajoutent les actes, *Sub Decio Imperatore, regnante Domino nostro Jesu Christo*, sous l'Empire de Dece , JESUS-CHRIST Nôtre Seigneur regnant.

Toute cette narration est entrecoupée de longues reflexions de l'Auteur , & de longs discours de Saint Cresci , qui expliquent avec exactitude le Mystere de la Trinité & celui de l'Incarnation ; où il est dit , que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils , & que le Verbe se faisant homme , n'a rien perdu de ce qu'il étoit , mais a pris ce qu'il n'étoit pas.

Que penser de tels actes qui portent tant de marques de supposition ? Car outre que tout le narré paroît fabuleux , & éloigné de cette simplicité si édifiante dans les anciens actes des Martyrs , les noms extraordinaires d'Emption , Omnion , Cer-

bon, font quelque peine, auſſi bien que les explications de nos Myſteres. De plus il paroît conſtant que Dece déclaré Empereur & Auguſte par l'armée d'Illyrie qu'il commandoit, alla à Rome après la mort de Philippe, qui fut tué dans le mois de Juillet de l'année 249. que l'année ſuivante il commença la perſecution contre les Chrétiens, qu'il ne ſortit de Rome qu'après le 27. d'Octobre 251. pour repouſſer les Scyrhes qui avoient paſſé le Tanaïs, & qu'il périt avec ſon fils en cette guerre. Il n'eſt pas donc poſſible qu'il ait fait à Florence un ſéjour de ſept ou huit mois, comme le demandent les actes de Saint Creſci.

Mr. Mozzi employe ſa préface, non pas à lever ces difficultez, mais à les écarter de ſon principal ſujet. Il ſe réduit judicieuſement à ſoutenir la verité du fait du martyre de Saint Creſci & de ſes Compagnons, & il abandonne les circonſtances rapportées dans les actes; bien loin de ſoutenir qu'ils ſont anciens & veritables en tout, il avouë qu'ils ne ſont que d'environ l'onzieme ſiécle, & que le Compilateur y a mis du ſien pour les orner.

Il commence d'une maniere très-plauſible, en marquant les endroits d'où il a tiré les actes de Saint Creſci: c'eſt de deux recueïls de vies de Saints Martyrs, l'un de la Bibliotheque du Monaſtere de Sainte Marie *del Fiore* à Florence, l'autre de celle de Thomas Strozzi; c'eſt d'un

ancien Lectionnaire de la bibliotheque de Medicis, où ces actes sont divisez en neuf leçons, c'est enfin d'une copie faite sur un manuscrit de l'Abbaye de Florence. Or ces recueïls & ces legendes étoient pour lire dans l'Eglise, & il est évident que cette division en neuf leçons se rapporte à l'Office Ecclésiastique. Puis donc qu'il étoit du devoir des Evêques de veiller, à ce que des actes supposez de faux Martyrs ne fûssent point lûs dans l'Eglise, comme le leur ordonne le sixiéme Concile sous peine d'excomunication, il faut convenir que les actes de St. Cresci contiennent la verité de son Martyre.

Comme les dicours que le Compilateur y a ajoutez n'interessent, ni la foi, ni les bonnes mœurs, qu'ils y sont mis à bon dessein pour les rendre plus instructifs & peutêtre plus agréables, ils ont pû passer. C'est ainsi, dit Mr. Mozzi, que les actes Proconsulaires du Martyre de St. Cyprien ont été amplifiez par Ponce son Diacre, & que Metaphraste a paraphrasé la vie des Saints. Les Auteurs profanes en ont usé de même, prêtant de longues harangues aux Generaux d'armée pour animer leurs troupes.

Mais sur quels mémoires le Compilateur a-t'il travaillé? Mr. Mozzi en assigne de deux sortes. Il a pû avoir des actes anciens, que le tems a depuis consumez comme tant d'autres, ou qui peut-être subsistent

encore ſans être venus à nôtre connoiſſance ; & certes les exemples ne manquent pas de vies des Saints ainſi composées : tels ſont les actes de St. Cirique, ou Quirice, & de Sainte Julitte, placez par le P. Ruinart entre ceux qu'il juge ſinceres, & tant d'autres. Il ſe peut auſſi faire que le Compilateur ait mis par écrit ce qui étoit d'une tradition dans le païs, comme S. Baſile a fait le pagnégyrique de S. Gorde. Au reſte, la tradition n'eſt point douteuſe ſur le chapitre de St. Creſci & de ſes compagnons, dont les Egliſes de Florence & de Sienne faiſoient la fête dès le 12^{e}. ſiécle.

Il eſt inutile d'objecter que leurs noms ne ſont point marquez dans le Martyrologe Romain, ni dans les Martyrologes d'Uſuard & d'Adon. Car à ce compte combien faudroit-il rayer de Saints, & Dodwel auroit raiſon de réduire les Martyrs à un petit nombre : c'eſt aſſez que les Egliſes particulieres les honorent.

Leurs noms n'ont rien auſſi qui puiſſe fonder un doute raiſonnable. Celui de Criſcus, ou Creſci, ne paroît point barbare ; Omnion eſt comme Domnion, nom connu ; il y a un Saint Cerbon Evêque de Populanie près les ruines de laquelle Piombino eſt bâti, & un autre Saint Cerbon Evêque de Veronne. Quant à la forêt d'Eliſboth, Mr. Mozzi a trouvé ce nom écrit en tant de manieres differentes, qu'il y a ſujet de croire que les Copiſtes l'ont

alteré. Est-ce Arisbocco, Arisbotto, Arisbocto, Arigrotto ?

A la principale difficulté du séjour de l'Empereur Dece à Florence, Mr. Mozzi répond que c'est une faute du Compilateur, qui aura crû honoter davantage les Saints en les commettant avec la personne de l'Empereur, que s'ils avoient eû affaire avec le Magistrat qui executoit les ordres de l'Empereur. D'ailleurs de semblables fautes se trouvent dans les vies les plus averées. Eusebe met le martyre de St. Laurent sous l'Empire de Dece, & il arriva sous celui de Valerien.

Mr. Mozzi soutient ses raisonnemens par un grand nombre de citations ; & il revient souvent à la parité entre le martyre de Saint Cresci, & *la * Mission de S. Maur Apôtre des Benedictins en France & celle de Saint Placide à Messine*. La principale raison d'assûrer ces faits, est la tradition des lieux, contre laquelle il ne semble pas que quelques anachronismes ou de semblables difficultez doivent prévaloir, sur tout quand les choses s'y accordent, comme en cette histoire de Saint Cresci. Car enfin, sous le grand Autel de l'Eglise de Valcave se sont trouvez les ossemens d'un corps sans tête ; ce ne peut être que d'un Saint Martyr, & de quel autre si non de Saint Cresci ? Son chef de-

* *Ouvrage du R.P. Ruinart.*

puis long-tems eſt expoſé à la veneration publique.

Dans l'hiſtoire de l'Egliſe de St. Creſci à Valcave, Mr. Mozzi n'omet rien de ce qui peut faire comprendre en quelle veneration elle a été dès les tems les plus reculez. Il décrit exactement ſon ancienne ſtructure, & l'état où elle étoit, lorſqu'en 1704. le Grand-Duc entreprit de la reparer, & y ajouta des ornemens, où brillent le marbre, la dorure & la peinture.

Il cite le rapport des viſites que les Archevêques de Florence y ont faites; entre autres celle d'Alexandre Marrio de Medicis en l'année 1613. le quatriéme de Juillet, qui ordonna de chercher en terre & de lever les reliques des Saints Martyrs. Celles de Saint Creſci furent trouvées ſous le grand Autel, celles des Saints Omnion & Emption au bas des marches pour monter à l'Autel; celles de Sainte Pamphile, de Saint Cerbon & d'autres Martyrs, confonduës enſemble vers le Baptiſtere.

Dans la ſépulture de Saint Creſci ſe trouva un anneau, quelques filets d'or, & ſept pieces de monnoye avec des caracteres Tudeſques, qui confirment, dit Mr. Mozzi, ce qu'a écrit Villani, que le Saint étoit Aleman & Noble. Tout le païs a toûjours été perſuadé que le pavé de cette Egliſe ne couvroit que des corps de Martyrs, & par reſpect perſonne ne s'y faiſoit enterrer.

Pour l'ancienneté du culte rendu à St. Crefci, Mr. Mozzi dit, qu'un Miffel gardé dans les Archives de l'Eglife de Florence, & écrit en 1100. fur du parchemin, contient une Meffe de Saint Crefci Martyr, que dans un ordinaire des Offices de l'Eglife de Sienne, écrit environ l'an 1200 eft marqué un Office de trois leçons. Enfuite il rapporte divers actes anciens, de 1050. 1073. 1279. dans lefquels il eft fait mention de St. Crefci.

A tout cela il ajoute que le lieu de St. Crefci avoit autrefois un grand nombre d'habitans fous la jurifdiction des Evêques de Florence, qui y envoyoient un *Podeftà*, nommé en quelques actes Conful & Recteur.

Il paffe à d'autres Eglifes dédiées au même Saint, une très-belle à Macivoli dans le Diocefe de Fiéfoli, une feconde à Montefícalle dans le même Diocefe, une troifiéme avec le tître de Prieuré proche de Florence, & nommée Saint Crefci des champs. Il eft fait mention de la derniere dans un Diplome de l'Empereur Louïs II. dès l'année 866. & des autres en des actes de 1050.

L'ouvrage de Mr. Mozzi a toute la pureté & l'élegance de la langue Tofcane, comme il convient à celui qui fait profeffion de l'enfeigner, & à un Académicien *de la Crufca*. La beauté de l'impreffion y répond pour le papier, le caractere, les vignettes.

Pour les applaudissemens qu'a reçus Mr. Mozzi, le P. Laderchi de l'Oratoire de Rome ne s'est attiré que de fâcheuses contestations, par une édition qu'il fit des mêmes actes de Saint Cresci à Florence en 1707. chez Antoine-Marie Albizzini *in folio.* Il prétendit deux choses, qui ne lui ont pas été pardonnées : la premiere, que ces actes ont été écrits peu après que la chose fut arrivée, lorsque la mémoire en étoit récente, & avant le Concile de Nicée : la seconde, que Dece élevé à l'Empire en 249. & allant à Rome, s'arrêta à Florence, & qu'alors arriva le martyre de Saint Cresci & de ses Compagnons. Il a été rudement battu sur ces deux points en trois ouvrages differens, dont le premier est une lettre d'un Cavalier Florentin pour réponse à celle du P. Capassi Servite au P. Laderchi, en laquelle le P. Capassi s'inscrivoit en faux contre les actes ; le second, est de l'Abbé Benoît Bacchini de la Congregation du Mont-Cassin ; le troisiéme porte pour tître, *Nugæ Laderchianæ*, & est attribué à Mr. Gatti, imprimé à Genes 1709. Ils soutiennent, ce qui est vrai, que Dece étoit à Rome au commencement de 250. & qu'il y prit le Consulat : ils assûrent de plus, que le Pape Saint Fabien fut le premier que le cruel Empereur sacrifia à sa haine contre les Chrétiens. Le Pere Laderchi a tâché de se défendre comme il a pû ; par un

écrit ſous le nom de Pierre-Donat Polydore : mais il n'y a rien de nouveau à apprendre dans la ſuite de cette querelle. On n'a de connoiſſance de ces derniers ouvrages, que parce qu'en ont rapporté les habiles & exacts Journaliſtes, qui travaillent à Veniſe ſous la protection du Prince de Toſcane.

ARTICLE CIV.

ELOGE DE MONSIEUR de la Faille.

LA ville de Toulouſe a fait vers la fin de l'année derniere une perte conſiderable en la perſonne de ſon Annaliſte, Mr. Germain de la Faille.

Il naquit à Caſtelnaudari dans le Haut-Languedoc le trentiéme d'Octobre 1616. & après avoir fait ſes études à Toulouſe, il fut pourvû en Février 1638. de la charge d'Avocat du Roi au Préſidial de ſa Ville natale. En 1646. il accompagna en qualité de Procureur du Roi Mr. de la Ferriere pour lors Intendant de Montauban, chargé par la Cour de ſe rendre en Roüergue pour y appaiſer la revolte des Croquants. Mais en 1655. la ville de Toulouſe ayant choiſi Mr. de la Faille pour ſon Syndic, il ſe défit de ſa charge d'Avocat du Roi, & fut s'établir où ſon nouvel emploi l'appelloit, perſuadé qu'il trouveroit dans

 cette

cette grande ville plus de moyens pour ſatisfaire ſon inclination naturelle pour les belles Lettres, qu'il n'avoit pas négligées malgré toutes les occupations de la Magiſtrature.

Cette charge de Syndic, qu'il remplit toûjours avec autant de zele que de déſintereſſement, lui donnant la liberté de foüiller dans les differentes Archives de cette grande ville, qui ſont ſans contredit des plus riches, il conçut le deſſein de compoſer les *Annales de Toulouſe.*

Pour lui en faciliter l'execution, Meſſieurs du Parlement lui voulurent bien donner la permiſſion de feüilleter tous leurs Regiſtres, & Meſſieurs de Ville ſe chargerent des frais de l'impreſſion. Le premier volume parut *in folio* l'an 1687. & le ſecond vit le jour en 1701.

Le ſtile de l'Auteur eſt vif, concis, ſententieux, nullement flateur, & porte avec lui un air de ſincerité & de verité qui fait plaiſir. Ce que l'on y peut regretter, c'eſt que Mr. de la Faille ſe ſoit arrêté à l'année 1610. Il ne manquoit pas de materiaux pour conduire ſon ouvrage juſqu'à la fin du XVII. ſiécle : mais on lui a oüi dire ſouvent que ſon amour pour la verité ne lui permettant pas de la trahir, il avoit crû qu'il étoit de ſa prudence de ne pas pouſſer plus loin.

Plein de zele pour honorer la mémoire des *Illuſtres Toulouſains*, ſe trouvant

Capitoul pour le troiſiéme fois en 1673. il inſpira à ſes Confreres la noble envie de faire dreſſer dans une des Galeries de leur Capitole, les buſtes des grands Hommes qui en differens ſiécles avoient fait honneur à leur patrie. On lui en laiſſa toute la direction, ſoit pour le choix de ceux qui meritoient d'y tenir leur rang, ſoit pour la compoſition des inſcriptions ; & par ſes ſoins & ſon travail cette Galerie qui renferme trente grands buſtes fut finie en 1677. Digne lui-même, de l'aveu de tous ſes contemporains, d'y occuper un jour ſa place.

Zelé pour les droits & privileges de Toulouſe, craignant dans le tems que le Roi fit faire la recherche des faux Nobles, que ceux qui étoient chargez de cette affaire ne tentaſſent de donner quelque atteinte à un des plus beaux fleurons du *Capitoulat*, il compoſa en 1667. une curieuſe diſſertation ſur la nobleſſe des Capitouls, dont Mr. de la Roque a crû devoir donner un précis dans ſon *traité de la Nobleſſe.* Mr. de la Faille augmenta depuis cette diſſertation, & il en donna une troiſiéme édition en 1707. ſous le tître de, *Traité de la Nobleſſe des Capitouls de Toulouſe*, auquel il ajouta de ſçavantes *remarques*, & un *Catalogue* curieux de pluſieurs *nobles & anciennes familles dont il y a eû des Capitouls depuis la réünion de la Comté de Toulouſe à la Couronne.* Ce traité eſt *in* 8o.

Tant de ſervices importans rendus à la ville de Toulouſe lui en meriterent une penſion, à laquelle il fut ſenſible, plus cependant par rapport à la gratitude de ces Meſſieurs, que par rapport à la ſomme. On lui donna auſſi en 1687. la ſurvivance de ſon emploi de Syndic de la ville, en faveur de Mr. Baylot ſon neveu, & celui-ci étant mort à la fin de l'année 1709. on accorda cette ſurvivance à ſon fils, qui étoit encore jeune; mais à condition que le grand oncle, tout âgé qu'il fût, le dirigeroit.

L'Academie des Jeux Floraux choiſit en 1694. Mr. de la Faille pour ſon Secretaire perpetuel, & il en a fait durant plus de ſeize ans les fonctions avec honneur. Il en étoit bien digne, car outre ſon talent pour l'hiſtoire, il avoit encore celui d'écrire agreablement en proſe & en vers.

Dans l'âge le plus avancé il laiſſoit échaper des pieces volantes de Poëſie qui faiſoient plaiſir. On en a vû avec étonnement faites par lui après ſa nonantiéme année, & pleines encore d'un beau feu.

Ses grandes qualitez lui meriterent l'eſtime & même l'amitié de pluſieurs grands Hommes, entre leſquels on peut nommer Mr. de Fienbet Premier Préſident de Toulouſe, Mr. le Marquis de Vardes, Mr. Dagueſſeau Conſeiller d'Etat ordinaire, ci-devant Intendant de Languedoc;

Mr. Chapelain de l'Academie Françoiſe, Mr. Menage, Mr. Bayle, ce ſçavant Critique, & quantité d'autres qui ſont morts, ou qui vivent encore. L'on ne peut oublier ici Mr. de Bertier, aujourd'hui Premier Préſident du Parlement de Toulouſe, qui l'a honoré d'une bienveillance ſinguliere juſqu'à ſa mort.

Ce grand commerce dn monde ne gâta rien aux vertus Chrétiennes de Mr. de la Faille, & entre toutes celles qu'on lui vit pratiquer, l'aumône éclata le plus : il ne la refuſa jamais à aucun pauvre. Enfin cet homme qui en avoit immortaliſé tant d'autres dans Toulouſe, y ſubit le ſort commun de tous, le douziéme Novembre 1711. au commencement de ſa nonante-ſixiéme année. Il étoit alors Doyen des anciens Capitouls de la ville, & avoit été quatre fois dans le Capitoulat.

Il y a une branche de ſa famille établie aux Païs-bas, & après l'édition de ſon premier volume des annales de Toulouſe, Mr. de la Faille Grand Bailly alors de Gand, Chevalier de la Toiſon d'or, & les autres membres de cette famille qui réſident à Anvers, lui écrivirent en qualité de parens des lettres de felicitation ſur ſon ouvrage, & depuis ils l'ont toûjours traité de *Couſin* ; auſſi leur nom & leurs armes ſont-elles entierement ſemblables.

ARTICLE CV.

REMARQUES DE MONSIEUR de Leibnits sur la sixiéme lettre Philosophique imprimée à Trevoux 1703.

J'Ai dit dans mes Essais pag. 592. que je désirois de voir les démonstrations citées par Mr. Bayle, & contenuës dans la cinquiéme & sixiéme lettres imprimées à Trevoux 1703. Le R. P. Desbosses m'a communiqué cette lettre, où l'on entreprend de démontrer par la méthode des Geometres, que Dieu est l'unique vraye cause de tout ce qui est réel; & la lecture que j'en ai faite m'a confirmé dans le sentiment que j'ai marqué au même endroit, que cette proposition peut être vraye dans un fort bon sens, Dieu étant la seule cause des réalitez pures & absoluës, ou des perfections; mais que lorsque l'on comprend les limitations, ou les privations, sous le nom de réalitez, l'on peut dire que les causes secondes concourent à la production de ce qui est limité; & qu'autrement Dieu seroit la cause du peché, & même la cause unique. Et j'ai quelque penchant à croire, que l'habile Auteur de la lettre n'est pas fort éloigné de mon sentiment; quoiqu'il semble comprendre toutes les modalitez, sous les réalitez dont il veut que Dieu seul soit la cause: car dans le fonds

je crois qu'il n'admettra pas que Dieu est la cause & l'Auteur du peché. Il s'explique même d'une maniere qui semble renverser sa these, & accorder une veritable action aux créatures. Car dans la confirmation du huitiéme corollaire de sa seconde proposition il y a ces mots. *Le mouvement naturel de l'ame, quoique déterminé en lui-même, est indéterminé par rapport aux objets; car c'est l'amour du bien en general. C'est par les idées du bien qui paroît dans les objets particuliers, que ce mouvement devient particulier & determiné par rapport à ces objets, & ainsi comme l'esprit a le pouvoir de diversifier ses idées, il peut aussi changer les déterminations de son amour. Il n'est point necessaire pour cela qu'il succombe à la puissance de Dieu, ni qu'il s'oppose à son action. Ces déterminations des mouvemens vers ces objets particuliers ne sont point invincibles, & c'est leur non-invincibilité qui fait que l'esprit est libre & capable de les changer, mais après tout il ne fait ces changemens que par le mouvement que Dieu lui donne & lui conserve.*

Selon mon stile, j'aurois dit que la perfection qui est dans l'action de la créature vient de Dieu; mais que les limitations qui s'y trouvent, sont une suite de la limitation originale & des limitations précedentes survenues dans la créature, & que cela a lieu, non-seulement dans les esprits, mais encore dans toutes les autres

ſubſtances, qui ſont par là des cauſes concourantes au changement qui arrive en elles mêmes : car cette détermination dont l'Auteur parle, n'eſt autre choſe qu'une limitation.

Or en repaſſant après cela ſur toutes les démonſtrations ou corollaires de ſa lettre, on pourra accorder ou rejetter la plûpart de ſes aſſertions, ſuivant l'explication qu'on en pourra faire. Car ſi par la réalité on n'entend que des perfections ou des réalitez poſitives, Dieu en eſt la ſeule cauſe veritable : mais ſi ce qui enveloppe des limitations eſt compris ſous les réalitez, on niera une bonne partie des theſes, & l'Auteur lui même nous en aura montré l'exemple.

C'eſt pour rendre la choſe plus concevable, que je me ſuis ſervi dans les eſſais de l'exemple d'un bateau chargé, que le courant emporte d'autant plus tard, que le bateau eſt plus chargé. On y voit clairement que le courant eſt cauſe de ce qui eſt poſitif dans ce mouvement, de la perfection, de la force, de la vîteſſe du bateau ; mais que la charge eſt cauſe de la reſtriction de cette force & qu'elle produit le retardement.

On eſt loüable de vouloir appliquer la méthode des Geometres aux matieres metaphyſiques : mais il faut avoüer qu'on y a rarement réüſſi juſqu'ici, & Mr. Deſcartes lui même avec toute cette très-grande ha-

bileté qu'on ne peut lui refuser, n'a peutêtre jamais eû moins de succès, que l'orsqu'il l'a entrepris dans une de ses réponses aux objections. Car dans les Mathematiques il est plus aisé de réüssir, parceque les nombres, les figures & les calculs suppléent aux défauts cachez dans les paroles ; mais dans la Metaphysique où l'on est privé de ce secours, (au moins dans les manieres de raisonner ordinaires) il faudroit que la rigueur employée dans la forme du raisonnement & dans les définitions exactes des termes, suppléât à ce manquement ; mais on n'y voit ni l'un ni l'autre.

L'Auteur de la lettre, qui montre sans doute beaucoup de feu & de pénetration, va un peu trop vîte quelquefois, comme lorsqu'il prétend prouver qu'il y a autant de réalité & de force dans le repos que dans le mouvement : au cinquiéme corollaire de la cinquieme proposition, il allegue que la volonté n'est pas moinspositive dans le repos que dans le mouvement, & qu'elle n'est pas moins invincible. Soit, mais s'ensuit-il qu'il y a autant de réalité & de force dans l'un que dans l'autre ? Je ne vois point cette conséquence, & par le même raisonnement on prouveroit qu'il y a autant de force dans un mouvement foible que dans un mouvement fort, Dieu en voulant le repos, il veut que ce corps soit au lieu A, où il a été immédiatement auparavant, & pour cela il suffit qu'il n'y ait point de raison qui por-

te Dieu au changement, mais lorsque Dieu veut que dans la suite le corps soit au lieu B, il faut qu'il y ait une nouvelle raison, qui détermine Dieu à vouloir qu'il soit en B, & non pas en C, ou en tout autre lieu, & qu'il y soit plus ou moins promptement, & c'est de ces raisons de volontez de Dieu qu'il faut tirer l'estime de la force & de la réalité qui se trouve dans les choses. L'Auteur parle assez de la volonté de Dieu, mais il ne parle gueres dans cette lettre des raisons qui le portent à vouloir, & dont tout dépend, & ces raisons sont prises des objets.

Je remarque même d'abord au corollaire second de la premiere proposition, qu'elle est bien vraye, mais qu'elle n'est gueres bien prouvée. On affirme que si Dieu cessoit seulement de vouloir qu'un être existât il ne seroit plus, & on le prouve ainsi mot pour mot. *Démonstration, Ce qui n'existe que par la volonté de Dieu, n'existe plus dès que cette volonté n'est plus.* (Mais c'est ce qu'on doit prouver. On tâche de le faire en ajoutant) *Otez la cause vous ôtez l'effet*; il auroit fallu mettre cette maxime parmi les axiomes marquez au commencement; mais par malheur cet axiome se peut compter parmi les regles philosophiques qui sont sujettes à beaucoup d'exceptions, *Or par la précedente proposition & par son premier corollaire, nul être n'existe que par la volonté de Dieu, donc &c.*

Il y a de l'ambiguité dans cette expression, que rien n'existe que par la volonté Divine. Si l'on veut dire que les choses ne commencent à exister que par cette volonté, on a raison de se rapporter aux propositions précedentes. Mais si l'on veut que l'existence des choses est toûjours une suite de la volonté de Dieu, l'on suppose à peu près ce qui est en question. Il falloit donc prouver d'abord, que l'existence des choses dépend de la volonté de Dieu, & qu'elle n'en est pas seulement un simple effet, mais encore une dépendance, à proportion de la perfection qu'elle renferme. Et cela posé, elles n'en dépendent pas moins dans la suite qu'au commencement; c'est ainsi que j'ai pris la chose dans mes essais.

Cependant je reconnois que la lettre sur laquelle je viens de faire des remarques est belle & digne d'être lûë, & qu'elle contient des sentimens beaux & veritables, pourvû qu'on la prenne dans le sens que je viens de marquer; & ces manieres de raisonner peuvent servir d'introduction à des méditations un peu plus avancées.

ARTICLE CVI.

DE LA SITUATION DE L'OEIL qui donne les representations des parties égales de la Sphere, les plus égales qu'il soit possible, avec la maniere de faire des Juillet 1712.

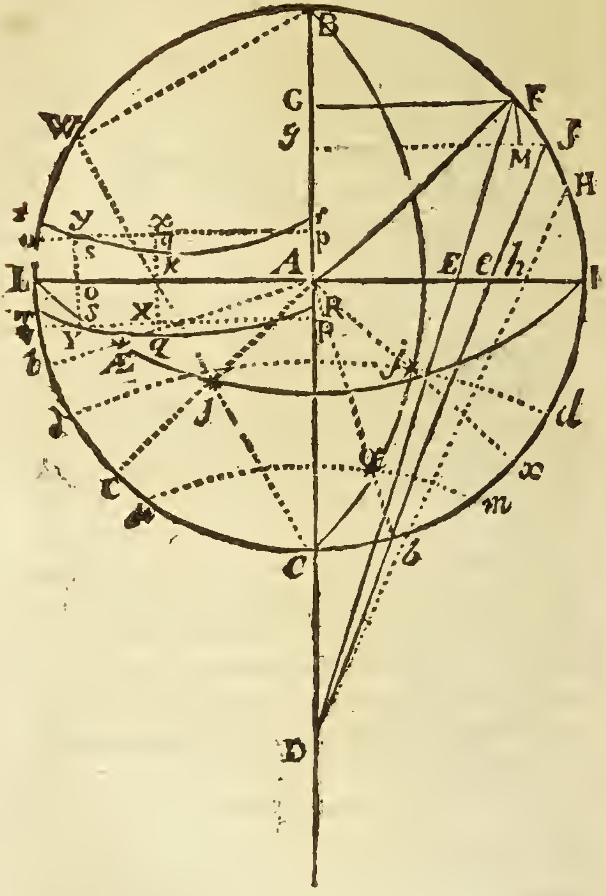
B
G
F
M
H
A
E
e
h
L
I
R
P
p
C
D
x
m
d

Mappemondes & des Cartes Corographiques ſur ce principe, & d'y meſurer toutes ſortes de diſtances.

L'Utilité de ce probleme, que le P. Fournier [a] & Mr. de la Hire [b] ſe ſont contentez de réſoudre par approximation, eſt très-conſiderable dans la Geographie, en ce que non-ſeulement une Mappemonde pourra être plus remplie & plus uniformement; mais principalement parceque les parties de ſon équateur qui eſt ſuppoſé paſſer par le centre, pourront ſenſiblement ſervir d'échelle pour meſurer lesdiſtances des lieux ſituez à peu près ſous les differens rayons tirez du même centre. De ſorte qu'ajoutant de cinq degrez en cinq degrez des meridiens, & des paralleles tracez en points, à ceux qui ſe tracent ordinairement en lignes, & appliquant les pratiques méchaniques qui ſont décrites à la fin de ce mémoire, on aura la réſolution des principaux problemes de Géographie ſur la Mappemonde & ſans calcul. Mr. Parent avoit déja publié ſes premieres reflexions ſur ce ſujet en 1705. dans le ſecond de ſes Journaux : il les a depuis perfectionnées & nous les a communiquées.

Pour parvenir à ce qu'il ſe propoſe, ſoit I B L C l'équateur, dont, I L ſoit un

[a] *Hydrographie.* [b] *Memoires de l'Academie* 1701.

diametre, & A le centre ; soit D le lieu de l'œil sur le diamettre B C, qui est perpendiculaire au diamettre I L, & prolongé en dehors de la Sphere, lequel point D soit tel qu'ayant divisé le demi-cercle I B L en particules indéfiniment petites comme F*f*, *f*H, & égales entre elles, & mené de l'œil D à chacune de ces parties, les rayons visuels D F, D*f*, D H, &c. qui rencontrent I L aux points E, *e*, *h*, toutes les parties E*e*, *eh*. &c. de I L soient les plus égales qu'il se puisse, pour tout autre point pareil à D. Soit le rayon de la Sphere A B = A I = A L = a ; la distance inconnuë A D = u soit menée la perpendiculaire F G sur A B, avec le rayon A F, & nommées les variables A G, x ; A E z ; & ayant encore mené *fg*, perpendiculaire à la même A B, avec F M, perpendiculaire sur *fg*, en M soit nommée *g*G, dx, E*f*, ds & E*e*, dz ; on aura donc par la nature du cercle A F = AB = a, & à cause de l'angle droit AGF ; $\overline{AF^2 - AG^2} = FG^2$, ce qui donnera F G $= \sqrt{a^2 - x^2}$; & les triangles semblables D A E, D G F, (à cause des parelleles) donneront l'analogie : F G $= \sqrt{a^2 - x^2}$ | D G $= x + u$ || E A $= x$ | A D $= u$ ce qui donnera $z = \frac{u\sqrt{a^2 - x^2}}{x + u}$; & en supposant A D $= u$ constante pour un tems, on aura ($dz = \frac{a^2 + ux}{u + x} \times \frac{u\,dx}{\sqrt{a^2 - x^2}} =$ E*e*.) mais

les triangles A G F, F M f, ayant les côtez perpendiculaires chacun à chacun, seront semblables. Ce qui donnera une seconde analogie: A F $= a$ | F G $= \sqrt{a^2 - x^2}$ || f F $= d\,s$ | F M $= dx$, d'où l'on tirera $dx = \frac{ds}{a}\sqrt{a^2 - x^2}$ substituant donc cette valeur de dx dans celle de $dz =$ E e ci-dessus, on la changera en celle-ci

$$\left(\frac{a^2 + ux}{u + x^2} \times \frac{u\,ds}{a}\right) = \text{E}e = dz.$$

Pour trouver maintenant la valeur d'x, = A G qui convient à la plus grande, ou moindre $dz =$ E e de toutes les parties E e, $e\,h$, de A I; je prens la differentielle de cette valeur de dz, en en supposant (pour abreger le calcul) $u + x =$ G D $= r$, ou, $x = r - u$; ce qui change cette valeur de dz, en cette forme, $\overline{a + ur - u^2}$ $\times \frac{u\,ds}{ar^2} =$ E e, dont la differentielle $= ru + 2u^2 - 2a^2 \times \frac{u\,dr\,ds}{r^3\,a}$, en supposant toûjours a constante; & cette differentielle étant supposée $= o$, donne $r = u + x = \frac{2u^2 - 2a^2}{u}$, & $x = \frac{2a^2}{u} + u$ = A G, quand E e est dans son terme de grandeur ou de petitesse, & substituant cette valeur, d'x, dans la valeur generale de E $e = dz$ en x, ci-dessus, il viens

$\left(\frac{u^3\,d\,f}{4\,a} \times \frac{1}{u^2 - a} = Ee = dz\right)$ la plus grande, ou la moindre qu'il se puisse.

Supposant enfin = AD = *u* maintenant variable, on aura differentes valeurs de cette plus grande ou moindre E*e*; F*f* étant toûjours supposée constante; & supposant aussi A L divisé en autant de parties égales, que le quart B F I contient de D S = F*f*, si l'on éleve par pensée sur chacune de ces divisions de A L les représenrations de A I prises d'ordre, en A R, K Q O S, L T, ou A *r*, K *q*, O *s*, L *t*, d'un côté ou d'autre, pour chaque valeur de *u* ou de A D, on verra que lorsque E*e* = Q K, ou K *q* sera la plus grande ou la moindre de toutes ses pareilles, comme lorsqu'elle sera = K X, ou K *x* les autres représentations étant A P, O Y, L V, ou A *p*, O *y*, L *u*, la ligne courbe P X Y V, ou *p x y u* qui terminera les dernieres, sera plus droite que toutes celles qui termineront les autres, comme R Q S T, *r q s t*; & cela parce que les ordonnées A R, K Q, O S, L T, &c. & A P, K X, O Y, L V &c. doivent toûjours faire une même somme, sçavoir, la longueur du rayon A I; & de même des parties A *r*, K *q*, O *s*, L *t* &c. & A *p*, K *x*, O *y*, L *u*, &c. Il ne s'agit donc plus que de varier tellement A D = *u*, que la plus grande E*e* soit la moindre, ou la moindre E*e* la plus grande de toutes ses pareilles; & pour cet effet j'en prens la

differentielle en ſuppoſant u variable, & & ds toûjours conſtante, ce qui donne pour cette differentielle $\frac{\frac{duds}{4a} \times \frac{u^2 - 3a^2}{u^2 - a^2}}{}$ dont le dénominateur $u^2 - a^2$ étant egalé à zero donneroit $u = a$, ou l'œil en C, ce qu'on ſçait d'ailleurs n'être pas vrai. Car l'œil étant dans la ſuperficie de la ſphere en C, toutes les repréſentations des parties égales de B F I vont en s'écartant du centre A vers la circonference I, ainſi la plus grande ou la moindre E e n'eſt pas alors entre A & I, mais la premiere eſt en I, & la ſeconde en A, qui n'eſt pas ce que l'on demande. Il reſte donc de ſuppoſer le numerateur $u^2 - 3a^2 = o$, ce qui donne $u^2 = 3a^2$, ou $u = \sqrt{3a^2}$, = A D; c'eſt à dire, A D égale au côté C W du triangle équilateral inſcrit dans l'équateur L B I C $= \frac{1732}{1000} a = \frac{1732}{1000}$ A B. Ce qui eſt aiſé à voir en menant le côté B W de l'exagone inſcrit au même équateur. Car l'angle B W c inſcrit au demi cercle B W c étant droit, C W ſera le ſinus de l'angle c B W de 60 degrez, & B W celui de l'angle B C W de 30. Donc le quarré de C W ſera triple de celui de B W, ou de A B, donc A D = C W. Ce qui eſt une proprieté très-ſinguliere du cercle.

Si l'on ſubſtituë cette valeur de u en celle de E e ci-deſſus, on en tirera E e =

$\frac{1}{3} ds \sqrt{3} = \frac{1559}{2400} ds$, environ ; & ſubſtituant la même valeur de u, avec $x = o$, dans la valeur generale de $Ee = \frac{a^2 + ux}{u + x^2} \times \frac{u\,ds}{a}$, on en tire la repréſentation la plus proche de $I = \frac{ds}{\sqrt{3}} = \frac{\sqrt{3}\,ds}{3} = \frac{1732\,ds}{3000}$; enfin ſubſtituant la même valeur de u, avec $x = a$, dans la même valeur de Ee, il vient la repréſentation la plus proche de $A = \frac{ds\sqrt{3}}{1+\sqrt{3}} = \frac{1268\,ds}{2000}$. Et ces trois valeurs de Ee, ſçavoir, entre A & I, en A & en I ſont entre elles comme les nombres 7795, 7608, 6928, ou environ comme 77, 76, & 69. Ce qui fait voir que Ee eſt la plus grande de toutes les repréſentations de A I, & non pas la moindre, & qu'elle ne ſurpaſſe la moindre repréſentation en I que d'une onziéme d'elle même environ, ce qui ne va gueres qu'à un point pour un planiſphere de 2 pieds $\frac{1}{2}$ de diametre, c'eſt à dire, que pour cette grandeur cette difference eſt inſenſible.

On peut donc maintenant en ſuppoſant l'œil à la diſtance A D égale au côté du triangle équilateral $\frac{1732}{1000}$ de A B regarder les repréſentations Ee, eh des degrez du quart B F I comme égales, & de même de celles du quart B W C, & s'en ſervir

comme d'une échelle pour mesurer les distances de tous les points du planisphere à son centre A, puisqu'on peut toûjours imaginer de grands cercles qui passent par le diametre AB du globe & par tous ces points, de même que l'équateur, & que les représentations de leurs moitiez opposées à l'œil seront des diametres du planisphere passant par A comme LI, & dont les parties seront égales à celles de LI.

Enfin pour mesurer mécaniquement les distances obliques de 2 points quelconques IÆ du planisphere, on imaginera le grand cercle de position quelconque LÆJI de ces 2 lieux tracé sur le planisphere, & un méridien B*j* *a*C autant éloigné du centre A que ce premier ; alors si l'on fixe au centre A, & sur le plan du planisphere, un compas composé de deux petites regles assemblées en A, comme celles d'un compas de proportion, & dont les jambes A*b*, A*c*, soient chacunes égales au rayon AB du planisphere, il ne restera que d'avoir une pointe qui coule sur chacune, d'en fixer une sur Æ, & l'autre sur J ; & tenant le compas sous cette ouverture, de le tourner jusqu'à ce que ces deux pointes tombent sur un même meridien, qui sera sans doute le meridien BJ*ac* ci-dessus, qu'elles diviseront comme en *a*, *j* ; & l'on aura l'arc *aj* égal en degrez à l'arc de distance ÆJ, dont on

trouvera par conséquent la valeur (du moins approchante) sur le bord du planisphere en *m d*, entre les deux cercles qui passent par *æ*, & *j*.

Sinon on aura un compas à 3 pointes, dont on en fixera une au centre A de la Mappemonde, & ayant porté l'une des deux autres en J, & la troisiéme en Æ, la premiere demeurant toûjours fixe en A, on portera ces deux autres sur un même meridien B *j æ* C, en *i æ*, sçavoir, sur un des fondamentaux, ou sur un des ponctuez, selon qu'il leur conviendra le mieux, & l'on suivra les paralleles fondamentaux ou ponctuez qui passent par *j*, & *æ*, jusques sur un des bords de la Mappemonde en *d*, *m*, comme ci-dessus. Un peu de pratique achevera d'applanir les difficultez qui restent du côté de l'execution.

Il faut seulement remarquer, que le compas que nous proposons doit avoir chacune de ses jambes au moins égale au demi diametre de la Mappemonde, & que sa troisiéme jambe doit tenir avec les 2 autres par un clou ou essieu, qui soit passé au travers du clou ou essieu qui lie ces deux autres, & qui puisse tourner dedans avec facilité sans pouvoir se retirer ; & cela afin de pouvoir trouver entre les trois pointes du compas des triangles rectilignes de toutes especes, & de pouvoir l'étendre à tous les points de la Mappemonde. Il n'est pas necessaire au reste d'avertir

que quand deux points seront trop éloignez l'un de l'autre, on en pourra partager la distance en deux, ou même en 3 parties à souhait, que l'on pourra ensuite mesurer chacune à part. Cela suffit pour faire voir que le dernier compas n'est pas si general que le premier, mais en recompense il est beaucoup plus commode.

A l'égard des Cartes Corographiques, comme de l'Europe, l'Asie, &c. il est évident que tous les avantages qui conviennent à la Mappemonde peuvent aussi leur convenir, pourvû que dans leur construction on ait supposé l'œil du Spectateur ou du Geographe directement au dessus du milieu de la partie du monde, que l'on veut représenter, (par exemple) dans l'Europe au dessus de Ratisbonne, sçavoir, toûjours du côté des Antipodes. Car les degrez de tous les grands cercles de position qui s'étendent de Ratisbonne à tous les lieux de l'Europe, ayant toutes leurs représentations sensiblement égales sur la carte, il suffira de diviser le meridien de Ratisbonne en degrez, & d'en porter les intervalles sur tous ces cercles de position; c'est à dire, entre 2 lieux situez sur le demi diametre de la Carte tiré de Ratisbonne, pour connoître la distance de ces 2 lieux en degrez; ou même de former tout d'un coup une echelle en lieuës ou milles sur les degrez de ce meridien à l'ordinaire, laquelle servira pour trouver

pour ttouver la distance des 2 mêmes lieux, ou en lieües, ou en milles. Et à l'égard des distances obliques, l'operation & la démonstration sont encore les mêmes par rapport au centre de la carte (par exemple, pour Ratisbonne) que pour la Mappemonde par rapport au milieu de son équateur. Mais il ne faut pas prétendre mesurer ces distances obliques avec aucune échelle, comme on fait ordinairement; puisque la même partie d'échelle qui ne vaut que 20 lieuës, par exemple, en Espagne, vaut 30 des mêmes lieuës en Suede, & des autres païs à proportion.

ARTICLE CVII.

DISSERTATION SUR LA MANIERE dont les Eglises doivent être bâties, pour être conformes à l'Antiquité & à la belle Architecture, qui peut servir de réponse aux repliques de Mr. Frezier, inserées dans les Memoires de Trevoux du mois de Septembre 1711.

IL me semble que Mr. Frezier auroit mieux fait, comme il le dit lui-même *, *d'abandonner au Public le jugement de nôtre dispute*, que de la continuer, sous prétexte que je *l'accuse de blamer l'Architecture des anciennes Eglises*, ou, pour se

* Mem. de Trev. 1711. pag. 1570.

servir de mon expression *, *la Ste. Antiquité.* Car outre que je n'ai dit cela, qu'à propos de la situation du grand-autel de St. Pierre de Rome & de nos premieres Eglises, c'est qu'il ne dit rien de nouveau, qui ne serve à prouver tout ce que j'ai avancé. On le verra, si je ne me trompe, dans la suite.

Comme il semble que nôtre dispute à present roule plûtôt sur certains points d'érudition, que sur le vrai goût qu'on doit apporter dans l'Architecture des Eglises, je vais tâcher de traiter la matiere le plus nettement qu'il me sera possible. Le Public alors jugera qui des deux a le mieux rencontré, sur *la maniere dont nos Eglises doivent être bâties, afin qu'elles soient conformes, & à l'Antiquité & à la belle Architecture.*

Je m'étois imaginé que les sçavans Critiques, & surtout le P. Mabillon, avoient assez démontré quelle étoit autrefois, & quelle devroit être encore la disposition des Eglises, sans croire que je dûsse un jour être obligé d'en apporter de nouvelles preuves à Mr. Frezier. Il me sembloit que la disposition de St. Pierre de Rome, qui est de son goût, & celle de la nouvelle Eglise de Blois, de St. Germain des Prez, & de tant d'autres, n'avoient été suivies qu'aprés un très-sérieux examen.

* *Mem. de Trev.* 1710. *pag.* 1272.

Je crois pourtant qu'il est bon de remettre devant les yeux du Public de quoi il s'agissoit d'abord entre mon adversaire & moi, afin qu'on ne prenne pas le change, comme il paroît qu'il le prend en bien des endroits.

J'ai prétendu * que Saint Pierre de Rome, aussi bien que toutes les Eglises bâties à son imitation, n'étoient pas les plus beaux morceaux d'Architecture qui soient au monde; parceque ce ne sont qu'un composé d'une grande quantité d'arcades fort massives, dont les piédroits, aussi massifs, servent d'arriére-cors à des pilastres; qu'au contraire toutes ces Eglises seroient infiniment plus belles, si au lieu de ces inutiles & pesantes arcades, de ces pilastres & de ces larges piédroits qui occupent mal à propos bien de la place, & qui causent necessairement de l'obscurité, on n'y eut mis que des colonnes, pour porter le reste de ces édifices, tels qu'ils sont; & qu'enfin leurs dômes, si beaux d'ailleurs, l'auroient été davantage, s'ils étoient soutenus par des colonnades plûtôt que par quatre arcades, sur lesquelles ils portent à faux. Je ne sçai si tout ce que Mr. Frezier a opposé & oppose encore aujourd'hui à toutes ces raisons, pourra persuader au Public & aux gens de bon goût, qu'elles sont de nulle valeur. J'en ai pour-

* *Traité d'Archit. pag.* 172. *&* 173.

tant assez bonne opinion pour croire qu'elles prévaudront toûjours aux siennes, quelque specieuses qu'elles paroissent, quand je n'en dirois pas davantage.

Elles ont fait même tant d'impression sur son esprit, qu'il est forcé à me *demander* [a] *à quel propos je dis que des forêts de colonnes ne faisoient pas peur aux Anciens comme à lui, puisqu'on ne lit rien d'approchant dans ses remarques... Il n'y a qu'à lire.* Les voici [b]. *Qu'il lui soit permis de me demander si je connois bien qu'on eût pû bâtir cette Eglise de St. Pierre de la maniere que je voudrois, & conserver ce grand dégagement qui en fait la principale beauté? ... Si cette difficulté ne m'épouvante point, que je produise un dessein de mon goût & un nouveau trait de coupe de pierres, qui nous apprenne à faire des platebandes de quarante pieds de portée... Mais encore pour le contenter*, en parlant de moi, *supposons*, continue-t'il, *l'impossible. Croit-il que l'on pût passer sans frayeur sous de telles platebandes?* Voilà *à quel propos* je lui ai reproché sa *peur.* Ai-je eû grand tort? Trouve-t'on en effet qu'un tel discours parte d'une personne bien assûrée? Il tremble à la vûë d'un tel édifice, qui seroit appuyée sur des colonnes. Il craint que des entrecolonnemens, qui ne pour-

[a] *Mem.* 1711. pag. 1570. [b] *Mem. de Trev.* 1709. *pag.* 1620.

roient être au plus que de ſeize ou dixhuit pieds de largeur, ne ſoient pas ſuffiſans *pour conſerver ce grand dégagement*, *qui en devroit faire ſelon lui toute la beauté.* Et ſon étonnement va ſi loin, qu'il dit tout net que la choſe *eſt impoſſible.* Hé pourquoi aurois-je peur de paſſer ſous des platebandes de quarante pieds de portée, ſi les colonnes leur étoient proportionnées ? Ne ſeroit-ce point cette *peur* qui l'auroit empêché de voir qu'il ſe trompoit au calcul qu'il a fait dans ſes remarques pour un ordre, dont les colonnes euſſent dû avoir cent douze pieds de hauteur ? C'eſt peutêtre là où j'ai eû tort de lui avoir reproché de n'être pas tout à fait de bonne foi. Je devois me reſſouvenir alors que c'étoit plûtôt la *peur* qui l'avoit jetté dans cette erreur.

Mon adverſaire *a peur* encore, lorſqu'après avoir rapporté ce que je dis, *que cette Egliſe auroit été infiniment plus belle, ſi au lieu de ces inutiles & peſantes arcades, auſſi bien que ces larges piédroits qui la ſoutiennent, on n'y eut laiſſé que des colonnes &c.* Il n'a pas la force d'examiner la poſſibilité *de cette reforme* * : *ſi on pouvoit laiſſer les bas-côtez à la même hauteur, & ſans mettre des platfonds aulieu de voutes en ciel de four ; & ſi le berceau de la nef auroit pû reſter tel qu'il eſt à la jonction du*

* Mem. 1709. pag. 1622.

dôme. Et qui en doute qu'on ne l'eut pû faire ? Cette Eglise n'a-t'elle pas des pilastres d'une certaine hauteur, qui tournées en colonnes, & distribuées selon une des six manieres qu'on auroit voulu choisir, auroient eû la force d'en soutenir le berceau, de même que les platfonds, ou les voutes en ciel de four ? Car il n'importe lequel des deux, pourvû que les architraves eussent été gardez au moins sur la file des colonnes. C'eut été sans contredit le plus beau morceau d'Architecture du monde.

Mr. Frezier est pourtant *si prévenu* [a], peut-être par la même *peur*, *en faveur du dégagement*, *qu'il ne voudroit pas donner dans ce goût*, c'est à dire, dans les colonnes, *pour le sujet dont il s'agit.* C'est à dire, encore une fois, qu'il ne veut point dans les Eglises de colonnes isolées, auxquelles il préfere les piédroits & leurs arcades. Après cela, dira t'il, qu'*on ne lit rien d'approchant dans ses remarques.* Je m'en rapporte.

Je ne sçai si *le Public aura connu qu'il est plus heureux dans ses preuves que je ne l'ai assûré de celles qu'il tire de Vitruve* [b]; *puisqu'il est évident*, comme on le vient de voir, *qu'il s'agissoit des arcades & non pas du dégagement*, dont je n'ai parlé en nulle maniere dans les endroits qui

[a] *Mem.* 1709. *p.*1623. [b] *Ibid. p.*1571.

viennent d'être citez. Je n'ai prononcé ce mot, que lorsque j'ai dit [a] *que Michel-Ange auroit été plus estimable, s'il eut retenu ce qu'il y a de bon dans le Gothique, je veux dire, le dégagement & l'âpreté des entrecolonnemens, qui nous plaisent si fort.*

Mr. Frezier m'auroit encore fait plaisir de me marquer *les autres faux fuyans* [b]. Je suis comme assûré que j'eusse fait sentir effectivement qu'ils étoient *de même nature* que ceux auxquels je viens de répondre.

Ouvrons maintenant le livre de Sidonius [c], & voyons y ce qu'il écrit à Hesperius touchant cette ancienne Eglise de Lion.

Ædes celsa nitet, nec in sinistrum,
Aut dextrum trahitur, sed arce frontis
Ortum prospicit æquinoctialem.
Intùs lux micat, atque bracteatum
Sol sic sollicitatur ad lacunar,
Fulvo ut concolor erret in metallo.
Distinctum vario nitore marmor
Percurrit cameram, *solum, fenestras:*
Ac sub diversis coloribus, figuris,
Vernans herbida crusta sapphiratos
Flectit per prasinum vitrum lapillos.
Huîc est porticus applicata triplex,

[a] Trait. de l'Arch. p. 175. [b] Ibid. Mem. 1711. p. 1571. [c] Lib. 2. Epis. 10.

Fulmentis Aquitanicis ſuperba :
Ad cujus ſpecimen remotiora
Claudunt atria porticus ſecundæ :
Et campum medium procùl locatas
Vertit ſaxea ſilva per columnas.
Hinc agger ſonat &c.

Cette deſcription en vers eſt aſſez belle, & j'ai mal fair de ne l'avoir pas rapportée tout au long dès la premiere fois. Cela m'auroit épargné au moins la peine de répondre à une nouvelle objection que me fait Mr. Frezier, & à laquelle je n'avois pas lieu de m'attendre. Car qu'importe que le bas-côtez ſoient préciſément plats, ou en voute de ciel de four, ſelon toute leur longueur, comme cela eſt ſi bien pratiqué au portique de Sainte Genevieve à Paris, pourvû que ces ſortes de couvertures, ou planchers, portent immédiatement deſſus l'architrave poſé ſur la file des colonnes ? Cela ne fair rien du tour à la queſtion. Mais paſſe. Voyons ſi ces vers ne prouvent pas que cette Egliſe fût à platebandes plûtôt qu'à arcades.

Ce *bracteatum ad lacunar*, ne diſtingue-t'il pas bien nettement les architraves de ce temple d'avec ſa grande voute, exprimée par ce *diſtinctum vario nitore marmor percurrit cameram* ? Les plats-fonds y ſont dorez, & la voute eſt incruſtée de marbre. Mon adverſaire eſt trop habile, pour ignorer ce que Virruve entend

par *lacunar*, *laquearia*, *lacus*, & *arca.* Chez lui ces mots ſont ſynonimes. Ils ſignifient tous un plancher, ou un platfonds ſoutenu par des ſolives, qui repréſentent, ou font un enfoncement entr'elles, ou une eſpece de lac ou de coffre. Et c'eſt préciſément en Architecture les architraves, qui formant les rebords de l'enfoncement, conſtituent ces ſortes de platfónds exprimez par tous ces differens mots Latins.

Mais ce qui ſemble embarraſſer ici Mr. Frezier, c'eſt qu'*on ne voit pas*, dit-il *, *que dans ces tems on eut l'uſage de la coupe des pierres pour les architraves, qu'on ne faiſoit que d'une ſeule pierre, dont la longueur ne meritoit pas ce* procùl locatas. Il ne m'importe, ni de quoi, ni comment ces architraves fûſſent faits. Il eſt conſtant que les bas-côtez ou portiques de ce temple en avoient. Il falloit qu'ils fûſſent, ou de bois, ainſi que Vitruve s'en eſt ſervi à ſa Baſilique de Fano, ou de cuivre, comme ceux qu'on dit que le Cavalier Bernin, autant que je m'en puis reſſouvenir, fit ôter de deſſus les colonnes du portique du Panthéon, pour en faire ſon baldaquin dans Saint Pierre de Rome; ou enfin de pierres, comme ceux des Tutelles de Bordeaux, qui étoient compoſez d'un ſommier ſur chaque colonne, & d'un clavau

* *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1572.

entre deux, qui tous enſemble néanmoins formoient un entrecolonnement de ſept pieds d'ouverture. Qui ſçait ſi dans la ſuite les Architectes, devenus plus habiles dans la coupe des pierres, n'ont pas multiplié les clavaux à l'imitation de ceux des Tutelles, & s'ils n'ont pas ainſi allongé les architraves juſqu'à des dix ou douze pieds de longueur? Car depuis la fin du premier ſiécle, où vivoit l'Empereur Claude, à qui l'on attribuë cet édifice, juſqu'au quatriéme, que vivoit l'Evêque Patientius qui fit bâtir cette Egliſe à Lyon, l'experience pouvoit bien avoir perfectionné l'art de bâtir.

Mais après tout, quand cela ne ſeroit pas, eſt ce qu'un poitrail composé de deux ou trois poutres, travaillé avec ſoin, & revêtu de ſtuc, comme à la Baſilique de Fano; ou une poutre de cuivre de Corinthe bien pouſſée, comme au Panthéon, n'auroit pas le merite & la force de la pierre? L'édifice en ſeroit-il moins beau, moins ſolide, & moins durable?

Mais, afin que Mr. Frezier ne doute plus qu'àlors les Egliſes magnifiques fûſſent à plate-bandes, plûtôt qu'à arcades, voici ce que dit Prudence à l'occaſion du temple des Apôtres à Rome.

Subdidit & Parias fulvis laquearibus columnas.
Diſtinguit illîc quas quaternus ordo.

Et encore à l'occasion de celui de Saint Hyppolite, le même dit,

Ordo columnarum geminus laquearia tecti
Sustinet, auratis suppositus trabibus.
Adduntur graciles tecto breviore recessus,
Qui laterum seriem jugiter exsinuent.

Ces poutres dorées, *auratis trabibus*, marquent bien nettement les architraves dorez, qui portoient ces colonnes pour soûtenir les plat-fonds. Peut-être encore Mr. Frezier dira-t'il *, qu'*on ne prendra tout cela que pour des hyperboles très-permises aux Poëtes, pour donner une haute idée de ce qu'ils décrivent.* Oüi! Bon aux Poëtes profanes, qui ne peuvent autrement faire valloir leurs chimeres. Mais qui est le bon esprit qui employera jamais les hyperboles, quand il s'agira de donner une haute idée de la vraye beauté? Vous verrez que Sidonius, qui passe pour un Saint, aussi bien que Prudence, n'ont fait que badiner, en parlant de nos anciennes Eglises d'une maniere si noble, & en descendant dans un si grand détail de toutes les parties qui les composoient.

Mais je le prie d'admirer en passant ces deux & ces quatre rangs de colonnes dans ces six vers, ainsi que cette forêt de colonnes dans ceux de Sidonius, de peur qu'il n'oublie que par tout où il s'agit de

* *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1577.

la belle Architecture, on n'y fait mention, ni de piédroits, ni de leurs arcades.

Il me semble que jusqu'ici je n'ai pas eû tort d'avoir avancé [a], que *les Basiliques faites du tems de Constantin étoient en péristiles.* En effet, on a vû par la description du Saint Sepulcre [b], que j'ai rapportée dans ma réponse *aux remarques de Mr. Frezier*, la prodigieuse quantité de colonnes d'une grandeur énorme, qui soûtenoient en dehors les longs portiques de la vaste & magnifique cour de devant ce temple, & qui en dedans y formoient de chaque côté deux doubles portiques d'une richesse & d'une hauteur immense. On y a vû encore cette coupolle, ou ce dôme d'une élevation surprenante, porté par douze colonnes, dont les chapiteaux étoient d'argent & d'un ouvrage admirable.

Les colonnes ne furent pas plus épargnées dans la basilique qui fut bâtie presqu'en même tems à Tyr. Eusebe en fait une merveilleuse description [c], qu'il seroit trop long de rapporter ici, aussi bien que de toutes celles qui furent construites par Constantin, ou de son tems. Contentons nous seulement d'examiner, si celles qui l'ont été en Italie & en France

[a] *Mem. de Trev.* 1711. *p.*1572. [b] *Euseb. de vit. Const. l.*3. *c.*36.37.38. [c] *Hist. Ecl. l.*x. *c.*9.

depuis cet Empereur n'étoient pas ordinairement aussi en péristile. Au reste, je ne crois pas que Mr. Frezier ait prétendu que je voulusse que generalement toutes les Eglises fussent à colonnes. Je suis seulement persuadé que les plus considerables étoient faites, autant qu'on le pouvoit, sur le même modele, comme nos nouvelles Eglises le sont à l'imitation de Saint Pierre de Rome.

Je ne m'arrêterai qu'à trois ou quatre Eglises dont nous parle Saint Gregoire de Tours, attendu qu'il seroit inutile d'en rapporter davantage, & je ne m'attache à celles-là, que parce qu'elles pourront peutêtre nous servir dans la suite à répondre sur ce qu'on m'objecte contre l'*absíde*, contre la situation du grand autel, & contre les dômes.

Je dirai en passant, que je ne répons pas non plus *à la probabilité de la conjecture* que tire Mr. Frezier du Saint Sepulcre & de Sainte Sophie. Car, outre que je n'ai condamné en aucun endroit de mon livre les arcades qui prennent leur naissance de dessus les colonnes, puisque certainement dans tout ce que je viens de dire, il paroit que les grandes voutes des Eglises prenoient la leur immédiatement de dessus l'entablement des colonnes, c'est que je ne crois pas trop que les basiliques du St. Sepulcre, & de Sainte Sophie, telles qu'elles existent aujour-

d'hui, ſoient les mêmes que fit bâtir Conſtantin. Ce n'eſt pas que j'eſtime pour cela dans quelques Anciens cette maniere d'enchaſſer dans les murailles, ou d'y appuyer des colonnes qui ſupportent ſans neceſſité des arcades, ainſi qu'on le voit au Coliſée, au Temple de la paix, à l'amphitheatre de Tite, & ailleurs.

Nous avons déja vû dans les deux premiers vers de Prudence que la baſilique du Vatican étoit à colonnes de marbre blanc : mais Saint Gregoire de Tours [a] dit préciſément qu'il y en avoit *cent*, non compriſes celles qui ſoutenoient ſous l'autel le ciboire du tombeau de Saint Pierre. Féréole Evêque de Limoge fit rebâtir avec la même ſomptuoſité une magnifique Egliſe [b] dédiée à Saint Martin ; qui avoit été brûlée par les ennemis, & dont l'autel & les colonnes étoient de diverſes ſortes de marbres. Une autre Egliſe, ſous l'invocation du même Saint, & bâtie par Perpetuus, l'un de ſes ſucceſſeurs, avoit *cent-vingts colonnes.* Celle enfin que Namatius Evêque de Clermont y fit conſtruire avoit de longueur cent cinquante pieds [c], ſoixante de largeur & cinquante de hauteur, depuis le bas de la nef juſqu'à la voute. Il y avoit entre cette nef & *l'abſide* une rotonde, enſorte pourtant que tout

[a] *De glor. Marty. l.*1. *c.*28. [b] *Idem. hiſt. l.*7. *num.*10. [c] *Ibid. hiſt. l.*2. *num.*16.

l'édifice étoit disposé en maniere de croix, & les côtez en étoient embellis de portiques d'une admirable structure. Il étoit soutenu *de soixante & dix colonnes*, & les murailles, qui environnoient le sanctuaire, étoient incrustées de marbre.

On ne finiroit jamais si l'on vouloit tout rapporter. En voilà, ce me semble, assez pour prouver que les Eglises depuis Constantin ont été ordinairement en péristiles. En effet, elles étoient toutes faites sur le modele des basiliques dont parle Vitruve *.

Ces édifices se trouverent si propres aux Chrétiens pour en faire leurs Eglises, que non seulement ils s'en emparerent, dès que la paix leur fut donnée par cet Empereur; mais même que toutes celles qu'ils bâtirent depuis jusqu'au tems du Bramante & de Michel-Ange, ont été construites à peu près sur le même modele. Et quel est ce modele? Un grand & long vaisseau carré, toûjours soutenu, selon Vitruve, dans toute sa longueur de chaque côté d'un péristile, quelquefois même de deux, & terminé en demi-cercle, dans le milieu duquel étoit le tribunal, d'où les Rois dans les premiers tems, & depuis les Magistrats en leur place rendoient la justice. Ce tribunal en demi-cercle est marqué dans les fragmens du plan de l'an-

* *Liv. 5. c. 1.*

cienne Rome, où la basilique de Paul-Emile a cette abside. Il y en avoit une de même au bout & au fond du temple d'Auguste, qui faisoit partie de la basilique de Fano : partie, dis-je, qui n'étoit seulement appellée du nom de ce Prince, qu'à cause qu'on y rendoit la justice en son nom. Et il paroit que Vitruve n'avoit pas donné à cette abside toute la profondeur qu'elle auroit dû avoir, pour ménager la place, & laisser ainsi un champ plus libre aux trafiquans, dont sans cela le grand nombre auroit incommodé les plaideurs qui étoient devant les Juges.

Que l'*abside* ait été mis en œuvre, ou non, dans les basiliques anciennes, il est certain que jusqu'à cette heure on l'a toûjours très-scrupuleusement fait entrer dans le dessein & la construction de nos Eglises.

La forme de ce lieu se trouvoit très-convenable à la disposition des Canons, qui vouloient que les Ecclésiastiques fûssent séparez du peuple ; que l'Evêque y plaçât son trône, & y présidât à la tête du Clergé, qui étoit de part & d'autre rangé à ses côtez.

En effet, à quel autre usage, ou à quelle autre fin auroit-on donné cette forme au fond de nos Eglises ? Signifieroit-elle quelque chose, & méme ne seroit-elle pas ridicule ? Car est-ce une beauté que ce demi-cilindre qui les termine ? Offre-

t'il à la vûë quelque chose de gracieux? Et si ce ne devoit pas être la place des Ecclésiastiques, le quarré n'y feroit il pas beaucoup mieux? Pour moi j'en suis convaincu, avec une infinité de gens qui ont du goût.

Tout cela joint à l'autorité du Pere Mabillon, prouve déja par avance que l'*abside* étoit l'endroit de l'Eglise destiné autrefois à contenir le Clergé. D'ailleurs nous voyons que dans nos Eglises le mot d'*abside*, ou *absida*, est toûjours opposé à celui de nef, ou *capsum*. Ce qui fait juger que les Peres & les Historiens Ecclésiastiques ne l'ont pas pris pour une simple voute. Et cela est bien marqué dans la description que nous vient de donner Saint Gregoire de Tours de l'Eglise de Clermont, où il dit, *infrà capsum... in antè absidem rotundam habens*. Ce *capsum*, qui est la nef, étoit l'endroit toûjours destiné aux laïques: cette *rotonde* étoit, selon toutes les apparences, celui où étoit placé l'autel, & l'*abside*, où residoient les Prêtres & les Clercs qui psalmodioient.

Ce qui paroit être très-bien exprimé dans le quatriéme Canon du Concile de Tours. *Ut laici secùs altare, quò sancta Mysteria celebrantur, inter Clericos, tam ad vigilias, quam ad Missas, stare penitùs non præsumant: sed pars illa, quæ à Cancellis versùs altare dividitur, choris tantùm psallentium pateat Clericorum.* Cer-

tainement cette partie de l'Eglise affectée aux Clercs, tournée vers l'autel & séparée par une grille, n'est pas celle qu'occupoient les laïques, puisque leur place n'étoit que dans la nef, ou sous les bas côtez, qu'il n'y avoit uniquement que la grille qui les séparât de l'autel, & que d'ailleurs il leur étoit défendu de se mêler avec les Chantres. Ce que Saint Gregoire de Tours fait bien sentir, dans ce qu'il raconte des prodiges qui arrivoient au tombeau de Saint Pancrace *, *Ad cujus sepulcrum, si cujusquam mens insana juramentum inane proferre voluerit, priusquam sepulcrum ejus adeat, hoc est antequam ad cancellos, qui sub arcu habentur, ubi Clericorum psallentium stare mos est, accedat: statim &c.* Cet *ubi* se rapporte à *arcu*, & non pas à *ad cancellos*. Ce qui marque que la partie où psalmodioient les Clercs, placée sous une certaine voute, n'étoit point du tout le lieu qu'occupoient les laïques. Et il faut entendre que ces mots, *ad cancellos qui sub arcu habentur*, ne marquoient que le côté de la grille qui environnoit *la table immaculée.* Il empietoit sous la voute du Chœur, ou de l'*abside*, de même que l'autre côté opposé de la grille passoit sous la voute de la nef. Ainsi il se trouvoit que la grille toute entiere, ou plûtôt le sanctuaire, séparoit le Chœur,

* *De glor. Marty. l.1. c.39.*

ou l'*abſida*, de la nef, ou du *capſum*, & par une ſuite neceſſaire l'autel étoit entre le Clergé & le peuple.

Auſſi tous les Interpretes ſur le mot *abſide*, quoiqu'à la lettre il ne ſignifie que le diſque d'un cercle, ou la ligne qui forme la circonference d'un cercle-plan, le prennent cependant pour un édifice fait dans l'Egliſe en maniere de tribunal, en un mot pour le ſiege des Evêques *. Cela ſe prouve inconteſtablement par ces paroles de Saint Auguſtin à Max. *In futuro Chriſti judicio nec* abſidæ gradatæ, *nec cathedra velata adhibebuntur*. Il fait alluſion, comme on voit, aux *abſides*, où il y avoit pluſieurs degrez pour monter aux trônes des Evêques, qui ſont ſur la terre les Juges des hommes. Mais en ce jour terrible, jour du ſouverain Prêtre, tout cet appareil deviendra inutile. Il n'en ſera plus queſtion. Eſt-il croyable que ce Saint n'ait voulu entendre par cet *abſida gradata*, qu'une ſimple voute ? Je ne le ſçaurois croire ; & Saint Jerôme, en parlant de l'aſcenſion de Jesus-Christ ne l'entend pas non plus autrement, dans le paſſage cité par Mr. Frezier. Car il me ſemble, que *ſtetit in ſummo cœli fornice, & ut ipſo verbo utar*, *abſide*, ſignifie préciſément, que Jesus-Christ eſt aſſis ſur le

* *Diction. de l'Acad. de Furetiere & de Calp.*

plus haut des cieux, ou, pour me servir de ce mot, sur son trône. Autrement il faudroit croire que ce Saint n'auroit eû intention que de le placer sur les tuiles. *Abside*, ne veut donc dire en cet endroit que le trône, ou le tribunal de JESUS-CHRIST, de même que dans le passage attribué à Anastase, on ne le doit entendre que de l'endroit de nos Eglises qui étoit autrefois appellé *altarium*, & *presbiterium*: car *calicem argenteum qui pendet in abside oratorii*, ne signifie autre chose qu'un calice d'argent qui pend dans l'abside de l'oratoire, comme je le dirois très-bien aujourd'hui d'une lampe qui pendroit dans le Chœur devant le Saint Sacrement.

Si Mr. Frezier veut bien prendre la peine de lire le commencement de la lettre de St. Augustin à Alippe, qui est la 224e. il y verra que ce Saint, soupçonné par Albine d'avoir, par un esprit plûtôt d'interêt, que de justice ou de sainteté, engagé le riche Pinien à se faire ordonner par lui, dit qu'il ne s'en fallut rien qu'elle ne fît éclater hautement son soupçon; & il continuë ainsi, *nec ipsa tantùm, verùm etiam sancti filii ejus, qui hoc etiam ipsa die in* abside *dixerunt*. Assûrément ces Messieurs qui avoient fait un parti contre lui, ne se firent pas guinder au haut de la voute pour s'en expliquer. Mais ce qui acheve

de prouver que l'*abside* n'a jamais été prise pour une simple voute, c'est que Saint Paulin parlant des sacristies & de leur usage, dit qu'elles étoient près de l'abside, *juxtà absidem.* Assûrément elles n'étoient pas de niveau à la voute. Cela n'auroit pas été commode pour le service divin. Il y a donc tout lieu de croire qu'elles étoient comme les nôtres de plein-pied à l'abside.

D'où il faut conclurre, que cette partie de nos Eglises qui est bâtie selon le disque d'un cercle plan, exprimée par le mot Grec ἀψίς, a donné autrefois son nom à toute la partie qui contenoit le Clergé & le sanctuaire; & que si le siege ou le trône de l'Evêque étoit dans le fond de l'abside, comme on n'en doit point douter, sur tout dans l'Eglise d'Occident, les Ecclésiastiques & le peuple se regardant *nez à nez*, avoient entre eux le sanctuaire, au milieu duquel étoit placé l'autel.

Cette disposition étoit raisonnable de toutes manieres. Car si toute l'Eglise, & ce qui entre dans son dessein, n'est que pour l'autel, certainement le lieu le plus propre pour sa place & le plus commode, est sans contredit le milieu de la croisée, où aboutissent toutes les avenuës. Le peuple est ainsi séparé du Clergé, & jouït en même tems sans embarras de la vûë des Saints Mysteres. En un mot, tout est là dans l'ordre. C'est aussi ce qui a été pra-

tiqué très - exactement pendant plusieurs siécles, sur tout dans l'Eglise d'Occident. Et c'est encore pour cela qu'on a toûjours régulierement observé dans l'une & dans l'autre Eglise, de rendre le lieu où l'autel étoit enfermé plus paré, plus enrichi, & plus magnifique sans comparaison que tout le reste de l'édifice. D'où vient cela ? C'est qu'on vouloit honorer les sacrez Mysteres, & on ne le pouvoit avec plus de dignité, qu'en embellissant, ainsi qu'on l'a vû dans la description du St. Sepulcre & des autres, les environs du Sanctuaire de dorures, de marbres & de peintures, & qu'en élevant au dessus de l'autel sur plusieurs colonnes superbes, une coupolle, où éclatoit tout ce que l'art, la nature, & l'idée de la vraye grandeur pouvoit fournir à l'esprit humain. C'est ce qu'on a tâché d'observer en un sens au dôme de Saint Pierre de Rome, & qu'on observe encore tous les jours aux nôtres.

Après cela, croira-t'on qu'une nouvelle couverture postiche, quelque magnifique d'ailleurs qu'elle soit, qui n'a nul rapport avec l'Architecture du reste de l'édifice, & ne sert qu'à retrecir & embarrasser la place de l'autel, puisse ajouter quelque chose à cette premiere beauté ? N'est-ce pas là, pour ainsi dire, appliquer mal à propos un diamant sur la jouë d'une belle femme ? Je veux bien qu'on se serve

de baldaquins dans nos Eglises Gothiques, qui n'ont pour l'ordinaire par elles-mêmes nulle beauté, nulle grandeur. Je les y souffrirai, pourvû qu'il n'y ait rien d'outré. Mais que sous une coupolle, comme celle du Val de Grace, par exemple, qui est d'une excellente beauté, on y voye au dessus de l'autel une petite espece de ciboire, qui est mal conçû, écrasé, enterré & recoigné contre la muraille, & qui n'ajoute rien à la splendeur de son dôme, cela n'est pas supportable ; le bon goût y repugne, & ne sçauroit s'y faire. *Non erat his locus.*

Il ne faut donc pas s'étonner que je me sois inscrit contre les baldaquins, & que je continuë à penser que l'autel a toûjours été, & doit être encore dans le milieu des dômes, puisqu'ils n'ont été imaginez que pour lui servir de dais. Il me semble que j'en ai donné d'assez bonnes preuves jusqu'ici, & sur tout dans ce que j'ai dit des ciboires ; à quoi je ne pense pas que personne, pas même Mr. Frezier, tout charmé qu'il est de ses baldaquins, puisse trouver de replique. Car de soutenir que Paul le Silentiaire n'a dit à cet égard que *des hyperboles très-permises aux Poëtes* *, c'est parler *gratis*, & se donner la torture, pour trouver un sens qui ne fut jamais dans celui des passages que cite Mr. Frezier.

* *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1577.

Voyons s'il ne se seroit pas encore trompé dans celui qu'il rapporte du Patriarche de Constantinople [a]. *Sancti Patres, ut cœlum, qui suprà sacram mensam eminet, fornicem conficiunt, ut totam verò terram præfiniunt quod à quatuor columnis ejus, quod* ciborium *appellatur, conclusum est, aut circumscriptum sacrum solum, in quo completur sermo propheticus, inquiens, operatus est salutem in medio terræ Deus.* Non certainement, *ce n'est pas une chose nouvelle*, sur tout selon moi, que *de voir un ciboire vouté* [b]. Il n'y en eut jamais de vrais qui fûssent autrement. Je les appelle *vrais*, quand ils ont fait partie de l'édifice. Mais cette voute n'étoit précisément que la calotte exprimée ici par ces mots, *fornicem ut cœlum*, qui ressemblant à une coupe renversée, appellée *ciborium*, a donné son nom à tout ce qui étoit fait pour la soutenir. Et ce *sacrum solum*, ou espace de terre contenu entre les quatre colonnes, étoit ce qui formoit le sanctuaire, au milieu duquel Dieu, selon l'expression du Prophete Roi, a operé le salut des hommes.

On voit bien que Saint Germain faisoit allusion à l'autel, où tous les jours Jesus-Christ continuë dans le sacrifice non sanglant d'operer nôtre salut.

[a] *In Psalm.* 73. *v.* 13. [b] *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1580.

On peut juger si la conclusion que mon adversaire tire de ce passage, pour la situation de l'autel qu'il met ici *vers le fond de l'Eglise sous l'abside de la voute* [a], n'est pas fausse, & sur tout après ce que je viens de dire au sujet de l'*abside*. Mais en passant, que veut-on dire par ce *sous l'abside de la voute*? Abside & voute, selon l'Auteur, n'est-ce pas la même chose? Je n'y entens rien. Mais passe.

Apparemment cette description du ciboire de Sainte Sophie, toute mal digerée qu'elle soit, nous fait penser que c'est le même ciboire dont Paul le Silentiaire nous donne une si haute idée dans ces paroles, *suprà incontaminatam mensam, vastum in aërem immensa turris exurgit.* Est-il possible qu'une tour immense, voutée & élevée au milieu d'un air très-vaste, c'est à dire, isolée au milieu des airs, & sous laquelle est située *la table immaculée*, puisse être renfermée sous une autre voute, *dont la clef n'est qu'à sept pieds au dessus de cette tour immense* [b]? Ce ne seroit pas *vastum in aërem*, dans le milieu des airs, mais plûtôt dans un veritable étui. Mr. Frezier me permettra, s'il lui plait, que je ne donne pas dans ce faux, & que je ne croye point du tout que cet Ecrivain ait dit des *hyperboles*.

D'où je concluds en passant, que la

[a] *Ibid.* [b] *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1577.

Sainte Sophie de Mr. Grelot n'eſt pas celle de Conſtantin. Je ne ſçai encore ſi cet endroit de Saint Gregoire de Tours, *Erectis parietibus ſuper altare ædis illius turrem à columnis, pharis, heracliiſque, tranſvolutis arcubus erexerunt &c.* explique bien nettement ce que ſouhaite mon Critique. Car, quoique je ne nie pas préciſément que cette tour ne fût point appuyée ſur les arcades qui terminoient les grands berceaux de cette Egliſe vers le dôme, comment entend'il ces deux mots, *tranſvolutis arcubus?* Dira-t'il que ces *arcs doubleaux*, peutêtre de quarante, cinquante, & ſoixante pieds de diametre, qui étoient déja en voute, pûſſent en ſuivant la rondeur de la tour qu'ils portoient, & en ſe détournant ainſi de l'àplomb, ſoutenir un ſi prodigieux fardeau? Ce bâtiment lui paroit-il bien ſolide, je dis même, faiſable? N'y auroit-il pas plus de vraiſemblance à croire que *tranſvolutis arcubus*, (car Saint Gregoire, n'étant pas Architecte, s'expliquoit comme il pouvoit, & croyoit qu'un arc étoit toûjours un arc dans quelque ſituation qu'il fût,) que *tranſvolutis arcubus*, dis-je, étoient des architraves courbez ſelon le plan de la tour, qu'ils ſoutenoient, & poſez parallelement à l'horizon ſur toutes les colonnes qui étoient diſpoſées en rond autour du ſanctuaire? On doit penſer en même tems qu'elles avoient cha-

cune à son opposite un pilastre exprimé par ce *pharis heracliisque* ; que le rout ensemble formoit le bas côté, ou le péristile monoptere, qui environnoit le Saint des Saints. Cela me paroit plus raisonnable ; & ce qui me confirme dans ma pensée, ce sont le voiles, qui pendoient ordinairement du ciboire en rond, *in arcu*. Car, *quæ pendet in arcu de ciborio numero quatuor*, ne veut pas dire, *qui pendoient des arcades du ciboire*, comme le prétend Mr. Frezier *. En effet, comment ces rideaux ou voiles eussent-ils pû être tirez aisément dans le besoin, s'ils eussent été enfilez dans une tringle de fer courbée suivant un plan vertical, ou perpendiculaire à l'horizon ? N'est-il pas mieux de penser qu'ils couloient sur une tringle parallele à l'horizon, & courbée selon le plan de la rotonde, dont les colonnes portoient la tour avec sa coupolle ?

Au reste, il ne faut pas s'imaginer que ces quatre voiles fûssent tout près de l'autel ; puisque certainement alors il n'y avoit rien au milieu du sanctuaire que les degrez, qui environnassent l'autel en maniere d'un tribunal isolé, sur lequel étoit élevée une simple table de pierre. On n'y souffroit quoique ce soit dessus, ni à côté, que la Croix, qui en étoit éloignée de quelques pas, vis à vis & en face du Ce-

* *Mem. de Trevoux* 1711. *pag.* 1582.

lebrant. Ces voiles ne servoient qu'à cacher dans certains tems tout le sanctuaire aux quatre nefs de l'Eglise. Et c'est celui du côté de l'*abside*, qui a donné lieu à Saint Augustin d'appeller, comme nous avons vû, les trônes des Evêques, *Cathedræ velatæ.* Car il y a toutes les apparences de croire qu'il n'y avoit point d'autres rideaux aux trois portes de l'abside que ces quatre grands, qui enveloppant toute l'étenduë du sanctuaire, bouchoient aussi les trois portes du chœur, ou de l'abside. Et la preuve est, que s'il y en eut eû devant les portes d'autres distinguez de ces grands, les Portiers-Clercs ne les eussent pas levez au dessus de la tête des Prêtres, qui entroient ou sortoient; mais ils les eussent plûtôt tirez tout à fait. Cela auroit été bien plus séant. Aussi le Concile de Narbonne * marquant les offices des Acolites, dit qu'une de leurs fonctions étoit de lever les voiles à l'endroit des portes, *ut senioribus vela ad ostia sublevarent*, & non pas, *vela ostiorum.* C'est peutêtre encore à l'imitation de ce rideau, qui fermoit toute l'entrée de l'abside, que l'on voit encore dans nos Eglises Cathedrales pendant le Carême celui qui dérobe tout le sanctuaire à la vûë du Clergé.

Pour revenir aux ciboires, je sçai bien

* 13. *Can.*

qu'il y en a eû de petits autrefois au deſſus de petits autels, ou de quelques tombeaux de Martyrs. Mais cela ne prouve point que les vrais ciboires dans leur origine ne fûſſent pas les principales parties des baſiliques. On n'a pour en être convaincu qu'à relire les deſcriptions de Sainte Sophie, du Sepulcre, de l'Egliſe du Vatican, de celles de Tyr & d'Antioche *, dont le ſanctuaire étoit octoédre, ou à huit pans, & de tant d'autres. On y verra encore qu'on y exalte toûjours d'un air magnifique le ſanctuaire, & qu'on n'y oublie gueres d'y placer l'autel au milieu, comme Euſebe le raconte. * *Altarique undique, tanquam Sancto Sanctorum, in medio Sanctuarii ſito*; ou autrement de la verſion de Mr. de Vallois, *Poſtremò Sanctum Sanctorum, altare videlicet in medio conſtituit.* Et afin, continuë cet Hiſtorien, que ces choſes ſacrées fûſſent inacceſſibles à la foule du peuple, elles étoient environnées d'une grille d'une délicateſſe & d'une beauté audeſſus de tout, & elles devenoient ainſi un ſpectacle admirable aux yeux de tout le monde.

En effet dès lors on trouva la diſpoſition de ces ciboires ſi belle & ſi gracieuſe, qu'à leur imitation les eſprits d'un certain ordre en contrefirent de petits, qu'ils mirent à toute occaſion. Comme à preſent certains Architectes, d'un merite aſſez médiocre, charmez

[a] *Baronius tom.3.p.311.* [b] *Hiſt. l.10.*

charmez des colonnes & des autres ornemens principaux de l'Architecture ; croyent rendre un autel magnifique, en l'appuyant dans le fond d'une Eglise contre la représentation d'une porte cochere, à la verité accompagnée de quelques colonnes placées sans discernement & à l'avanture, & toûjours d'un ordre different de celui de tout l'édifice. Cependant rien n'est plus ridicule, ni plus commun dans nos Eglises. Car outre qu'un portail ne doit pas être naturellement la parure d'un autel, c'est que cet édifice, quelque bizarre & quelque énorme qu'il soit, est renfermé dans un autre encore plus grand. Le tabernacle ensuite, qui représente un palais, augmente le nombre des bâtimens qui sont l'un dans l'autre, ou qui se servent d'étui l'un à l'autre. N'est-ce pas abuser des meilleures choses ? N'est-ce pas tout renverser ? Mais j'entens déja qu'on me redit *, *Si toutes ces délicatesses avoient lieu, on seroit réduit à bien peu de chose, pour la commodité & la décoration des édifices.* Je n'y sçaurois que faire. C'est pourtant *toutes ces délicatesses* bien observées dans les édifices, qui leur donnent le prix audessus d'une infinité d'autres, où elles ont été négligées. Pour moi, je l'avouë, j'aimerois mieux qu'on supprimât les principaux ornemens de l'Architecture dans un édifice, que de les y voir ordinairement si

* *Mem. de Trev.*1711. *p.*1587:

mal employez. Je suis en cela, comme en bien d'autres choses, de l'avis de Mr. de Cambray, ou si l'on veut de quelque autre *Reformateur* comme moi.

Après tout ce que je viens de dire *me contestera-t'on encore ce mot de Chœur* [a], quoique j'aye, ce me semble, *prouvé qu'il se terminoit à l'Orient en demi-cercle, & que les stales y étoient rangez* aux deux côtez du trône de l'Evêque ? Ou plûtôt ne se rendra-t'on pas à ce qui se faisoit du tems que l'Auteur des constitutions Apostoliques a dit [b], *sit ædes*, c'est à dire l'Eglise, *oblonga, Orientem versùs, navi similis ?* Voila l'Abside bien désignée. *Sit solium Episcopi in medio positum, & ex utroque ejus latere sedeant Presbiteri, & adstent Diaconi succincti &c.* Mr. Frezier en doutera-t'il encore ? J'en laisse le jugement au Public, sans avoir envie de répondre une troisiéme fois.

J'avoüerai cependant qu'il paroît que la disposition de certaines basiliques de l'Eglise d'Orient étoit differente de celles d'Occident & d'Afrique. Mais incontestablement l'Autel y étoit isolé, & toûjours dans le milieu du sanctuaire sous le ciboire, qui faisoit le principal de l'édifice, comme le dit Eusebe [c], *Quod totius operis caput est.* A la verité les Clercs en étoient séparez par la grille, tandis que l'on doit

[a] *Mem de Trev.* 1711. *p.* 1581. [b] *L.* 2. *c.* 57. [c] *De vit. Constant. l.* 3. *c.* 38.

préſumer que les Prêtres y étant ſeuls admis, y gardoient dans leurs places l'ordre à peu près qu'obſervent aujourd'hui au tour de l'Autel les PP. de l'Oratoire ſous le dôme de leur Egliſe de Saint Honoré à Paris. Mais les Clercs avoient certainement un endroit, qui leur étoit deſtiné dehors auprès de la grille, & different de celui des laïques, auxquels les Canons défendoient de demeurer avec les Clercs, pendant qu'ils pſalmodioient.

Pour nous nous ſommes en Occident, où les baſiliques ont été autrement diſpoſées ; & je n'ai point eû d'autre vûë en écrivant, que d'aider à remettre les choſes dans leur ancienne forme ; par ce qu'il m'a paru qu'elle vaut infiniment mieux, que celle qu'on y a ſuivie depuis quelques ſiécles.

Je ſuis d'avis encore, pour ne pas entrer dans une diſpute qui nous meneroit inutilement trop loin, d'accorder à Mr. Frezier que nos chapelles ſont *de petits temples*. En effet ils ſont fort petits, je l'avouë : mais à ſon tour, qu'il conſente que toute l'Egliſe en ſoit un, fait uniquement pour le maître-autel. Il ne peut me le refuſer. La Ste. Antiquité, la raiſon & le bon goût le veulent. Il faut donc qu'il convienne que toutes ces chapelles, ou *petits temples*, doivent entrer autant qu'on le peut dans le deſſein general du grand où ils ſont ; & que tous ceux qui n'y conviennent pas en

ſoient exclus ; puiſqu'ils doivent au contraire tous concourir à l'unité de tout l'ouvrage, ainſi que tout ce qui entre dans un poëme, ou dans un tableau, & qui n'eſt pas préciſément du ſujet, y doit être ſi bien ménagé, que l'attention ne ſoit pas trop détournée du deſſein principal : autrement ce ſeroit un vice qui ne ſeroit pas ſupportable. C'eſt ce qui fait auſſi que je condamne *cet aſſemblage d'Egliſes differentes* *, quelque belles qu'elles ſoient d'ailleurs, *qui ne ſont jointes enſemble à la principale que par de ſimples communications*, telles quelles. Je ne crois pas que cela ſoit du bon goût.

Tout ce qu'on allegue enſuite contre ce que j'ai dit, que *dans les chapelles on n'y reſervoit pas le St. Sacrement, & qu'on n'y chantoit pas l'office divin*, ne vaut pas la peine qu'on y faſſe attention, & ne fait rien du tout contre moi, vû que tout cela n'a nul rapport avec la belle & Ste. antiquité de l'Egliſe, & que ſur le reproche que j'avois fait qu'on ne l'avoit pas, ce me ſemble, aſſez recherchée, je m'attendois qu'on en auroit au moins *conſulté la tradition* d'un peu plus haut que du ſiécle de Clement VIII. & d'Innocent XI.

Je me diſpenſerai auſſi de répondre ſur les difficultez que mon Adverſaire ſe fait, touchant ce qu'il appelle *le dégagement*. Je crois qu'il ne nous donne pas une idée

* *Mem. de Trev.* 1711. *p.* 1585.

assez claire de ce qu'il conçoit par ce mot. Peut-être sera-t'il content de l'éclaircissement qu'on trouvera là dessus dans une autre réponse que la mienne à ses remarques, & que j'aurai soin de rendre publique un de ces jours. Il verra alors, si je ne me trompe, que Saint Pierre de Rome pouvoit être bâti pour le moins aussi solidement, & avec plus de dégagement qu'il n'y en a à present.

Enfin Mr. Frezier me fait grace en quelque sorte sur le sujet des frontons. Si ce n'est qu'il marque [a] *que pendant que je n'aurai pour raison que mon propre goût, on ne les bannira pas pour cela.* Oh! j'en tombe d'accord; surtout si mon goût n'est pas bon, & si toutes les preuves que j'ai apportées pour les proscrire sont de nulle valeur. Il semble pourtant convenir en quelque sorte que ces preuves ne sont pas si mauvaises, puisqu'il dit [b] que *l'histoire du jugement de Licinius ne pourroit tout au plus que les releguer au sommet des édifices.* Ce seroit toûjours avoir bien gagné, si cela se pratiquoit car c'est ce que j'avoit conclu dans mon livre [c], mais j'ai bien peur que le goût de certains *Connoisseurs* [d] ne prévale sans cesse.

A l'égard des corniches, supposé qu'elles soient un des plus beaux ornemens de l'Architecture, comme je crois qu'on n'en

[a] *Mem. de Trev.* 1711. *p.* 1586. [b] *Ibid.*
[c] *Pag.* 125. [d] *Mem. de Trev.* 1709. *p.* 1619.

peut diſconvenir, n'eſt-ce pas une bonne raiſon, quand je n'aurois apporté que celle-là, que de dire qu'elles ſont trop belles, pour ne paroître que ſous un toit ?

Mais qu'y faire ? Il faut ſe ſoumettre, & avouër qu'il n'y a point de *parité* [a] entre la foibleſſe de cette raiſon, & la charmante invention des promenades de derriere *les petits toits de la façon des Cavaliers Becnin & Rainaldi* ; [b] puis qu'on voit *de ſemblables promenades aux deux bouts de la colonnade de St. Pierre, vers l'entrée de Ste. Marie de Monte-ſanto, & de Miracoli* ; & que Mr. Frezier ſemble les approuver, quoiqu'il déclare nettement qu'il n'en eſt pas l'inventeur. Je ſuis trés-aiſe qu'il ne le ſoit pas. Cela auroit fort diminué de ſon merite.

Aſſûrément ſi le chapiteau Corinthien repréſentoit un ſimple & *foible panier* [c], on n'auroit pas tort de le retrancher. Mais tel qu'il eſt fait il ne reveilla jamais l'idée d'un panier ; de même que le modillon, ne rappella jamais celle du bout d'une panne ou d'un chevron.

C'eſt à preſent que *le Public doit avoir les yeux ouverts, & juger plus ſainement des choſes* [d], puiſque nôtre diſpute ſemble avoir *éclairci les faits douteux, & lui propoſer des raiſons* pour le déterminer à ſuivre le parti de la verité. C'eſt auſſi tout le but

[a] *Ibid.* [b] *Mem. de Trev.* 1711. *p* 1586. [c] *Ibid. p.*1587. [d] *Mem. de Trev.* 1711. *p.*1570.

que je me ſuis propoſé, & en écrivant mon livre, & en répondant à un Adverſaire d'un merite ſi ſingulier. Il avoit fait ſentir, en finiſſant ſes remarques *, *que ce qu'il avoit dit contre mon ſentiment, ne devoit pas diminuër le merite que pourroit avoir d'ailleurs mon ouvrage, où l'on trouve beaucoup de raiſonnemens fort judicieux*, & qu'il *auroit été à ſouhaiter que j'en euſſe ramaſſé davantage.* Il a trouvé le ſecret, comme on voit, de m'avoit fait parler plus que je ne voulois. Mais je ne ſçai ſi je n'ai point trop parlé; ſi mes derniers raiſonnemens ſeront auſſi judicieux que les premiers, & ſi au contraire ce que j'ai dit dans la diſpute, ne diminuëra pas l'eſtime qu'il ſembloit que le Public & Mr. Frezier avoient d'abord concûë de mon ouvrage. Alors j'aurois lieu de l'accuſer d'un peu de malice, qui refroidiroit en moi l'ardeur extrême que j'ai de connoitre mon ingénieux Adverſaire.

ARTICLE CVIII.

NOUVELLES LITERAIRES DE VOLFEMBUTEL.

MOnſieur Leukfeld continuë de profiter des Archives de quelques Abbayes d'Alemagne occupées par les Luthe-

* *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1640.

riens pour nous donner les histoires de ces Monasteres, comme autant d'essais d'un *Monasticon Germanicum.* Si cet Ecrivain, ou quelque autre docte Aleman remplissoit ce vaste projet, il pourroit se répondre des suffrages de toutes les sectes: on sçait combien favorablement le *Monasticon Anglicanum* a été reçû.

Les Antiquitez de Groningen, ville qui a été le séjour des Evêques d'Halberstad, ont été bientôt suivies des antiquitez des Abbayes de Michelstein & d'Amelunbrun. Comme ces deux Abbayes ont appartenu à l'Ordre de Cîteaux, Mr. Leukfeld prend cette occasion de parler de l'origine & de l'étenduë d'un Ordre si celebre, il en fait une éloge magnifique qu'on ne peut soupçonner d'être flatée. Il remarque que *la notice de l'Ordre de Cîteaux imprimée à Cologne en* 1640. a omis plusieurs Abbayes, & qu'il seroit à souhaiter qu'on donnât une notice plus exacte, ou que du moins quelque Religieux de cet Ordre joignît un supplement à l'ouvrage de Gaspar Jongelin. *Antiquitates Groningenses. Quedlimburgi, in* 4°. *Antiquitates Michaelsteinenses & Amelunburnenses. Volfembutel*, *in* 4°.

DE LIPSIC.

Mr. Chrétien Ludovici a fait imprimer l'histoire Ecclésiastique du second siécle, ouvrage posthume de feu Mr. Thomas Ittigius. On connoît la méthode de cette nouvelle histoire Ecclésiastique, par l'his-

toire du premier ſiécle qui a déja paru. L'Auteur avoit mis à la tête de ce premier tome une critique des Ecrivains de l'hiſtoire Eccléſiaſtique qui ont paru depuis Luther : une critique des anciens Ecrivains de l'hiſtoire Eccléſiaſtique qui ont écrit avant Luther eſt à la tête du ſecond volume. L'ouvrage n'eſt pas une hiſtoire ſuivie : ce ſont des diſſertations détachées, & l'Auteur s'eſt propoſé pour modele le Pere Alexandre & Mr. Dupin. L'Editeur a ajoûté ce qui regarde les hereſies du ſecond ſiécle. La mort avoit empêché l'Auteur d'achever cette partie.

Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ ſecundi à Chriſto nato ſæculi ſelecta capita delineata ſtudio Thomæ Ittigii. Præmiſſa eſt ejuſdem de Scriptoribus Eccleſiæ antiquioribus diſſertatio. Lipſiæ, 1711. *in* 4°.

Mr. Schuvartz Profeſſeur en Poëſie du College de Cobourg a déferé au Public le faux Prophete Mahomet, comme un plagiaire des livres ſacrez. Le procès criminel eſt inſtruit dans les formes : l'Auteur exagere la grieveté du crime, il en produit des témoins, il convainc le coupable par la confrontation des pieces, il examine quelle peine merite ce larcin.

Joh. Conradi Schuvartz in Gymnaſio Coburgenſi Poëſeos Profeſſoris de Mahomedis ſententiarum Scripturæ liber unus, in quo Mahumedana religio funditùs evertitur. In 8°. *Lipſiæ, apud Gleditſchium* 1711.

Le même Libraire a imprimé des diſſertations de Mr. Bohmer ſur des paſſages de Pline le Jeune & de Tertullien, dont il prétend conclurre quelle étoit la diſcipline des Egliſes Chrétiennes dans le ſecond ſiécle.

Juſti Henningii Bohmeri diſſertationes Juris Eccleſiaſtici antiqui, ad Plinium ſecundum & Tertullianum genuinas origines præcipuarum materiarum juris Eccleſiaſtici demonſtrantes, adjecto indice rerum. Lipſiæ, in 8o. 1711.

Mr. Rivinus a prétendu donner des regles ſûres pour examiner ſi une loi eſt injuſte, ou juſte. Ces regles ſont la loi divine, la loi naturelle & le bien public. Je ne crois pas qu'il trouve de contradicteurs, mais ſon livre étoit-il fort neceſſaire?

Gotlob Rivini de norma legum juſtarum ab injuſtis diſcernendarum. Lipſiæ, 1711.

DE VITTEMBERG.

Rien n'eſt ſi conteſté que l'origine des Electeurs de l'Empire, c'eſt à dire, la réduction des Electeurs à un petit nombre. Mr. Janus a recueïlli dans un ſeul volume ce qu'on a écrit de plus plauſible ſur cette queſtion, il expoſe fidellement les preuves de chaque opinion, il établit celle qu'il embraſſe le mieux qu'il peut; enfin il a fait imprimer tous les actes neceſſaires

pour l'intelligence & la décision de cette dispute. L'ouvrage est divisé en sept chapitres. Le premier explique l'état de la question. Mr. Janus examine dans le second l'opinion de ceux qui veulent qu'Othon troisiéme, ou Gregoire cinquiéme, ayent réduit le nombre des Electeurs. Cette opinion se partage en trois divers sentimens : les uns attribuent cette réduction à l'Empereur seul, les autres au Pape seul, les autres à l'Empereur & au Pape agissans de concert. Il a renfermé dans le troisiéme chapitre toutes les opinions qui font Auteur de cet établissement quelqu'un des Empereurs qui ont regné depuis Othon troisiéme jusqu'à Charles IV.

On voit dans le quatriéme chapitre sur quoi se fondent ceux qui veulent que les Electeurs n'ayent été réduits à sept, que par une coûtume que la Bulle d'or a confirmée.

Le cinquiéme chapitre est employé à prouver l'opinion de l'Auteur. Il recherche dans le sixiéme l'origine du tître d'Electeurs, & dans le septiéme il compare son opinion aux autres.

Johannis Villelmi Jani Judicia Eruditorum de origine Electorum cum verâ sententiâ comparata, & cum Diplomatibus hùc spectantibus conjunctim edita. Sumptibus Christiani Gordesii. Vitteberga, 1711.

On a imprimé plusieurs recueïls touchant les esprits précoces des enfans de-

venus celebres par leur érudition, & même par leurs ouvrages. Ce dessein est plus curieux qu'utile : celui de Mr. Boysen est aussi utile que curieux, il a recherché les Sçavans qui n'ont commencé des études pénibles que dans un âge avancé. Son pere Levin Boysen n'a commencé qu'à 60 ans l'étude de l'Anglois & de l'Italien, & c'est pour l'animer que son fils a voulu faire connoître les Sçavans tardifs, que Sebastien Kortholt & Daniel Millerus ont oubliez dans leurs traitez sur la même matiere. Mr. Boysen parle de 23 de ces Sçavans. Roger Bacon, le fameux Budée, Casaubon, sont les plus connus, Jean Sturnius n'apprit l'Hebreu qu'à cinquante neuf ans, & Pierre Gassendi étoit aussi vieux quand il apprit l'Arabe. Ces exemples font voir qu'il n'est jamais trop tard pour s'appliquer à l'étude.

Petrus Adolphus Boysen de viris eruditis qui serò ad litteras admissi magnos in studiis fecerunt progressus. Vitteberga, in 4°. 1711.

Mr. Beyer prétend donner un recueïl *de toutes les œuvres du fameux Jurisconsulte Ziegler.*

DE FRANCFORT

Le Pere Sonnenberg Jesuite a crû que pour travailler plus efficacement à détromper les Protestans, il falloit les rappeller aux regles de l'équité naturelle, & aux présomptions les plus legitimes, & leur

opposer le témoignage des Protestans mêmes : c'est par des preuves si convaincantes qu'il les amene à la connoissance de la veritable Eglise dans un livre intitulé.

Nemesis Romano Catholica , sive nova methodus , quâ per præsumptiones juridicas, Protestantiumque ipsorum sententias, vera Christi Ecclesia liquidissimè probatur. Auctore Josepho Sonnenberg Societatis Jesu. Prostant Franco-furti apud Thurnisios, in 8°.

Les Protestans n'ont pas voulu laisser ce livre sans réponse. Un Ministre qui en a entrepris la refutation a ramassé tout ce que cent libelles renferment de plus odieux contre les Papes & le Clergé Catholique. Il ne fera point illusion aux personnes sensées : Dieu peut permettre de grands désordres dans les membres , & même dans les Chefs de son Eglise déja établie, mais il repugne à sa sainteté , & à sa sagesse, qu'il ait choisi pour établir ou pour rétablir son Eglise , des personnes de mœurs corrompuës , violentes , cruelles , impudiques , yvrognes , fourbes.

D'ITALIE , DE ROME.

Mr. Lancisi premier Medecin du Pape a fait imprimer des observations sur la bonté naturelle & la malignité accidentelle de l'air de Rome.

De nativis, deque adventitiis Romani cœli qualitatibus , cui accedit historia Epidemiæ Rheumaticæ quæ per hyemem anni 1709. *vagata est.*

Ce traité n'eſt qu'une partie d'un grand ouvrage ſur les incommoditez des ſituations marécageuſes, & ſur les ſecours que la Medecine peut fournir contre la malignité d'un air marécageux.

De noxiis paludum effluviis eorumque remediis.

Mr. l'Abbé Creſcimbeni nous a donné dans le dernier tome *de ſon Commentaire ſur ſon hiſtoire de la Poëſie Italienne*, la vie de ſix cens Poëtes Italiens, & la critique de leurs ouvrages.

Secunda parte del ſecondo volume di Commentari ſopra liſtoria della volgar Poeſia.

DE FLORENCE.

Il paroit ici une *traduction Italienne de quelques homelies choiſies de St. Chriſoſtome & de St. Baſile, que le Seigneur Bonaventure Tomaſo* Archevêque de Florence a propoſées à ſes compatriotes comme autant de modeles de la veritable éloquence.

DE VENISE.

M. Garofalo a répondu au prétendu Rabin, il a dans cette replique pris le nom d'Octave Maranta. Il en devoit choiſir un moins décrié; ce qui a paru de lui ſous le nom de Scipion Maranta a été ſi mal reçu des honnêtes gens, que c'eſt un fâcheux préjugé pour ſa replique, qu'on ſoit averti par le tître qu'elle eſt de même main. Pour moi, qui en juge par l'ouvrage même, je vous dirai que ce nouveau livre de M. Ga-

rofalo n'eſt qu'une repetition de celui qu'on avoit attaqué. Il a jugé inutile de refuter les objections de ſon adverſaire. L'autorité d'Octave, ou de Scipion Maranta, eſt ſi grande qu'on doit les en croire ſans preuve : il auroit eû de la peine à en trouver de nouvelles, il avoit épuiſé dans ſon petit ouvrage tout ce que les Journaux d'Hollande & *la Bibliotheque univerſelle* de Mr. le Clerc pouvoient lui fournir ſur ſon ſujet, & c'eſt à ce peu de livres qu'eſt bornée l'érudition du ſieur Maranta.

Oſſervazioni di Ottavio Maranta ſopra la lettera del Dottor Bernabo Scacchi fatte in defeſa dell conſiderazioni del Signor Abbate biagio Garofalo intorno alla Poeſia degli Ebrei.

Ortz imprime *les œuvres* du celebre *Francois Redi*

DE NAPLES.

On apporte ici par ordre du Pape le corps du celebre Poëte Alexandre Guidi, mort depuis peu à Freſcali, pour être enterré auprès du Taſſe.

D'ANGLETERRE.

L'édition de Ceſar *in folio* que Temſon vient de donner eſt magnifique. Jugez en par le prix; on la vend cent trente livres. Celle de Lucrece *in* 4°. lui cede, quoiqu'elle ſoit d'une grande beauté. Le même Libraire qui fait honneur à ſa profeſſion a ſous la preſſe Ovide, & un recueïl de tous les Poëtes Latins anciens copiez ſur les meilleures

éditions, *Corpus Poëtarum*, en deux tomes *in folio*, qui tiendra bien ſa place dans les bibliotheques auprès du recueïl des Poëtes Grecs, admirablement imprimé *in folio* par Henry Etienne. Nous avons loüé ſouvent les Anglois du ſoin qu'ils ont de remettre au jour par de belles éditions les meilleurs Auteurs. L'Horace de Mr Bentley paroît enfin, ſes corrections n'emportent pas tous les ſuffrages. Le Diodore paroitra dans peu. Mr. Vaſſe, qui nous a donné une édition de Saluſte *in* 4°. aſſez eſtimée, a ſoin de celle de Diodore. La ſeule bonne édition que nous avions de cet Hiſtorien Grec, celle de Rhodeman, étoit devenuë d'une rareté & d'un prix exceſſif.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Mr.Ens a donné ſous le titre de Bibliotheque ſacrée ce qu'il a recueïlli de divers Auteurs ſur le Canon du nouveau Teſtament.

Johannis Ens Bibliotheca ſacra, ſeu diatribe de librorum novi Teſtamenti canone, *in* 8°.

Les Memoires touchant Mr. de Thou, où l'on voit ce qui s'eſt paſſé de plus particulier touchant ſon Ambaſſade, imprimez, dit-on, à Cologne, ne ſont qu'un recueïl de pluſieurs papiers reſtez entre les mains des heritiers de ceux qui gouvernoient la Hollande pendant cette Ambaſſade : on y a mêlé ce qu'on a voulu, & la bonne foi de l'Editeur n'eſt pas bien établie.

On a traduit un ouvrage Anglois *de Mr.*

Cave, sur la religion des anciens Chrétiens dans les premiers siécles du Christianisme. Cette traduction fait deux volumes *in* 8°. Il n'est pas necessaire de vous écrire que Mr. Cave met une grande conformité entre l'Eglise Chrétienne des premiers siécles & l'Eglise Anglicane : je dis qu'il la met, je ne dis pas qu'il la trouve.

L'Honoré vend *le systeme des reflexions qui peuvent servir à la netteté & à l'étenduë de nos connoissances, ou nouvel essai de Logique, par Mr. de Crouzas Professeur de Mathematique & de Philosophie à Lausanne, deux volumes in* 8°.

DE TOULOUSE.

Nous avons donné dans les Memoires du mois de Juin de l'année 1710. page 1037. le projet d'un ouvrage du R. P. Mourgues de la Compagnie de Jesus Professeur Royal dans l'Université de Toulouse. Il le fait imprimer ici chez Jacques Loyau, sous le tître de *Plan Théologique du Pythagorisme & des autres sectes sçavantes de la Grece, pour servir d'éclaircissement aux ouvrages Polemiques des Peres contre les Payens.*

L'Auteur a partagé son livre en plusieurs lettres, il en paroît deux chaque mois : elles sont imprimées à chiffres suivis, on les broche sans les rogner, afin que les personnes qui les auront ramassées puissent les faire relier en deux ou plusieurs tomes. La division naturelle de l'ouvrage

entier le partage en deux tomes. Le premier contient l'expoſition de la Théologie des Payens en dix lettres ; les cinq premieres concernant *le Dieu ſupreme*, & les cinq autres, *les Divinitez ſubalternes.* Le ſecond tome contient la critique de cette Théologie en douze diſcours, ou diſſertations, qui ſont *la Thérapeutique* de Théodoret, dont on donne la traduction avec des analyſes & des notes.

L'ordre des Lettres Théologiques du premier Tome eſt tel.

La I. Traite de l'*unité* de Dieu, reconnuë par les Doctes du Paganiſme.

La II. De ſix *diſtinctions très-remarquables*, qu'ils établiſſoient entre le Dieu ſupreme & les Dieux inferieurs.

La III. *Des Athées du Paganiſme*, pour faire voir que la plûpart de ceux à qui le Paganiſme a donné ce nom, reconnoiſſoient le Dieu ſupreme, & rejettoient ſeulement les Divinitez ſubalternes.

La IV. *De la Trinité Platonicienne*, ou *des trois Hypoſtaſes Archiques*, que les Platoniciens concevoient dans le Dieu ſupreme.

La V. de ces mêmes *Hypoſtaſes* dans un plus grand détail.

La VI. Des Dieux Philoſophiques de la premiere claſſe, c'eſt à dire, *des Dieux viſibles*, qui ſont *le monde & les aſtres*, ſelon la Théologie payenne.

La VII. Des Dieux Philoſophiques de la ſeconde claſſe, c'eſt à dire, des *Dieux inviſibles*, qui étoient *les Genies.*

La VIII. Des Dieux populaires de la premiere claſſe, qui étoient *les Dieux de la fable.*

La IX. Des Dieux populaires de la ſeconde claſſe, qui étoient *les Idoles.*

La X. Des trois fonctions principales du culte idolatrique, *la Divination*, *les ſacrifices*, & *la celebration des Fêtes.*

Ces dix lettres ſont précedées par une lettre préliminaire, dans laquelle on fait remarquer la beauté, la force, & la méthode des ouvrages des Peres contre les Payens ; & ce premier tome eſt terminé par une lettre de trois grandes maximes, ſur leſquelles les ſages du Paganiſme regloient toute la morale ; ſçavoir, ſur *l'immortalité de l'ame*, *le jugement des morts*, & *les metempſycoſes*, *qui devoient faire, ou leur recompenſe*, *ou leur châtiment.*

L'ordre des douze diſcours de Théodoret, qui font le deuxiéme Tome, eſt tel.

Le I. Traite de la Foi.

Le II. Du principe de toutes choſes.

Le III. Des Anges, des Dieux & des Demons.

Le IV. De la matiere & du monde.

Le V. De la nature de l'homme.

Le VI. De la Providence divine.

Le VII. Des ſacrifices.

Le VIII. Des honneurs qu'on rend aux Martyrs.

Le IX. Des Loix.

Le X. Des vrais oracles & des faux.

Le XI. De la fin & du jugement.

Le XII. De la vertu pratique.

On met à la tête de ce II. Tome deux *lettres Apologetiques* ; l'une pour justifier le sentiment de Theodoret & des autres Peres de l'Eglise, *sur la fixation du regne de Semiramis au tems d'Abraham*, contre Porphyre, suivi depuis peu par Usserius: l'autre, pour éclaircir & pour défendre le sentiment des mêmes Peres *sur les Oracles du Paganisme*, contre Mr. Van-Dale.

DE PARIS.

Mr. de la Motte a publié une Ode, que la plus juste estime & la reconnoissance des services rendus à un ami lui ont inspirée, à la loüange de Mr. le Duc d'Aumont. Le portrait de la Cour, & celui de Mr. le Duc d'Aumont, suffiront pour faire voir que le génie Lyrique de Mr. de la Motte n'est pas épuisé.

Il est un séjour où préside
L'insatiable vanité,
D'où la politesse perfide
A banni la sincerité ;
Où, par la crainte mercenaire,
La justice est comme étrangere
Immolée aux moindres égards ;
Où le grand art de se séduire,

L'art de se flater pour se nuire
Tient lieu lui seul de tous les arts.

Eloge plus vrai que croyable !
C'est dans ce séjour dangereux
Que d'Aumont est simple, équitable,
Sincere, tendre & genereux.
C'est là qu'au devoir attentive,
Sa bouche prudemment naïve
Ne sçait ni nuire, ni flater.
Du moins à sa candeur discrette,
Applaudit l'estime secrette
De qui n'ose pas l'imiter.

Mr. l'Abbé de Tilladet a fait au Public un present dont on lui sçait gré. Il a tiré de l'obscurité *plusieurs dissertations de Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches sur l'Ecriture & la Philologie* : c'est Fournier qui les a imprimées.

Etienne vend *une méthode de prononcer le Latin selon les accens.*

Un Medecin a fait imprimer chez Muguet *l'analyse du systeme de la trituration.*

Le memoire sur les Dauphins & les Dauphines imprimé chez Valeyre, contient un grand détail des funerailles du dernier Dauphin & de la Princesse son épouse, précedé de quelques legers extraits de nos Historiens sur les enfans de France qui ont porté le nom de Dauphin, & sur leurs épouses.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1712.

ART. XCVI. L*A vie du P. Antoine Poſſevin de la Compagnie de* JESUS. Page 1115

ART. XCVII. Η ΠΑΛΑΙΑ &c. *L'ancien Teſtament de la traduction des Septante, par Lambert Bos Profeſſeur de la langue Grecque en l'Univerſité de Francquere.* page. 1142

ART. XCVIII. *Oeuvres diverſes de Mr. Jean Locke.* p. 1153

ART. XCIX. Apparatus Biblicus in tres libros diſtributus, ad Scripturæ ſtudium feliciter incipiendum prænoſcenda diſputationibus viginti complectens &c. *Apparat de la Bible diviſé en trois livres, & comprenant en vingt diſſertations ce qu'il faut ſçavoir pour commencer heureuſement l'étude de la Sainte Ecriture.* p. 1176

ART. C. *Hiſtoire Eccleſiaſtique de la Chapelle des Rois de France, dédiée au Roi par Mr. l'Abbé Archon Licentié de Sorbone, Chapelain ordinaire & Sacriſtain de la Chapelle de ſa Majeſté.* p. 1189

ART. CI. Scriptorum Brunſvicenſia illuſtrantium &c. *Recueïl d'Auteurs & d'é-*

crits qui peuvent contribuer à éclaircir l'hiſtoire de Brunſvic & de Lunebourg &c. p. 1206

ART. CII. *Sermons du P. Bourdalouë de la Compagnie de* JESUS, *pour les fêtes de Saints, & pour des Vêtures & Profeſſions Religieuſes.* p. 1215

ART. CIII. Storia di S. Creſci & dé SS. Compagni Martiri, e della chieſa del medeſimo Santo poſta in Valcava del Mugillo &c. *Hiſtoire de Saint Creſci & de ſes Saints Compagnons Martyrs, & de l'Egliſe du même Saint ſituée dans la Valcave du Mugillo, écrite par Marc-Antoine de Mozzi Chanoine de Florence, Profeſſeur de la langue Toſcane & de l'Academie* della Cruſca. p. 1219

ART. CIV. *Eloge de Monſieur de la Failie.* page. 1230

ART. CV. *Remarques de Mr. de Leibnits ſur la ſixiéme lettre Philoſophique imprimée à Trevoux* 1703. p. 1235

ART. CVI. *De la ſituation de l'œil qui donne les repreſentations des parties égales de la Sphere, les plus égales qu'il ſoit poſſible, avec la maniere de faire des Mappemondes & des Cartes Corographiques ſur ce principe, & d'y meſurer toutes ſortes de diſtances.* p. 1240

ART. CVII. *Diſſertation ſur la maniere dont les Egliſes doivent être bâties, pour être conformes à l'Antiquité & à la belle Architecture, qui peut ſervir de*

de réponse aux repliques de Mr. Frezier inserées dans les Memoires de Trevoux du mois de Septembre 1711.
ART. CVIII. *Nouvelles Literaires.*
De Volfembutel. page 1285
De Lipsic. p. 1286
De Vittemberg. p. 1288
De Francfort. p. 1290
D'Italie, de Rome. p. 1291
De Florence. p. 1292
De Venise. ibid.
De Naples. p. 1293
D'Angleterre. ibid.
De Hollande, d'Amsterdam. p. 1294
De Toulouse. p. 1295
De Paris. p. 1298

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1712.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	8. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1712.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts.

ARTICLE CIX.

A Paris, chez Jacques Chardon rue St. Jacques

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Août 1712.

ARTICLE CIX.

MOEURS ET COUTUMES des François dans les differens tems de la Monarchie, par Mr. Louïs le Gendre Chanoine de l'Eglise de Paris. A Paris, chez Jacques Collombat ruë St. Jacques 1712. *in* 12. *pages* 353. *y compris la table des matieres.*

MONSIEUR l'Abbé le Gendre met la derniere main à une nouvelle histoire de France. Avant que de la publier, il a voulu pressentir le goût

du Public. Il faut assûrément que sa modestie lui ait caché le merite des trois volumes de cet ouvrage qu'il fit paroître il y a quelques années. Cet essai qui contenoit l'histoire des deux premieres Races de nos Rois, emporta tous les suffrages par l'exactitude des recherches, la netteté & la legereté du stile. Il a retouché & poussé son travail jusqu'à la mort de Louis XIII. Pour ne laisser rien à désirer sur l'histoire de France, il fait connoître les mœurs & les coûtumes de la Nation dans les differens tems de la Monarchie, la Genealogie de la Maison Royale, les grands Officiers de la Couronne sous chaque Roi.

Il expose aujourd'hui la partie de cet ouvrage qui regarde les mœurs des François à la plus severe critique du Public, dans la vûë de perfectionner l'ouvrage entier sur le jugement que les Connoisseurs porteront de cette partie.

Mœurs anciennes des François.

L'opinion la plus probable & la plus suivie ne remonte point aux

Troyens & aux Scythes pour trouver l'origine des François, elle reconnoît la partie de l'Alemagne ſituée entre le Rhin & le Veſer pour leur ancienne & veritable patrie, & leur nom pour un nom de ligue, & pour un ſigne de leur amour pour la liberté. Demi-ſauvages ils vivoient de leur chaſſe, de legumes, de fruits, de racines; leurs maiſons n'étoient que de bois, d'argile, ou de branches d'arbres; leurs Dieux étoient le ſoleil, la lune, les arbres, les rivieres; les antres ou les endroits les plus ſombres & les plus touffus des forêts, leur ſervoient de temples, leurs Prêtres étoient les Théologiens, les Aſtrologues, les Medecins, les Juges de la Nation. Tout groſſiers qu'étoient ces peuples, ils ſe faiſoient un plaiſir d'exercer l'hoſpitalité; chaque maiſon étoit une auberge où les paſſans étoient bien reçûs: ils avoient grand ſoin de leurs malades, & même de leurs morts. Il n'y avoit parmi eux, ni or, ni argent; les payemens ſe faiſoient en cuir, en blé, en fruits, en bétail. Ils ne devinrent avides d'argent, que depuis qu'ils

eurent commencé à piller en deça du Rhin, l'an de Jesus-Christ 260. ou environ. Plus ces courſes leur réüſſirent, plus ils en firent, le métier les enrichiſſant, & convenant à leur humeur, ils ſe mirent plus que jamais à piller par terre & par mer. Il n'y avoit point d'Européens qui entendiſſent mieux la mer; témoin ce que l'on raconte de quelques-uns de ces Pirates, qui pris en France par les Romains, & tranſplantez en Orient ſous le regne de l'Empereur Probus, ſe ſaiſirent de quelques barques, avec leſquelles ils ravagerent les côtes d'Afrique & de Sicile en 280.

Ces brigandages exciterent contre les François la colere des Empereurs, peu s'en fallut qu'en 310. Conſtantin ne les exterminât. Conſtans n'y eut pas manqué en 342. ſi la revolte de Magnence, qui venoit de prendre la pourpre, ne l'eût appellé ailleurs. Les armes du pere, les menaces du fils, ni celles de l'Empereur Julien, ne les continrent pas longtems. Les conjonctures augmenterent l'avidité & la hardieſſe de ces

Brigands. Y avoit-il plusieurs Tyrans qui aspirassent à l'Empire, les François vendoient leurs secours à celui qui plus leur donnoit, & changeoient de parti autant de fois qu'il y avoit quelque avantage à esperer. Cette legereté n'empêcha point les Empereurs de prendre confiance en eux, & d'en élever quelques-uns aux premieres charges de l'Empire. Sous Constance, sous Valentinien, sous Gratien, sous Théodose, sous Arcade & sous Honoré, on en voit de Grands Trésoriers, de Maîtres de la Milice, de Préfets du Prétoire, de Patrices & de Consuls; mais tandis que ceux-ci défendoient l'Empire Romain, d'autres François le désoloient par leurs incursions.

Ils continuerent à en faire pendant plus de cent cinquante ans, sans autre dessein que de piller. Le dessein d'envahir la Gaule ne leur vint que de ce qu'ils la virent comme abandonnée des Romains. La plûpart des Barbares, Alains, Sueves, Gepides, Vandales, l'avoient ravagée en passant. Les Goths & les Bourguignons venoient de s'y éta-

blir, ceux-ci vers les Alpes, ceux-là vers les Pirenées. Ces établissemens redoublerent l'ardeur des François. Le reste de ce beau païs leur coûta peu à conquerir, tant il étoit ruiné & mal défendu. Ce fut Pharamond, à ce qu'on dit communément, qui commença cette conquête l'an 418. ou 20. Clodion l'étendit jusqu'à la riviere de Somme, Méroüé jusqu'à la Seine, Childeric jusqu'à la Loire, & Clovis jusqu'aux Pirenées. Il ne faut pas conclurre de là que ces anciens François fûssent fort habiles dans la guerre : il est certain qu'ils n'en avoient qu'une médiocre connoissance, & que leur principal talent consistoit dans une valeur qui avoit quelque chose de feroce. C'étoient des gens fort braves & peu entendus, qui eurent à faire à des ennemis, ou plus ignorans, ou moins courageux.

Les vainqueurs partagerent entre eux les terres des vaincus, je veux dire, celles qui avoient été, tant aux Romains, qu'aux Visigoths, & à ceux d'entre les Gaulois qui avoient embrassé le parti des uns ou des autres; le Roi prit pour lui les principales

de ces terres : les Officiers grands & petits en eurent d'autres à proportion des services qu'ils avoient rendus, les soldats eurent aussi leur part au butin, aux terres, aux impôts. On ne mit des impôts que sur les Gaulois, les François ne payoient que de leurs personnes.

Les troupes victorieuses s'établirent dans les Provinces, & y garderent assez long-tems la même subordination qu'elles avoient eûë dans le service. Tous les ans elles se rassembloient, tant pour faire la revûë, que pour tenir les peuples en respect. Cette revûë se faisoit pendant la premiere Race le premier jour du mois de Mars; & depuis le regne de Pépin, le premier jour du mois de Mai. L'année Françoise commençoit du tems des Merovingiens le jour de cette revûë; elle commençoit d'ordinaire à Noël sous le regne des Carlovingiens, & sous les Capetiens à Pâques. C'est Charles IX. qui ordonna en 1564. que l'annnée civile à l'avenir commenceroit au premier Janvier. Cette variation du commencement de l'année civile cause

des peines infinies à marquer bien exactement la date des évenemens.

Tous les François se trouvoient à cette assemblée. Tous y venoient armez. Leurs armes étoient la hallebarde, la massuë, la fronde, le maillet, l'angon, la hache, l'épée : la hache se lançoit de près, l'angon se dardoit de loin, le fer de ce javelot ressembloit à une fleur de lys.

Les François étoient si agiles, qu'ils tomboient sur leur ennemi aussitôt, pour ainsi parler, que le trait qu'ils lançoient sur lui, leurs épées étoient si larges, & l'acier en étoit si fin, qu'elles coupoient un homme en deux. Pour armes défensives ils n'avoient que le bouclier fait d'un bois leger & poli, & couvert d'un bon cuir boüilli.

A l'occasion de ces revûës qui se faisoient en pleine campagne; il se tenoit au même endroit une Diete de toute la Nation, le Roi & ses Officiers ne manquoient pas de s'y trouver : ces Officiers étoient le Maire de son Palais, l'Apocrisiaire, ou Aumônier, le Chambrier, le Connêtable, le Bouteiller & le Re-

ferendaire. Le Maire du Palais étoit plus que n'est aujourd'hui le Grand Visir parmi les Turcs ; le Chambrier donnoit les ordres dans la chambre du Roi, l'Apocrisiaire dans la Chapelle , le Connêtable dans l'Ecurie , le Bouteiller étoit chargé de tout ce qui regardoit la bouche , & le Referendaire de l'expedition des lettres. Ce n'a été qu'après un long tems que ces domestiques du Roi sont devenus insensiblement Officiers de la Couronne. Ils ne l'étoient pas encore du tems de Philippe Auguste.

A ces assemblées du Champ de Mars, ou de Mai (c'est ainsi qu'on les appelloit , parce qu'elles se tenoient en raze campagne le premier de Mars, ou de Mai) étoient mandez tous les Evêques & les Abbez les plus puissans : depuis que les François furent les maîtres de la Gaule, les Evêchez étoient plus briguez que jamais , la plûpart des Seigneurs Gaulois se jettoient dans l'Eglise comme dans un azyle , de peur qu'on ne les soupçonnât de cabaler contre l'Etat. D'ailleurs les Evêchez

étoient ſi riches, ils donnoient un ſi grand pouvoir, qu'on quittoit les plus beaux emplois pour entrer dans la Prélature, parce qu'on y trouvoit de l'honneur, du bien & de l'autorité. Vaimire Duc de Champagne, & General d'armée ſous le regne de Thierry I. demanda l'Evêché de Troyes pour recompenſe de ſes ſervices, & eut peine à l'obtenir. Les premiers Rois François, ſoit pour paroître bons Chrétiens, ſoit par eſtime pour les Prélats, ne leur refuſoient preſque rien.

Les grandes Abbayes ne donnoient gueres moins de crédit. Les François les fonderent ſans qu'il leur en coûtat beaucoup : on cedoit à des Moines autant de terres incultes qu'ils pouvoient en mettre en valeur. Ces troupes pénitentes ne s'étant point données à Dieu pour mener une vie oiſive, travailloient de toutes leurs forces à deſſécher, à défricher, à bâtir, à planter, moins pour en être plus à leur aiſe, (ils vivoient dans une grande frugalité) que pour en ſoulager les pauvres. Le Ciel favoriſa de ſes

plus douces influences des terres labourées par des mains si pures. Ces lieux arides & déserts devinrent agréables & fertiles. Il y avoit des Abbez si riches, qu'ils pouvoient mettre une petite armée sur pied ; ce qui fit qu'on les invita aux assemblées du Champ de Mars.

Les Ducs & les Comtes y étoient aussi tous mandez. Les Ducs étoient Gouverneurs des Provinces, & les Comtes des villes. Ces dignitez Romaines créées par les Empereurs furent abolies par les Vandales, par les Goths & les Bourguignons, dans les lieux où ils s'établirent. Les François au contraire, pour flater le peuple Gaulois accoûtumé depuis longtems à cette forme de gouvernement, se firent un point de politique de n'y rien changer, & diviserent toute la Gaule en Duchez & Comtez. Les Ducs & Comtes François avoient, comme les Romains, chacun dans son territoire, l'Intendance de la guerre, des Finances & de la Justice. Ces dignitez n'étoient que des Commissions que le Roi donnoit pour un tems, souvent

ſur le choix des peuples, à qui par grace il permettoit de lui nommer le Duc, ou Comte, qu'ils eſtimoient le mieux inſtruit des coûtumes de leur païs. Si quelqu'un de ces Officiers avoit manqué à ſon devoir, c'étoit dans ces Dietes, ou aſſemblées generales, que l'on lui faiſoit ſon procès : les Reines même y étoient jugées. Brunehaut y fut condamnée par les Grands de la Nation en 614. à un ſupplice auſſi étrange que cruel. Tout ſage & tout moderé qu'étoit Clotaire II. il la ſacrifia contre ſes propres interêts au déſir imprudent de ſe venger de quelques injures qu'il diſoit en avoir reçûës : les hommes les plus retenus ne ſe poſſedent pas toûjours.

Les Prélats, Abbez, Ducs & Comtes qui ſe trouvoient aux aſſemblées, y faiſoient des preſens au Roi, en argent, en meubles, en chevaux. Depuis que ſous Thierry I. les Maires ſe furent ſaiſis des rênes du gouvernement vers l'an 687. il ne reſta, ſelon nos vieux Auteurs, aux Rois de la premiere Race que le nom unique de Roi, & que l'honneur de

présider aux assemblées generales où ils recevoient à l'ordinaire les presens qui s'y faisoient aux Rois. Ces dons s'appelloient gratuits, parce qu'au commencement ils avoient été volontaires, depuis on les exigea, & on n'en exemtoit personne.

C'étoit dans ces Dietes qu'on faisoit de nouvelles loix, qu'on abrogeoit les anciennes, & qu'on déliberoit de la guerre ou de la paix; & generalement de tout ce qui concernoit l'état de la Nation. Le Roi, ou son Maire, faisoit la proposition, l'assemblée en opinoit, & tout s'y décidoit à la pluralité des voix.

C'étoit là qu'on donnoit des tuteurs aux enfans du Roi, quand avant que de mourir il ne leur en avoit point nommé. Tant que les meres des Rois pupilles se sont trouvées assez habiles, non seulement pour les élever, mais pour gouverner le Royaume, elles ont toûjours été Regentes. Fredegonde le fut sous Clotaire II. Batilde sous Clotaire III. Et avant elles Brunehaut sous son fils Childebert II. sous Thierry fils de Childebert, & sous les enfans de Thierry.

C'étoit là qu'on faisoit le partage de la succession, c'est à dire, de tous les trésors & des Etats du Roi défunt, quand il n'y avoit pas pourvû. Les enfans legitimes & les non legitimes succedoient tous également si le pere le vouloit ainsi. Thierry fils de Clovis I. & d'une concubine, succeda à son pere dans une partie de ses Etats, & parce qu'il étoit l'aîné, il eut même une part plus forte que ne fut celle des trois fils que Clovis laissa à sa femme.

C'étoit encore dans ces Dietes qu'on fixoit le jour & le lieu pour proclamer le nouveau Roi. Son inauguration consistoit dans les premiers tems à le porter sur un pavois, c'est à dire, sur un bouclier, trois fois à l'entour du camp, ou à lui mettre à la main l'épée, ou la hache du Roi son prédecesseur. Gontran Roi de Bourgogne adoptant son neveu Childebert en l'an 581. lui mit sa lance à la main pour le désigner son successeur. On fit dans la suite plus de ceremonies à l'installation des Rois.

Le trône placé sur un théatre à la

vûë de tout le monde, le Prince alloit s'y asseoir comme pour en prendre possession, revêtu de l'habit Royal, & portant un sceptre à la main & une couronne sur la tête. Le Trône, ou siege Royal, n'avoit ni bras, ni dossier, pour apprendre au nouveau Roi qu'il devoit se soutenir lui même, & ne s'appuyer sur personne. L'habit Royal étoit un manteau quarré, tout blanc ordinairement, quelquefois mi-parti de bleu, long pardevant jusqu'aux pieds, traînant beaucoup par derriere, descendant sur les côtez, à peu près jusqu'à la ceinture. Dans une Mosaïque faite du tems de Charlemagne, laquelle se voit encore à Rome dans l'Eglise de Sainte Suzanne, ce Prince est représenté avec un manteau Royal de la forme dont je le dépeins, & à genoux devant Saint Pierre, qui lui met à la main un étendart semé de roses. Le sceptre, ou bâton Royal, étoit une verge d'or presque toûjours de la hauteur du Roi, & courbée comme une crosse. Assez souvent au lieu de sceptre il portoit une palme à la main, sa couronne

étoit quelquefois une couronne à rayons pareille à celle des Empereurs : quelquefois c'étoit un bandeau enrichi de deux rangs de perles, ou un bonnet fort élevé, fait à peu près comme une Thiare, autour duquel le nom du Prince étoit en gros caracteres formez de petits cloux d'or.

Ce n'étoit pas feulement dans leur inftallation, mais encore dans les Cours plenieres, que nos anciens Rois portoient un fceptre à la main & une couronne fur la tête. On appelloit Cours plenieres, de magnifiques affemblées qu'ils faifoient à Noël & à Pâque, ou à l'occafion d'un mariage, ou autre fujet de joye extraordinaire, tantôt dans un de leurs palais, tantôt dans quelque grande ville, quelquefois en pleine campagne; toûjours en un lieu commode pour y loger les grands Seigneurs. Tous étoient invitez à cette affemblée, & obligez de s'y trouver; la plûpart n'y alloient qu'à regret, tant à caufe de la dépenfe où ce voyage les engageoit, que parce que plus ils affectoient de vivre

chez eux en Souverains, plus on s'étudioit à la Cour à les humilier & à les tenir dans le respect.

La fête commençoit par une Messe solemnelle; pendant laquelle le Celebrant, qui étoit toûjours un Evêque, assisté des autres Prélats tous en habits Pontificaux, mettoit au Roi avant l'Epître une couronne sur la tête. Le Roi ne quittoit cette couronne qu'en se couchant, il l'avoit à table & au bal, il mangeoit en Public, dans un lieu un peu élevé pour être vû de tout le monde; à sa table étoient les Evêques & les Ducs les plus distinguez; à d'autres étoient les Abbez, les Comtes & autres Seigneurs. Ces tables étoient servies avec profusion & peu de délicatesse. Devant chaque service qu'on portoit sur celle du Roi marchoient des flutes & haut-bois, & quantité d'Officiers; à l'entremets vingt Hérauts d'armes rangez en rond devant la table, & tenant chacun à la main une coupe pleine d'or & d'argent, crioient trois fois à pleine tête, *largeße du plus puissant des Rois*, après quoi ils se-

moient l'argent, tandis que le peuple le ramaſſoit avec de grands cris de joye, les trompetes joüoient des fanfares. Ce tintamarre ne laiſſoit pas d'avoir quelque choſe de noble.

Il y avoit l'après diné pêche, jeu, chaſſe, Danſeurs de corde, Plaiſantins, Jongleurs, Pantomimes. Les Plaiſantins faiſoient des contes, les Jongleurs joüoient de la vielle. C'étoit dans ces premiers tems l'inſtrument le plus eſtimé. Les Pantomimes par leurs geſtes repréſentoient des comédies, & les repréſentoient ſi bien, qu'on y prenoit plus de plaiſir, qu'aux véritables comédies. Il y avoit de ces Boufons qui inſtruiſoient des chiens, des ſinges, des ours, à faire les mêmes poſtures, & qui leur faiſoient joüer une partie de leurs pieces. De la maniere qu'on en parle ces Bâteleurs François excelloient ſi fort dans leur art, que je ne ſçai ſi les Mimes & Pantomimes des Anciens euſſent eû de l'avantage ſur eux. Une dépenſe conſiderable de ces aſſemblées étoit d'y faire venir toute ſorte de Charlatans. La fête n'étoit bonne qu'au-

tant qu'il y en avoit ; c'étoit tellement l'usage, que l'Empereur Louïs le Debonnaire, quelque aversion qu'il eut pour les plaisirs & les spectacles, n'étoit pas seulement obligé d'appeller à ces fêtes des Acteurs de toutes les sortes, mais encore de se trouver par complaisance pour le peuple aux pieces qu'ils représentoient.

Pendant les 7 ou 8 jours que duroit une Cour pleniere, on n'y étoit pas si occupé de bonne chere & de spectacles, qu'on n'y parlât aussi d'affaires. C'étoit là que les Commissaires qu'on envoyoit dans les Provinces pour informer des mœurs & de la conduite des Juges, en faisoient leur rapport au Roi. Si le peuple doit fidelité & obéïssance à son Prince, le Prince est tenu de son côté de rendre la justice au peuple. C'est la premiere fonction des Rois : il n'y a rien d'ailleurs qui affermisse davantage leur domination. Volontiers on s'attache aux Princes qui maintiennent le repos public, & qui empêchent l'homme fort, d'opprimer l'homme foible & le pauvre. Clo-

vis, qui étoit habile, n'eut pas plûtôt conquis la Gaule, que pour gagner l'affection & l'estime des habitans, il embrassa leur religion, les laissa vivre selon leurs mœurs, & eut soin de leur faire rendre une justice exacte.

Chacun étoit jugé selon les loix de son état, & par gens de sa profession; le Clergé selon les Canons, les Gaulois selon le Droit Romain, les François selon la Loi salique; le Clergé par des gens d'Eglise, la Milice par des gens de guerre, les Nobles par des Gentils-hommes. A l'égard du peuple, il étoit jugé dans les bourgs & dans les villages par des Juges appellez Centeniers, & par les Comtes dans les villes. On ne sçavoit sous Clovis, sous Pepin, sous Hugue Capet, ni plus de trois cens ans après, ce que c'étoit que gens de Robe. Les Juges Laïques étoient tous d'épée, ils n'étoient Juges que pour un tems. Ils ne pouvoient acquerir de biens dans le district dont ils étoient Juges, & quand on les revoquoit, ce qui arrivoit assez souvent, il falloit avant

que de partir qu'ils satisfissent pleinement aux plaintes qu'il y avoit contre eux.

Ils tenoient leurs Assises dans un champ ; dans un cimetiere, aux portes des villes, ou des Eglises, dans une ruë, sur un rempart, toûjours dans un lieu public, où les parties pûssent avoir un accès libre & facile. Chacun plaidoit sa cause, celles des pauvres & des veuves étoient appellées les premieres. On ne pouvoit rien juger contre eux qu'on n'en eût averti l'Evêque, parceque les pauvres étoient de la famille de l'Eglise ; & les veuves sous sa protection. Le pouvoir des Prélats étoit si grand dans le Royaume sous les Rois des deux premieres Races & sous les Capetiens, même jusqu'au regne de Philippe IV. dit le Bel, que leur intercession sauvoit la vie aux criminels. Quoi qu'une affaire fût commencée dans un tribunal séculier, on pouvoit la porter au leur, & contraindre la partie adverse d'en passer par leur jugement. Ce privilege étoit fondé sur une loi de Constantin, Charlemagne la re-

nouvella, ſon fils Louïs le Debonnaire la fit garder à la rigueur ; cet uſage dureroit encore à l'avantage du Public, ſi contre les termes de la loi on n'en eût éludé l'effet, en ſouffrant dans la ſuite qu'on appellât à l'Archevêque, au Primat, & quelquefois au Pape.

Bien des choſes avoient contribué à établir & à étendre la juriſdiction des Prélats, le crédit que donne leur place, le reſpect qu'on avoit pour eux, leur vertu extraordinaire, & leur capacité, beaucoup plus grande en ce tems-là que n'étoit celle des ſéculiers, qui ne ſçavoient la plûpart ni lire ni écrire. Cette juriſdiction, nommée Cour de Chrétienté, embraſſoit toute ſorte d'affaires. L'Evêque par ſon Official, ou par lui même quand il vouloit, connoiſſoit de toutes les choſes où l'Egliſe avoit interêt : il connoiſſoit de plus des marchez faits avec ſerment, des mariages, des teſtamens, des ſacrileges, du parjure, de l'adultere, & generalement de toutes les actions où il peut y avoir du peché. Le crédit des Papes qui ſoute-

noient cette jurifdiction étant venu à diminuer, les Evêques qui l'exerçoient n'ayant plus la reputation où étoient leurs Prédeceffeurs, d'un autre côté la Nobleffe s'étant ennuyée d'être foumife comme le peuple à la correction des Prêtres, enfin les Laïques s'étant appliqué à l'étude des loix, pour participer au profit que rapportent ordinairement les affaires litigieufes, la jurifdiction féculiere a tellement pris le deffus, qu'elle a prefque abforbé la jurifdiction des Evêques. Ce changement arriva tard. Pendant plus de mille ans, ni Duc, ni Comte, ni Centenier, n'eut ofé entreprendre fur la juftice de l'Evêque.

Le pouvoir de ces Juges Laïques étoit fort borné fous le regne des Rois des deux premieres Races. Le Centenier ne pouvoit condamner à mort, le Comte ne le pouvoit qu'en de certaines circonftances, & le Duc ne le faifoit jamais qu'avec de grandes précautions. Pour veiller fur eux tous, on envoyoit de tems en tems des Commiffaires dans les Provinces; jamais moins de deux

enſemble. Le premier étoit un Prélat, le ſecond un Duc, ou un Comte. Leur principal emploi étoit d'écouter les plaintes, & d'en faire leur rapport au Roi. De quelque Juge que ce fût, on ne pouvoit appeller qu'au Roi. Si l'appel étoit bien fondé, le Juge étoit reſponſable des dommages, frais & interêts. Si l'appel étoit mal fondé, l'Appellant étoit condamné à l'amande, s'il étoit Noble; au foüet, s'il ne l'étoit pas. Les Rois ſe faiſoient un honneur de rendre eux mêmes la juſtice. Clovis, Childebert, Gontran, Chilperic, Clotaire II. la rendoient ſouvent en perſonne. Les Rois donnoient audience à la porte de leurs Palais, & quand ils ne le pouvoient, deux de leurs Officiers recevoient les placets du peuple, & les répondoient ſur le champ, ſi l'affaire ne meritoit pas une plus ample diſcuſſion. Outre ces Maîtres des Requêtes, il y avoit dans le Palais un Comte Juge, qui connoiſſoit de toute affaire qui regardoit l'Etat, le Roi, le Public.

Dans tous ces Tribunaux regnoit

une Juriſprudence, qui ſembloït moins punir le crime, que l'autoriſer. Quelque crime qu'on eût commis, excepté le crime d'Etat, il n'en coûtoit que de l'argent. La vie d'un Evêque étoit taxée à neuf cens ſols d'or, celle d'un Prêtre à ſix cens, celle d'un Laïque à beaucoup moins: le ſol d'or valoit huit livres ſept ſols dix deniers de nôtre monnoye. Il étoit difficile de faire le procès à quelque coupable que ce fût, vû le grand nombre de témoins que la loi demandoit pour le condamner. Il en falloit ſoixante douze contre un Evêque.

L'Auteur traite ici fort exactement de la funeſte coûtume d'abandonner la conviction du crime au ſort d'un duel, ou à d'autres épreuves auſſi incertaines & auſſi condamnables. il parle enſuite des reſtes de Paganiſme qui parurent longtems encore après Clovis dans les mœurs des François. Il fait le caractere des Rois de la premiere Race, & marque tous les changemens que la difference de ces caracteres produiſit dans leur Cour. Pepin eſt le

premier de nos Rois qui se soit fait sacrer, pour effacer par cette auguste & religieuse ceremonie le soupçon d'usurpation. Aucun de nos Rois n'avoit été sacré à Rheims avant Philippe premier ; & Louïs le jeune accorda à l'Archevêque de cette ville le privilege dont il joüit, de sacrer les Rois de France.

Mr. l'Abbé le Gendre explique nettement & agréablement les Fiefs & la Chevalerie ; articles importans de nos anciennes coûtumes.

Des Fiefs de la Chevalerie & de l'ancienne Milice Françoise.

De tout tems & en tout païs les Princes ont donné des terres en recompense des services qu'on avoit rendus à l'Etat. Sous la premiere Race ces presens que faisoient les Rois étoient nommez Benefices. Ce n'est que vers l'an 900. qu'on les a appellez des Fiefs : noms qui marquent l'engagement que les gens qui les recevoient avoient par là d'être fidelles au Prince qui les leur donnoit. Les Fiefs n'étoient qu'à vie.

Le Feudataire mort, le Prince reprenoit le Fief, & jusqu'à cequ'il en disposât par une nouvelle investiture, il joüissoit des revenus ; loi generale, à laquelle dès les premiers tems les Fiefs donnez à l'Eglise étoient sujets comme les autres pendant la vacance des sieges. Delà vraisemblablement est venu le droit de Regale, qui avec le tems s'est étendu sans distinction sur tous les biens de l'Evêché.

Les Fiefs n'ont commencé à passer du pere aux enfans que sur le déclin de la seconde Race. Quand les Ducs & les Comtes eurent rendu leurs Gouvernemens hereditaires dans leurs familles, ces nouveaux Souverains en userent comme faisoient les Rois. Afin d'interesser des gens à les maintenir, ils donnerent à leurs Officiers, pour eux & leurs descendans, une partie des biens Royaux qui se trouverent dans les Provinces dont ils venoient de se rendre maîtres, & permirent à ces Officiers de gratifier à même titre d'une portion de ces mêmes biens les soldats qui servoient sous eux.

C'eſt là l'origine des Arrierefiefs. Hugue Capet confirma, & l'uſurpation des Comtes, & la diſpoſition qu'ils avoient faite des biens Royaux en faveur de leurs Officiers, de peur que s'il y touchoit, tant de gens qui avoient interêt à ſoutenir ces alienations ne conjuraſſent contre lui. Les grands Vaſſaux relevoient tous de la Couronne, & les petits relevoient des Grands.

On faiſoit hommage de ſon Fief la tête nuë, à genoux, ſans épée & ſans éperons, les mains dans celles du Seigneur, qui étoit aſſis & couvert. L'hommage étoit lige, ou ſimple. Par le premier, on s'engageoit à ſervir le Seigneur envers & contre tous : par le ſecond, cet engagement étoit plus ou moins reſtreint. L'hommage lige obligeoit à ſervir en perſonne, l'hommage ſimple permettoit de mettre un homme en ſa place. L'hommage rendu, le Seigneur donnoit au Vaſſal l'inveſtiture de ſon Fief, en lui faiſant toucher le bout des branches de quelque arbre de la terre dont il s'agiſſoit, en lui mettant entre les mains

un gazon, une canne, une épée, une banniere, des éperons, un gand, des clefs, une broche, & autres ſimboles differens, ſelon l'uſage du païs. Pour derniere ceremonie le Seigneur baiſoit le Vaſſal, en témoignage de l'alliance qu'ils contractoient l'un avec l'autre. Le traité étoit mutuel. Si le Vaſſal perdoit ſon Fief, en refuſant de ſecourir, ou de reconnoître ſon Seigneur, le Seigneur reciproquement perdoit ſes droits ſur ſon Vaſſal, s'il manquoit à le proteger. Le principal ſervice que devoient tous les Feudataires étoit d'aller à la guerre ſous la banniere du Seigneur, ou ſeuls, ou avec du monde. Cette obligation étoit plus ou moins étenduë, ou par l'érection du Fief, ou par la coûtume des lieux.

De ces divers ſervices naquirent les divers degrez qu'il y avoit parmi la Nobleſſe, & les differens noms de Chevalier, d'Ecuyer, de Banneret & de Bachelier. La plus haute dignité où homme de guerre pût aſpirer étoit celle de Chevalier. Il n'y avoit

que les Chevaliers que l'on traitât de *Monſeigneur*, il n'y avoit que leurs femmes qui ſe fiſſent appeller *Madame.* Jeanne d'Artois Princeſſe du ſang, qui le jour même de ſes Nôces devint veuve de Simon de Thoüars Comte de Dreux du chef de ſa mere, ne ſe remaria point, & ne prit jamais d'autre tître dans toutes les Chartres qu'elle ſigna, que celui de *Mademoiſelle de Dreux*, parceque le Comte ſon mari n'étoit encore qu'Ecuyer, quand malheureuſement il fut tué dans un Tournoi ſix heures après leur mariage. La dignité de Chevalier étoit, dis-je, ſi grande, que le Roi s'en faiſoit honneur : les Chevaliers mangeoient à ſa table ; avantage que n'avoient point ſes fils, ſes freres, ſes neveux, qu'ils n'euſſent été faits Chevaliers. Quoique l'ancienne Chevalerie ne fût pas un Ordre reglé, comme ont été depuis trois ſiécles les Ordres appellez Militaires, elle ne laiſſoit pas d'avoir ſes loix, auxquelles durant 500 ans durant le Roi & les Grands Seigneurs ſe ſont ſoumis avec plaiſir. René d'Anjou Roi de Sicile, ſur-

nommé le Bon, prit la peine de recueïllir ces loix, de les transcrire sur du velin, & d'orner ce recueïl de vignettes & de mignatures, où il représentoit les differentes ceremonies d'une promotion de Chevaliers. Ce Prince aimoit les Arts, & sçavoit, à ce que l'on dit, beaucoup mieux peindre que regner.

On ne faisoit point de Chevalier qui ne fût noble de pere & de mere, le moins c'étoit de trois Races. On n'en faisoit aucun qui n'eût servi avec éclat, & qui ne fût en reputation d'homme incapable de commettre un crime, ou une lâcheté. Il se faisoit des Chevaliers en tems de guerre & en tems de paix. A la guerre, sans grande façon, le Roi ou le General en faisoit avant le combat, & plus ordinairement après. Pour lors toute la forme étoit de leur donner sur une épaule deux ou trois coups de plat d'épée, en leur disant à haute voix, je te fais Chevalier au nom du Pere, du Fils & du St. Esprit.

Lorsque pendant la paix à l'occasion d'un mariage, ou de quelque

autre ſolemnité, il ſe faiſoit une promotion, c'étoit avec plus de pompe & bien plus de formalitez. Le novice, je veux dire le Gentilhomme qui devoit être fait Chevalier, paſſoit la nuit d'auparavant à prier Dieu dans une Egliſe. Son habit en ce premier jour étoit une ſoutane brune toute unie & ſans ornemens. Le lendemain il communioit, puis il alloit au bain, où il quittoit la robe brune, qui étoit l'habit d'Ecuyer; celui de Chevalier étoit d'une forme particuliére & d'une étoffe bien plus riche.

Après s'être baigné le novice ſe mettoit au lit, afin d'y recevoir ſes viſites de ceremonie. Quand elles étoient finies, venoient deux ou trois Seigneurs qui lui aidoient à s'habiller. Sa chemiſe étoit brodée d'or par le cou & par les poignets: on lui mettoit ſur ſa chemiſe une maniere de camiſolle faite de petits anneaux de fer joints enſemble en forme de mailles. Par deſſus cette *jacque de maille*, autrement appellée haubert, il avoit un pourpoint de bufle, ſur ce bufle une cotte d'armes, & ſur le tout un grand manteau, taillé

comme eſt aujourd'hui celui du Roi & des Pairs.

Le novice en cet équipage, qui étoit fort embarraſſant, faiſoit ſerment à genoux de n'épargner, ni vie, ni biens, à défendre la Religion, à faire la guerre aux infidelles, à proteger les orphelins, les veuves, les indéfendus. C'étoit là le but principal de l'ancienne Chevalerie. Le ſerment prêté, les Seigneurs les plus qualifiez lui chauſſoient des éperons dorez, d'autres lui préſentoient le ceinturon, où pendoit une longue épée dans un fourreau couvert de toile, & ſemée de croiſettes d'or. Il falloit que cette longue épée fût bénite par un Prélat, & qu'elle eût poſé ſur l'autel pendant un tems conſiderable. Le nouveau Chevalier, ſi c'étoit un Prince, ou un Roi, alloit la prendre ſur l'autel. Quelquefois c'étoit un Evêque qui la lui mettoit au côté, plus ordinairement le Souverain qui faiſoit la ceremonie, mettoit lui même au novice l'épée & le ceinturon ; puis, après l'avoir embraſſé, il lui donnoit ſur les épaules deux ou trois coups de plat d'épée.

Cette ceremonie, la plus grande qui fût alors, se faisoit au son des trompettes, des hautbois & autres instrumens, & étoit suivie de festins, de ballets & de mascarades. Les Historiens de Charles VI. manquent de termes pour exprimer toute la magnificence qu'on admira à St. Denis, lors que Charles y fit Chevaliers ses cousins, Louïs Roi de Sicile, & Charles Prince de Tarente.

Il y avoit de grands & petits Chevaliers. Les grands s'appelloient Bannerets, les petits s'appelloient Bacheliers. Les premiers composoient la haute Noblesse, les seconds n'étoient que de la moyenne. Il falloit que le Banneret fût Gentilhomme de nom & d'armes, c'est à dire, d'ancienne Noblesse; qu'il eût droit de mettre sur pied un certain nombre d'hommes, d'armes, & du bien pour en défrayer au moins vingt-huit ou trente. C'étoit une grande dépense, parce que chaque homme d'armes avoit, outre ses valets, deux Cavaliers pour le servir, l'un d'une arbalête, l'autre d'un arc & d'une hache; de sorte que cent hommes

d'armes faisoient au moins trois cens chevaux. Un jour de bataille le Gentilhomme, qui désiroit être fait Banneret, présentoit son penon roulé au Roi, ou au General, qui en faisoit une banniere en coupant la queüe du penon. La banniere étoit un étendart quarré. Le penon avoit une queuë longue & étroite à peu près comme les giroüettes.

Les Bacheliers étoient d'un ordre inferieur : n'ayant point, ou assez de bien, ou assez de Vassaux pour lever eux mêmes banniere, ils servoient sous celle d'autrui. Les Ecuyers, ou Damoiseaux, étoient de jeunes Gentilshommes qui aspiroient à être Chevaliers. Le nom de Damoiseau marquoit quelque prééminence, plus de naissance que de merite audessus des autres Ecuyers. Pendant son noviciat, si j'ose m'exprimer ainsi, l'Ecuyer se mettoit au service d'un Chevalier, il le suivoit partout portant sa lance & son épée, il avoit soin de ses chevaux, quelquefois il le servoit à table, sans jamais s'y mettre avec lui. Ces Ecuyers, ou Damoiseaux, sont appellez valets dans

l'histoire du treiziéme siécle. Ce mot n'avoit alors rien de déshonorable. Villehardoüin dans son histoire, en parlant du Prince Alexis fils d'Isaac Empereur des Grecs, le nomme par quatre ou cinq fois *le valet de Constantinople*, parceque ce Prince, quoique heritier de l'Empire d'Orient, n'étoit point encore Chevalier. Par la même raison Louïs Roi de Navarre, Philippe Comte de Poitou, Charles Comte de la Marche fils du Roi Philippe le Bel, & d'autres Princes de son sang, sont qualifiez valets dans un compte de sa maison de 1313.

Ces differens Nobles ou Vassaux faisoient tous profession des armes, & étoient tous tenus de servir le Prince en personne. Il n'y avoit d'exemtez que les femmes : les Evêques mêmes ne l'étoient pas. Charlemagne les en dispensa, son fils leur fit la même grace, mais beaucoup d'autres Rois n'eurent pas la même indulgence. Philippe Auguste ayant rassemblé une armée en 1209. pour marcher contre les Albigeois, les Evêques d'Orleans & d'Auxerre s'y rendirent avec leurs

Vaſſaux, puis ſe retirerent inconti-nent, diſant qu'ils n'étoient tenus de mener leurs troupes à l'armée que quand le Roi la commandoit. Cette excuſe fut fort mal reçûë, & le Roi l'ayant priſe pour un reproche qu'on lui faiſoit de n'avoir pas marché en perſonne, comme il l'avoit promis, il en fut tellement irrité contre ces deux Prélats, qu'il fit ſaiſir leurs Fiefs, j'entens, ceux qui relevoient de lui. Les Prélats en firent grand bruit, néanmoins ils eurent beau ſe plaindre, quoique le Pape priât pour eux, ils ne purent avoir main-levée qu'en payant une groſſe amande.

Que faiſoient les Evêques qui alloient à la guerre ? Demeuroient-ils ſur la montagne, & ſe contentoient-ils de lever les mains au Ciel, tandis que les Séculiers donnoient bataille dans la plaine ? Chacun ſuivoit ſon inclination. Ceux qui avoient l'humeur guerriere étoient armez de toutes pieces, & ſe trouvoient dans la mêlée. D'autres ſe ſouvenant combien l'Egliſe a en horreur que ſes Miniſtres verſent

du ſang, faiſoient ſcrupule de fraper; & ſe contentoient de prier pour l'heureux ſuccès du combat. Les plus ſages ſe rachetoient, & obtenoient pour de l'argent diſpenſe d'aller à l'armée, en y envoyant leurs Vaſſaux, ſous la conduite d'un *Avoüé*. Cet *Avoüé*, autrement appellé *Vidame*, étoit un Noble brave & puiſſant, que les Egliſes choiſiſſoient pour défendre leur patrimoine; mais il n'arrivoit que trop ſouvent qu'elles donnoient ſans y penſer la brebis à garder au loup: car le Vidame en prenant ſon tems ne manquoit guere de s'emparer d'une partie de leur bien.

De cette multitude de grands & petits Vaſſaux étoient compoſées les armées de la Nation: ces armées étoient ſi nombreuſes, quand tout étoit raſſemblé, qu'elles faiſoient plus de deux cens mille hommes. Le Roi pour cela n'en étoit guere plus puiſſant, parcequ'il n'en étoit point le maître. Ces troupes avoient-elles ſervi vingt-cinq, trente, quarante jours, ſelon l'uſage du païs, ou ſelon les devoirs du Fief, les

Seigneurs les remenoient chez eux. Chacun conſervoit les ſiennes avec d'autant plus de ſoin, que l'on n'étoit conſideré qu'à proportion du bon état de celles qu'on avoit ſur pied. De cette indépendance venoit le peu de diſcipline qu'il y avoit dans ces armées. On n'y obéïſſoit qu'avec peine, & ſouvent un jour de bataille les Seigneurs, pour avoir la gloire d'être les premiers à attaquer, alloient à la débandade donner ſur les ennemis : fatale impétuoſité qui a cauſé dans tous les tems les plus grands malheurs de la France, & qui particulierement fit perdre ſous Philippe VI. la ſanglante bataille de Creſſi, & ſous Jean celle de Poitiers.

Le gros des armées Françoiſes ſous le regne des Merovingiens n'étoit que d'Infanterie. Sous Pepin & ſous Charlemagne, il y avoit dans ces armées un nombre à peu près égal de Gendarmes & de Fantaſſins ; mais depuis que dans la decadence de la maiſon Carlovingienne les Fiefs furent devenus hereditaires dans les familles, les armées

de la Nation, quelque nombreuſes qu'elles fûſſent, n'étoient preſque que de Cavalerie. Il y avoit peu de Fantaſſins, & le peu qu'il y en avoit ne ſervoit qu'à remuer la terre, à aller au fourrage & à dreſſer des batteries. L'Infanterie ne combattoit jamais en corps, on la mettoit par pelotons entre les files de Gendarmes, & ſon plus grand emploi étoit de les relever quand on les avoit terraſſez. Elle ne laiſſoit pas d'avoir des armes, comme des arcs, des arbalêtes, avec quoi elle lançoit des fleches pointuës & des matras, on appelloit ainſi de gros dards qui ne perçoient point & qui ne faiſoient que meurtrir.

Un jour de bataille on ne comptoit que ſur les Cavaliers. Leurs armes offenſives étoient la lance & le ſabre; pour armes défenſives au lieu de jacques de maille dont on s'étoit ſervi longtems, ils prirent vers l'an 1300. une cuiraſſe, des braſſars, des cuiſſars, des jambieres & des gantelets. Non ſeulement les Cavaliers étoient armez de toutes pieces, mais leurs chevaux étoient bar-

dez, c'eſt à dire, couverts d'une armure, de ſorte que ces Eſcadrons paroiſſoient être tout de fer. Les Gendarmes avoient tous un caſque: le Roi le portoit doré, les Ducs & Comtes argenté, les Gentils-hommes d'ancienne race le portoient d'un acier poli, & les autres ſimplement de fer.

Les drapeaux de l'Infanterie n'étoient que de toile peinte, les guidons de la Cavalerie étoient de velours, ou de tafetas; & ſelon que les Bannerets étoient plus ou moins qualifiez, les guidons de leurs Compagnies étoient plus ou moins brodez. Le plus grand étendart & le plus orné étoit le penon Royal. On s'aviſa vers l'an 1100. d'attacher ce penon au haut d'un mât, ou gros arbre planté ſur un échafaut, qui poſoit ſur un chariot tiré par des bœufs couverts de houſſes de velours, ornées de deviſes, ou des chiffres du Prince regnant. Au pied du gros arbre un Prêtre de fort grand matin diſoit la Meſſe tous les jours. Dix Chevaliers jour & nuit montoient la garde ſur l'échafaut,

& autant de trompettes qui étoient au pied du gros arbre ne cessoient de joüer des fanfares afin d'animer les troupes. Cette embarrassante machine, dont la mode venoit d'Italie, ne fut en usage en France qu'environ cent vingt ou trente ans. Elle étoit au centre de l'armée. C'est là que se donnoient les plus grands coups, pour enlever le penon Royal, ou pour le défendre : car on n'étoit point censé vainqueur si on ne s'en rendoit le maître, ni vaincu qu'on ne l'eût perdu.

Outre cette banniere, qui étoit proprement la banniere de France, nos Rois faisoient encore porter celle du Saint le plus celebre qu'on reclamât dans leurs Etats. Il n'est fait mention dans nos histoires de la premiere & seconde Race que de la Chappe de Saint Martin, qui étoit un voile de taffetas sur lequel le Saint étoit peint, & qui avoit été mis un jour ou deux sur son tombeau. Ce voile étoit gardé avec respect sous une tente. Avant que d'en venir aux mains on le portoit comme en triomphe autour du

Camp. On présumoit si fort du pouvoir de ce Saint Prélat, que nos Rois en ayant ce voile se croyoient assûrez de vaincre.

A la Chappe de St. Martin, qui fut en vogue six cens ans, succeda au 12^e. siécle une autre banniere non moins fameuse, que l'on a appellée Oriflamme, à cause des flammes d'or dont elle étoit toute semée. Si on en croit quelques Historiens, elle fut apportée du Ciel à Clovis, ou à Charlemagne, & elle y remonta du tems de Charles septiéme. Ce petit conte se trouve avec beaucoup d'autres dans nos vieilles histoires. L'Oriflamme n'étoit autre chose que la banniere qu'on portoit aux Processions de Saint Denis, & dans les guerres particulieres que les Moines de cette Abbaye avoient contre leurs voisins. L'Avoüé de ces Moines, qui étoit le Comte de Vexin, alloit la prendre dans leur Eglise avant que de se mettre en campagne, & l'y reportoit en grand' pompe quand la guer- étoit finie. Louïs VI. ayant acquis le Vexin en usa comme faisoient

les Comtes, delà vint que ses successeurs s'accoûtumerent peu à peu à se servir de l'Oriflamme, ce qui n'empêchoit pas qu'on ne portât en même tems la banniere de France. (L'une & l'autre n'étoient confiées qu'aux plus renommez Chevaliers.) Si l'Oriflamme ne parut plus sous Charles VII. c'est qu'il ne put aller la prendre dans l'Abbaye de Saint Denis, dont les Anglois étoient les maîtres. S'en étant bien passé dans les guerres qu'il eût contre eux, lui & les autres Rois négligerent cette banniere. Par là insensiblement elle demeura ensevelie dans l'oubli & dans la poussiere, quoiqu'elle fût toûjours au trésor de cette Abbaye. Elle y étoit encore en 1596. mais à demi rongée des mittes.

Nous passons des observations très-curieuses sur les guerres privées, les Tournois, le Blazon; mais les recherches de l'Auteur sur l'origine des Sciences ne doivent pas être omises.

L'origine & le progrès des Sciences en France.

Les François s'étant établis ils rappellerent les Sçavans. Childebert parloit bien Latin, Charibert encore mieux, & Chilperic parfaitement. Gontran étant à Orleans y fut harangué en Hebreu, en Arabe, en Grec, en Latin. Clotaire II. sçavoit les Lettres, Dagobert son fils les aimoit, on ne les négligea que sous la tyrannie des Maires.

Les Sciences ressusciterent sous Charlemagne. Cet admirable Prince en avoit une si grande idée, qu'il se mit à étudier à l'âge de près de trente ans. Pisan lui apprit le Latin, Alcuin la Dialectique, la Rhetorique, l'Astronomie. Charlemagne lisoit tous les jours l'Ecriture, les Peres ou l'histoire. Il avoit un si grand désir de faire revivre les Lettres en France, qu'il ordonna qu'on ouvrît de grandes & de petites Ecoles dans les Eglises Cathedrales & dans les plus riches Abbayes. C'étoient des Chanoines & des Moines qui en-

ſeignoient dans ces Ecoles, dans les grandes la Théologie, dans les petites les Humanitez. Charles le Chauve ſçavoit beaucoup. Depuis lui à cauſe des guerres, tant étrangeres que civiles, on n'étudia plus, juſqu'au tems du Roi Robert. Sous Loüis VII. qui mourut en Septembre 1180. On parloit Latin à Paris, auſſi bien qu'on faiſoit à Rome ſous l'Empire des Antonins, & mieux qu'on n'a fait en France juſqu'au regne de François I.

Il y avoit dans le Royaume dès la fin du onziéme ſiécle, & beaucoup plus dans le douziéme, des hommes excellens en tout genre de Litterature. Il y avoit des Théologiens dont la reputation s'eſt ſoutenuë juſqu'à preſent : génies ſublimes & pénetrans ; mais ſi jaloux les uns des autres, d'ailleurs ſi opiniâtres, qu'ils inventerent mille chicanes pour ſoutenir leurs opinions, ou plûtôt, pour n'en point démordre, & n'avoir pas le déplaiſir de ſe ceder les uns aux autres.

L'ancienne Théologie, à laquelle on eſt revenu depuis quarante ou

cinquante ans, consistoit à bien étudier l'Ecriture & la Tradition. La Religion ordonnant de croire sans approfondir les Mysteres, on se contentoit de sçavoir quels étoient les dogmes de Foi, sans entreprendre de les prouver autrement que par l'Ecriture & par les ouvrages des Peres. Ce fut l'orgueïl de Berenger Archidiacre d'Angers, & la jalousie de Lanfranc, Abbé du Bec en Normandie, qui firent naître sans y penser la Théologie Scholastique. L'Archidiacre ayant enseigné des erreurs sur l'Eucharistie environ l'an 1047, l'Abbé lui opposa un fort grand nombre de passages, tant des Peres que de l'Ecriture, si clairs & si convaincans, que pour en éluder la force, Berenger eut recours aux sophismes & aux distinctions que la Logique d'Aristote suggere à un esprit fin. Lanfranc & ses seconds voyant les acclamations que ces subtilitez attiroient à leur adversaire, puiserent dans la même source de quoi défendre & attaquer, non seulement sur cette matiere, mais encore sur

toutes les autres. Abelard, Gilbert de la Porée Evêque de Poitiers, & plusieurs autres Sçavans de ce tems, suivirent la même méthode.

Quoique le merite de gens si doctes l'eût déja mise fort en vogue, elle y fut beaucoup davantage depuis qu'un de nos Evêques (c'est le celebre Pierre Lombard, que l'on regarde communément comme le pere de la Scholastique) eût mis au jour en 1150. son livre appellé des Sentences. Pierre devoit son élevation à la genereuse humilité de Philippe de France qui avoit été son disciple. Ce Prince, cinquiéme fils du Roi Louïs le Gros & Chanoine de Paris, ayant été élû à l'Evêché de cette ville, le ceda volontiers à Pierre, pour faire voir qu'en cette occasion la science doit l'emporter sur la naissance même Royale. Alexandre de Hales, Albert le Grand & Saint Thomas, commenterent le livre des Sentences. La Somme de Saint Thomas a toûjours été regardée comme un excellent abregé de toute la Théologie. Les gens à qui elle ne plaît

pas n'y trouvent autre chose à redire, sinon que trop fréquemment il s'y est servi d'Aristote pour prouver & pour expliquer les veritez Chrétiennes.

Ces Sommes de Théologie furent reçûës par le plus grand nombre avec applaudissement, parce qu'il falloit bien moins de tems à apprendre son Saint Thomas, qu'à bien sçavoir la Positive, qui comprend l'Ecriture sainte, les Conciles, les Peres & l'Histoire. Une autre raison du progrès de la Scholastique, c'est que ceux qui la possedoient étoient presque assûrez de vaincre tel adversaire que ce fût, & de n'être jamais vaincus, tant elle fournissoit d'argumens, de subtilitez, de réponses & de faux fuyans. Ces avantages charmerent tellement les jeunes gens, qu'ils se donnerent tout à fait à cette nouvelle Théologie, & n'étudierent plus l'Ecriture, ni la Tradition, ni même les Humanitez : ce qui est cause que le Latin qu'on a parlé jusqu'à present dans les Ecoles est si barbare & si grossier. Les vieux Théologiens qui

avoient fait d'autres études s'éleverent contre les nouveaux, & les accuserent hautement d'être au moins suspects d'heresie. Les nouveaux se mocquant des vieux les traiterent de bonnes gens, qui n'avoient pas assez d'esprit pour aimer les subtilitez, & les appelloient par ironie des *Théologiens à Bible*, c'est à dire, qui sçavoient la Bible, & qui du reste n'eussent pû se débarrasser d'un sophisme. La querelle dura long-tems. Enfin les Scholastiques l'emporterent, & depuis cinq à six cens ans on n'a point enseigné d'autre Théologie que la leur. Cette Théologie est née en France, & c'est où elle a le plus fleuri.

L'esprit de chicane se glissa presque au même tems dans l'Ecole de Droit & dans celle de Medecine. Le corps du Droit (je parle ici du Droit civil, qui comprend le Code, le Digeste, les Nouvelles & les Instituts) demeura longtems dans l'oubli. On n'en avoit point oüi parler avant que la ville de Melphe eût été prise par les Pisans. L'y ayant trouvé tout entier, ils l'em-

porterent avec eux, & le donnerent à revoir à un Aleman nommé Varnier. Varnier le publia à Bologne en Italie environ l'an 1130. Placentin disciple de Varnier vint enseigner ce Droit en France vers l'an 1170. Ce Droit y fut bien reçu; les gens d'esprit y admirerent ce bons sens & cette équité qui y regnent presque par tout, néanmoins quelque reputation qu'il eut parmi les Sçavans, les Papes & nos Rois ne laisserent pas de le défendre; les Papes, dans l'aprehension que cette étude ne fit négliger l'étude de la Théologie, & nos Rois, de peur de donner une ombre même de prétexte aux prétentions de l'Empereur, s'ils souffroient que l'on enseignât le Droit Romain dans leurs Etats. Cette frayeur se dissipa, les défenses furent levées, & en 1312. Philippe IV. dit le Bel, en établissant à Orleans une Université, ordonna qu'on n'y enseigneroit, ni Medecine, ni Théologie, ni Philosophie, ni Grammaire, mais seulement le Droit civil. Quoique ce Droit ne

ſerve point de regle, mais ſeulement de préjugé à Paris, & dans les Provinces qui ſe gouvernent par coûtumes, il y eſt néanmoins en ſi haute eſtime, qu'on ne reçoit point de Magiſtrat ſans l'interroger ſur la Loi.

Le Droit Canon ſuivit de près l'apparition du Droit civil. Gratien Moine Benedictin, qui demeuroit alors à Bologne, jaloux de la reputation que Varnier y avoit acquiſe, ſe mit à faire un recueil de Canons & de Decretales pour en former un corps de Droit, par lequel on pût décider les differends Eccléſiaſtiques; & comme le Droit a trois objets, les perſonnes, les actions, les choſes, ce Compilateur diviſa ſon ouvrage en trois parties. Il explique dans la premiere en cent & une diſtinction ce qui concerne les perſonnes, dans la ſeconde en trente ſix cauſes ce qui regarde les jugemens, & dans l'autre en cinq diſtinctions ce qui a rapport aux choſes ſacrées. Le Decret de Gratien, c'eſt ainſi qu'on nomme ſon li-

vre, qui parut la premiere fois en 1151. fut le commencement & la base du Droit Canon, qui grossit avec le tems par la jonction des Decretales, du Sexte & des Clementines, qui sont autant de recueïls des Constitutions des Papes.

Le Droit Canon fut du moins aussi bien reçu que l'avoit été le Droit civil. Le Decret fut approuvé par Eugene III. Les Decretales par Gregoire IX. le Sexte par Boniface VIII. Les Clementines par Clement V. Les Papes ordonnerent que ce Droit seroit enseigné dans toute la Chrétienté, & qu'il y auroit force de Loi. Leur autorité étoit alors si reverée, que l'on n'osa pas résister. Il n'y eut que les Juges de France qui à cause de la querelle qu'avoit eû Boniface VIII. avec Philippe le Bel, refuserent d'admettre le Sexte. Cette exception fut une atteinte qu'on y donna au Droit Canon. Une autre atteinte plus fatale fut la Pragmatique Sanction faite à Bourges par Charles VII. en 1438. ensuite vinrent le Concordat que firent ensemble l'an 1516. Leon X. &

François I. puis les fameuſes Ordonnances de Cremieu 1536. d'Orleans 1560. de Moulins ſix années après, de Blois 1579. leſquelles ont ſi fort affoibli ce Droit, qu'on ne l'obſerve plus en France, qu'autant qu'il ſe trouve conforme aux Ordonnances de nos Rois.

En general, il n'y a rien de plus beau, ni de plus ſenſé, que les diſpoſitions de l'un & de l'autre Droit. D'abord on en fut charmé, dans l'eſperance qu'il n'y auroit plus de differends à l'avenir, ou du moins qu'ils ſeroient terminez avec plus de facilité : mais on eut bientôt reconnu que la multitude des loix, loin de prévenir les conteſtations, ne ſert qu'à les multiplier : où il y a moins de Juges & de Juriſconſultes, il y a moins de procès, comme on a vû dans tous les tems, que moins il y a de Medécins dans un païs, mieux on s'y porte : pendant les cent années qu'ils furent exilez de Rome, il y mourut bien moins de monde qu'il ne faiſoit auparavant, & on remarque qu'en Moſcovie, où il n'y a encore aujourd'hui ni Me-

decins, ni Apoticaires, on y vit plus longtems qu'ailleurs.

L'ancienne Medecine, qui pendant six ou sept cens ans a été en usage en France, consistoit à prévenir le mal, à le souffrir avec patience, à faire diete le plus qu'on pouvoit, & à joindre à ce regime quelques remedes du païs. Les pauvres de la campagne pratiquent encore avec succès cette Medecine naturelle, la sobrieté fait qu'ils sont rarement malades, la diete fait qu'ils le sont peu, & ils n'ont point d'autres remedes que quelques herbes qu'ils ont oüi dire être propres à guerir leur mal. Si sous les deux premieres Races on eût tenu registre des remedes dont les Medecins se servoient dans les Hôpitaux, il n'y a point de maladie qu'aujourd'hui on ne guerit sans peine. Les simples qui viennent du Levant, & autres remedes étrangers, n'ont été connus des François qu'environ l'an 1150.

Quelques Curieux ayant lû Hipocrate & Galien, nouvellement traduit en Latin, en furent telle-

ment charmez, qu'ils commencerent à mépriſer la Medecine naturelle, & à dire que c'étoit hazard ſi elle avoit gueri quelqu'un. Ces Curieux ſe vantoient d'avoir trouvé dans Hipocrate l'art d'exercer la Medecine, non plus à toute avanture, comme on faiſoit auparavant, mais par regles & par principes; & comme ſi ce qu'ils avoient lû leur eut fait voir à découvert tous les ſecrets de la nature, ils prirent le nom de Phiſiciens, c'eſt à dire, gens qui connoiſſent comment la nature agit, & ce qu'il faut pour la rétablir quand elle ſe trouve alterée: vanité d'autant plus frivole, à ce que diſent quelques Cenſeurs, que ce n'eſt point par les livres qu'on apprend à connoître les maladies & les remedes, & moins encore à appliquer les remedes aux maladies; il n'y a que l'experience qui puiſſe donner ces avantages.

Mieux on connoît le corps humain, mieux on ſçait comment ſe fait le ſang, la digeſtion, la nutrition, mieux on connoît les maladies, qui naiſſent toutes de quel-

que désordre qui trouble ces operations. Or comment, disent ces Critiques, pouvoit-on au douziéme siécle dire que l'on connût la conformation du corps ? Jusqu'alors on ne sçavoit presque ce que c'étoit qu'Anatomie. La dissection du corps humain a passé pour un sacrilege jusqu'au tems de François I. & on voit une consultation que fit faire l'Empereur Charle Quint aux Théologiens de Salamanque, pour sçavoir si en conscience on pouvoit dissequer un corps pour en connoître la structure. Vesal Medecin Flaman mort en 1564. est le premier qui ait débroüillé ce qu'on appelle Anatomie ; cette science s'est perfectionnée par de nouvelles découvertes. Harvée Medecin Anglois découvrit en 1628. la circulation du sang. Pequet qui étoit François, découvrit le reservoir du chile en 1661. & un autre deux années après les vaisseaux appellez limphatiques. Quoique les Medecins qui exerçoient sous Loüis le Jeune n'eussent aucune de ces connoissances, ils se croyoient néanmoins habi-

les, parce qu'ils avoient lû Hipocrate & Galien.

Dès que ces deux Auteurs commencerent d'être connus en France, on ne s'y appliqua plus qu'à bien posseder leurs ouvrages. Leur reputation, celle de leur païs, l'obscurité de leurs écrits, (les hommes sont faits d'une maniere qu'ils n'estiment que ce qui vient de loin, & ils n'admirent le plus souvent que ce qu'ils n'entendent point) par dessus tout cela l'esperance de guerir plus vîte & plus aisément par la méthode de ces grands Hommes, éblouïrent tellement le monde, qu'on eut honte de se servir des herbes qui croissoient en France, on n'y estima plus que les plantes qui venoient d'Orient, & qui avoient un nom emphatique, comme sont beaucoup de noms Grecs. Les Etudians en Medecine, au lieu de rendre pour se former de fréquentes visites aux malades, & d'observer soigneusement l'espece de la maladie, le degré de sa malignité, & le remede qui la guerit, s'addonnerent uniquement à lire les Grecs & les Arabes, qui ne sont

pleins que de ſophiſmes & d'argumens, qui établiſſent ſouvent le pour & le contre : de là cette incertitude qui pendant pluſieurs ſiécles a regné dans la Medecine, & qui a décrié cet Art. S'il y a eû de tout tems d'habiles Medecins dans le Royaume, c'eſt moins la theorie que la pratique qui les a formez. Celui qui juſqu'à preſent a eû le plus de reputation parmi les Galeniſtes, eſt Jean Fernel, né à Clermont en Beauvoiſis en 1506. La pureté & l'élegance de ſon Latin, ſa ſageſſe, ſa pénetration, ſa profonde capacité, l'avoient mis en ſi haute eſtime, qu'on diſoit même de ſon vivant qu'Hipocrate & Galien n'avoient ſur lui d'autre avantage que d'avoir paru les premiers.

Il faut neceſſairement renvoyer les Lecteurs au livre même, & nous les y renvoyons, ſans crainte qu'ils ſe plaignent de n'avoir rien appris, ou de s'être ennuyez.

Ils y apprendront les uſages du Royaume dans la minorité des Rois, l'origine du tiers Etat, & ſon introduction dans les Etats generaux; quels ont été les revenus de nos Rois;

les raiſons qui ont fait établir les impôts ; les variations des monnoyes ; la création , la ſuppreſſion & les prééminences des Grands Officiers de la Couronne ; le changement arrivé dans toutes les parties du gouvernement ſous Charles VII. la bizarre diverſité des modes ; le progrès des Arts ; la paſſion des François pour le jeu , les excès où elle a été portée , & les loix qui l'ont reſtreinte de tems en tems.

ARTICLE CX.

JO. FRANCISCI BUDDEI Theologiæ D. & P. exercitatio de origine & poteſtate Epiſcoporum &c. C'eſt à dire, *Diſſertation ſur l'origine & la puiſſance des Evêques, pour examiner le ſentiment particulier de Mr. Henri Dodwell. Par Jean François Budde Docteur & Profeſſeur de Theologie.* A Iene , chez Erneſt-Claude Balliard , de l'Imprimerie de Muller 1705. *In* 4°. *pages* 157.

QUoiqu'au fond il importe peu aux Alemans , dit Mr. Budde

que les Sçavans d'Angleterre pensent ou écrivent d'une maniere differente de la leur, il se sent néanmoins animé par l'interêt de ses opinions Lutheriennes à s'opposer à tant de livres qu'ils composent en faveur de l'Episcopat. Dans le grand nombre d'Auteurs Anglois qui se sont déclarez sur ce sujet, il choisit Mr. Dodwell, se proposant, comme il y a lieu de le croire, une victoire glorieuse d'un adversaire de si grande reputation pour son érudition, & pourtant facile, vû la singularité de ses sentimens : afin d'en relever davantage l'éclat, il assûre que Mr. Dodwell a mieux traité cette matiere que nul Ecrivain de l'Eglise Romaine, & on avouëra volontiers qu'il lui a donné un tour dont aucun d'eux ne se seroit avisé.

Car le Sçavant Anglois prétend 1°. Que depuis la mort de JESUS-CHRIST, jusqu'à la destruction de Jerusalem, l'Episcopat résidoit principalement en cette ville; que son Evêque étoit le centre & le principe de l'unité, à laquelle se rapportoient les travaux des Apô-

tres dans les Provinces ; que ſelon la forme du Sanedrin des Juifs il exerçoit l'autorité de l'Epiſcopat avec un Conſeil d'Evêques, ayant ſous lui un autre Conſeil de Prêtres; que toutes les Egliſes du monde étoient autant de Colonies de celle de Jeruſalem, & que tous les Chrétiens, en quelque endroit de la terre qu'ils habitaſſent, étoient reputez citoyens de Jeruſalem, qui étoit leur Metropole. Toute cette doctrine de Mr. Dodwell eſt uniquement fondée ſur ce que St. Paul, écrivant aux Galates ch. 4. v. 26. que *c'eſt la Jeruſalem d'en haut qui eſt nôtre mere*, nous apprend, par un raiſonnement Platonicien qu'il a eû dans l'eſprit, que la Jeruſalem d'en bas étoit la mere viſible des Chrétiens. A quoi ſe rapportent encore ces autres paroles de St. Paul en l'Epitre aux Ephéſiens ch. 2. v. 19. *Vous êtes citoyens de la même cité que les Saints, & domeſtiques de Dieu.*

2°. Après la deſtruction de Jeruſalem les Apôtres qui reſtoient s'aſſemblerent à Epheſe, & y établirent le premier Epiſcopat, & le

centre de l'unité, en la perſonne de Saint Jean. D'ailleurs, en ce tems-là comme auparavant, les Evêques établis par les Apôtres en differens endroits avoient tous une égale autorité, & répondoient ſeulement à celui qui étoit le centre de l'unité.

3°. Cette forme de gouvernement ayant ceſſé, les Evêques ſont convenus entre eux de la difference du pouvoir, & de la juriſdiction qu'ils exercent, comme Patriarches, Primats, Archevêques : établiſſement conforme à l'inſtitution des Apôtres, & neceſſaire pour conſerver l'unité & obvier aux ſchiſmes & aux hereſies. Il n'y a entr'eux qu'un même Epiſcopat, dont chacun poſſede une portion ſolidairement, comme l'aſſûre Saint Cyprien par un raiſonnement Platonicien, entant que JESUS-CHRIST eſt le ſeul Evêque inviſible, & que les Evêques viſibles ſont ſeulement les Miniſtres de ſon Epiſcopat.

4°. Comme cette diſtinction n'étoit pas introduite du tems des Apôtres, quoiqu'elle l'ait été depuis ſelon leur eſprit, il ne faut pas la

chercher dans leurs écrits, mais dans la tradition, qui nous assûre des écrits des Apôtres, & nous apprend que cette Hierarchie est de leur institution.

Mr. Budde prend une route opposée, & de ce que Saint Paul en la premiere Epître aux Corinthiens ch. 12. v. 28. & en celle aux Ephesiens ch. 4. v. 11. ne nomme expressément, ni Evêques, ni Prêtres, ni Diacres, il infere que toute la difference que l'Eglise Romaine, & que les Episcopaux d'Angleterre veulent mettre entre ces Ordres, n'a point de fondement dans l'Ecriture. Et parce que St. Paul en ces deux endroits ne fait mention que des Docteurs, & que tout le reste se rapporte à des dons passagers & extraordinaires, il soutient qu'il n'y a point d'autre ministere permanent & ordinaire dans l'Eglise, que celui d'enseigner.

Quant à la tradition, il la juge trop incertaine pour pouvoir y prendre assûrance. Car si d'une part St. Ignace releve la dignité Episcopale, & recommande aux Prêtres d'avoir

de la soumission, de l'autre St. Clement ne parlant dans sa lettre aux Corinthiens que des Evêques & des Diacres, semble donner à entendre qu'il n'y avoit point alors de distinction des Evêques & des Prêtres.

Tandis que Mr. Budde attaque Mr. Dodwell sur ce que celui-ci avance touchant la prééminence des Eglises de Jerusalem & d'Ephese, qu'il lui reproche de hazarder de pures fictions, qu'il se mocque des raisonnemens Platoniciens attribuez à Saint Paul & à Saint Cyprien, on convient qu'il combat avec avantage. Mais quand il se met sur la preuve, il fait pitié : & c'est encore pis, quand il en vient aux déclamations contre l'Episcopat & contre l'Eglise Romaine. On se contentera de remarquer quelques-uns de ses mauvais raisonnemens & de ses emportemens.

Il prétend renverser toute la Hierarchie de l'Eglise par deux passages de St. Paul où il n'en est point parlé, & il passe tous ceux, soit de Saint Paul, ou des autres livres sacrez, où elle est expliquée.

Eſt-il du bon ſens de rejetter le témoignage des premiers maîtres de l'Egliſe, qui ont été inſtruits immédiatement par les Apôtres, ou par ceux qui l'avoient été par les Apôtres? Où Mr. Budde a-t'il trouvé la tradition varier ſur la dignité & l'autorité des Evêques? Quand on lui accorderoit, ce qui toutefois n'eſt nullement neceſſaire, qu'au tems des Apôtres les Prêtres étoient communément élevez à l'Epiſcopat, afin d'être employez à fonder de nouvelles Egliſes, s'enſuit-il de là que l'autorité Epiſcopale en ait reçu quelque atteinte?

Mr. Budde n'a pas de honte, non plus que Jurieu, de relever les injures ſurannées des premiers Proteſtans contre le St. Siege, & de l'appeller le Siege de l'Antechriſt: il dit que Saint Paul l'a prédit au ch. 2. de la ſeconde Epître aux Theſſaloniciens, & que dès lors ce myſtere d'iniquité commençoit à ſe former par l'ambition des Evêques. C'eſt-à-dire, que Mr. Budde eſt forcé de reconnoître, que dès-lors il y avoit des Evêques, & comme on

ne ſçauroit douter que les Apôtres ne les choiſiſſent d'entre les principaux de leurs Diſciples, n'eſt-ce pas une inſigne temerité de les accuſer d'ambition ? Oſeroit-il faire ce reproche à Saint Ignace, qui a parlé de l'Epiſcopat avec de ſi grands éloges ? Il eſt bon de lui faire obſerver ici que Saint Jean dans l'Apocalipſe ch. 2. & 3. ne reprend point ſept Evêques dont il marque les défauts, d'avoir pouſſé trop loin leur autorité, mais de ne l'avoir pas employée comme ils le devoient.

Saint Paul avertit les Theſſaloniciens : *Vous ſçavez bien*, leur dit-il, *ce qui empêche que l'homme de peché ne vienne.* Selon le commentaire merveilleux de Mr. Budde, les Empereurs, non ſeulement Payens, mais Chrétiens, étoient ceux qui l'empêchoient de venir, parcequ'ils arrêtoient les deſſeins ambitieux des Evêques de Rome, qui ont enfin éclaté depuis la décadence de l'Empire Romain, c'eſt ceque les Theſſaloniciens ſçavoient. D'où l'avoient-ils appris. On le laiſſe s'accorder

comme il voudra avec le commun des Proteſtans, qui rapportent la Primauté de l'Egliſe Romaine à l'appui que lui ont donné les Empereurs Chrétiens, & principalement au Reſcrit de Valentinien III.

Le livre de Mr. Budde eſt court, mais l'extrait deviendroit long, ſi l'on en remarquoit tous les mécomptes. On ſe contentera de dire qu'il ne reconnoît point d'autre puiſſance dans l'Egliſe, que celle d'enſeigner; qu'il réduit l'excommunication à une ſimple ſéparation; & que *livrer au Demon*, ſelon la phraſe de S. Paul, c'eſt, ſelon lui, envoyer une maladie; qu'il prétend que les Princes & les Magiſtrats peuvent ordonner de la police de l'Egliſe & y faire des reglemens.

On finira en plaignant le malheur de M. Dodwel & de M. Budde, qui n'employent tant d'érudition d'eſprit qu'à ſe former de vains fantômes, & qui errent dans de frivoles conjectures, parce qu'ils ne veulent pas ouvrir les yeux à la lumiere de la verité. L'un par la maniere dont il défend une bonne cauſe, la trahit; l'autre

tre par la maniere dont il l'attaque, fait voir qu'elle eſt hors d'atteinte.

ARTICLE CXI.

FABULÆ ANTIQUÆ ex Phœdro ferè ſervatis ejus verbis deſumptæ, & ſoluta oratione expoſitæ &c. C'eſt à dire, *Fables anciennes priſes de Phedre & miſes en proſe, avec les fables d'Eſope traduites par Romulus, toutes tirées d'anciens manuſcrits, & éclaircies par des notes. Par Jean Frederic Nilant.* A Leide, chez Théodore Haak, 1709. *in* 12. *pages* 144.

CElui qui s'aviſa de rompre la meſure des vers de Phedre devoit ſe dire avant que de prendre ſa plume : *Præſtat nihil agere, quam agere nihil.* Mais ſi l'on peut ainſi s'exprimer, il a fait moins que rien, puiſqu'il a gâté ſon admirable original, & que ſans reſpecter l'élegance de Phedre, il y a mêlé ſes barbariſmes, comme *meminere debent*, pour *meminiſſe*, *moraſſet* pour *moratus eſſet*, *pœnitebis*, *oſſe devorato fauce in-*

bæso, pour dire *in faucibus hærente*; ſans compter pluſieurs phraſes ſuſpenduës & eſtropiées. C'eſt là le tréſor que Mr. Nilant a donné au Public, l'ayant tiré d'un manuſcrit de près de cinq cens ans, qui paroît avoir été copié ſur un autre plus ancien, & qui étoit caché dans la bibliotheque de Leide parmi les livres de Voſſius. Le deſſein de déchirer ainſi Phedre fut conçû dans le tems que le goût des belles Lettres étoit perdu, & ſous le bas Empire, comme il paroît par les termes *de Cellelarius*, *Primicerii*, *Campi ductores*, *Militares officii*, pour Officiers. *Cavannus*, d'où eſt venu le vieux mot François *Chahuan*, & *Cattus*, un chat, ſe trouvent en cet Auteur; ils ſe prononcent encore en Picardie *Cahuan* & *Cat*. *Tornacus* ſignifie un cerf, & ce mot a échapé à la diligence de Mr. du Cange. Il y a ſix nouvelles fables que Mr. Nilant dans ſes notes rétablit en forme de vers.

Un certain Romulus qui ſe donne le nom d'Empereur, a traduit les fables d'Eſope en Latin pour les faire lire à ſon fils Tiberin. Mr. Nilant les

ajoute ; & il fait voir dans sa préface que le Rinucius cité par Gudius, Nevelet & d'autres, n'a été qu'Editeur des fables de Romulus ; & qu'il a vécu environ l'an 1450.

ARTICLE CXII.

COMMENTAIRE LITERAL *sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. D. Augustin Calmet Religieux Benedictin de la Congregation de St. Vanne & de St. Hydulphe, les trois premiers livres des Rois.* A Paris, chez Pierre Emery au milieu du Quay des Augustins 1711. *in* 4°. *pages* 1008.

LE R. P. Calmet nous donne dans sa préface une grande & veritable idée des livres des Rois. Il fait remarquer que le but principal de l'Historien sacré n'a pas été de donner une histoire civile & politique ; d'exalter les grandes actions de ses compatriotes ; d'entrer dans le détail de leurs loix & de leurs gouvernemens, de ne rien oublier qui pût contribuer à la gloire de sa Na-

tion. Il s'est proposé, ou plûtôt, Dieu lui a inspiré le dessein plus utile & plus beau, de laisser à la posterité une histoire toute sainte, où Dieu parût toujours comme Roi d'Israël, comme maître de tout l'univers, comme cause de tous les évenemens : c'est ce qui releve infiniment cette histoire audessus de toutes les histoires profanes. Dans celles-ci on nous peint l'homme, ses passions, ses vices, son ambition, sa cruauté, son injustice. Dans l'histoire sainte, Dieu paroît toujours juste, toujours sage, toujours agissant, ordonnant, disposant de tout, & employant les passions mêmes & la malice de l'homme, pour exercer ses jugemens & pour accomplir ses desseins. On dira que cela paroît dans tous les évenemens & dans toutes les histoires du monde : il faut en convenir ; mais il y a cette difference entre les Historiens profanes & les Historiens sacrez, que ceux-ci nous rappellent continuellement à Dieu, nous tiennent attachez à la consideration de sa Providence, nous découvrent les ressorts de sa sagesse, fixent nos jugemens, & ne nous per-

mettent pas d'attribuer à des causes arbitraires les évenemens qu'ils racontent. Les Historiens profanes, quelque envie qu'ils ayent de ne point déguiser la verité, de ne se point laisser séduire aux apparences, de ne point donner dans le faux, y sont souvent entrainez sans le sçavoir & sans le vouloir ; leur ignorance, leurs passions, l'obscurité dont le passé est enveloppé, l'application qu'ont les hommes à se cacher & à supprimer ce qui ne leur fait pas honneur, sont autant de voiles tirez sur les faits. L'Historien se trompe, & nous trompe ensuite malgré lui. Rien de pareil n'est à craindre dans l'histoire sainte : sûrs de la verité des faits & des reflexions, parce que nous sommes sûrs, & de la sincerité de l'Ecrivain, & de l'autorité infaillible du premier Auteur, qui est le Saint Esprit, nous lisons avec assûrance, avec respect, avec plaisir, & nous portons des jugemens infaillibles ; parlons plus juste, nous adoptons les jugemens infaillibles que Dieu porte sur les faits & sur les personnes.

Un autre avantage de cette divine histoire, c'eſt qu'elle n'inſtruit pas ſeulement par les exemples qu'elle nous met devant les yeux; ces exemples renferment quelque choſe de plus grand que la vertu qu'ils nous enſeignent; ce ſont autant de prédictions, autant de figures. Maître abſolu des évenemens, Dieu a menagé de telle ſorte les deſtinées du peuple d'Iſraël, qu'elles ont été les figures de ce qui devoit arriver à JESUS-CHRIST & à ſon Egliſe, *omnia in figura contingebant illis.*

Sûrs que Dieu eſt le premier Auteur de cet admirable ouvrage, nous ſentons cependant une curioſité qu'on ne peut condamner, de connoître l'Ecrivain dont il s'eſt ſervi pour nous le donner. Dieu n'a pas voulu que cette curioſité fût ſatisfaite. Le docte Benedictin examine tout ce que les Juifs & les Chrétiens ont penſé ſur ce point de critique, & il ne trouve aucune opinion qu'il veüille embraſſer. La plus probable ſans doute, eſt celle qui fait Jeremie Auteur des quatre livres des Rois, extraits des an-

ciennes hiſtoires compoſées par les Prophetes contemporains des Rois dont ils écrivoient l'hiſtoire. C'eſt le ſentiment des plus habiles Juifs, qui ſe fondent ſur la reſſemblance du ſtile, dont on ne peut nier qu'ils ne ſoient juges competans. Les partiſans de cette opinion opposent des raiſons concluantes & déciſives à ceux qui prétendent que nous avons dans ces livres des Rois les écrits de Samuël, Nathan, Gad, & des autres Prophetes contemporains de chaque Roi. Le Pere Calmet a raſſemblé exactement ces raiſons ; il pouvoit omettre celle qu'on tire de quelques endroits où l'Hiſtorien marque, que la coûtume dont il parle ſubſiſtoit encore de ſon tems, *uſque in diem hanc* : cette raiſon n'eſt pas aſſûrément déciſive, puiſqu'il faut convenir que dans l'Evangile elle ne marque pas un tems fort éloigné de l'évenement, & que peu d'années ſuffiſent pour verifier cette expreſſion ſans faire aucune violence aux termes.

Ce cinquiéme volume du Commentaire ſur toute la Bible eſt en-

richi comme les précedens de quatre diſſertations qui vont faire la principale matiere de nôtre extrait.

Extrait de la diſſertation ſur l'origine & les Divinitez des Philiſtins.

L'origine des Philiſtins a beaucoup exercé les Critiques, & l'on ne doit pas regarder cette queſtion comme une queſtion de pure curioſité, l'explication de pluſieurs paſſages en dépend, & il y a même de ces paſſages qui ſemblent ſe contredire & qu'il faut accorder.

On lit dans le verſet XIV. du dixiéme chapitre de la Geneſe, que de Metzraim fils de Cham pere des Egyptiens ſont venus pluſieurs peuples, entre autres un peuple nommé Chaſluim duquel ſont ſortis les Philiſtins & les Caphtorins, *Chaſluim de quibus egreſſi ſunt Philiſtiim & Caphtorim.* La maniere dont nous avons traduit en François ce paſſage ne plaît pas à certains Grammairiens ſcrupuleux. Ils prétendent que le Latin eſt équivoque, & que ſon ambiguité eſt déterminée par

l'Hebreu, où *Caphtorim* eſt dans le même regime que *Chaſluim*; & qu'il faut par conſéquent traduire, *Metzraim eſt pere de Chaſluim, dont les Philiſtins ſont ſortis* & de Caphtorim. De ſçavans Interpretes, Mercerus, Druſius, Bochart, à qui perſonne ne conteſte une connoiſſance parfaite de la langue Hebraïque, les Juifs même, Rambam entre autres, ont crû qu'on devoit mépriſer cette minutie grammaticale; & qu'en la mépriſant on ne faiſoit rien contre l'uſage confirmé par d'autres paſſages de l'Ecriture. Mais qu'on y ait égard, ou qu'on la néglige, la difficulté reſte dans toute ſa force. Moyſe raconte dans le ſecond chapitre du Deuteronome, que les Caphtorins s'emparerent de Gaze & de la contrée voiſine. Il eſt évident que ces Caphtorins ſont les Philiſtins de l'Ecriture que Jeremie appelle *les reſtes de Caphtor*, & qu'Amos dit être venus *des Iſles de Caphtor* s'emparer de la Paleſtine. Donc, ſelon Amos, Jeremie, Moyſe dans le Deuteronome, les Philiſtins ſont une Colonie des Caphtorins; ſelon Moy-

ſe dans la Geneſe ils ſont une Colonie des Chaſluins. Maſius, Glaſſius & d'autres Interpretes du premier ordre, ont recours pour ſortir de cet embarras à une tranſpoſition des parties de la phraſe fort extraordinaire. Ils veulent que ces mots, *de quibus egreſſi ſunt Philiſtiim*, ne ſe rapportent à *Chaſluim*, qui précede, mais à *Caphtorim*, qui ſuit. Enſorte qu'il faille entendre ce verſet : *Chaſluim de quibus egreſſi ſunt Philiſtiim & Caphtorim*, comme ſi on liſoit : *Chaſluim & Caphtorim de quibus egreſſi ſunt Philiſtiim.* Ce dénoüement paroîtroit bizarre, ſi ces fameux Interpretes ne l'appuyoient d'exemples qui paroiſſent aſſez ſemblables : il ſuffira d'en rapporter un ſeul tiré du chapitre XXII. de l'Exode verſet 20. *Qui immolat Diis occidetur præterquam Domino ſoli*; où la violente tranſpoſition du mot *occidetur* eſt ſenſible.

Le ſçavant Bochart a imaginé une ſolution plus plauſible, il prouve *dans ſa Geographie ſacrée* que les Chaſluim de l'Ecriture ſont une Colonie Egyptienne établie dans

la Colchide, que le peuple qui porta depuis le nom de Philiſtins fut une Colonie de ces Colques Egyptiens qui paſſa au rivage de la Cappadoce, à qui l'abondance des grenades a fait donner par les Hebreux le nom de Caphtor, & par les Grecs celui de Sidene, qu'une partie de ces vagabonds ne fut pas ſtable dans ſa nouvelle habitation, & que dans le deſſein de ſe rapprocher de l'Egypte, ils vinrent dans la Paleſtine, où ils ſe fixerent dans la partie la plus voiſine de l'Egypte. Ce ſyſteme eſt ingénieux, & ne manque pas de fondemens ſolides : Herodote a prouvé que les Colques étoient une Colonie Egyptienne : toutes les verſions les plus eſtimées, les Septante, la Vulgate, les Paraphraſtes Chaldéens, traduiſent le nom de *Caphtorim* par celui de Cappadocien ; tous les anciens Commentateurs, Euſébe, Saint Jerôme, Théodoret, St. Cyrille, Procope, ſont d'accord avec les verſions ſur la ſignification des noms de Caphtor & de Caphtorins : mais Bochart a laiſſé un endroit foible dans ſon ſyſteme, par

où il a été vivement attaqué & presque détruit ; il a avancé que la Colonie Egyptienne avoit passé dans la Colchide peu de tems après le deluge : delà naissent des difficultez terribles, que le R. P. Calmet a bien poussées contre Bochart dans son *Commentaire sur le dixiéme chapitre de la Genese.*

Le Pere Tournemine a évité ces difficultez, en s'éloignant de Bochart dans ce point veritablement insoutenable. Ce Pere, dans une *critique des Dynastics de Marsham inserée dans nos Memoires du mois d'Avril de l'an* 1702. montre assez clairement que Sesostris regnoit en Egypte au tems de la naissance de Moyse, que c'est lui qui a établi dans la Colchide & dans la Sidene des Colonies Egyptiennes, pour servir de rempart à ses conquêtes contre les Getes qui avoient arrêté le cours de ses victoires. Le Pere Tournemine établit dans la même dissertation, que le païs qui a été appellé Chanaan & Judée a porté d'abord le nom de Palestine, parceque dans la premiere division

de l'univers il ſéparoit l'Aſie de l'Afrique, le partage de Cham de celui de Sem. Aprés l'invaſion des Chananéens le nom de Paleſtine reſta à la frontiere qui touchoit l'Egypte, elle étoit poſſedée par des Princes Hevéens, que l'Ecriture nomme Philiſtins dans les chapitres XX. & XXVI. de la Geneſe, les Caphtorins chaſſerent les Hevéens & prirent leur place, & leur nom de Philiſtins, comme les Goths conquerans de l'Eſpagne ont pris le nom d'Eſpagnols.

Si l'on s'obſtine à ſoutenir la minutie grammaticale, & à rejetter la tranſpoſition dont nous avons donné des exemples, le Pere Tournemine ne s'y oppoſera pas; il conſentira qu'on diſe que les Philiſtins ſont une Colonie des Colques, & qu'ils ne ſont pas une Colonie des Cappadociens de Sidene, appellez Caphtorins par les Hebreux; & il ajoutera qu'ils ne portoient le nom de Caphtorins qu'à cauſe du ſéjour qu'ils avoient fait dans la Sidene. Ainſi comme en reformant l'opinion de Bochart il l'a miſe à couvert des

objections, ſon explication concilie tous les paſſages de l'Ecriture, & ne laiſſe plus douter de la veritable origine des Philiſtins.

Revenons au Pere Calmet, qui ne touche pas cette premiere difficulté dans ſa diſſertation. Il s'y arrête à une autre queſtion. Il avoit tâché de refuter dans ſon Commentaire ſur la Geneſe les deux parties du ſyſteme de Bochart ſur l'origine des Philiſtins. Il revient à la charge, & veut montrer par de nouvelles preuves, que Caphtor n'eſt point la Cappadoce maritime : le nom d'Iſle lui fournit l'objection la plus ſpécieuſe ; elle ne frapera cependant que ceux qui ignoreront le langage de l'Ecriture. Les Hebreux appelloient du nom d'Iſle tous les païs ſituez ſur la mer, & dans le dixiéme chapitre de la Geneſe elle appelle Iſle les terres qui échurent en partage à la poſterité de Japhet, dont la plûpart meritoient moins ce nom, que la Cappadoce Sidene qui étoit une veritable preſque-Iſle enfermée entre la mer, le fleuve Abſare, & le fleuve Sidene.

Le Pere Calmet ne se contente pas de refuter l'opinion de Bochart, il tâche d'en établir une autre. Il s'étoit déclaré dans son Commentaire sur la Genese pour la conjecture du Jesuite Christophle de Castres, qui dans son Commentaire sur Jeremie a tâché de prouver que l'Isle de Caphtor est l'Isle de Chypre. Cette conjecture n'est plus du goût du sçavant Benedictin. Il lui préfere la pensée d'Avenarius, & croit avec lui que c'est dans l'Isle de Crete qu'il faut chercher Caphtor & la patrie des Philistins; il en apporte deux preuves qui ont quelque force; le nom de *Cerethim*, que l'Ecriture donne aux Philistins dans le second chapitre de Sophonie, & dans le vingt-cinquiéme chapitre d'Ezechiel : mais cette preuve si solide en apparence tombe, soit qu'on suppose avec Theodoret qu'une Colonie venuë de Crete avoit occupé le païs où les Philistins s'établirent, longtems avant qu'ils y vinssent, & même avant qu'il fût conquis par les Hevéens que les Philistins en chasserent; soit

que l'on diſe que le nom de Cretois fut donné aux Philiſtins à cauſe de leur adreſſe à ſe ſervir de l'arc & des fleches, & qu'une Colonie de Philiſtins donna ſon nom à l'Iſle de Crete. C'eſt ce que le Pere Tournemine croit pouvoir rendre très-vraiſemblable, & ſa conjecture une fois prouvée ôte toute la force à l'autre argument, dont ſe ſert le Pere Calmet pour faire croire que Caphtor eſt l'Iſle de Crete ; argument tiré de pluſieurs rapports qu'il fait remarquer entre les mœurs des Philiſtins & les mœurs des Cretois ; car n'eſt-il pas vrai que ces rapports auront dû être les mêmes, ſoit que les Philiſtins ayent apporté leurs mœurs & leurs loix de la Crete, ſoit qu'ils les ayent porté dans la Crete. Il ne reſte donc plus au Pere Calmet de preuve pour ſon opinion ; & cependant de combien de preuves & de quelles preuves faudroit-il qu'elle fût munie, pour l'emporter ſur le conſentement general des verſions anciennes, & des Peres, qui expliquent le nom de Caphtor par celui de Cappadoce ?

Il ne faut pas quitter cette matiere ſans divertir un peu nos Lecteurs aux dépens des Rabins. Ils ont entrevû la difficulté qui arrête les Interpretes Chrétiens : la ſolution qu'ils ont imaginée eſt ſinguliere. Selon ces Docteurs, dans le *Bereſith Rabba* les Philiſtins & les Caphtorins ont la même origine : on voit par là qu'ils n'ont point fait l'obſervation grammaticale que certains Modernes font tant valoir. Ces peuples, diſent-ils, ont la même origine, ils viennent des Chaſluim & des Phatruſim, ſans qu'on ait pû diſcerner auquel de ces deux peuples ils appartiennent, parce que les femmes étoient communes entre les Chaſluim & les Phatruſim. Les Philiſtins & les Caphtorins, continuent ces graves Auteurs, ſortis de cet adultere general des deux peuples, ne peuvent paſſer que pour bâtards. Les doctes Rabins, pour achever le conte, ajoutent que les Philiſtins étoient tous géans, & les Caphtorins tous nains. Voilà les belles découvertes que renferment les livres Juifs, des fictions ſans vraiſemblance mêlées ordinairement de quelque obſcenité.

Les Divinitez des Philiſtins occupent à leur tour la ſagacité du P. Calmet. L'Ecriture en nomme trois ; *Dagon*, *Aſtaroth*, *Belſebub*, l'hiſtoire Eccléſiaſtique en fait connoître un autre, *Marnas* : le Pere Calmet croit qu'il faut leur joindre Balberith, dont il eſt parlé dans le texte Hebreu du VIII. chapitre des Juges, ce que nous ne croyons pas qu'il perſuade à tous ſes Lecteurs.

L'Auteur répand beaucoup d'érudition dans les recherches qu'il fait de la figure, du veritable nom, du culte, de ces Divinitez. Rudbekius dans le troiſiéme tome de ſon Atlantique lui auroit donné des lumieres ſur Belſebub : voici le précis de ce qu'en dit le docte Suedois. Les païs ſeptentrionaux abondent en Magiciens, qui ſe vantent de porter ſur eux un grand nombre de Demons captifs ſous la figure de mouches, dont les ailes ont la couleur du cuivre. Quand ils veulent operer quelque prodige, ils délivrent une de ces mouches, & lui donnent leurs ordres avant de la mettre en liberté : ils aſſûrent au reſte, & leurs vieux livres

le disent formellement, que le Demon qu'ils ont adoré sous le nom de *Thor* a un souverain empire sur tous les Demons-mouches. Voilà le Belsebub Dieu des Philistins, mais comment son culte a-t'il passé du septentrion dans la Palestine ? Rudbekius l'y fait passer avec un Colonie Suedoise. Le Pere Tournemine propose une conjecture qui paroît plus vraisemblable & mieux fondée. Un certain Odin qui passa de la Colchide, ou des païs voisins, dans le septentrion, peu de tems avant la naissance de JESUS-CHRIST, y porta la superstition & la magie, si familieres aux peuples de la Colchide : ce fait est certain dans l'histoire septentrionale. D'où il s'ensuit que le culte de Belsebub vient originairement de la Colchide, d'où les Philistins l'avoient apporté dans le païs qu'ils conquirent. Ainsi le culte de Belsebub montre qu'ils venoient de la Colchide, & se tourne en preuve pour Bochart & le Pere Tournemine contre le Pere Calmet.

Extrait de la dissertation sur l'apparition de Samuël à Saül.

On a vû dès les premiers siécles de l'Eglise les esprits se partager sur cette apparition. Les Peres n'ont pû s'accorder sur la question, si l'ame de Samuël apparut veritablement. Quelques-uns le soutiennent, mais ils se partagent sur la cause de l'apparition, qu'une partie attribuë aux évocations de la Magicienne, tandis que leurs adversaires soutiennent que Dieu seul l'opera.

Ceux qui nient que Samuël ait apparu ne sont pas plus d'accord entre eux, les uns croyent que le Demon prit sa forme, d'autres veulent que ce fût un Ange. Il y en a qui croyent que Dieu donna la figure de Samuël à un phantôme d'air. Tels ont été les sentimens divers de ceux qui respectent le texte de l'Ecriture comme la vraye parole de Dieu.

Car pour ceux qui traitent cette apparition de fourberie, & qui n'y reconnoissent qu'un artifice de la prétenduë Magicienne, ils contredi-

ſent ſi groſſiérement le texte formel de l'Ecriture, qu'on ne peut les regarder que comme des impies, déterminez à avancer les plus palpables abſurditez pour juſtifier leur incrédulité.

A l'égard des Peres & des Interpretes Chrétiens, nous ne concevons pas comment quelques-uns ont pû douter ſi Samuël avoit veritablement apparu : ce qu'on lit dans l'Eccleſiaſtique ch. XLVI. verſet 23. décide la queſtion. *Après cela Samuël mourut, & il déclara & fit connoître au Roi que la fin de ſa vie étoit proche, il éleva ſa voix du fond de la terre, & prophetiſa pour détruire l'impieté de la nation.* A s'en tenir même au récit de l'apparition, tel qu'on le lit dans le ch. XXVIII. du ſecond livre des Rois, toutes les circonſtances de ce récit concourent à prouver la verité de l'apparition. La Pithoniſſe loin d'avoir attiré Samuël par la force de ſes enchantemens, eſt conſternée quand elle le voit paroître. Elle ne l'attendoit pas & n'étoit pas accoûtumée à voir de pareils effets de ſes évocations : elle avoit préparé quelque ruſe pour

tromper Saül, Samuël la prévint. Ce qu'il dit prouve encore mieux que c'eſt Samuël lui même qui parle : il prédit exactement ce qui devoit arriver. La force de ces argumens a entraîné la plûpart des Peres & des Commentateurs, dans l'opinion qui ſoutient que Samuël apparut veritablement : c'eſt le ſentiment de St. Juſtin, d'Origene, de St. Ambroiſe. St. Auguſtin, après avoir été longtems incertain dans cette diſpute, après avoir embraſſé ſucceſſivement les differens partis, St. Auguſtin eſt enfin revenu au ſentiment qui reconnoît une veritable apparition, & s'y eſt fixé.

Et il eſt très-probable qu'aucun des Peres ne ſe ſeroit écarté de la verité, ſi St. Juſtin & Origene ne l'avoient alterée par le mélange d'une conjecture inſoutenable. Ils ont avancé, ſans que l'Ecriture leur donnât aucun lieu de le croire, que c'étoient les évocations de la Pithoniſſe qui avoient forcé Samuël de paroître; que cette force des enchantemens ſur l'ame du Prophete ne devoit pas étonner, que toutes les ames,

celles des justes & des pecheurs, étoient alors sous la puissance du Demon. Tertullien, St. Eustache d'Antioche, St. Basile, St. Gregoire de Nisse, St. Jerôme, choquez justement de cette étrange proposition & emportez par leur indignation, ont été trop loin, & ont combattu l'apparition même de Samuël. Les raisons qu'ils employent sont foibles, & le peu qu'elles ont de force dépend de plusieurs propositions fausses que ces Auteurs hazardent. Ils supposent que Samuël n'est apparu que par la force des enchantemens; le texte de l'Ecriture prouve le contraire : ils supposent que Saül ne voyoit point Samuël, rien n'oblige à le penser: ils cherchent des faussetez dans la Prophetie de Samuël, & ils ne sçauroient y en montrer.

Enfin ils prétendent donner des loix à Dieu. Il n'a pas dû, disent-ils, envoyer un St. Prophete à Saül reprouvé, ni faire ce miracle pour lui, dans le tems que ce Prince combloit la mesure de ses crimes en recourant à la magie. Le P. Calmet refute en détail toutes ces objections,

& il découvre habilement les fa-cheuſes conſéquences où les autres opinions engagent. Enfin il fait une remarque déciſive contre les impies qui réduiſent toute cette apparition à une ruſe de la Pithoniſſe. Si elle avoit feint, & ſuppoſé un faux Samuël, elle lui auroit dicté une prédiction moins effrayante, elle auroit voulu flater le Roi, elle auroit évité de parler clairement, & de marquer le tems où les prédictions s'accompliroient.

La Prophetie de Samuël eſt ſi claire & ſi bien circonſtanciée, qu'elle ne peut venir que de Dieu, & qu'on ne ſçauroit l'attribuer, ni à la Magicienne, ni au Demon.

Extrait de la diſſertation ſur les richeſſes que David laiſſa à Salomon.

L'Ecriture nous apprend dans le premier livre des Paralipomenes, que David laiſſa à Salomon cent mille talens d'or pour être employez à bâtir & à orner le Temple; qu'il y joignit encore trois mille talens d'or, & ſept mille talens d'argent

 tirez

tirez de ſon épargne. Les Courtiſans de David donnerent pour le même deſſein cinq mille talens d'or, & dix mille dragmes d'or; & dix mille talens d'argent. Le talent d'argent valoit préciſément trois mille ſicles, comme il ſe prouve démonſtrativement par le ch. 38. de l'Exode, où il eſt dit que les Iſraëlites, au nombre de ſix cens trois mille cinq cens cinquante, ayant offert chacun un demi ſicle par tête, il en reſulta la ſomme de trois cens talens d'argent & de mille ſept cens ſoixante & quinze ſicles. Or le ſicle valoit trente deux ſols cinq deniers & $\frac{1}{8}$ de denier de nôtre monnoye, le talent d'argent vaut donc quatre mille huit cens ſoixante ſept livres trois ſols neuf deniers de nôtre monnoye. Le talent d'or vaut ſoixante neuf mille cinq cens trente une livre cinq ſols de nôtre monnoye; ainſi les cent mille talens d'or montoient à ſix milliards, neuf cens cinquante trois millions, cent vingt cinq mille livres en or. Les trois mille talens d'or faiſoient deux cens huit millions cinq cens nonante trois mille ſept cens

cinquante livres de nôtre monnoye.

Le million de talent d'argent valoit quatre milliards huit cens soixante sept millions, cent quatre vingt sept mille cinq cens livres.

Les sept mille talens d'argent faisoient trois cens quarante millions soixante & dix mille trois cens douze livres.

L'immensité de ces richesses amassées par David dans le seul dessein de les employer à la construction du temple, est peutêtre ce que les histoires anciennes & modernes nous apprennent de plus étonnant & de plus difficile à croire. Les plus habiles Interpretes, ceux qui ont le plus approfondi la matiere des poids, des mesures, & des monnoyes des Anciens, ne peuvent assez marquer leur étonnement sur cette prodigieuse richesse de David, qui sans doute en destinant ces sommes au temple, n'avoit pas épuisé son épargne. L'étonnement des Interpretes a été si grand, qu'il les a fait recourir à divers moyens ingénieux de diminuer cette somme exorbitante. Les uns ont prétendu qu'il y avoit de l'exa-

geration dans l'Ecriture : mais comment y en auroit-il, remarque judicieusement le P. Calmet, puisqu'au contraire David extenuë son offrande, & ne parle de ces trésors que comme d'une petite épargne qu'il avoit faite dans sa pauvreté : *Ecce ego in paupertate mea præparavi impensas.* D'autres supposent que le texte est corrompu, mais est-il permis de produire de pareilles solutions sans aucune preuve ? Où sont les exemplaires, les versions, où il paroisse de la diversité dans cet endroit ?

Quelques-uns plus sensez que les autres s'attachent à dimiuuer la valeur du talent. Cupoleme, ancien Historien Juif, a mis des sicles d'or & d'argent à la place des talens : Josephe dissimule la difficulté, & il se contente de dire que David laissa beaucoup d'or & cent mille talens d'argent. Mariana réduit toute la somme à deux mille cinq cens cinquante millions, par une supputation qui lui est propre. D'autres ont voulu que le talent de David fût moindre d'une moitié que celui de Moy-

se. Cappel a distingué deux talens; Grserpsius en a distingué plusieurs.
Tout le monde, dit-on, convient que le nom de talent n'a jamais marqué une valeur uniforme, & pour ne point sortir de la Judée, on lit dans le second livre des Rois, que David mit sur sa tête la couronne du Roi, ou du Dieu des Moabites, laquelle pesoit un talent. Est-il vraisemblable que David portât sur sa tête le poids de cent vingt cinq livres Romaines? Ces objections n'ont pas empêché la plûpart des Commentateurs de prendre à la lettre & sans limitation ce qui est rapporté dans le Texte sacré. Et qu'on ne dise pas qu'ils n'y ont pas fait assez d'attention. Villalpand, qu'on n'accusera pas d'avoir crû sans examiner, sans calculer, prétend que Salomon employa de bien plus grandes sommes au bâtiment du temple. Si l'on ne veut pas l'en croire sur le surplus des sommes marquées par l'Ecriture, il faut du moins renoncer à les diminuer. Il n'y a dans l'Ecriture, ni dans l'histoire, aucun vestige de diversité de talens parmi

les Hebreux , & partout où il eſt parlé de talent dans l'Ecriture, on reconnoit que c'étoit une grande ſomme. L'exemple qu'on a cité de David, qui portoit une couronne du poids d'un talent, s'explique en diſant que cette couronne étoit ſuſpenduë au deſſus du trône du Prince, ou, dit le Pere Calmet, en ſuppoſant qu'elle valoit un talent à cauſe des pierreries dont elle étoit ornée. Il faut s'en tenir à la premiere ſolution. Le texte des Paralipomenes ch. 20. repugne à la ſeconde, l'Auteur n'y a pas fait attention.

Pour juſtifier l'Ecriture, après l'avoir expliquée, il reſte à faire voir qu'il n'a pas été impoſſible à David d'amaſſer une ſi prodigieuſe ſomme. Le P. Calmet le fait voir d'une maniere ſçavante & judicieuſe.

On ſe fait une fauſſe idée des Etats de David, ſi on leur donne d'étroites bornes. Ce Prince a fait de grandes conquêtes, & s'eſt emparé du tréſor de pluſieurs Rois voiſins : des peuples fort riches lui payoient tribut, il a regné longtems : il eſt aiſé de voir par le dé-

nombrement des Officiers qui faisoient valoir ses domaines, qu'il en tiroit de grands revenus. Cupoleme parle du grand commerce qu'il faisoit, & des flotes qu'il envoyoit à Ophir. Sous son fils, qui n'étoit pas plus puissant que lui, & qui étoit moins œconome, l'or & l'argent étoit dans la Terre sainte aussi commun que les pierres; on n'en faisoit aucun cas, *argentum in diebus illis pro nihilo reputabatur, fecit ut tanta esset abundantia argenti in Jerusalem, quanta & lapidum.*

Plusieurs exemples de Princes plus riches que David, tirez des Historiens les plus approuvez, achevent de justifier les livres saints, & de confondre l'incrédulité trop prompte à y soupçonner de l'exageration ou de l'alteration.

Extrait de la dissertation sur les Temples.

Nous ne pouvons nous étendre sur cette quatriéme dissertation, nous dirons seulement que l'Auteur y traite avec son érudition ordinaire des raisons qu'ont eû les hommes

de bâtir des temples, de la ſimplicité du culte qu'on a rendu à la Divinité pendant pluſieurs ſiécles, des bois conſacrez, des temples portatifs, des autels, de la differente forme des temples chez differens peuples, du tems qu'on a commencé d'en bâtir. Le vrai Dieu en a eû plus tard que les fauſſes Divinitez, la plûpart de ces faux Dieux avoient été hommes, on changea en temples leurs tombeaux. Les deſcriptions des plus fameux temples donnent beaucoup d'agrément à la diſſertation, qui finit par la deſcription du temple de Salomon. Le Pere Calmet a fait graver un nouveau plan de ce temple, & un nouveau plan de Jeruſalem. Trois tomes ont paru depuis celui-ci, noüs n'en ferons pas longtems attendre les extraits. On imprime les Pſeaumes en deux volumes.

ARTICLE CXIII.

INSTRUCTION FAMILIERE *ſur la Predeſtination & ſur la Grace, par demandes & par reponſes.* A Liege, de l'Imprimerie de Guillau-

me-Henry Street Imprimeur de son Altesse Serenissime Electorale. 1711. *avec permission des Superieurs, & se trouve à Paris*, chez le Comte & Montalant sur le quai des Augustins, *in* 12. *pages* 154.

MAlgré tant de consolations de l'Eglise reçûës par tout le monde Chrétien, le Jansenisme, qui ne passe plus aujourd'hui pour un fantôme, se soutient & se répand; mais il ne se soutient, il ne se répand qu'en se cachant, & le faire connoître, c'est travailler efficacement à retarder son progrès. Parmi ce grand nombre de Jansenistes qui forment le parti, il y a fort peu de Jansenistes d'esprit, instruits à fond, & sincerement persuadez: il y a beaucoup de Jansenistes de cœur, engagez dans la cabale, les uns de bonne foi, ou séduits par certains dehors d'une vertu rigide, ou prévenus d'estime pour les Chefs de la secte, ou animez contre les adversaires des Jansenistes, par des calomnies atroces debitées si hardiment, qu'on n'ose presque les revoquer en doute. Les Chefs de la

cabale se gardent bien de découvrir à ces Jansenistes de cœur les dogmes du parti ; on ne les propose à ces demi Jansenistes qu'addoucis, déguisez ; c'est pour eux que cette instruction paroît : elle explique nettement ce que les Ecrivains du parti cherchent continuellement à embrouïller, & il est impossible qu'après l'avoir lûë tranquillement, on conserve encore quelque attachement pour une secte qui a tous les caracteres d'une secte heretique, & même que la dissimulation & la duplicité portées au dernier excès rendent plus dangereuse que les autres heresies. Ceux qui voudront des instructions plus amples, les trouveront, pour la question de fait, dans *les instructions pastorales & les lettres de Monseigneur de Cambray, dans les deux additions aux élemens de la* Théologie *de Mr. l'Abbé du Plessis d'Argentré*. Pour la question de droit & les artifices des Jansenistes, dans *les mandemens de Mrs. de Roüen & de Chartres contre le Pere Juenin*, pour l'une & pour l'autre question, *dans le mandement de Mr. l'Evêque de Meaux contre le Pere Juenin*,

l'hiſtoire des cinq propoſitions, & les lettres d'un Docteur ſur les hereſies du dix-ſeptiéme ſiécle.

ARTICLE CXIV.

ELEMENTA PHYSICES methodo Mathematicâ demonſtrata. C'eſt à dire, *Les Elemens de Phyſique démontrez ſelon la méthode des Mathematiciens, avec deux diſſertations touchant la cauſe de la ſolidité des corps, & de la réſiſtance des liquides. Par Wyer-Guillaume Mays, Docteur en Medecine, Profeſſeur de Mathematique à Franequer, & membre de l'Academie des Sciences de Berlin.* A Amſterdam, chez Janſon Waeſbergios, 1711. *in* 4°. *pp.* 968.

UN volume ſi épais eſt uniquement deſtiné à expliquer en deux ſections la nature du corps & ſes proprietez communes. Après quelques définitions, quelques demandes & quelques axiomes, qui paſſeront ſans contradiction, l'Auteur donne pour une définition univerſellement reçûë, » Que les corps

» ſont ce qui a des proprietez ſenſi-
» bles, ou ce qui peut de ſoi en quel-
» que maniere tellement affecter les
» organes de nos ſens, qu'il s'excite
» de là en nôtre ame quelques per-
» ceptions.

Sur cette définition il établit ſa premiere propoſition, que la nature du corps conſiſte en la ſeule extenſion, ſelon les trois dimenſions de longueur, de largeur & de profondeur. Il la prouve en diſtinguant trois ſortes de proprietez du corps : les unes ſe font connoître par plus d'un de nos ſens, comme l'extenſion, l'impénetrabilité, la quantité, la figure, la grandeur, le nombre, la poſition, le lieu, le repos, le mouvement, la ſolidité ou l'adhérence des parties, la fluidité, le reſſort, la peſanteur : les autres ſont appellées qualitez ſenſibles, dont chacune ne fait impreſſion que ſur un de nos ſens ; comme la couleur, l'odeur, la ſaveur, le chaud, le froid, le dur, le mol : les troiſiémes ne ſe connoiſſent que par leurs effets, comme la proprieté qu'a le feu de liquefier les métaux, l'ai-

man d'attirer le fer, l'eau forte de diſſoudre l'argent.

Or il eſt manifeſte que ces dernieres qualitez ſont au corps, en tant qu'il eſt tel corps, puis qu'elles ne ſe trouvent pas en tout corps: & par la même raiſon les qualitez ſenſibles ne lui ſont pas eſſentielles. Il en faut dire de même de la figure, de la grandeur, & des autres proprietez ſuivantes; & il ne reſte que l'extenſion, l'impénetrabilité, & la quantité, qui puiſſent être regardées comme eſſentielles au corps. Mais parce que les deux dernieres ſuivent de la premiere, Mr. Muys conclut que l'extenſion eſt le premier attribut eſſentiel du corps. En un mot, c'eſt Mr. Deſcartes dépoüillé de ſa préciſion & revêtu de raiſonnemens diffus touchant l'eſſence du corps & de l'étenduë.

Dans la propoſition 6e. Mr. Muys prouve la diviſibilité du corps à l'infini, par tous les argumens que la Géometrie fournit pour la diviſibilité de l'étenduë, & il les pouſſe juſqu'à dire que les parties infiniment

petites ſont encore diviſibles à l'infini en d'autres infiniment plus petites. Il prétend auſſi prouver que le corps eſt capable d'augmentation à l'infini, & infiniment au-delà de l'infini. D'où il tire une ſuite de corollaires très-curieux, que des parties infiniment petites ont encore de l'extenſion, & ſont infiniment, ou plus grandes, ou plus petites que d'autres infiniment petites ; qu'un corps infiniment grand eſt terminé, & infiniment, ou plus grand, ou plus petit que d'autres infiniment grands. Il croit, parce qu'il n'a pas peutêtre lû le P. Magnan, que la connoiſſance de ces myſteres de l'infini lui étoit reſervée.

Il répond enſuite aux objections ordinaires contre la diviſibilité de la matiere & contre l'infini ; & pour les prévenir, il dit qu'à la verité une grandeur infiniment petite échape à nos perceptions, & qu'une grandeur infiniment grande les ſurpaſſe ; mais que cela n'empêche pas que l'une & l'autre ne ſoient déterminées en elles mêmes.

Une objection qui merite d'au-

tant plus d'attention, qu'elle impose à quelques esprits, est celle du fameux Mr. Loke contre la nature du corps, qu'il assûre nous être absolument cachée, & que c'est se tromper de prétendre parvenir par l'induction des proprietez à en avoir une connoissance certaine, parceque le corps peut avoir des proprietez que nous ignorons. Mr. Muys répond solidement, que par le nom de corps tous les hommes entendent l'extension, il diroit mieux, une chose étenduë, ou qui naturellement doit être étenduë; qu'ils la conçoivent comme une substance, sans qu'elle ait besoin d'aucun secours créé pour subsister: d'où il faut necessairement conclure qu'en cela même consiste son essence, & que toutes les proprietez, soit connuës, soit inconnuës, qui lui conviennent, ne sont que des suites de l'extension, les unes essentielles, les autres accidentelles. De plus, ce que Mr. Loke suppose être inconnu dans les corps, ou est seulement un mode de l'extension, & alors il n'y a plus de

difficulté ; ou c'est quelque chose de substantiel & sans rapport à l'extension, & alors il faudra dire que le corps est un composé de deux substances, ce qui est absurde. Quand Mr. Loke avance que l'extension est la proprieté d'un sujet, dont nous n'avons qu'une idée confuse, ou dont peutêtre nous n'avons aucune idée, il se trompe certainement, s'il parle de la chose étenduë, que nous concevons subsister en elle même ; il n'en est pas de même des qualitez sensibles, qui requierent un sujet, sans lequel elles ne sçauroient être conçuës. Enfin il n'y a pas plus de force en ce qu'ajoûte Mr. Loke, que nous ne connoissons les corps que par leurs qualitez sensibles, & non pas par eux mêmes & par leur substance : car en examinant, pour ainsi parler, tous les endroits par où un corps frape nos sens, nôtre esprit distingue ce qui est essentiel à ce corps, en tant que corps, & ce qui est seulement accidentel.

Comme la solidité qui vient de l'adhérence mutuelle des parties

d'un corps, paroit inexplicable dans l'opinion de la diviſibilité à l'infini, & que Mr. Deſcartes ne ſatisfait pas là-deſſus avec le ſeul repos reciproque des parties les unes contre les autres, Mr. Muys a recours à une preſſion exterieure, ſur laquelle il fait une longue diſſertation. Il penſe qu'outre un liquide réduit en parties infiniment petites, il y a divers autres liquides, plus ou moins ſubtils les uns que les autres, & qui ont tous la force de preſſer en tout ſens, & de comprimer les corps qu'ils environnent: ce qu'il prouve par quelques experiences. C'eſt ſans doute une matiere plus ſubtile que l'air, qui ſoutient le vif argent purgé à une ſi grande élevation dans le tube de Toricelli. Les Memoires de l'Academie des Sciences de l'an 1705. rapportent, que Monſieur Amontons obſerva avec étonnement qu'en deux barometres ſemblables, & qui avoient été remplis avec la précaution de n'y laiſſer point d'air, le vif-argent n'arrivoit pas à la même hauteur, mais qu'en l'un il demeuroit

conſtamment plus bas de dixhuit lignes : ce que Mr. Amontons ne crut pouvoir attribuer qu'à la grandeur differente des pores du verre, qui donnoit entrée dans un des tubes à une matiere moins ſubtile que dans l'autre : il ſe confirma dans cette penſée par des experiences qu'il fit avec des tubes de verre different, où il remarqua que le vif-argent ne montoit pas également, & que dans un tube de fer il demeuroit environ quatre pouces au deſſous. Mr. Muys prend auſſi avantage de ce que le barometre ne ſe peut entierement vuider dans le récipient, & de ce qu'une goutte de vif-argent s'y arrondit comme une goutte d'eau de volume égal, quoiqu'il faille certainement une preſſion plus forte pour contenir ſes parties contre leur propre peſanteur.

De cette preſſion égale en tout ſens Mr. Muys infere, qu'une petite maſſe de matiere, compoſée de parties ſans nulle adhérence naturelle entre elles, eſt ſerrée & arrondie par le liquide qui l'environne, que

ses parties sont poussées tout à l'entour vers un centre commun, & tellement comprimées, qu'elles acquierent de la solidité. Deux semblables masses appliquées l'une contre l'autre, ensorte que l'endroit où elles se touchent soit applati, s'unissent ainsi en un corps solide, qui s'augmente par une troisiéme masse, une quatriéme, & d'autres qui sont pareillement appliquées aux premieres. L'Auteur fait souvent revenir l'exemple des gouttes de vif-argent & des gouttes d'eau, qui s'arrondissent & conservent même leur rondeur dans le récipient vuidé d'air. Il dit que le vif-argent pressé dans un cuir s'échape en petites gouttes rondes, qui étant reçûës sur du talc, s'y attachent de sorte qu'elles ne le quittent pas quand il est renversé, & il est évident qu'elles ne s'y tiennent que par la pression de l'air. Or selon que ces petites masses se toucheront par plus ou moins de parties, elles formeront des corps les uns plus solides ou plus durs que les autres.

Comme Mr. Muys suppose de

certains principes qui ont été combattus par l'Auteur des Lettres Philoſophiques imprimées à Trevoux en mil ſept cens trois, il tâche de les ſoutenir. Il dit que ſon liquide parfait, eſt compoſé de parties infiniment petites, ſans qu'elles ſoient pourtant réduites au rien de l'extenſion, mais elles ſont encore diviſibles en une infinité d'autres infiniment plus petites : il ajoute que ce n'eſt point à raiſon de leur grandeur, mais de leur impénetrabilité, qu'elles font effort & ont la force de comprimer.

Mr. Newton eſt un autre adverſaire formidable, en ce qu'il aſſûre que l'eſſence du corps ne conſiſte nullement dans l'étenduë, & qu'il y a du vuide mêlé parmi les corps. Un des argumens qu'il en apporte ſe tire de ce que tous les liquides ne font pas une égale réſiſtance au mouvement des corps ſolides : l'eau en fait une plus grande que l'air, parce qu'il y a moins de vuide entre ſes parties. Car d'ailleurs Mr. Newton ne penſe pas que la petiteſſe des parties du liquide & leur

figure doivent être comptées, si tout liquide est également plein. Mr. Muys est donc contraint de montrer que les raisonnemens de Mr. Newton sont sans force; & n'étant pas plus content de ceux de Mr. Descartes sur ce sujet, il se forme une nouvelle maniere d'expliquer la cause de la résistance des liquides au mouvement des corps solides.

Il considere donc un liquide, qui soit tel, non par le mouvement de ses parties, mais parce qu'elles n'ont nulle adhérence entre elles, & qu'elles sont détachées les unes des autres. Si elles sont infiniment petites, elles ne font point de résistance au mouvement du corps solide: celles qu'il touche en avançant retournent derriere, & le poussent avec la même force dont elles ont été déplacées. Si elles sont en masses dures & incapables de changer de figure, elle résistent tellement au mouvement, qu'elles le rendent impossible, à cause de la plénitude du monde. Si elles sont molles & souffrent d'être comprimées, elles font à la verité de la résistance, mais

une résistance qui peut être surmontée. Et pour la faire comprendre plus aisément, Mr. Muys se sert de l'exemple d'un solide spherique dans un liquide composé de petits globes. Le solide en avançant pousse & comprime les petits globes qu'il touche immédiatement, ceux-ci poussent aussi & compriment les autres qui leur sont voisins, & ainsi de suite, la compression devenant moindre à mesure de l'éloignement; d'où il arrive que ces petits globes changent de figure, s'allongeant en sphéroïdes dont le petit axe répond au rayon du solide, & conséquemment ils forcent les petits globes qui sont derriere le corps solide à se resserrer, & à se changer pareillement en sphéroïdes, mais dans une situation opposée, leur grand axe répondant au rayon du solide. Or d'autant que les petits globes derriere le solide résistent à ce changement de figure, & qu'ils ne poussent en avant qu'à proportion qu'ils sont forcez de se resserrer entre eux & de s'allonger vers le solide, il s'ensuit qu'il ne reçoit pas d'eux

autant de ſecours pour continuer ſon mouvement, qu'il fait d'effort pour pouſſer ceux qu'il eſt obligé de pouſſer ; il perd donc continuellement de ſon mouvement, à proportion que les parties du liquide ſont plus dures, & réſiſtent davantage à leur compreſſion. A cela il faut encore ajouter le frottement des parties du liquide, qui coulent les unes contre les autres.

L'Auteur s'eſt beaucoup étendu en cette diſſertation touchant la réſiſtance des liquides, & il demande pardon à ſes Lecteurs de ne l'avoir pas aſſez digerée. Toute la peine qu'ils trouveront à l'entendre ne viendra pas des choſes qu'il veut faire concevoir.

Il reprend enſuite une file d'objections, qui tendent à prouver qu'un eſpace peut demeurer vuide de tout corps, & il y répond. Il dit entre autres choſes, qu'il ne s'enſuit pas de ſon opinion touchant la nature du corps, que le monde ſoit infini & éternel : parceque, dit-il, au delà du monde il n'y a, ni eſpace, ni extenſion, & qu'il n'y en

avoit point avant la création. Ainsi il évite une difficulté, sous laquelle les Cartésiens succombent.

Au reste, c'est le sort d'un Physicien de n'être pas content des autres, & à son tour de ne les pas contenter : & en ce genre d'étude autant qu'en aucun autre, il est vrai de dire, *Mihi meum placebat, illi suum.* On ne doute donc pas que Mr. Muys ne trouve des contradicteurs, qui seront choquez d'entendre parler d'un infini, soit en petitesse, soit en grandeur, & néanmoins déterminé en soi, c'est à dire, veritablement fini. Il leur persuadera aussi peu qu'il y a un liquide composé de parties infiniment petites, en repos & sans adhérence entre elles. Car cela posé, ils lui demanderont quel est le principe qui unit les parties des petites masses qu'il imagine ? Pourquoi en un endroit, plûtôt qu'en l'autre, de la vaste étenduë de la matiere, dont les parties n'ont d'elles mêmes aucune liaison, il se forme de pareilles masses ? Et quant à la résistance des liquides, ils souhaiteront un

éclairciſſement ſur le chemin que les parties du liquide infiniment ſubtil ſont obligées de prendre en faiſant place au corps ſolide.

On ne s'arrêtera pas à la ſeconde ſection, ou à la ſeconde partie de ce volume, où l'Auteur n'eſt pas moins prolixe qu'en la premiere. Il y traite des qualitez generales & accidentelles des corps, de leur figure, grandeur, unité, nombre, voiſinage, diſtance, poſition, lieu, exiſtence, durée, mouvement, repos. Il prend occaſion de mêler de la Géometrie touchant la maniere de meſurer la grandeur des corps & leur éloignement : il déſapprouve les définitions qu'Euclide & Clavius donnent de la figure & des corps ſemblables, & ce que Wallis a avancé, que l'unité eſt nombre ; il parle de l'uſage de la cycloïde pour égaler les vibrations des pendules.

Il fait un raiſonnement très-ſubtil pour prouver que le monde eſt créé. Car, dit-il, chaque partie du monde exiſte, ou par ſoi-même, ou à raiſon du tout : or ni l'un

ni l'autre ne se peut dire sans absurdité. Si vous vous imaginez qu'une partie existe par soi même, vous êtes obligé de l'avoüer pareillement de toutes: elles existent donc toutes necessairement, & une ne sçauroit exister sans les autres; d'où il s'ensuit qu'aucune n'existe par elle même, mais dépendamment des autres, sans lesquelles elle ne sçauroit exister. Si vous voulez que chacune existe necessairement à raison du tout; vous tombez dans une contradiction semblable; puisqu'il est évident que l'existence d'une partie ne dépend point de l'autre partie, l'existence étant propre de la chose qui existe; & chaque partie ayant la sienne propre. Or quant à l'existence, il en est de la totalité comme de chaque partie, & par conséquent chaque partie n'existe point à raison du tout, comme elle n'existe point à raison des autres parties.

Mr. Muys conclut que l'existence necessaire & par soi-même ne convient qu'à un être simple, unique, & élevé au dessus de la nature des corps, qui a créé le monde & le

conſerve, qui cauſe & entretient le mouvement & le repos.

Car il dit que le corps étant de ſa nature indifferent au mouvement & au repos, n'a pas moins beſoin de la même cauſe pour continuer dans l'un ou l'autre de ces états, que pour y entrer, & que comme d'avoir exiſté dans un tems ne ſuffit pas pour exiſter dans le tems ſuivant ſans le ſecours de la premiere cauſe de l'exiſtence, ainſi il ne ſuffit pas d'avoir été mis en mouvement pour y continuer: & il en faut juger de même du repos. Il refute la penſée du P. Malbranche, que le repos n'eſt qu'une négation de mouvement; & il ſoutient, contre l'Auteur d'une diſſertation ſur la cauſe de la continuation du mouvement, inſerée dans les Memoires de Trevoux aux mois de Mai & de Juin 1701. que le mouvement eſt autant un état réel & veritable du corps que le repos.

Il ne ſouſcrit point non plus à ce que Mr. Leibnits a jugé, » qu'il » y a dans les corps une force mo» trice primitive, ou un certain ef» fort d'agir, qui n'eſt pas une mo-

» dification de la matiere, mais je
» ne sçai quoi de vital & d'imma-
» nent, qui dans le moment de la
» création a été donné & ajouté
» au corps, pour être le principe
» du mouvement; agissant conti-
» nuellement en eux, & recevant
» diverses modifications par leur
» rencontre & leur choc. Car enfin, dit Monsieur Muys, cette force motrice, quelle qu'elle soit, vient du Créateur pour sa premiere existence; & par conséquent elle dépend de lui pour sa conservation: & puisque Dieu par sa seule volonté peut donner & conserver le mouvement, comme il donne & conserve l'existence, il est inutile de recourir à un autre principe, qui d'ailleurs est si inconnu.

ARTICLE CXV.

ORAISON FUNEBRE DE *très-Haut & très-Puissant Seigneur, Louis-François Duc de Boufflers, Pair & Maréchal de France, prononcée à Paris dans l'Eglise des PP. Minimes de la Place Royale le 17.* Août 1712.

Decembre 1711. Par le P. de la Ruë de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Etienne Papillon ruë St, Jacques, près l'Eglise de Saint Benoît à l'image St. Maur, 1712. *In 4°. pages* 41.

L'Esprit du Pere de la Ruë ne brille pas seul dans cette Oraison funebre, on sent que l'éloquence dont elle est pleine est du cœur autant que de l'esprit. Le celebre Orateur a eû l'avantage de loüer un homme veritablement loüable, & de n'avoir, pour donner une grande idée de son Heros, qu'à fidellement exprimer les sentimens du Prince, de la Cour, des armées, du peuple; & il a soutenu cet avantage de tout ce que peut une belle imagination, une éloquence mâle, & une parfaite connoissance; c'est trop peu dire, un sentiment vif des vertus qui font le veritable honnête homme. Le second livre des Machabées a fourni le Texte. *Et iste quidem vitâ discessit, non solum juvenibus, sed & universæ genti, exemplum virtutis & fortitudinis derelinquens: Il est mort,*

laissant non seulement à la jeunesse, mais encore à toute la nation, l'*exemple de sa vertu & de son courage.* Voici comme l'Orateur tire naturellement son sujet de ce beau Texte.

Il n'y a plus d'Antiochus, dit-il, qui force Eleazar & les braves d'Israël à soutenir leur courage & leur vertu contre la terreur des supplices. Mais un siécle tel que le nôtre, où les plus odieuses & les plus basses passions ont pris sur les plus nobles & les plus aimables vertus un empire tyrannique, au mépris de toutes les loix de la conscience & de l'honneur, un siécle si pervers, n'expose pas la conscience des Fidelles à de moindres combats pour la sainteté des mœurs, que les siecles passez pour la sainteté de la Foi.

Guerre, Messieurs, moins terrible en apparence! Où les ennemis sont moins violens, les victoires moins sanglantes, & les triomphes moins brillans: mais où peutêtre les Heros sont d'autant plus rares, qu'ils ont leur propre cœur pour principal ennemi. Quelle force par

consequent, quelle vertu ne faut-il pas, pour être en même tems l'assaillant, le vainqueur, le champ même de bataille? Et quels éloges ne sont pas dûs, à ceux qui donnent à leur siécle & à la posterité des exemples si necessaires? *Universæ genti virtutis & fortitudinis exemplum.*

Nous avons vû, Messieurs, un de ces rares vainqueurs, non pas dans la tranquillité d'une vie secrette & privée, éloignée des pieges de l'interêt, de l'envie & de l'ambition; mais sur le théatre du grand monde, au milieu des précipices & des écueïls de la Cour, au bruit & au feu de la guerre. Nous l'avons vû, mais helas! Nous l'avons perdu, cet homme assez maître de ses passions, pour les avoir assujetties à tous les devoirs de la vertu.

C'étoit très-Haut & très-Puissant Seigneur, Loüis François Duc de Boufflers, Pair & Marechal de France, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'or, Gouverneur general des Provinces de Flandres & de Hainaut, Gouverneur particulier de la ville & citadelle de Lille, Capitaine des Gardes du

Corps de sa Majesté & General de ses armées.

Que d'honneurs sur la tête d'un seul homme ! Il n'en a pas ignoré la vanité. Mais que d'importans devoirs attachez à tant d'honneurs ! C'est le soin de les remplir qui a fait l'occupation de sa vie, & qui, comme nous l'esperons, lui a fait trouver grace auprès de Dieu, fidelle dans ses promesses à ceux qui ont été fidelles dans leurs devoirs.

Oublions donc ces tîtres vains qui ne servent plus qu'à orner la surface d'un tombeau, pleins de vers & d'ossemens. Ce n'est, ni le marbre, ni l'airain, qui nous fait reverer les Grands, encore moins nous excitent-ils à prier pour leur repos. Tous ces superbes monumens ne font qu'attirer sur leurs cendres, & que reveiller dans les cœurs, l'envie attachée autrefois à leurs personnes & à leurs faits : à moins que la vertu ne consacre leur mémoire, & ne change pour eux en couronne de salut, cette fausse immortalité, que l'on cherche inutilement dans les colonnes & dans les statuës.

Et combien Rome, Sparte, Athenes en auroient-elles élevé à ce brave Miltiade, à ce juste Phocion, à cet austere Caton, à ce modeste Fabrice, à ce Decius, toujours prêt à se dévoüer pour l'Etat ? Quelle espece de couronne eût manqué à ce digne Citoyen, dans ces siécles fameux, où l'amour de la patrie étoit le comble des vertus, & les marbres inanimez leur plus solide recompense ?

Elevez par la Foi à de plus hautes idées, laissons au tems le soin de vanger la vraye vertu de la vanité de ces grands noms, de ces pompeuses qualitez ; en arrachant les marbres aussi bien que les Heros, de la vûë & du souvenir des hommes, & cherchons le merite & la gloire du Guerrier, pour qui nous prions aujourd'hui, dans le seul nom qu'il porte aux yeux de Dieu. C'est celui d'homme fidelle à remplir tous ses devoirs.

Ce sont les œuvres attachées à ce seul nom, qui ont suivi son ame au souverain tribunal, qui ont contrepesé dans la balance d'équité les œuvres échapées à la fragilité mortelle. C'est sur ce nom que le Juge à déci-

dé de son sort. Pesons au même poids le tribut d'estime & d'affection que nous devons à sa mémoire, & les vœux que la pieté nous presse d'offrir à Dieu pour son repos éternel.

Trois motifs soutenoient la fermeté d'Eleazar contre les menaces de la mort. La noblesse de sa naissance, *Ingenitæ nobilitatis canities*. Le zele de l'honneur & des loix de sa patrie, *Pro gravissimis & sanctissimis legibus*. La droiture de sa conscience, animée du respect & de la crainte de Dieu, *Propter timorem Dei*.

Ces trois mêmes motifs ont porté le Maréchal de Boufflers à rendre ce qu'il devoit. Prémierement à sa naissance, secondement, à sa patrie & à son Roi, troisiémement à sa conscience. A sa naissance, par sa rare valeur. A son Roi, par son zele infatigable pour sa personne & son Etat. A sa conscience, par sa religion sincere & son exacte probité. Valeur sans faste, zele sans interêt, religion & probité sans feinte; alliance rare & précieuse des trois plus nobles qualitez qui puissent former un grand Homme.

France, qui recueïllez depuis quarante cinq ans le fruit de ses travaux & de sa tendresse pour vous, pourriez vous négliger de lui rendre ces trois témoignages ? Ils lui sont rendus avec éclat par nos propres ennemis.

Pardonnez moi, Messieurs, si je parois douter de vôtre reconnoissance & de vôtre penchant à loüer la vraye vertu. C'est plûtôt à lui .... Oüi, c'est à vous, fidelle serviteur du Dieu des armées, que je dois demander pardon de mon peu d'égard au dégoût que vous aviez pour les loüanges, au soin que vous preniez de les fuir autant que de les meriter. Vous avez goûté assez longtems le plaisir de vôtre modestie : laissez nous rompre le silence forcé que vôtre austerité nous imposoit. Vôtre réputation n'est plus à vous, c'est la seule & derniere vie qui vous reste encore parmi nous, elle est du ressort de la renommée : c'est à elle d'exercer son empire sur vôtre nom, pour le conserver aux siécles futurs, avec encore plus d'autorité, que la mort n'en prendra sur vos cendres

pour les détruire. On a besoin de vôtre nom pour faire à nos descendans l'apologie de nôtre siécle. Ils douteront au moins de ses excès & de ses dereglemens, quand ils sçauront qu'il a produit en vôtre personne, ce que nos peres avoient admiré dans les Guesclins, les Boucicaults, les Bayards, & les Dunois, pour la gloire des Rois, le salut de la patrie, & l'honneur de la vertu. Tel est l'exorde, qui suffiroit seul pour justifier les applaudissemens donnez à la piece entiere.

Les preuves ne manquent point à l'Orateur, il ne lui a fallu, ni art pour les amener, ni tour d'éloquence pour les embellir. Il n'a eû qu'à les exposer simplement, & il n'y a de lui que la noblesse d'expression, qu'il a si bien joint à la simplicité du récit. Peut-on mieux louër la valeur sage & discrete, la valeur sans faste de Mr. de Boufflers, qu'en disant avec le Pere de la Ruë, » Condé, ,, Turenne, Luxembourg, Crequy, ,, noms immortels, Guerriers qui ,, durant cinquante ans avez entre- ,, tenu si constamment la chaîne de

„ la gloire & du bonheur de la France, vous n'envierez point à Boufflers l'honneur d'approcher de vous dans l'ordre glorieux des défenseurs de l'Etat : il vous a suivi de trop près dans la mêlée & dans le feu de vos plus celebres combats ; il a trop souvent arrosé vos plus beaux lauriers de son sang, pour être privé de la part qu'il a eüë à vos couronnes ; & ce seroit vous offenser, que de refuser à sa mémoire les loüanges que tant de fois vous avez crû devoir à sa valeur.

Cette loüange n'est pas une loüange hazardée, la part qu'a eû Mr. de Boufflers au secours de Voerden, au combat de Heinsheim, aux victoires qui signalerent la retraite de nôtre armée après la mort de Mr. de Turenne, au combat de Rhinfeld, à la bataille de Steinkerque, lui donnent toute la solidité qu'on peut demander dans une preuve. Le détail des actions dont l'Illustre Maréchal n'a partagé la gloire avec personne nous meneroit trop loin ; l'Orateur lui même n'a pû que les indiquer.

Il a été aussi aisé au P. de la Ruë de prouver le zele de son Heros pour le Roi & pour la patrie, que de prouver sa valeur. Ce zele a distingué Mr. de Boufflers, c'est ce qui le caracterise. Ses vertus militaires avoient assez éclaté par des victoires continuelles, il falloit un autre ordre de Providence, des disgraces, des revers, pour faire éclater tout son zele, & s'il a paru à la défense de Namur & de Lille, à la bataille de Malplaquet, aussi grand Capitaine que quand il a vaincu, le zele qui l'a fait dévoüer à ces penibles & périlleux services, quand il pouvoit les éviter sans reproche, lui assûre une gloire fort superieure à celle que donne la victoire même aux plus grands Guerriers. Ces grands évenemens & ces grandes vertus ont toute leur grandeur dans les peintures sublimes & interessantes qu'en a fait l'Orateur.

On voit avec la même admiration & le même plaisir dans la troisiéme partie le portrait fidelle de ce qu'il y avoit de plus grand dans le Maréchal de Boufflers : l'integrité cons-

tante de ses mœurs, sa religion, son désinteressement, sa generosité toûjours bienfaisante. Pour faire part à nos Lecteurs des endroits qui nous frapent, il faudroit transcrire tout: nous ne pouvons omettre un trait qui seul suffiroit pour faire connoître le Marechal de Boufflers à sa posterité.

» On rendoit par tout justice à » sa vertu pure & désinteressée, dit » l'Orateur. Il y parut lorsqu'au » premier bruit d'une émotion, que » la sterilité, la famine & l'avarice, » avoient excitée dans Paris, il se » porta de tous côtez dans les places » & dans les ruës, & joignant à l'au» torité de ceux qui présidoient à la » sûreté publique, le poids de sa re» putation, l'éloquence de ses mœurs » encore plus que de ses discours, » il étouffa la voix, non seulement de » la sédition, mais de la plainte mê» me & du murmure. L'audace irri» tée par la misere, devint respec» tueuse & muette devant lui. Popu» laire, non par bassesse, par fla» terie, par ses vaines insinuations, » dont le peuple laisse quelquefois

» amuser sa crédulité ; mais comme
» cet ancien Consul, si puissant autrefois sur le plus fier peuple du
» monde, populaire comme lui, par
» sa gravité & par sa severité, *Ipsa*
» *severitate popularis.* On reveroit en
» lui l'implacable ennemi de la violence, du pillage, de la fourberie,
» de l'avarice, & de tous ces vices
» odieux, qui font la misere des
» peuples & la désolation des Etats.
» Il ne faut que haïr les barbares
» passions, pour se faire adorer des
» peuples les plus barbares, *Ipsa severitate popularis.*

ARTICLE CXVI.

LETTRE DE M^r. PESCADOUR *Medecin de Tulle au P. T. J. sur les causes de l'épilepsie & de la catalepsie.*

MOn Reverend Pere,

Ayant lû par hazard vos Memoires du mois de Juin dernier, & étant tombé sur le chapitre de la

maladie singuliere de Mr. *. avec les reflexions de Mr. Deidier sur cet accident, j'en ai fait quelques-unes à mon tour, qui m'ont fait naître bien des doutes sur l'explication qu'il en donne. 1°. Je suis persuadé avec Mr. Deidier que cette maladie tient beaucoup de la catalepsie, mais à l'égard de l'épilepsie, qu'il prétend y être compliquée ; je ne sçaurois donner dans son sens.

L'essence de l'épilepsie, comme en conviennent tous les Auteurs, tant anciens que modernes, consiste dans des mouvemens convulsifs. Or ici je n'en vois aucuns : car à l'égard d'ouvrir & de fermer une tabatiere, de se boutonner, de se déboutonner, de se promener, de frotter ses mains &c. je conviens que ce sont des mouvemens indépendans de la volonté, pendant tout le tems que dure l'extase ; mais ils ne sont nullement contre nature, & encore moins convulsifs, à moins qu'on ne veuille aussi donner ce nom à de pareils mouvemens qui échapent souvent par inadvertence

& indépendamment de la volonté, à toute ſorte de gens, dans une abſence d'eſprit, ou dans le fort d'une paſſion, ce que jamais pourtant perſonne ne s'eſt aviſé de faire. En effet, les mouvemens convulſifs different des ſimples convulſions, en ce que celles-ci ſont une retraction conſtante du membre, à raiſon de quoi on les nomme toniques, au lieu que ceux-là ſont une agitation, une vibration, une ſecouſſe du membre, & ſont appellez à cauſe de cela cloniques, du mot grec κλόνος, qui ſignifie un mouvement tumultueux; ce qui certainement ne paroît point ici à moins qu'on ne veüille le ſuppoſer *gratis*. 2. Il ſemble, quand Mr. Deidier parle de la cauſe de l'épilepſie, qu'il veut la renfermer uniquement dans le cerveau, dont il ſuppoſe » les vaiſſeaux ſanguins iné» galement embourbez de ſang, ce » qui fait que l'eſprit animal eſt obli» gé de couler irrégulierement dans » les differens muſcles qui répon» dent aux endroits libres du cer» veau. Mais qui ne ſçait que la cauſe de l'épilepſie varie dans preſque

tous les ſujets, & que c'eſt là ce qui fait qu'on a tant de peine à la deviner? Ne voit-on pas des épileptiques par des ulceres ſupprimez, ſoit aux jambes, ſoit à d'autres parties éloignées? Par des maux de rate, du ventricule, d'un doigt du pied? Des femmes qui le ſont par des affections de matrice, par des ordures qui croupiſſent dans le meſantere (& alors même on a ſouvent des avantcoureurs du paroxiſme) de petits enfans qui le ſont par des vers? Et c'eſt ce qui a donné lieu de diviſer l'épilepſie en idiopatique & en ſympatique, & on remarque que celle-ci eſt la plus frequente. De ceux même dont le mal eſt propre du cerveau, ou idiopatique, on en voit qui ont les ventricules du cerveau abrûvez de ſéroſitez, d'autres qui y ont des tumeurs, d'autres des abſcès &c. Les Auteurs ſont pleins de ces ſortes d'exemples, & ſi Mr. Deidier a trouvé à l'ouverture des cadavres des épileptiques les vaiſſeaux ſanguins du cerveau embourbez de ſang, je ſuis perſuadé que cela n'ar-

rive pas toûjours, ou que les ſecouſſes des mouvemens convulſifs peuvent y avoir donné lieu, & en ce cas c'eſt un ſymptome plûtôt qu'une cauſe du mal. Je ne nie pas cependant que l'épilepſie ne puiſſe venir quelquefois de cet embourbement de ſang ; mais je nie ſeulement que cela arrive toûjours, d'autant plus que ſi cela étoit, la cure de l'épilepſie, qui ne conſiſteroit qu'à bien ſaigner, intrigueroit beaucoup moins les Medecins qu'elle ne fait. D'ailleurs, comment accorder avec ce principe les deux aphoriſmes d'Hipocrate, dont l'un * aſſûre que les enfans ſujets à l'épilepſie en guériſſent aiſément par le changement d'air, ou de nourriture, mais ſur tout de l'âge ; & l'autre qu'on en guérit principalement vers l'âge de puberté ? Eſt ce donc que le ſang s'embourbe moins dans le cerveau des enfans à meſure qu'ils croiſſent en âge, & particulierement à l'âge de puberté ? Les Interpretes pourtant l'expliquent autrement, car ils diſent tous qu'il ſe

* *Aphor.* 45. *ſect.* 2. & *Aphor.* 7. *ſect.* 5.

fait alors un épanoüissement de la chaleur naturelle qui dissipe la matiere morbifique : en effet ; quel autre changement peut faire en nous l'âge de puberté ? Passons à l'article de la catalepsie.

» Mr. Deidier fait dépendre cet-
» te maladie d'un relâchement de
» fibres de l'emporium, qui ne sçau-
» roient recevoir les impressions ex-
» terieures à l'occasion desquelles
» l'ame sent, & qui permettent pour-
» tant aux esprits animaux de couler
» librement dans toutes les parties
» où ils peuvent être determinez
» independamment de la volonté,
» & ce relâchement vient d'une se-
» rosité très-fine qui réside dans le
» propre tissu du cerveau. Mais un tel relâchement produit par une serosité telle qu'elle soit, est bien plus propre à nous donner l'idée d'une affection comateuse accompagnée d'une paralysie de membres, que celle d'une affection dans laquelle les membres gardent constamment les attitudes les plus forcées. D'ailleurs Aëtius * nous propose un ca-

* *Ch. 4. dist. 2. de la bile.*

taleptique par une abondance de sang qui séjournoit dans les vaisseaux du cerveau ; & qui fut gueri par une grande hémorragie du nez. Rondelet [a] a vû une fille de 15 ans qui ayant épousé par force un homme qu'elle n'aimoit pas, devint cataleptique par un effet de sa melancolie. Elle ne tomboit jamais dans cette affection que quand elle pensoit à son mari, ou qu'elle l'entendoit nommer ; ou qu'il l'approchoit. Enfin Tulpius [b] fait mention d'une catalepsie par un excès d'amour. C'étoit un jeune homme qui fut si frapé du refus qu'on lui fit d'une fille qu'il recherchoit, & dont il étoit fort épris, qu'il tomba dans un état cataleptique ; mais ce qui est admirable, & fort important à la question dont il s'agit ; cet homme après avoir resté comme une statuë pendant un jour entier ; revient à soi & se reveille dans le même instant qu'on lui nomme sa maitresse, & qu'on lui promet de faire réüssir son mariage. Mr. Deidier nous persuadera-t'il que le nom, que l'idée

[a] *Ch.*20. *met. Med.* [b] *Liv.*1. *ch.* 22.

ſeule d'un mari qu'on hait, puiſſe produire tout à coup un relâchement de fibres du cerveau; & lâcher la bonde à la ſeroſité qui doit faire ce relâchement, ou que le nom ſeul d'une maitreſſe diſſipe tout cela en un inſtant comme par enchantement? J'oſe me flater d'expliquer ce mal plus heureuſement, en prenant le contre-pied de Mr. Deidier, & en ſuppoſant au lieu du relâchement des fibres de l'emporium, une tenſion de ces mêmes fibres, dont le reſſort réſiſte à l'ébranlement des objets exterieurs, s'ils n'ont un caractere frapant propre à les faire ébranler & à les faire débander tout à coup. Je ſuppoſe en même tems pour faire cette tenſion, une rigidité & une inflexibilité de la part des eſprits. Ettmuller m'a fait naître cette idée, lorſqu'après avoir dit *, en parlant du delire melancolique, qu'il a pour cauſe la trop grande application de l'ame à une idée unique, il fait dépendre cette application à une idée unique de ce que les eſprits trop

* *Tom. 2. ch. de la melanc.*

peu ſubtils, trop peu mobiles, ou trop fixes, deviennent incapables des differens mouvemens & expanſions neceſſaires pour la multiplicité des idées. Et cela s'accorde avec la penſée des Anciens, qui conviennent tous de la grande connexité qu'il y a entre la catalepſie & la mélancolie : il ſemble même que celle-là n'eſt à proprement parler qu'un ſymptome particulier de celle-ci. Deplus, on voit par là qu'ils ont eû raiſon de dire, que les maladies qui viennent par tenſion, *per τάσιν*, ſont d'une nature moins difficile que celles qui viennent par relâchement, *per λύσιν*. En effet la paraliſie, qui eſt le relâchement par excellence, eſt de très-difficile diſcuſſion; & certainement on n'a pas de peine à comprendre qu'un mal cauſé par un flux, ou un reflux d'eſprits, quelque lenteur & quelque pareſſe qu'on leur ſuppoſe, eſt plus prompt, ſoit dans ſon invaſion, ſoit dans ſa ſolution, qu'une maladie humorale, ſur tout lorſqu'il ne paroît aucune excretion manifeſte.

La cauſe que j'établis paroît, ce me ſemble, évidente dans l'exem-

ple de Rondelet, & dans celui de Tulpius, où l'on voit une consternation, un saisissement qu'on ne conçoit guere sans cet état fixe que j'attribuë aux esprits. Celui d'Aëtius n'embarrasse pas, car un sang fixe, tel qu'est celui des melancoliques, en est plus propre à s'arrêter dans son cours, & les esprits sont de la nature du sang. Mr. Deidier pourroit m'opposer un exemple d'Henri de Héers [a], au sujet d'un Religieux cataleptique qui fut gueri en rendant par le nez quantité de pituite congelée; mais peut-on douter que l'acide congelant ne soit très-propre à fixer les esprits & à leur donner de la rigidité? On voit dans l'histoire de la conquête du Perou [b], que les soldats morts de froid dans les montagnes du Chile, furent trouvez cinq mois après roides comme des marbres, conservant les mêmes attitudes où la mort les avoit trouvez, & quelques-uns tenant encore les rennes de leurs chevaux pareillement congelez; ce qui donne même beaucoup de jour pour

[a] *Obs.* 3. [b] *Aug. de Zarate l.* 3. *c.* 2.

pour rendre raiſon de la facilité qu'ont les cataleptiques à garder les differentes ſituations qu'on fait prendre à leurs membres.

Pour faire à preſent l'application de ce que je viens de dire à la maladie de Mr. *. ſa catalepſie imparfaite ne me paroît pas d'une nature differente des autres, ni choquer en rien mon ſyſteme, d'autant plus qu'il eſt d'un temperament melancolique, & dans un âge propre à faire des affections melancoliques *, & qu'il a pris autrefois du tabac par excès, ſoit par le nez, ſoit en fumée : car, comme il eſt dit fort judicieuſement dans la theſe de Mr. Fagon ſur le tabac, dont il eſt parlé dans vos Memoires du mois de Janvier 1711. les fibres du cerveau accoûtumeés à ſe froncer & à ſe contracter, à l'occaſion des pointes du ſel cauſtique du tabac pris par excès, ſe contractent enfin d'elles-mêmes, & ſe froncent à la moindre occaſion ; ce qui donne lieu au mal qu'on nomme vapeurs, lequel a

* *à 60. ans. v. Hoffier ſur l'aph. 57. ſect. 6.*

beaucoup d'affinité avec celui ci, d'autant que cela occasionne l'irruption des esprits qui bandent les ressorts du cerveau, & j'ai vû bien souvent des personnes pour avoir pris trop de tabac par le nez, tomber dans des éblouïssemens de peu de durée à la verité, mais peu differens de l'état où se trouve souvent Mr. *. Ainsi, bien loin que je croye, avec Mr. Deidier, que l'usage immoderé du tabac, tandis que Mr. *. l'a continué, ait suspendu le mal, je suis persuadé qu'il n'y a pas peu contribué; & certainement si tous les excès sont nuisibles, comment peut on dire que celui du tabac est bienfaisant? Ce mal ne venoit d'abord que rarement, soit parceque les esprits étoient encore d'une nature moins fixe, soit parceque les fibres n'avoient pas encore acquis cette habitude à se contracter, soit enfin parceque le sang ne s'étoit pas encore assez empreint des sels acres du tabac. Ce mal dans les commencemens le prenoit à la Messe; parceque la contention d'esprit y est

plus forte qu'ailleurs : il le prend à present à table, parceque dans ce tems-là l'esprit libre des occupations contraires à l'inclination s'abandonne de son propre mouvement aux idées qui sont plaisir, & qui entraînent dans des distractions d'autant plus fortes, qu'elles interessent davantage ; & c'est ainsi que le relâchement d'esprit devient souvent une contention, sur tout dans les melancoliques. Où je ferai remarquer en passant à Mr. Deidier, que le chile bien ou mal digeré ne fait rien là, puisqu'il est dit dans l'exposé, que son mal le prend au commencement, de même qu'au milieu & à la fin du repas. Je n'ose pas non plus accuser les fréqüens excès de vin que le malade a faits dans sa jeunesse, puisqu'il est dit au contraire qu'il a mené une vie assez reglée. Au reste, son espece d'extase ne l'empêche pas de faire divers mouvemens, ce qui n'est pas surprenant, car tous les esprits ne sont pas employez à bander les ressorts des fibres, & ceux qui restent peuvent aisément se jetter dans les

membres où les routes ſont les plus frayées, pour faire des mouvemens machinaux & de pure habitude : tels ſont les muſcles du cœur & de la poitrine pour la reſpiration, de là vient qu'elle eſt libre, ceux des bras & des mains, pour ouvrir & fermer une tabatiere, ſe boutonner & ſe déboutonner. Son mal ne le prend point la nuit, parce qu'alors les fibres du cerveau ſont relâchées : il ne ſeroit pourtant pas impoſſible qu'il le prît en dormant, à l'occaſion de quelque ſonge qui appliqueroit particulierement l'attention de l'ame, & pour lors il ſeroit noctambule. La couleur du viſage eſt tantôt pâle, tantôt noirâtre, ſelon que le ſang dans ces occurrences eſt forcé de prendre ſon cours vers les parties interieures, ou vers les parties exterieures.

Telles ſont, mon Reverend Pere, les reflexions que j'ai faites ſur un mal qui paroît ſi ſingulier. Si vous jugez qu'elles meritent de paroître aux yeux du Public, je vous en laiſſe le maître. J'eſpere en ce cas que Mr. Deidier, à qui je ferai toûjours

gloire de déferer beaucoup, ne prendra pas en mauvaiſe part la liberté que je prens de propoſer des jugemens qui ne ſont pas ſans appel ; & qui ſont bien moins une critique de ſes ſentimens , que des doutes pour m'éclaircir. Je ſuis avec beaucoup de reſpect , ſans avoir l'honneur de vous connoître que de reputation.

Mon Reverend Pere ,

Vôtre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur.
PESCADOUR.

A Tulle ce 21. Avril 1711.

ARTICLE CXVII.

IL SACRIFICIO DEL CUORE, e della mente , fatto alla Patria del Sereniſſimo Dominico Maria de Mari , nell'aſſumere il Principato di Genova. Orazione del P. Giovam-Baptiſta Arrighi della Compagnia di Gieſu , detta nella

chiesa Cattedrale di S. Lorenzo à 13. Novembre l'anno 1707. In Genova, 1709. nella stampa di Antonio Casamara, nella piazza delle cinque Lampade, con licenza de' Superiori. C'est à dire, *Sacrifice du cœur & de l'esprit fait à la Patrie par le Serenissime Dominique Marie de Mari, quand il a accepté le Gouvernement de la Republique de Genes. Discours du Pere Jean Baptiste Arrighi de la Compagnie de Jesus.* A Genes, 1709. *In folio, pages* 20.

ON ne regarde gueres l'élevation aux premieres dignitez comme un sacrifice qu'on fait de soi-même à sa Patrie : c'est cependant l'idée juste, c'est la seule veritable idée des grandeurs, & nous ne nous en formerions point d'autre, si nous consultions la raison & la foi. Un Grand, un Prince, un Roi, n'est rien en effet qu'une victime dévoüée à l'Etat. Son esprit perpetuellement occupé du bien du peuple, ne doit plus avoir d'autre pensée que celle de la procurer en

tout & à tout moment : ſon cœur livré à l'amour du peuple ne doit plus recevoir aucun ſentiment, aucune inclination, qui ne s'accorde avec cet amour ; cet amour doit le conſumer, *Magna ſervitus, magna fortuna.* Des veritez ſi contraires aux idées communes avoient beſoin de l'éloquence d'un des plus fameux Orateurs d'Italie pour être miſes dans tout leur jour. Le Pere Arrighi touche avec autant de délicateſſe que de force le parallele des tendreſſes d'un pere, & de l'amour que le peuple doit attendre du Prince. Rien de plus animé que la peinture des inquietudes d'un Prince attentif à rompre les meſures, à prévenir l'ambition & la jalouſie des ennemis étrangers & domeſtiques. L'explication d'un paſſage du chapitre quatriéme du troiſiéme livre des Rois ſuffit pour faire connoître juſqu'où va la vivacité Italienne ſans s'égarer, & tout l'eſprit du Pere Arrighi. Qui s'aviſeroit de comparer un Prince au ſable, & de trouver dans cette comparaiſon les regles de la conduite du Prince, &

le détail de ses peines ? Le Pere Arrighi l'a fait, & le Lecteur nous sçaura gré de lui avoir communiqué une comparaison si neuve.

Di Salomone egli dice, che sortì d'alla Providenza un cuore veramente fatto all' Impero, perchè cuore ampio, cuore dilatato a misura dell'arena, che stende si sulle spiagge del Mare. Dedit Deus Salomoni latitudinem cordis, sicut arenam, quæ est in littore maris*.

Nobile espressione, che in un colpo solo di penna ci dà compito il ritratto d'un vero cuor Principesco. L'arena, mirate, quell' arena, che forma i lidi all' Oceano, quanto per una parte ella è benefica al mare, cui ritien fra suoi limiti, altre tanto nel tempo istesso ella è inutile a se medesima. Lungi dal produr erbe, chè la rivestano, dal nodrir fiori, che l'abelliscano, dal germogliar virgulti, che la fecondino, nuda si tiene, e disadorna in ogni sua parte, quasi amicon ciò di rendersi vi più accessibile a flutti, scoperta vie più, e patente a concitati marosi, i quali a lei vengono del continuo per depositarle nel seno i bollori, ed i fremiti, che li perturbano,

* 3. Reg. 4.

dimentica d'ogni propio interesse voi la vedete esposta tutta l'ore agl'intereßi tumultuari d'un mondo d'acque, che a lei fan capo. La flagellino l'onde, la inquietino i turbini, la importunino i venti, eccola piacevole alpàri, ed intrepida come sempre all'impreßa commeßale di tenere in ufficio il mare, accogliendone in se dolcemente le furie per mittigarle. Gli scogli accoglono anch'essi l'acque allorchè da Tifoni angustiate affollans i lor d'ogn'interno per averne ajuto; ma qual ajuto sa rendere alle meschine, quale accoglienza l'alterezza d'un saßo inflessibile, che tutto punte, e risalti asprissimi li riceve sì bene, ma per ribatterle da se tosto più dispettose di prima, più sconsolate, più torbide, più crucciose? Non così alcerto l'arena. Piana questa, molle, pieghevole, spaziosa dà luogo a flutti, che vengono, di sforgarsi, collasciar che dilatinsi nel suo seno, che si spieghino a lor talento, che si diffondano, ne preme a lei già, se nel venire la opprimono col tumulto, se la soprassanno coll' impeto, e coll' inondamento, purchè in lei abbandonino, o tutte, o in parte le loro collere, i loro spumosi sdegni, non aspettandone

finalmente altro ella in premio per se medesima, fuorchè talora, o cadaveri fluttuanti, cui donar riposo, o legni combattuti, cui servir di porto, o naufraghi già già moribondi, cui serbar la vita.

ARTICLE CXVIII.

SYNCHRONISMUS HISTORIÆ universalis Synopticus &c. C'est-à-dire, *Comparaison des tems, qui met sous les yeux l'histoire universelle, & par une nouvelle méthode fait voir ensemble ce qui concerne l'Eglise & l'Empire. Par Jean-Jacques Scherrer, Ministre de Saint-Gall.* A Saint-Gall, de l'Imprimerie de Laurent Hocreuntiner, & aux frais de Jean-Hildaric Scopfer Libraire, 1708. *In douze.*

IL est impossible d'entrer dans le détail d'un livre qui est l'abregé le plus serré qu'on ait jamais vû, & qui en moins d'une ligne indique les plus grands évenemens, où l'Auteur parcourt les tems, sans s'arrêter à donner aucune preuve de la Chronologie qu'il suit, ni à éclaircir aucun

point de l'histoire. Il a cependant l'utilité commune de tous les abregez, qui est celui d'aider & de fixer la mémoire ; & de plus il est d'un stile clair, & digeré par années depuis la création du monde jusqu'à la fin du dernier siécle.

Les peuples du Nord sçauront bon gré au Sieur Scherrer de l'antiquité qu'il leur donne. Dès l'année 1841e. après la création du monde, & la 84e. après le déluge, Suenon fils de Magog fonda le Royaume de Suede, & 62 ans après Ubon Roi de Suede bâtit Upsal. Tuiston, à peu près contemporain de Suenon, fut le premier Roi de Germanie, & son fils Mann eut un Royaume florissant. Au lieu que les Grecs plus de trois siécles après habitoient encore en des trous, & se nourrissoient de glands.

Il fixe la naissance de JESUS-CHRIST à l'an 4049. du monde, & il commence nôtre Ere commune dès l'année suivante : il met la mort de JESUS-CHRIST en la 34e.

Depuis la naissance de JESUS-CHRIST il range sur une page ce qui concerne l'Eglise & la Religion, & sur

la page vis à vis ce qui concerne les differens Etats du monde. Au reste, il ne faut pas attendre d'un Protestant de l'équité, lors qu'il s'agit de l'Eglise Romaine, & on trouvera qu'il n'en a pas davantage à l'égard de la France.

ARTICLE CXIX.

DE MENSURA SORTIS, seu de probabilitate eventuum in ludis à casu fortuito pendentibus. C'est à dire, *De la mesure du sort, ou de la probabilité des évenemens dans les jeux de hazard. Par M. de Moivre Secretaire de la Societé Royale de Londres*, 1711.

DAns l'extrait qu'on donna au mois d'Août 1709. du traité de M. de M. sur le même sujet, on dit que la Geometrie, lors qu'elle entreprend de fixer le hazard, & de le soumettre à des regles certaines, travaille plus pour le divertissement de ceux qui l'aiment elle-même, que pour l'avantage des Joüeurs de profession. Comme les uns ne vont au jeu qu'à dessein d'y entretenir leur oisiveté, & que les autres ne s'y livrent que par avarice & par la passion du gain, il n'est pas possible que des personnes de ce caractere ayent l'application & la liberté d'esprit suffisantes pour pénetrer des principes abstraits, suivre des

démonstrations très-subtiles,& s'engager à des calculs pénibles. Ainsi on peut conjecturer que ce traité de Mr. de Moivre, qui sera applaudi dans les Academies des Sciences, sera de peu d'usage dans celles du jeu.

On appelle le *sort* de chaque Joüeur, l'esperance qu'il a de gagner, fondée sur la constitution du jeu, si le jeu est de pur hazard, & sur son adresse, en cas qu'elle y ait lieu. Le *parti* entre les Joüeurs, est la convention faite entre eux par rapport au *sort* de chacun.

Or il est évident que la mesure du *sort* n'est que le rapport des coups avantageux, ou désavantageux à un Joüeur. Mettant donc p pour le nombre de ceux-là, q pour le nombre de ceux-ci, & a pour somme déposée au jeu, il s'ensuit que le *sort* de deux Joüeurs est $\frac{pa}{p+q}$ & $\frac{qa}{p+q}$, puisque le bonheur de l'un dépend de p, & celui de l'autre dépend de q. Si donc après le *parti* conclu, & avant que d'entrer en jeu, ils vouloient partager la somme a, ils le devroient faire à raison de pa à qa. Ou, pour mieux dire, ils doivent regler leur parti sur cette raison.

Si le jeu renferme deux cas qui n'ayent aucune liaison entre eux, comme d'amener 12 & 15 avec trois dez, & que le nombre des coups heureux & malheureux pour un des Joüeurs soit dans le premier cas p & q,

& dans le second r & s : alors tous les coups, tant heureux que malheureux, seront exprimez par la multiplication de $p + q$ par $r + s$, c'est à dire, par $pr + ps + qr + qs$. Si donc un des Joüeurs s'est engagé aux deux cas, & à amener 12 & 15, il est évident qu'il n'a pour lui que pr contre $ps + qr + qs$, & que c'est en cette raison qu'il a dû faire son parti. S'il s'est borné à l'un ou à l'autre des cas, à amener ou 12 ou 15 ; $pr + qr + ps$ lui sont favorables, & il n'y a que qs qui le fasse perdre. Enfin, s'il est convenu pour un des cas en excluant l'autre, d'amener 12 & de ne point amener 15, son sort est réduit à ps contre $pr + qr + qs$.

Si deux Joüeurs conviennent de tenter plusieurs fois le hazard pour amener un certain évenement, par exemple, l'un d'eux s'engage à amener une fois 12 avec trois dez les jettant trois ou quatre fois ; le nombre des coups qui peuvent donner, ou ne pas donner cet évenement dès la premiere fois, soit a & b ; & que n marque combien de fois les dez peuvent être jettez : il est évident qu'un des Joüeurs ayant manqué toutes les premieres fois, peut gagner à la derniere. Et par conséquent, tous les coups, soit heureux, soit malheureux pour lui, doivent être multipliez autant de fois qu'il lui est permis de tenter le hazard. D'ailleurs, sa condition devient meilleure, à proportion qu'il lui est permis

de tenter plus ſouvent le hazard ; ainſi le nombre des coups doit être élevé à la puiſſance marquée par n, c'eſt à dire, à la troiſiéme, ou à la quatriéme, &c.

Alors le ſort de celui des Joüeurs qui s'eſt engagé d'amener eſt $\overline{a+b}^n - b^n$, le ſort de l'autre eſt b^n : & le *parti* eſt comme $\overline{a+b}^n - b^n$ à b^n. Mais ſi l'un des Joüeurs s'eſt engagé à amener deux fois le même évenement, ſon *ſort* ſe réduit à $\overline{a+b}^n - b^n - nab^{n-1}$ contre $b^n + nab^{n-1}$: parcequ'il lui faudroit aa pour gagner, & que ce terme aa ne ſe trouve point en nab^{n-1}.

Et generalement, en conſiderant la puiſſance $\overline{a+b}^n$, le terme où a ne ſe rencontre point, eſt déſavantageux pour celui qui jette les dez : le terme où aa n'eſt point, lui eſt encore déſavantageux, au cas qu'il doive amener deux fois le même évenement : le terme où n'eſt point aaa, le lui eſt encore, s'il s'eſt engagé à amener trois fois, & ainſi de ſuite.

Ce n'eſt juſqu'ici que des Lemmes qu'on a taché d'éclaircir, & qui ſont ſuivis de vingt-ſix problemes, que Mr. de Moivre ſe propoſe & réſout. Dans l'impoſſibilité de les rapporter tous, on ſe bornera à trois ou quatre, qui ſuffiront à exciter la curioſité de nos Lecteurs, & à leur donner l'envie de voir l'ouvrage même.

Probleme I. Un Joüeur gage contre un

autre, qu'en jettant un dé huit fois il amenera 1 au moins deux fois. Et on demande quel est le *sort* de chacun ?

Le dé ne sçauroit donner qu'un coup favorable $a = 1$, & il en peut donner cinq mauvais $b = 5$, le nombre de fois à jetter le dé $n = 8$. Donc par le dernier Lemme le sort des deux Joüeurs est $\overline{a + b}^{n} - b^{n} - nab^{n-1}$ & $b^{n} + nab^{n-1}$. Ce qui revient à 663991 & 1015625, à peu près comme deux à trois.

Probleme II. Deux Joüeurs, qu'on marquera par les lettres *A* & *B*, conviennent d'un nombre de parties à qui jettera un petit palet plus près d'un but : on les suppose également adroits en cet exercice, & qu'aprés quelques parties il en reste 4 à gagner à *A*, & 6 à *B*. On demande quel est leur *sort* en cette occasion ; & s'ils rompent alors leur jeu, en quelle proportion ils doivent partager la somme qu'ils avoient déposée ? Il est manifeste que s'ils continuoient de joüer, il ne sçauroit leur rester au plus que 9 parties. Il faut donc élever $a + b$ à la neuviéme puissance : & toùs les termes où a aura quatre, ou plus de quatre dimensions, seront favorables à *A* ; tous les termes ou b aura six ou plus de six dimensions, le seront à *B* : & le sort sera en la raison de ces termes.

Mais s'ils ne sont pas d'une adresse égale, & que celle de *A* soit à celle de *B*, comme 3 à 2, il faudra exposer les termes a &

par 3 & 2. Ce qui mettra le *sort* de *A* à celui de *B* en raison de 1759077 à 194048. S'ils sont trois Joüeurs qui quittent le jeu, avant qu'aucun d'eux ait gagné le nombre des parties dont ils étoient convenus, leur *sort* pourra être décidé à peu près de la même maniere, comme Mr. de Moivre l'explique au Probléme VIII.

Dans le Probleme V. il s'agit de convenir d'un *parti* égal entre deux Joüeurs, dont l'un jettera les dez, & s'engagera à amener un certain nombre de points : il sçait combien de coups lui sont favorables, & combien lui sont contraires, en jettant une fois les dez, le nombre de ceux-là est a, & le nombre de ceux ci est b. On demande de combien de fois ils doivent convenir ?

Ce nombre de fois étant x, l'égalité du parti fait $\overline{a+b}^{x} - b^{x} = b^{x}$, ou $\overline{a+b}^{x} = 2b^{x}$. La formule que donne Mr. de Moivre se réduit à trouver le Logarithme hyperbolique de 2, qui est 7 : à la verité elle est pénible en soi, mais elle devient agréable dans l'application.

Par exemple, s'ils sont convenus d'amener deux points avec deux dez, celui qui jette les dez n'a qu'un bon coup contre 35 mauvais. Auquel cas il faut multiplier 35 par 7, & 24. 5 marquent qu'il doit demander à jetter les dez 24 ou 25 fois.

Et s'ils sont convenus d'amener trois points avec trois dez, puis qu'il n'y a qu'un

coup où cela arrivera contre 215 où il n'arrivera pas, il faut multiplier 215 par 7, & le produit 150. 5 marquera que les dez doivent être jettez 150 ou 151 fois.

En general, s'il faut trouver de combien de fois les Joüeurs doivent convenir pour amener un certain nombre de points en jettant un certain nombre de dez, il faut prendre $p+1$ pour le nombre des points, n pour le nombre des dez, f pour le nombre de leurs facettes ou de leurs côtez; & faire $p-f=q$, $q-f=r$, $r-f=s$, $s-f=t$, & ainsi de suite. Alors le nombre de fois à jetter les dez se déterminera par cette formule.

$$+\frac{p}{1}\times\frac{p-1}{2}\times\frac{p-2}{3}\ \&c.$$

$$-\frac{q}{1}\times\frac{q-1}{2}\times\frac{q-2}{3}\ \&c.\times\frac{n}{1}.$$

$$+\frac{r}{1}\times\frac{r-1}{2}\times\frac{r-2}{3}\ \&c.\times\frac{n}{1}\times\frac{n-1}{2}.$$

$$-\frac{s}{1}\times\frac{s-1}{2}\times\frac{s-2}{3}\ \&c.\times\frac{n}{1}\times\frac{n-1}{2}\times\frac{n-2}{3}.$$

Et ainsi de suite, en observant de prendre les $\frac{p}{1}\times\frac{p-1}{2}\times\frac{p-2}{3}$, $\frac{q}{1}\times\frac{q-1}{2}\times\frac{q-2}{3}$ & les autres selon le nombre des dez moins un, c'est à dire, autant qu'il y a d'unitez en $n-1$.

Ceci s'éclaircira par un exemple. Un des Joüeurs avant que de s'engager à amener 16 points en jettant quatre dez, veut s'ins-

truire de ce qu'il peut esperer, ou de son *sort*. En suivant la formule précedente, il mettra.

$$+\frac{15}{1} \times \frac{14}{2} \times \frac{13}{3}. \quad = 455.$$

$$-\frac{9}{1} \times \frac{8}{2} \times \frac{7}{3} \times \frac{4}{1}. \quad = 336.$$

$$+\frac{3}{1} \times \frac{2}{2} \times \frac{1}{3} \times \frac{4}{1} \times \frac{3}{2}. \quad = 6$$

La somme 455 — 336 + 6 ou 125, est le nombre de fois dont il doit convenir pour faire son *parti* égal. S'il gageoit qu'il amenera 15 points avec 6 dez, il devroit convenir de 1666 fois: & pour 27 points avec 6 dez, il devroit encore convenir de 1666 fois. En ce dernier cas le moins de points que les 6 dez puissent apporter est 6; & le plus est 36; les nombres 15 & 27 également distans de ces deux extremitez demandent pour l'égalité du sort que les dez soient jettez autant de fois. Et il arrivera toujours que le nombre de fois à jetter les dez sera égal, quand il s'agira d'un nombre de points également distant des deux extremitez.

Par une méthode semblable Mr. de Moivre regle le degré d'esperance qu'un Joüeur peut concevoir d'amener deux ou plusieurs fois le même nombre de points.

Probleme XV. Trois Joüeurs désignez par les lettres *A*, *B*, *C*, qui n'ont aucun avantage les uns sur les autres, mettent chacun leur écu au jeu, & conviennent

1°. Que deux commenceront à joüer l'un contre l'autre. 2°. Que celui qui perdra mettra un écu, & se retirera pour faire place au troisiéme. 3°. Qu'ils se releveront ainsi l'un après l'autre. 4°. Que celui qui gagnera deux parties de suite, emportera toute la somme. Il s'agit de décider du *sort* de chacun.

On peut s'imaginer que le jeu va à l'infini par des revolutions perpetuelles.

En la premiere *A* gagne *B*, & la somme devient $3 + p$ ou de quatre écus & va toujours en augmentant d'un écu

Pareillement en la seconde.

A gagne *B*	$3 + 1p$
C gagne *A*	$3 + 2p$
B gagne *C*	$3 + 3p$
A gagne *B*	$3 + 4p$.
C gagne *A*	$3 + 5p$
B gagne *C*	$3 + 6p$

Et ainsi de suite.

Un des assistans marqué *R*, voyant que *A* a gagné une partie contre *B*, veut traiter avec lui de son *sort*, ou de l'esperance d'emporter toute la somme qui se trouvera au jeu. Pour estimer cette esperance, il faut considerer que le *sort* de *A* se mettant la premiere fois à joüer contre *C*, est $\frac{3 + 2p}{2}$. Dans la seconde revolution la somme sera $\frac{3 + 5p}{2}$: mais afin que *A* l'emporte, il doit arriver premierement qu'il perde contre *C*, secondement que *C* perde contre *B*, troisiémement que *A* gagne contre B, & qu'enfin il gagne contre

C, c'est à dire, qu'il y a quatre parties. Or en chaque partie le sort de chaque Joüeur est $\frac{\text{la somme}}{2}$; donc pour cette quatriéme partie le *sort* de *A* devient $\frac{3 + 5p}{2 \times 8}$: pour la troisiéme revolution son *sort* est $\frac{3 + 8p}{2 \times 8 \times 8}$, pour la 4e. $\frac{3 + 11p}{2 \times 8 \times 8 \times 8}$, & ainsi consécutivement.

Tous les sorts de *A* forment donc une progression Geometrique infinie & semblable à celle-ci $\frac{n}{b}$, $\frac{n + d}{bb}$, $\frac{n + 2d}{b^3}$, $\frac{n + 3d}{b^4}$, &c. laquelle étant égale à $\frac{n}{b + 1}$ $+ \frac{d}{bb - b + 1}$, servira à faire connoître la valeur de tous les sorts de *A* ramassez ensemble. Car les partageant en ces deux manieres $\frac{3}{2} \times 1 + \frac{1}{8} + \frac{1}{8 \times 8} + \frac{1}{8 \times 8 \times 8}$ &c. & $\frac{p}{2} \times 2 + \frac{5}{8} + \frac{8}{8 \times 8} + \frac{11}{8 \times 8 \times 8}$ &c. La premiere de ces progressions 1, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{8 \times 8}$ &c. multipliée par $\frac{3}{2}$ donne $\frac{12}{7}$; la seconde $\frac{5}{8}$, $\frac{8}{8 \times 8}$ &c. donne $\frac{5}{7} + \frac{3}{49} = \frac{38}{49}$, &

$2 + \frac{38}{49} = \frac{136}{49}$, qui enfin multiplié par $\frac{p}{2}$ fait $\frac{68}{49}\,p$. Ainsi la somme totale des sorts de *A* est $\frac{12}{7} + \frac{68}{49}\,p$, qui sont environ trois écus & demi.

En suivant la même méthode on trouvera la somme totale des sorts de *B* $\frac{3}{7} + \frac{31}{49}$, qui vaut près d'un écu & demi. Celle de *C* est $\frac{6}{7} + \frac{48}{49}$, & vaut un peu moins de deux écus.

Un autre des assistans marqué *S*, s'accorde de prendre sur soi le risque que *A* court, de mettre autant d'écus au jeu qu'il perdra de parties. On demande d'estimer les sujets de crainte que *A* doit concevoir d'être obligé à mettre au jeu, & ce que *S* peut exiger de lui pour l'en délivrer & par forme d'assûrance.

Il est évident que le risque est $\frac{1}{2}\,p$ pour A à chaque partie qu'il joüe : & que s'exposant à joüer contre *C*, il court risque de $\frac{1}{2}\,p$. C'en seroit de même pour les deux parties qu'il joüera dans les revolutions suivantes, s'il y avoit assûrance qu'elles seront continuées à l'infini. Mais considerant qu'elles peuvent être interrompuës, & qu'il y a à gager 3 contre 1 que A ne retournera pas au hazard de perdre contre *B*; veu qu'il faut que *C* perde contre *B* & que *A* gagne contre *B*, ce qui fait 4 ; & que

ce hazard eſt doublé pour la partie que *A* aura enſuite à joüer contre *C*, & que ce ſera de même à l'égard de toutes les revolutions ſuivantes : il naît deux progreſſions Geometriques, & jointes en une ſeule pour les parties de *A* contre *B* & *C* en chaque revolution $\frac{1}{2}p$, $\frac{1}{8}p$, $+ \frac{1}{16}p$, $\frac{1}{64}p + \frac{1}{128}p$, $\frac{1}{512}p + \frac{1}{1024}p$ &c. $= \frac{5}{7}$. En cette progreſſion compoſée le hazard de perdre d'abord contre C, eſt $\frac{1}{2}$, le hazard de perdre en retournant à joüer contre *B* & puis contre *C* eſt $\frac{1}{8} + \frac{1}{16}$, donc le premier denominateur eſt 4 multiplié par 2, & le ſecond dénominateur eſt le premier multiplié par 2. D'où l'on appercevra facilement la compoſition des dénominateurs pour les autres termes.

Par la même méthode tous les riſques que court B, ſe réduiſent à $\frac{1}{7}$; & ceux que court *C* à $\frac{6}{7}$.

Venons maintenant à comparer l'avantage & le déſavantage de chaque Joüeur par la conſtitution du jeu.

A pour la ſomme totale de ſon ſort, ou de ſes eſperances, reçoit de *R*, $\frac{12}{7} + \frac{68}{49}p$.

Il donne par forme d'aſſûtance à *S* $\frac{5}{7} =$ $\frac{35}{49}p$.

Donc ſon avantage eſt . . . . $\frac{12}{7} + \frac{33}{49}p$.

D'où il y a à ſouſtraire l'écu ou $\frac{7}{7}$ qu'il avoit d'abord mis au jeu, & ſon gain revient à $\frac{5}{7} + \frac{33}{49}p$

B reçoit de *R* $\frac{3}{7} + \frac{31}{49}p$.

Il donne à *S* $\frac{3}{7} = \frac{21}{49}p$.

Son avantage paroît être $\frac{3}{7} + \frac{10}{49}p$.

Mais à cause qu'il avoit mis au jeu un écu, & un autre écu pour avoir perdu la premiere partie contre *A*, c'est à dire, qu'il étoit en avance de $\frac{7}{7} + p.$
laquelle étant soustraite de son avantage lui laisse $\frac{4}{7} - \frac{19}{49} p.$

C reçoit de *R* $\frac{6}{7} + \frac{48}{49} p.$

Il donne à *S* $\frac{42}{49} p.$

Il a de reste $\frac{6}{7} + \frac{6}{49} p.$

Et d'autant que l'écu ou $\frac{7}{7}$ qu'il avoit mis au jeu, doit être soustrait, il n'a en effet que $- \frac{1}{7} + \frac{6}{49} p.$

On a jusqu'à present supposé p pour un écu : pensons qu'il est indéterminé, & qu'en changeant les signes de l'état où nous avons vû *C*, soit $\frac{1}{7} - \frac{6}{49} p = 0$; par là nous avons $p = \frac{7}{6}$ de l'écu mis d'abord au jeu par chaque Joüeur : en sorte qu'ils conviennent d'un écu & dix sols par chaque partie perduë. En ce cas l'avantage des trois Joüeurs est égal. Si ce que chacun doit payer à chaque partie qu'il perdra, est en moindre raison que 7 à 6, c'est à dire, qu'ils payent moins d'un écu & dix sols pour chaque partie perduë, l'avantage de *C* est moindre que celui de *A* & de *B*. Au contraire l'avantage de *C* devient plus grand ; si la raison de ce qu'ils doivent payer en perdant chaque partie, est plus grande que de 7 à 6, c'est à dire, s'ils doivent payer plus de soixante & dix sols.

Mr. de Moivre tire du Probleme précedent

dont les Corollaires suivans. 1°. Après la premiere partie gagnée par A, la probabilité de gagner pour chacun devient comme $\frac{12}{7}$, $\frac{6}{7}$, $\frac{3}{7}$, ou 4, 2, 1 : 4 pour *A*, 2 pour *C*, 1 pour *B*.

2°. Un des assistans *R* peut, avant que les Joüeurs commencent, s'engager à payer la somme déposée, & à payer pour toutes les parties perduës, à condition qu'il lui sera donné 3 + 3 *p*.

3°. La même méthode peut pareillement s'appliquer à differens cas. Comme si l'adresse entre dans le jeu, & qu'elle soit inégale dans les Joüeurs selon une raison donnée. S'ils sont convenus que celui qui gagnera une partie, tirera une certaine portion de la somme déposée au jeu, comme un $\frac{1}{10}$; gardant cette progression qu'à chaque partie ce soit le 10e. du reste de la somme. Enfin si plus de trois Joüeurs conviennent ensemble à de semblables conditions.

Le probleme XX. est très-beau, renferme en soi une grande varieté de cas, & peut être appliqué à plusieurs questions. Deux Joüeurs, *A* & *B*, dont l'habileté est comme *a* & *b*, apportent au jeu un certain & égal nombre d'écus, & conviennent qu'à chaque partie qu'un d'eux perdra, il donnera à l'autre un écu; & de plus qu'ils ne cesseront point de joüer, que l'un n'ait gagné tous les écus de l'autre. Sur quoi deux des assistans, *R* & *S*, veulent gager

ſur le nombre des parties que le jeu durera.

Mr. de Moivre examine le probleme ſelon pluſieurs cas, & donne enfin cette ſolution generale.

Soit n le nombre des écus que chacun des Joüeurs apporte au jeu, & $n + d$ le nombre des parties ſur lequel R & S gagnent : & au cas que d fût nombre impair, ſoit pris $n + d - 1$. Il faut premierement élever $a + b$ à la puiſſance de n, & faire $\overline{a + b}^{n}$. 2°. Retrancher le premier terme & le dernier de cette puiſſance, & multiplier les autres termes par le quarré de $a + b$ ou par $aa + 2ab + bb$. 3°. Après avoir retranché le premier terme & le dernier du produit, multiplier encore les autres termes par le même quarré $aa + 2ab + bb$. 4°. Réïterer de ſemblables operations autant de fois qu'il y a d'unitez en $\frac{1}{2} d$. Enfin le dernier produit ſera le numerateur du ſort de S : & le dénominateur ſera toujours $\overline{a + b}^{n+d}$.

Par exemple, deux Joüeurs de force égale apportent chacun quatre écus, & R gage contre S, qu'en dix parties l'un aura gagné les quatre écus de l'autre : le *ſort* de S ſera $\frac{35}{64}$.

Et ſi les deux Joüeurs apportent chacun cinq écus, & que l'adreſſe de l'un ſoit à celle de l'autre comme 2 à 1, & que R gage encore pour dix parties, le *ſort* de S ſera $\frac{3800}{6561}$.

Août 1712.

On renvoye le Lecteur au traité de Mr. de Moivre pour la démonstration, & pour les autres problemes, où il trouvera à exercer agréablement son esprit. En apprenant à regler la destinée des Joüeurs, il employera son tems à quelque chose de meilleur que le jeu, & il viendra à le mépriser.

Ce traité de Mr. de Moivre est inseré dans les Memoires de la Societé, ou de l'Academie Royale de Londres, *Philosophical Transactions*, pour les mois de Janvier, Février & Mars, 1711. Il en a fait tirer quelques exemplaires en particulier, & on lui est obligé de celui qu'on a reçu de sa part avec une lettre très-civile.

ARTICLE CXX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, D'IENA.

SI les Auteurs n'ont de fortes raisons de cacher & de changer leurs noms, ils sont inexcusables *de preparer des tortures aux Saumaises futures*. Ce n'est pas qu'après y avoir mieux reflechi on ne soit tenté de croire qu'une loi qui obligeroit tous les Auteurs à se nommer, ne reçût

de grandes oppoſitions de la part des Critiques. Cette loi leur enleveroit un fond de conjectures qui produit au moins la moitié de leurs écrits. Combien de diſſertations ſur le veritable Auteur de certains ouvrages ? Combien de livres ſur les Auteurs ſuppoſez anonymes pſeudonymes ? Le gros ouvrage de Placcius n'a point épuiſé la matiere : Mr. Heuman y a fait des additions qui ne ſeront pas les dernieres. Il y en a de trois eſpeces dans l'ouvrage de Mr. Heuman, les premieres ſuppléent à ce qu'a dit Placcius de certains Ecrivains. Les ſecondes éclairciſſent des endroits obſcurs de cet Auteur : les additions de la troiſiéme eſpece découvrent quelques Auteurs anonymes & pſeudonymes, dont Placcius n'a point parlé. Toutes ces additions ſont précedées d'un traité où Mr. Heuman tâche de réduire en art la maniere de découvrir les Auteurs qui ont voulu ſe cacher : il rapporte d'abord les differentes manieres dont ils ont défiguré leurs noms : il examine s'il n'y a rien de vicieux & de condamnable, dans

cette envie qu'ont eû plusieurs de cacher leur nom, ou d'en prendre un faux. Enfin il donne des regles pour déchifrer les noms énigmatiques, & pour découvrir les Auteurs cachez ; mais il avouë que ses regles ne sont pas infaillibles.

Christophori-Augusti Heumanni de libris anonymis & pseudonymis schediasma, complectens observationes generales & spicilegium ad Vincentii Placcii theatrum anonymorum & pseudonymorum. Ienæ, chez Felix Bielke 1710. *in* 8°.

DE HALL.

Mr. Gundlingius a choisi l'Empereur Henri l'Oiseleur pour son Heros, & c'étoit en effet un grand Prince. Mr. Gundlingius, délicat sur la gloire de son Heros, & peu content des autres Historiens de cet Empereur, a entrepris de le faire mieux connoître. Il n'a rien oublié pour rendre son ouvrage parfait, & il est vrai qu'il y déterre des faits inconnus jusqu'ici, qu'il y releve plusieurs fautes de Chronologie, & qu'il répand beaucoup de lumiere

sur l'histoire de ce tems-là. Blondel, les Peres Chiflet, Mabillon & Pagi, éprouvent sa censure.

Nicolai Hjeronimi Gundlingii de Henrico aucupe Franciæ Orientalis Rege liber singularis. In 4°. Hallæ Saxonum, 1711.

DE LEMGOW.

Mr. Hamelman nous a donné une histoire de Westphalie sçavante, mais alterée par des préjugez de secte.

Hermanni Hamelmanni opus Genealogico-Historicum de Vestphalia & Saxonia inferiori, in quo non solum res gestæ sæculi XVI. & anteriorum temporum, tam Ecclesiasticæ quam politicæ, fideliter exhibentur, sed & de totius Vestphaliæ provinciis, urbibus, incolis veteribus, Viris litteratis, Comitum familiis, ac imprimis de renatâ in præcipuis Vestphaliæ & reliquæ Saxoniæ civitatibus puriore Evangelii doctrinâ, accuratissima Historia traditur. Lemgoviæ, apud Meyerum, in 4°-

Mr. Meinders fait imprimer chez le même Libraire l'histoire de la

Vestphalie ancienne & moderne par les medailles.

Historia numismatica veteris Saxoniæ antiquæ & modernæ.

D'U L M E.

Mr. Reingmachers a examiné dans une dissertation imprimée chez Ruhnen quel secours l'histoire peut tirer des medailles & des monnoyes.

Danielis Reingmachers dissertatio historico-politica de nummis cum usu valentibus, tum memorialibus, cum quæstione principale quid de historia numismatica censendum sit. In 4o.

DE FRANCFORT.

Mr. Langius Professeur de Philosophie à Giessen a travaillé en Critique sur le tableau de Cebes, ouvrage allegorique d'un ancien Philosophe qui renferme une espece de Morale, & qui a été souvent imprimé & traduit avec le Manuel d'Epictete.

Johannis Christophori Langii Professoris Philosophiæ in Academia Gissena de

Cebetis Thebani fabula commentatio Philologico-critica. Francofurti, apud Hockerum in 8°.

D'ITALIE, DE FLORENCE.

La traduction de quelques homelies de saint Chrisostome, & d'une homelie de Saint Basile dont je vous ai parlé, & qui est dédiée à l'Archevêque de cette ville, l'Illustrissime Seigneur Thomaso Bonaventura de Comti, est l'ouvrage *de Mr. Luchini* Prêtre. Il est de l'Academie de Florence; après cela vous ne douterez pas de l'élegance de sa version.

DE ROME.

Quelque estimée que soit la traduction que Vossius a donnée des Oraisons de Demosthene, Monsieur l'Abbé Lucchesini y a découvert beaucoup de fautes qui l'ont porté à en entreprendre une nouvelle, & à donner en même tems une nouvelle édition Grecque & Latine de ce modele de la grande éloquence : on acheve de l'imprimer,

Le nouveau Traducteur a crû, & a eû raiſon de croire, qu'il devoit d'abord combattre la prévention favorable où l'on eſt pour Volſius. C'eſt à critiquer la verſion de ce ſçavant Aleman que la préface de l'Abbé Italien eſt employée. Mr. Lucchesſini releve un grand nombre de fautes dans l'ancienne verſion: il a accompagné la ſienne de beaucoup de notes.

Ce ſçavant Abbé n'eſt pas le ſeul de nos beaux eſprits qui s'attachent à faire revivre les anciens Auteurs. Mr. l'Abbé Adami prépare une nouvelle édition de Libanius en ſix volumes *in folio*: il n'eſt pas dans la même neceſſité où s'eſt trouvé Mr. Luccheſini, de combattre les préjugez du Public en faveur des éditions précedentes, on convient aſſez de l'imperfection de celle de Morel, quoique la meilleure de toutes: elle ne renferme pas tout ce qu'on avoit alors d'ouvrages de Libanius, & l'on en a découvert un grand nombre depuis que cette édition a paru. Mr. de Valois en avoit ramaſſé beaucoup, & il auroit pré-

venu Mr. Adami, si la mort ne l'avoit empêché de mettre la derniere main à cet ouvrage. La bibliotheque du Vatican a fourni au nouvel Editeur plusieurs ouvrages de Libanius qui n'ont point encore été imprimez : on en a déterré en Alemagne quelques-uns. Mr. Adami fera paroître les Oraisons avant les Epitres, & il compte que le premier tome paroîtra cette année.

D'ANGLETERRE, D'OXFORD.

Il a paru ici une fort belle édition de Velleïus Paterculus. L'Editeur l'avoit fait imprimer dès l'année 1692. & son édition fut bien reçûë : il l'a perfectionnnée, & peut encore se répondre de l'approbation du Public. Le caractere & le papier sont beaux selon la loüable coûtume de nos Libraires. On a au bas des pages les varietez des manuscrits, & des autres éditions, & les conjectures de quelques Critiques & de l'Editeur sur les endroits qui paroissent corrompus. Cet agréable Historien a

grand besoin d'un pareil secours, les Copistes l'ont sont maltraité : Nicolas Heinsius, qui possedoit autant qu'aucun autre le talent de remedier aux fautes des anciens Copistes, & qui en a fait de si heureuses experiences sur Virgile, Ovide, Claudien, Prudence, avoit aussi travaillé sur Velleïus. Il en donna une belle édition en 1678. & il en préparoit une autre encore plus parfaite. On a en Hollande un exemplaire corrigé de sa main ; il seroit à souhaiter que l'Editeur l'eût vû, & en eût profité. Les notes que promet le tître sont un choix de ce que les plus habiles Critiques ont dit sur Velleïus : elles sont suivies d'une table très-ample, des faits remarquables, des maximes sensées,& des expressions singulieres qu'on trouve dans les deux livres de l'Auteur.

Je ne dois pas laisser passer cette occasion de vous demander justice d'un Ecrivain de vôtre connoissance, qui traite le stile ingenieux de Velleïus de stile atroce, *stilus atrox*. Que veut-il dire? A-t'il une idée bien nette de la prétenduë atrocité de

ſtile ? Ne prend-il point l'atrocité pour la vivacité, la fineſſe des expreſſions, pour cette délicate brieveté qui peint d'un trait les objets les plus étendus, & qui donne tant de force & tant de beauté aux penſées, pour une élegance pure, mais ſerrée, qui ne ſente point le déclamateur, mais l'homme & de qualité & d'eſprit ? Si c'eſt là un ſtile atroce, l'épithete convient à Velleïus.

J'avois preſque oublié de vous marquer que l'Editeur Anglois a mis au commencement de ſon volume les annales de la vie de Velleïus par Mr. Dodwel, abregées & réduites à ce qui regarde préciſément ſon Auteur.

M. Velleii Paterculi quæ ſuperſunt cum variis lectionibus optimarum editionum doctorum virorum conjecturis & caſtigationibus & indice locupletiſſimo: Accedit adnotationum libellus. Oxoniæ, in 8o. pages 262. 1711.

DE HOLLANDE, DE DORDRECHT.

Mr. Jensius Recteur de l'Ecole de cette ville vient d'y faire imprimer un nouvel abregé de Tite-Live à l'usage des Ecoliers ; il en a retranché tout ce qui lui a paru moins utile, & n'a conservé que la narration des grands évenemens de l'histoire Romaine. L'ancien abregé de Tite-Live, tout imparfait qu'il est, est devenu si funeste par la perte qu'il a causée de la plus grande partie de ce bel ouvrage, qu'on ne recevra qu'avec chagrin celui-ci ; & plus il sera exact & agréable à lire, plus il causera de frayeur, pour ce qui nous reste du grand ouvrage, plus il fera ressouvenir de nos pertes.

Titi-Livii Patavini historiarum corpus concinnius, in Gymnasio Dordraceno 1711.

Mr. Jensius a eû de grands démêlez avec le Poëte Pierre Francius : ses remarques critiques sur Lucien, *Lectiones Lucianeæ*, lui ont fait honneur.

Août 1712.

D'AMSTERDAM.

Mr. Vepfer a fait imprimer une histoire des Apoplectiques, *historia Apoplecticorum, in* 8°. Les effets funestes de cette maladie ont des causes si differentes, & presque toûjours si peu connuës, que d'habiles Medecins avoüent que les remedes qu'on employe contre cette maladie, tuent aussi souvent que le mal. L'apoplexie peut venir d'un épaississement de sang, elle peut venir d'une dissolution de sang, elle peut venir d'une abondance de sang, elle peut venir d'un défaut de sang. Une fermentation étrangere, un acide coagulant, peuvent la causer sur le champ : elle peut venir d'une obstruction, ou d'une contraction des nerfs; elle peut venir d'une dilatation ou d'un relâchement des nerfs; elle est quelquefois la suite d'une indigestion, quelquefois elle vient d'une diete outrée; un transport de joye l'amene, & plus souvent un violent chagrin la produit; nn travail qui épuise, un

repos aſſoupiſſant, ſont encore mis au nombre de ſes cauſes. L'hiſtoire des Apoplectiques eſt donc un livre très-utile, puiſqu'on ne peut diſtinguer ces differentes apoplexies que par des obſervations réïterées.

Mr. Bohnius a écrit ſur les rapports de Chirurgie : on eſtime ſes ouvrages.

Johannis Bohnii de renunciatione vulnerum in 8°.

D'UTRECHT.

Mr. Maſſon, frere d'un Miniſtre refugié établi en Angleterre, où il a pris le parti de l'Egliſe Anglicane & s'eſt fait connoître par pluſieurs ouvrages, eſt l'Auteur du nouveau Journal François qui paroît ici ſous le tître d'Hiſtoire de la Republique des Lettres ancienne & moderne.

DE LYON.

Leonard de la Roche Libraire ruë merciere à l'occaſion, vient de faire imprimer une nouvelle traduction en François, *de l'Arcenal de Chirurgie de Jean Scultet Medecin & Chirurgien de la Republique d'Ulme*,

en un volume *in* 4°. divisé en deux parties qui contiennent 550 pages.

Ce livre fut traduit pour la premiere fois à Lyon il y a 45 années, par Mr. de Bosc Medecin & Chirurgien.

Mais comme la Chirurgie a fait beaucoup de progrès depuis ce tems, & qu'il ne manquoit à cet ouvrage pour le rendre parfait, que d'en corriger le stile, & d'y ajouter les nouvelles découvertes que l'on a faites & les remedes convenables à chaque maladie, le Libraire l'a fait nouvellement traduire par un celebre Medecin, qui a déja donné au Public *la traduction de toutes les œuvres de Michel Etmuler*, Medecin Aleman, *du traité du bon choix des medicamens de Ludovicus, commenté par le même Etmuler*, du *Tresor de Medecine de Thomas Burnet Medecin Anglois*, des *observations de Medecine de Muys*, de *la pratique de Medecine de Mayerne, & de l'histoire anatomique de Graaf.*

Le même Libraire donnera dans peu de tems *la traduction de l'Anatomie complette & reformée de Blancard*,

par le même Traducteur, enrichie de toutes ses planches, que ce Libraire a fait graver avec toute l'exactitude possible.

On peut dire sans prévention que l'Arcenal de Scultet tient un des premiers rangs parmi les meilleurs livres de Chirurgie. Il comprend en quarante huit tables, tous les instrumens qui ont été inventez, tant par les Anciens, que par les Modernes, avec la maniere de s'en servir, & de faire sur le corps humain toutes les operations & les remedes qui conviennent à chaque maladie.

Il est augmenté d'un traité general des dislocations, des fractures, de la meilleure maniere de les réduire & de les bander, & d'un traité complet des accouchemens naturels & contre nature. Parmi les traitez qu'on a joint à ce livre, outre plusieurs additions qui ont été faites à chaque chapitre, on y trouvera la maniere de faire l'operation de la fistule de l'anus, avec deux instrumens propres pour y réüssir, & la faire adroitement & avec plus de facilité; & une dissertation fort

fort curieuſe ſur un monſtre né à Lyon le 28. Septembre 1702. dans laquelle ſont expliquez d'une maniere ſenſible & fort naturelle pluſieurs phenomenes rares & ſurprenans que l'on a obſervez dans ce monſtre.

Il y a encore dans le même volume une deſcription de deux monſtres humains, l'un né à Lyon le 5. Mars 1671. & l'autre à Witemberg le 5. Juillet 1651.

La ſeconde partie renferme cent & trois obſervations & cures faites par l'Auteur, qui éclairciſſent & confirment la méthode qu'il a propoſée dans la premiere.

Ce livre ſe vend à Paris chez Etienne Ganeau vis-à-vis la fontaine St. Severin.

DE PARIS.

Le Public apprendra ſans doute avec beaucoup de joye que Mr. l'Abbé Flechier Docteur de Sorbonne Chanoine & Archidiacre de Niſmes, fait imprimer chez Raimond Maziere & Guillaume Cavalier le fils

ruë Saint Jacques, *les Sermons prêchez devant le Roi, & les discours synodaux de son illustre oncle, en trois tomes in 12.* Feu Mr. l'Evêque de Nismes les revoyoit pour les donner au Public quand il est mort, & c'est de tous ses ouvrages ce qu'il a le plus travaillé.

Un jeune Poëte Norman, nommé Ybert, a prêté sa plume au cidre, pour se plaindre du mépris que le défenseur du vin de Champagne a marqué pour cette liqueur. C'est une Ode de bon goût, on l'a imprimée avec une traduction en vers François.

On a fait de nouvelles éditions *de l'usage des parties du corps humain par Verduc.*

De la pratique des maladies aiguës par Tauvry.

On a imprimé *la pratique des maladies Chroniques du même Auteur.* C'est d'Hourry qui vend ces livres.

Ganeau vend un *traité de la dissenterie par Mr. Maubec.*

Il paroît une *histoire abregée & nouvelle des Sevennes.*

Simart vend *le livre de la sagesse tra-*

duit en François, avec des reflexions morales sur chaque verset, & une instruction pour les Chevaliers de Malte.

Nous avons reçu une lettre sans signature d'un homme d'esprit, qui convient de bonne foi, que né de parens Juifs & élevé d'abord par eux, l'éducation Chrétienne qu'il a reçuë ensuite n'a pû effacer entierement les préjugez de l'enfance; que sans être Juif, il n'est pas Chrétien. Il nous propose des doutes, dont il nous demande l'éclaircissement. Il l'aura dans peu. Nous lui rendons grace de quelques avis qu'il nous donne, & il verra que nous en avons profité.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Août 1712.

ART. CIX. *Moeurs & coûtumes des François dans les differens tems de la Monarchie, par Mr. Louis le Gendre Chanoine de l'Egliſe de Paris.* Page 1301

ART. CX. Jo. Franciſci Buddæi Theologiæ D. & P. Exercitatio de origine & poteſtate Epiſcoporum. *Diſſertation ſur l'origine & la puiſſance des Evêques, pour examiner le ſentiment particulier de Mr. Henri Dodwel, par Jean François Budde Docteur & Profeſſeur de Theologie.* page 1360

ART. CXI. Fabulæ antiquæ ex Phedro ferè ſervatis ejus verbis deſumptæ, & ſoluta oratione expoſitæ. *Fables anciennes priſes de Phedre & miſes en proſe, avec les fables d'Eſope traduites par Romulus, toutes tirées d'anciens manuſcrits & éclaircies par des notes, par Jean Frederic Nilant.* p. 1369

ART. CXII. *Commentaire literal sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. Augustin Calmet Religieux Benedictin de la Congregation de St. Vanne & de St. Hydulphe, les trois premiers livres des Rois,* page 1371

ART. CXIII. *Instruction familiere sur la Prédestination & sur la Grace, par demandes & par réponses.* p. 1399

ART. CXIV. Elementa Physices methodo Mathematicâ demonstrata. *Les Elemens de Physique démontrez selon la méthode des Mathematiciens, avec deux dissertations touchant la cause de la solidité des corps, & de la résistance des liquides, par Wyer Guillaume Muys Docteur en Medecine, Professeur de Mathematiques à Franequer, & membre de l'Academie des Sciences de Berlin.* p. 1402

ART. CXV. *Oraison funebre de très-Haut & très-Puissant Seigneur, Louis-François Duc de Boufflers, Pair & Maréchal de France, prononcée à Paris dans l'Eglise des PP. Minimes de la place Royale le 17. Decembre 1711. par le Pere de la Ruë Jesuite.* p. 1420

ART. CXVI. *Lettre de Mr. Pescadour Medecin de Tulle au P. T. J. sur les causes de l'épilepsie & de la catalepsie.* p. 1431

ART. CXVII. Il sacrificio del cuore e della mente, fatto alla Patria del Sereniſſimo Dominico Maria de Mari, nell'aſſumere il Principato di Genova. *Sacrifice du cœur & de l'esprit fait à la Patrie par le Sereniſſime Dominique Marie de Mari, quand il a accepté le Gouvernement de la Republique de Genes. Discours du P. Arrighi Jesuite.* p. 1446

ART. CXVIII. Synchroniſmus hiſtoriæ univerſalis ſynopticus &c. *Comparaison des tems, qui met sous les yeux l'histoire universelle, & par une nouvelle méthode fait voir ensemble ce qui concerne l'Eglise & l'Empire. Par Jean Jacques Scherrer Ministre de St. Gall.* p. 1450

ART. CXIX. De menſura ſortis &c. *De la mesure du sort, ou de la probabilité des évenemens dans les jeux de hazard. Par Mr. de Moivre Secretaire de la Societé Royale de Londres.* page 1452

ART. CXX. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne, d'Iena. p.1467
De Hall. p.1469
De Lemgow. p.1470
D'Ulme. p.1471
De Francfort. ibid.
D'Italie, de Florence. p.1472
De Rome. ibid.
D'Angleterre, d'Oxford. p.1474
De Hollande, de Dordrecht. p.1477
D'Amsterdam. p.1478
D'Utrech. p.1479
De Lyon. ibid.
De Paris. p.1482

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1712.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	9. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1712.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1712.

ARTICLE CXXI.

TRACTATUS DE SENSIBUS S. Scripturæ & Cabala Judæorum. C'est à dire, *Traité des sens de la sainte Ecriture & de la Cabale des Juifs. Par le R. P. de Bukentop, Recollet & ancien Lecteur de Théologie.* A Louvain, chez Gille Denique, 1704. *in douze, pages* 138.

ON a parlé dans ces Memoires au mois de Juin 1712. d'un excellent ouvrage du même Auteur sur l'Ecriture, postérieur de quelques années à celui-ci, qu'on

n'avoit pas vû alors, & qui certainement merite ici ſa place, comme étant très-utile pour apprendre exactement ce que c'eſt que ſens de l'Ecriture, & pour ſçavoir diſtinguer ſes ſens differens. Le Pere de Bukentop le diviſe en quinze chapitres.

Il remarque au chapitre premier que ce terme, *ſens*, a diverſes ſignifications, & qu'il eſt pris tantôt pour les ſens corporels, & tantôt pour la ſageſſe & la prudence, comme lorſque nous diſons de quelqu'un *qu'il eſt homme de ſens* : mais ici il faut l'entendre pour la choſe ſignifiée & déclarée par la parole, ou par écrit ; de ſorte que le ſens d'un diſcours n'eſt autre que ce qui eſt ſignifié par ce diſcours. Cependant trois choſes ſe trouvent comme liées & renfermées ſous ce terme, à ſçavoir, la choſe déclarée, la penſée qu'en a celui qui l'exprime, la penſée qu'en conçoit celui qui écoute.

Or quoique l'intention de celui qui s'exprime ſoit en quelque maniere accidentelle au ſens, & que les expreſſions portent quelquefois

un autre ſens que n'a prétendu celui qui s'en eſt ſervi, toutefois, quand il s'agit de l'Ecriture ſainte, en tant qu'elle eſt la parole de Dieu, il faut principalement conſiderer l'intention de celui qui nous l'a donnée. D'où le P. de Bukentop forme cette définition. » Le ſens » de la ſainte Ecriture eſt la verité, » ou la penſée, ſignifiée immédiate- » ment, ou médiatement, ſelon » l'intention de Dieu, par les paro- » les de l'Ecriture.

Dans le ſecond chapitre il diſtingue le ſens en immédiat & médiat, c'eſt à dire, que l'un s'offre le premier, & que l'autre ne ſe découvre que par le moyen de ce premier. Le ſens immédiat s'appelle litteral ou hiſtorique, & ſe ſousdiviſe en propre & métaphorique. Le ſens médiat ſe nomme ſpirituel ou myſtique, & ſe ſousdiviſe en allégorique, anagogique & tropologique, ou moral. Si les ſaints Peres ſemblent avoir donné des diviſions differentes, ou elles ſe réduiſent à celle-ci, ou elles ont rapport à plus ou moins

d'uſages de l'Ecriture. Le P. Bukentop cite des paſſages de Saint Jerôme, de Saint Auguſtin, & des anciens Théologiens ſcholaſtiques ; & il dit que Caſſien eſt le premier qui dans ſa conference quatorziéme, a diſtingué exactement les divers ſens de l'Ecriture.

Les trois Chapitres ſuivans ſont deſtinez à expliquer ce qui concerne le ſens litteral, que l'Auteur définit, » être celui que les paroles de » la ſainte Ecriture donnent à en» tendre par elles-mêmes, ou ſigni» fient immédiatement, ſelon l'in» tention du Saint Eſprit, ſoit que » l'expreſſion ſoit propre, ſoit qu'elle » ſoit métaphorique. Ce ſeroit donc trop étendre le ſens litteral, en diſant generalement qu'il eſt de l'intention du Saint Eſprit ; parceque le ſens myſtique en eſt auſſi : au contraire ce ſeroit le trop reſſerrer, en le réduiſant aux ſeules expreſſions propres ; car il eſt évident que les métaphoriques & les figurées, ne ſe doivent point prendre ſelon leur ſignification ſimple & grammaticale, & que perſonne ne s'i-

magine que JESUS-CHRIST ſoit une porte & une vigne.

Puiſque l'Ecriture en toutes ſes parties eſt ſignificative, il eſt hors de doute qu'en toutes ſes parties elle porte un ſens litteral: & ſi Nicolas de Lyre & quelques Peres ſemblent dire qu'en pluſieurs endroits elle n'a qu'un ſens myſtique & ſpirituel, c'eſt qu'ils confondent les expreſſions métaphoriques avec les myſtiques.

Mais il s'agit de ſçavoir, ſi un même endroit de l'Ecriture peut avoir divers ſens dont chacun ſoit litteral? L'opinion de Saint Auguſtin & de St. Thomas, que le Pere Bukentop embraſſe, eſt que tout ſens qui peut ſe tirer des paroles, eû égard à la ſuite du texte, eſt litteral & de l'intention du Saint Eſprit. Vaſquez trouve que cela va trop loin: Medina & Eſtius croyent qu'il n'y a qu'un ſens litteral. Le P. Bukentop ſoutient ſon ſentiment par pluſieurs raiſons. Premierement, il eſtime qu'il eſt digne de Dieu de donner beaucoup à entendre en peu de mots. Secondement, il compte

pour un avantage que les Interpretes en ſe diviſant de ſentimens, ne s'écartent point d'un ſens veritable. En troiſiéme lieu; ſouvent les expreſſions de l'Ecriture ſont en effet ſuſceptibles de pluſieurs ſens. Par exemple, nous liſons en Saint Jean chap. 1. v. 9. Que le Verbe *étoit la vraye lumiere qui illumine tout homme venant dans le monde.* Ce terme, *venant dans le monde*, peut s'attribuer, ou au Verbe, qui venant dans le monde illumine tout homme, ou à tout homme, qui venant dans le monde eſt illuminé par le Verbe. Le ſens eſt de même ſuſpendu dans le Grec, mais la Vulgate le détermine à tout homme. Ainſi en beaucoup d'endroits où la verſion des Septante differe de la Vulgate, cela n'eſt arrivé que parceque le texte Hebreu & indéterminé de ſoi, eſt déterminé ſeulement par les points: c'eſt delà que ces anciens Traducteurs ont dit que Jacob s'inclina par reſpect ſur le bout de la canne que Joſeph ſon fils avoit en la main, au lieu que la Vulgate met qu'il adora Dieu en ſe tournant vers le

chevet de ſon lit. En dernier lieu, il donne pour exemple les premiers mots de la Geneſe qui peuvent s'entendre litteralement ; que Dieu au commencement du tems créa le ciel & la terre, ou qu'il les créa avant toutes choſes, ou qu'il les créa en ſon fils, qui eſt le principe de toutes choſes. De même, ce que dit Iſaïe ch. 53. v. 8. *Qui racontera ſa generation* ? Peut s'entendre à la lettre, ou de la generation éternelle de JESUS-CHRIST, ou de ſa generation temporelle, ou de ſa vie ſur la terre, ou de ce qu'il s'eſt laiſſé une longue poſterité par la converſion des Nations.

Au reſte, il ne reçoit point de ſens litteral qui ſoit de l'intention du St. Eſprit dans cette diverſité de ſens, que celui qui vient des textes originaux. Car ſi un Traducteur fait gliſſer un ſens ſuſpendu, où il n'y en avoit pas, dès-lors il eſt infidelle, & ce n'eſt pas la parole de Dieu. Mais ſi un endroit comporte un ſens propre avec un autre métaphorique, il eſtime l'un & l'autre litteral : comme au ch. 11. v. 1. des Pro-

verbes, *Dieu a en abomination la balance trompeuse*; dans le propre c'est une fausse balance, & dans le figuré c'est un juge inique.

Or le sens litteral peut se diviser en historique, étiologique, analogique : en tant que l'Ecriture raconte des faits, déclare la cause de ces faits, désigne le rapport que l'ancien Testament & le nouveau ont entre eux. Il pourroit aussi se diviser en allégorique, tropologique, anagogique, entant qu'il nous instruit des dogmes, des mœurs, de nôtre fin derniere : mais cette division est communément reservée au sens mystique.

Le P. de Bukentop au chap. 6. & 7. traite du sens spirituel & mystique, qui, selon que Saint Thomas & Saint Bonaventure le définissent, consiste » en ce que des choses signi- » fiées par les paroles signifient d'au- » tres choses. Ce qui revient à la définition ordinaire, » que le sens » mystique est celui que les paroles » de la sainte Ecriture signifient » médiatement selon l'intention du » Saint Esprit. Par exemple, ce qui

est dit dans la Genese chap. 19. & 21. d'Isaac & d'Ismaël, se rapporte de l'intention du Saint Esprit à l'ancien Testament & au nouveau. Et ce que Dieu au liv. 1. des Paralipomenes ch. 22. v. 10. promet à David touchant Salomon, *d'être son pere & de le prendre pour son fils*, se rapporte à JESUS-CHRIST. Un exemple bien évident qu'une chose en peut signifier une autre, c'est ce que Dieu commanda à Isaïe, de marcher nud par les ruës de Jerusalem, pour marquer l'état où le Roi d'Assyrie réduiroit l'Egypte. Ce sens n'est veritable que quand il est fondé sur un type que Dieu a institué, sur une figure qu'il a ordonnée ; & il ne suffit pas qu'il soit amené par comparaison & par convenance. Pour cette raison il est aussi appellé typique & allégorique.

A prendre ainsi le sens mystique, il est indubitable que l'Ecriture en fournit un grand nombre : puisque Saint Paul nous apprend que tout ce qui se passoit sous l'ancien Testament, étoit le type & la figure de ce qui devoit arriver sous le nou-

veau. Comme on entend assez souvent par sens mystiques des applications tirées, & ce qui s'appelle *des conceptifs*, il est croyable, que c'est là seulement ce que rejettent ceux contre qui le P. de Bukentop dispute fortement.

Touchant les paraboles, il dit dans le ch. 8. qu'elles appartiennent au sens litteral métaphorique, & qu'elles sont en effet des métaphores étenduës: quoi qu'elles puissent aussi être rapportées au sens mystique, comme celle du Samaritain & du Levite, & celle de l'Enfant prodigue, à cause que ces histoires, soit vrayes ou feintes, conduisent à l'intelligence d'autres choses que ce qu'elles sont en elles mêmes.

Pour ce qui est des visions faites aux Prophetes, comme celle en laquelle Daniel vit les quatre bêtes, qui marquoient quatre Empires, il aime mieux les rapporter au sens mystique: il fait le même jugement de certains faits qui pronostiquoient l'avenir, comme lors qu'Ahias déchira son manteau en douze piéces, pour signifier la division

des Royaumes de Juda & d'Iſraël.

Puiſque le ſens myſtique ſe diviſe en allégorique, tropologique & anagogique, il faut ſçavoir ce que ces mots ſignifient. L'allégorie, dit le P. de Bukentop au chap. 9. regarde un dogme par rapport à l'Egliſe militante : ainſi Iſaac & Iſmaël, Jonas englouti par la baleine, ſont des allégories des deux Teſtamens & de la mort de Jesus-Christ. La tropologie eſt une moralité : comme lorſque St. Paul en la premiere Epître aux Corinthiens ch. 9. v. 9. cite le paſſage du Deuteronome, *vous ne lierez point la bouche du bœuf dans l'aire*, pour prouver que les Ouvriers Evangeliques meritent que l'Egliſe pourvoye à leur ſubſiſtance. L'anagogie conduit à la conſideration de la vie future : ainſi Saint Paul en l'Epître aux Hebreux ch. 4. v. 10. conclut de ce que Dieu ſe repoſa après la création, que les Saints après leurs travaux paſſeront au repos éternel.

Il faut remarquer avec l'Auteur au ch. 10. que le ſens litteral & les

ſens myſtiques peuvent ſe rencontrer en un même endroit de l'Ecriture ; & Caſſien à ce ſujet apporte l'exemple de Jeruſalem , qui ſelon le ſens litteral eſt la ville capitale de la Judée, & qui ſignifie l'Egliſe dans le ſens allégorique, nôtre ame dans le tropologique , la Cité celeſte dans l'anagogique.

Une queſtion plus importante eſt de ſçavoir , ſi le ſens myſtique peut ſervir de preuve ? Et elle eſt décidée par ce que le P. Bukentop a dit, qu'il eſt auſſi bien que le litteral de l'intention du Saint Eſprit. Il n'approuve donc pas ce que Toſtat & Janſenius de Gand ont avancé , que le ſens myſtique peut avoir ſa place dans les ſermons, mais qu'en Théologie il n'eſt point d'uſage. Ces Auteurs devoient ſe reſtreindre à parler ainſi de certaines applications ingénieuſes qui ne ſont pas fondées dans l'Ecriture.

Le P. de Bukentop , après s'être expliqué dans le ch. 11. & 12. ſur l'autorité du ſens myſtique , examine dans le chapitre ſuivant la maniere de le chercher & de s'en aſſû-

rer. C'eſt, dit-il, en conferant les paſſages de l'Ecriture, dont les uns découvrent la ſignification des autres : ainſi les Apôtres & les Evangeliſtes marquent ſouvent l'accompliſſement de ce qui avoit été annoncé par des types & des figures dans les livres de l'ancien Teſtament. C'eſt auſſi en conſultant la Tradition, & en ſuivant les déciſions de l'Egliſe. Enfin l'analogie & les rapports de l'un & de l'autre Teſtament ſont d'un grand ſecours en cette recherche.

Les Ecrivains ſacrez ont-ils eû l'intelligence de tous les ſens renfermez en ce qu'ils écrivoient, & qui ſont de l'intention du Saint Eſprit dont ils ſuivoient l'inſpiration? La réponſe de l'Auteur à cette queſtion au ch. 14. pouvoit être plus courte : il n'étoit nullement beſoin de dire. 1°. Qu'abſolument il ſe pourroit faire qu'un homme écrivît ce que Dieu lui dicte & lui inſpire, ſans y rien comprendre, comme un Copiſte qui tranſcrit un original dont la langue même ne lui eſt pas connuë. 2°. Qu'il ſe pourroit mê-

me faire absolument qu'il eût une intention contraire à celle de Dieu, ne faisant que prêter sa main à l'inspiration. A Dieu ne plaise que personne ait une telle opinion des Prophetes, & des Apôtres, que Dieu a choisis pour nous annoncer sa parole. Certainement ils n'ont pas ignoré ce qu'ils écrivoient, & ils ont voulu nous le faire connoître comme ils l'ont sçû. Toutefois le P. de Bukentop ne trouve pas d'inconvenient, à ce qu'ils n'ayent pas compris tout le sens des paroles que Dieu leur faisoit dire, & il croit qu'Isaïe, quand il alla annoncer à Ezechias de se préparer à la mort, ignoroit que Dieu prolongeroit les jours de ce St. Roi, & que Jonas ne sçavoit pas que Dieu pardonneroit à Ninive. On ne trouve pas que ces exemples prouvent bien, parcequ'alors ce n'étoient encore, pour ainsi dire, que les commencemens & les ébauches de ce que Dieu avoit dessein de nous apprendre par ces deux Prophetes.

Dans le dernier chapitre il traite du sens *accommodé*, ou emprunté,

lorſq'un paſſage de l'Ecriture eſt pris dans un ſens qu'il n'a pas dans le texte, & qui n'eſt pas celui que le St. Eſprit a voulu nous faire entendre: comme ſi un homme d'âge étoit obligé à faire ſerment, & que le Juge l'avertît par ces paroles de Jesus-Christ : *Vous avez appris qu'il a été dit aux Anciens, vous ne vous parjurerez point.* L'uſage de citer ainſi l'Ecriture en un ſens détourné & *accommodé* eſt quelquefois loüable, quelque fois blâmable, ſelon les diverſes occaſions. Le P. de Bukentop le trouve dans l'Apocalypſe ch. 11. v. 4. où Saint Jean fait alluſion à ce qu'avoit dit Zacharie ch. 4. v. 14. Il eſt ordinaire aux Peres dans les traitez de pieté, & ſurtout à Saint Bernard, les Prédicateurs en font l'ornement de leurs diſcours, mais il doit être exclu des traitez dogmatiques, & ne peut entrer en preuve.

Comme la Cabale promet de faire connoître le ſens de l'Ecriture dans les endroits obſcurs & difficiles, le P. de Bukentop en fait une diſſertation abregée. Le nom de Cabale eſt relatif à celui de Maſſore. Maſſore

ſignifie tradition, ou l'action de donner ; Cabale ſignifie reception, ou l'action de recevoir. Il n'eſt pas improbable que le nom de Sibille vient de celui de Cabale, dont il ne differe en Hebreu que par les points.

Il y a trois eſpeces de Cabales. La premiere eſt une veritable tradition, la ſeconde conſiſte en la conſideration des lettres du texte ſacré, la troiſiéme eſt la magie même, qui fait un criminel uſage des paſſages de l'Ecriture.

La ſeconde eſpece de Cabale ſe diviſe, 1o. en *Notaricon*, c'eſt à dire, en abbreviation, quand toutes les lettres d'un mot ſont priſes pour initiales & comme formant chacune un mot : de cette ſorte, le mot *pluſieurs*, compoſé de quatre lettres en Hebreu, à en croire les Rabbins, ſignifie les Romains, les Babyloniens, les Grecs, les Medes, au Pſeaume 3. v. 2. *Pluſieurs ſe ſont élevez contre moi*, parceque ces quatre peuples ont plus que tous les autres affligé les Juifs.

2°. En *Temura*, c'eſt à dire, changement, en donnant un autre arrangement aux lettres, & les joignant

autrement entre elles, comme il ſe fait dans les anagrammes. Les Rabbins à leur gré diviſent les mots, ou les uniſſent; d'un ſeul ils en font pluſieurs, ou de pluſieurs ils n'en font qu'un: ils changent l'ordre de l'alphabet, ſubſtituant la derniere lettre en la place de la premiere, la pénultieme en la place de la ſeconde, & ainſi de ſuite.

3°. En *Gematrie*, lorſque les Rabbins apperçoivent que les lettres de deux mots, étant priſes comme notes numerales font le même nombre, ils tranſportent la ſignification de l'un de ces mots à l'autre, & prennent celle des deux qui leur eſt la plus commode. Le P. de Bukentop rapporte pluſieurs exemples Cabaliſtiques, qui n'ayant rien que de frivole, ne nous arrêteront pas.

ARTICLE CXXII.

LES HOMMES. A Paris, chez Jacques Collombat ruë St. Jacques 1712. *In* 12. *pages* 328.

VOici encore un livre de caracteres. L'Auteur déclare qu'il ſe croira recompenſé de ſon travail, ſi

la lecture de son ouvrage corrige un seul homme. Qui pourroit après cette déclaration douter de la droiture de ses intentions?

Il déclare encore, qu'ayant peint avec soin toute l'injustice des hommes, il se contrediroit, s'il étoit sensible au jugement qu'ils porteront de son livre. Enfin il avoüe qu'il n'a pas fait de nouvelles découvertes dans le cœur humain ; il y a longtems qu'il est développé : il croit cependant, & il a raison de croire, qu'il est utile de présenter aux hommes des portraits qui leur fassent malgré eux connoître leur difformité.

Exposons six ou sept de ses portraits, pour que le Lecteur juge par lui même de l'habileté du Peintre.

Il est si difficile d'être moderé avec de grands biens, & de remplir les devoirs de la Religion, que peut-être tout ce qui peut arriver de plus pernicieux pour le salut, c'est de faire une trop grande fortune.

Non, je ne puis souffrir avec quelque moderation, ni l'orgueil de Gallidor, ni les bassesses que sa table fait faire à l'insatiable Damis. Gallidor,

tu te trompes, si tu crois que je t'aye perdu de vûë depuis le jour que tu quittas ton hameau, jusqu'à celui que tu montas pour la premiere fois dans ton char d'opulence. Cache ton néant, si tu peux, à tout l'univers; je te vois encore tout entier à travers l'éclat de tes richesses. Qu'entens-je, lorsque Damis ne m'entretient que de tes grands revenus, du bon usage que tu en fais, de la bonté de ton cœur, de la noblesse de tes manieres? Quoi! M'écrie-je, est-ce de Gallidor qu'on me parle? Avare pour ta seule famille, impitoyable pour les pauvres, cruel à tes domestiques, passionné pour les plaisirs, prodigue pour tes adorateurs, insensible à la religion; je ne te connois qu'à ce portrait; & si tu ne t'y connois pas, déchire le bandeau qui t'aveugle, vois cette troupe de malheureux que l'Aurore ne surprend jamais dans le repos, que les ardeurs du soleil ont dévorez, qui fouïllent avec opiniâtreté dans les entrailles de la terre. Approche, approche, Gallidor, reconnois toi du moins à la vûë de ce vieillard, qui

acheve dans les campagnes sa vie pénible & malheureuse. Tu t'éloignes, cruel, & tu prives ton pere infortuné de voir ta personne & ta fortune: vas t'enfoncer dans tes Palais; vas t'endormir dans les bras de la mollesse; charge ta table de ce que la terre produit de plus rare & de plus délicieux; abrûve toi de nectar & d'ambrosie; ajoutes à la richesse de tes meubles ce que l'art invente de plus magnifique. Respecté de tes enfans, honoré des Damis, inaccessible aux seuls malheureux, joüis enfin d'une vie longue & sans infirmité: c'est tout ce que tu ambitionnes sans doute, Gallidor. Mais à mon tour, ce que j'ambitionnerois, ce seroit la tranquillité de ton pere, & le repos de conscience dont il joüit.

C'est être peu versé dans la connoissance des Grands, que des les supposer dans nos interêts; parce qu'ils répondent avec politesse à tout ce que nous faisons pour leur plaire. Le seul moyen de se faire d'un homme en place un protecteur utile, c'est de commencer par lui être utile à lui même.

Qu'eſt devenuë, Valere, cette foule d'adulateurs qui vous entouroient, cette fiere contenance qui fixoit tous les yeux ſur vous, & qui faiſoit trembler les plus hardis? Quoi! ſeul, triſte, honteux, vous m'abordez; vous me parlez? Vous me careſſez? Vous vous oubliez, Valere, ſans doute; vous n'y penſez pas: non, non, c'eſt moi qui oublie que vôtre ami n'eſt plus dans la faveur; que le mauvais uſage qu'il en a fait l'a perdu ſans reſſources. Hé bien, Valere, vous faites ce qu'on doit faire dans les diſgraces, & je vous loüe de remplir ſi bien les rôles des differentes ſcenes où vous vous trouvez; une choſe peutêtre vous ſera de la peine, c'eſt qu'invariable dans mes ſentimens je mépriſe autant vos careſſes dans vôtre malheur, que je mépriſois vôtre fierté ridicule dans vôtre fortune la plus brillante.

On n'oblige que des ingrats, diſent les Grands à tout moment, & ils parlent juſte; car pour l'ordinaire ils ne font plaiſir qu'à des ſots.

On marque ſa reconnoiſſance, ou par beaucoup de ſenſibilité, ou par

de bons procedez ; mais si l'un manque, il ne faut que de l'esprit pour satisfaire à l'autre.

Il y a presque autant de politesse à bien reconnoître une grace qu'à la faire.

Une trop grande attention à publier les bienfaits d'un ami, peut lui devenir injurieuse, dès qu'il s'apperçoit qu'on cherche trop à l'en flater. C'est assez de le connoître genereux, il ne faut pas lui donner à penser qu'on le croye susceptible d'un autre plaisir que celui d'avoir rendu un bon office.

A voir ce port assûré, cette démarche fiere, ce front serein, cette liberté d'agir, je juge que c'est un homme en place, mais à l'entendre parler, je juge qu'il ne la merite pas.

Un prodige, c'est d'avoir avec une grande naissance un esprit superieur, & toutes les qualitez d'un honnête homme : si cela étoit commun, les petits en mourroient de dépit.

Alise m'éblouït & me charme par son éclat exterieur, mon air simple & modeste lui fait pitié. Lequel est le plus fou de nous deux ?

Heureux le Philosophe qui se console des mortifications qu'il reçoit des Grands, par la superiorité que lui donnent ses lumieres & sa sagesse!

Rien ne donne aux Grands une idée si flateuse de leur élevation, que la trop grande envie qu'ils remarquent en nous de devenir comme eux. Si nous la cachions mieux, ils en feroïent moins fiers, & ils auroient pour nous beaucoup plus d'égard qu'ils n'en ont.

Il faut qu'il y ait des hommes qui se sacrifient pour gouverner les autres. La machine d'un Royaume est si difficile à manier, qu'on n'a jamais trop de tout son tems pour la conduire heureusement; mais je n'envierois à un Ministre que le bon esprit qui lui feroit appercevoir combien il est à plaindre.

Il faut, dit on, du spectacle à Paris pour amuser les faineans, & pour enlever à la débauche quelques heures dans la journée : mais si ce motif paroît spécieux à des Chrétiens pour autoriser les Opera & les Comedies, qui ne voit combien il

déshonore ceux qui y aſſiſtent chaque jour ?

Quel eſt le barbare qui ne mépriſeroit une nation, dont les plus grands Seigneurs n'épargnent rien pour s'aller affliger des avantures d'un Heros de théatre, eux qui ne peuvent être attendris par le triſte ſpectacle de mille malheureux qui ſouffrent ?

L'Auteur, juſtement indigné de la hardieſſe des jeunes débauchez à attaquer la Religion ſans la connoître, a mis à la fin de ſon livre un *petit traité de la verité de la Religion Chrétienne*, qui renferme dans ſa brieveté les principales preuves dont on ſe ſert pour confondre l'incrédulité, expoſées avec beaucoup de force & d'élegance.

Voici comme l'Auteur prouve la neceſſité d'une Religion revelée.

Plus digne donc de l'attention de mon Dieu, que les êtres inſenſibles, & deſtiné ſeul à le connoître, puis-je me diſpenſer de l'aimer, de l'honorer, & de le ſervir, dès qu'il me ſera connu ? Et ſi je ne puis m'en diſpenſer, puis-je croire auſſi

qu'il m'ait abandonné le choix des routes pour arriver à lui, aveugle, foible, & inconſtant, comme je le ſuis ? La ſageſſe même m'auroit-elle permis de l'honorer à ma fantaiſie, ſans s'expoſer à recevoir des hommages indignes d'elle, tels peutêtre que ſeroient les miens, puiſque je ne ſçaurois connoître par cette diſproportion infinie d'elle à moi, ni ce qu'il y auroit de bon, ni ce qu'il y auroit de défectueux dans le culte que je lui rendrois ? Seroit-ce donc ma raiſon qui doit ſeule m'en inſtruire ? Mais j'éprouve que ſes lumieres ſe diſſipent, dès que je veux m'en ſervir avec trop d'attention pour comprendre le Créateur, pour concilier ſes perfections infinies, pour juſtifier ſa juſtice, à la vûë des ſouffrances des gens de bien, & des proſperitez des impies. Connoiſſances néanmoins qui me ſont abſolument neceſſaires, pour proportionner mon amour à ſon amabilité, pour l'honorer comme il doit être honoré, & pour l'aimer, même juſque dans ſes châtimens ; parce qu'ils me doivent paroître toûjours

justes, sur quelque tête qu'ils tombent, & quelque innocente que je la suppose.

Il faut donc que Dieu se communique plus particulierement à moi; & qu'il se fasse connoître d'une maniere plus sensible que par mes seuls raisonnemens; qu'il m'instruise des hommages qu'il exige, s'il veut que je ne sois pas flottant entre ces cruelles incertitudes, s'il agréroit mon encens, où s'il ne l'agréroit pas; auquel il veut que j'obéïsse, de ma raison, ou de mon penchant; en quoi consiste cet état de perfection qui me rend digne de ses bontez; si c'est à suivre la nature dans tous ses mouvemens, ou à réduire cette même nature à des regles rigoureuses & pénibles; à qui j'en dois croire, des Philosophes, ou à ceux qui me livrent à mes passions, ou à ceux qui m'en dégoûtent comme du plus grand obstacle à mon bonheur? Il me faut, dis-je, une Religion qui m'apprenne parfaitement à bien choisir entre toutes ces differences, une Religion qui divinise mes hommages, qui

m'empêche d'y mêler rien d'indigne du Dieu que je veux adorer ; qui m'engage d'ailleurs à remplir ces devoirs par des recompenses plus fortes que le plaisir de les remplir, & qui m'effraye assez par des châtimens, pour m'obliger à m'abstenir du mal que je préfererois au bien, si je ne craignois celui qui punit l'un & qui recompense l'autre.

L'Auteur met dans un beau jour la preuve si sensible & si efficace que l'on tire de l'établissement merveilleux du Christianisme.

L'Auteur de la Religion Chrétienne passe pour le fils d'un homme qui n'est connu que pour un artisan, & ceux qui l'annoncent à toute la terre sont douze Disciples, qu'il a pris la plûpart de la lie du peuple, gens grossiers & ignorans. Ce n'est donc ; ni par les armes, ni par l'autorité d'une puissance qui donne de la terreur, qu'elle a été établie, non plus que par la crédulité des Nations qui l'ont d'abord reçûë. C'est en Judée que le fils de Joseph l'annonce, & devant des Docteurs passionnez pour leur ancienne Re-

ligion, qui le font accuser de blasphéme, de troubler le repos public, d'être rebelle à Cesar, & qui réüssissent enfin à le faire attacher à un gibet où il expire. Cependant le lieu de son supplice devient le lieu de son triomphe, & les Ministres de sa perte deviennent les plus zelez défenseurs de sa doctrine. Ceux qui le font mourir le reconnoissent pour le Dieu du Ciel; ils avoüent toute l'horreur de leur crime, lorsqu'à sa mort la lumiere se trouble, la terre tremble, les tombeaux s'ouvrent, & les voiles du temple se déchirent. Là ses Disciples même assûrent, prouvent & persuadent, que ce Jesus qu'on a fait mourir injustement est le Fils de Dieu, ce Messie promis par tous les Prophetes & attendu de toutes les Nations; & c'est ainsi qu'ils commencent de la Judée à ébranler les temples des faux Dieux, qu'ils vont ensuite renverser dans tout le monde, & sur les ruines desquels ils élevent à Jesus-Christ des Eglises sans nombre. Ni la vûë des contradictions, ni la crainte des tourmens, où ils pré-

voyent qu'ils vont s'exposer, ne les peuvent retenir : ils se répandent dans toute la terre, & publient qu'il faut reconnoître pour un Dieu, un homme condamné à Jerusalem comme un imposteur : néanmoins, malgré l'extravagance qui paroît dans leur dessein, ils y réüssissent, ils font reconnoître ce JESUS crucifié pour le Dieu de l'univers ; ils rendent sa Croix venerable aux Philosophes & aux puissances, la plantent dans le Capitole, l'azyle des faux Dieux ; & de Rome superbe, la Capitale du Paganisme, ils en font la Capitale du monde Chrétien. Est-ce donc encore un coup une Religion commode, ou flateuse, qu'ils vont prêcher ? Sont-ce des hommes armez, ou des Heros parez de leurs triomphes, qui s'efforcent de l'établir ? Des victoires si rapides me le feroient presque penser. Mais non, c'est une Religion de souffrance & de renoncement à soi-même, une Religion qui abaisse les Rois jusqu'aux pasteurs, qui éleve la pauvreté au des-

ſus des richeſſes, & qui ne veut que des humbles & des pénitens. C'eſt une Religion prêchée à des Nations plongées dans les plaiſirs, & dans des plaiſirs conſacrez par les exemples des Dieux qu'elles adorent. Ce ſont des hommes qui l'annoncent, couverts de pouſſiere, ſans armes, ſans richeſſes, ſans crédit, ſans autre autorité que la fermeté dont le Dieu qu'ils font connoître les munit, & qui ſont attaquez par la jalouſie, perſecutez par le faux zele, & mis en pieces par la fureur des Idolâtres. Rien au contraire ne me ſurprend dans l'établiſſement & dans les progrès du Paganiſme, & de la Religion de Mahomet; tout y eſt humain, tout y eſt naturel.

ARTICLE CXXIII.

OEUVRES POSTHUMES DE Mr. Fléchier Evêque de Niſmes. Tome II. Ses œuvres mêlées contenant ſes harangues, complimens, diſcours, poëſies Latines, poëſies Françoiſes.

A Paris, chez Jacques Estienne ruë Saint Jacques à la vertu, 1712. *in* 12. *pag.*406.

On retrouvera Mr. Flechier dans tous les differens genres d'éloquence & de poësies qui diversifient les pieces dont ce recueïl est rempli : on aura même en le lisant un plaisir assez singulier. On y verra le commencement, le progrès & la perfection, de l'éloquence de ce grand Orateur. Le commencement dans *les discours academiques*, le progrès dans *les harangues & les complimens d'un tems plus reculé*, la perfection dans *les harangues & les complimens d'un tems plus proche*.

La plûpart des discours academiques sont sur des sujets interessans. Mr. Flechier prouve dans l'un, *que la gloire d'un Auteur celebre est plus grande que celle d'un parfait Orateur*. Il parloit dans cette cause sans interêt, sa gloire ne pouvoit diminuer, quelque parti que prissent les Juges.

Dans un autre discours Mr. Flechier établit solidement, *que l'élo-*

Effinxêre fugas, implexosque orbibus orbes:
Ense simul stricto feriunt, jaculoque Medusam,
Et se quisque sui cadunt munimine septi.

Description de la course de Bague.

Annulus appensus ligno, facilisque revelli
Orbe patet modico, per quem se lancea cursim
Insinuet victrix, & cuspide permeet aureâ.
Hunc tereti gaudent certatim avellere ferro
Anceps pugna diù, nec fato curritur uno.
Cursus ille suos irrisâ inglorius hastâ
Conficit. Hic metam ludo delibat inani,
Exultantem animis alium malus impulit error.
Spes hominum & vanas ridet victoria veras,
Angustum per iter, parvique foraminis orbem
Intrudunt alii mediis in cursibus hastas.
Post varios Equitum dubio certamine casus,

Saltensis, per aperta, celer procedere gestit
Æquora, & ô nostris, inquit, sors annue votis.
Flectit equum gyro exsiliens, & turbinis instar
Continuo rapitur stadio, ductuque fideli
Occupat exiguos aditus, parvumque meatum
Orbiculi, totâque triumphat victor arenâ,
Mille inter plausus hominum, sonitusque turbarum.

Les raisons qui rendent si courte la vie de quelques grands Hommes.

Quin etiam insignes animas vis invida sæpè
Opprimit, & spatiis ævi brevioribus urget,
Simplicior sive his aura est, & purior ignis,
Seu Deus ad superas maturiùs evocat auras,
Seu pugnant clausæ tenebris, & carcere cæco
Solvunt se citiùs; vitæque errore peracto
Terrenas ardent, exuto corpore, labes.

Sept. 1712.

*Eluere , & ſummo niveas ſe ſiſtere
cœlo.*

La deſcription d'une fievre maligne.

*Interea gravis ægreſcit vis effera morbi.
Pulchra ſuperveniens ignis depaſcitur
ora,
Pallidaque excurrit macies , & frigida
languent
Lumina. Feſſa rigent alterno frigore
membra ,
Alterno ſudore fluunt. Sitis arida guttur
Aſperat , imbelli ſtomacho faſtidia creſ-
cunt ;
Et totos gliſcit virus letale per artus.
Improbus inſinuat ſopor , & crudelior
ipsâ
Febre quies animum , ſenſuſque inter-
cipit omnes.*

Les poëſies Françoiſes ne feront pas moins d'honneur à leur illuſtre Auteur. On eſt dans le goût des Odes, on en a dans ce recueïl deux d'une grande beauté : la premiere ſur la gueriſon du Roi dans une maladie dangereuſe de ſa jeuneſſe. Deux ſtrophes en feront connoître l'excellence.

Ces redoutables Conquerans,
Qui jadis si fiers & si braves,
Firent mille peuples esclaves,
Et domterent mille tyrans,
Dans leurs Etats heureux & calmes,
Dormoient à l'ombre de leurs palmes,
Dans la paix & dans le repos.
Ils devenoient ce que nous sommes,
Et ne faisoient plus que les hommes
Après avoir fait les Heros.

Mais la paix ne vous change pas,
Et l'on voit encore paroître
Cet air de vainqueur & de maître,
Que vous aviez dans les combats.
Le Tibre, le Rhin & le Tage,
Redoutant ce noble courage
Dont ils ont ressenti les traits;
Et vous faites craindre la guerre
A tous les Princes de la terre,
Au milieu même de la paix.

L'autre Ode a pour sujet la conquête de la Hollande. Les poëmes font voir que Mr. Flechier auroit égalé nos plus fameux Poëtes s'il s'étoit borné à ce genre d'écrire. *Le poëme sur le Quietisme* n'avoit point

encore paru. C'eſt un dialogue entre Clarice Quietiſte, & Flavie nouvellement convertie. Les dogmes de cette abominable ſecte y ſont expliquez auſſi clairement, que ſolidement refutez ; & les agrémens de la poëſie ne ſervent qu'à faire goûter la veritable ſpiritualité fondée ſur une Théologie exacte. Flavie dans l'aveu des déſordres de ſa vie y peint au naturel celle des Dames mondaines.

En déſirs ſpécieux, en eſperances vaines,
Dupe de mes plaiſirs, ainſi que de mes peines,
J'ai perdu ſans remors les plus beaux de mes jours,
En m'éloignant de Dieu je m'égarois toûjours,
Je faiſois mon bonheur de mes malheurs extremes,
Et tirois mon orgueil de mes foibleſſes mémes.

Les ſpectacles, les jeux, les converſations,
Qui ſont des gens oiſifs les occupations;
Je ne ſçai quelle adreſſe & quelle complaiſance,
Un peu d'honneur, de bien, d'eſprit & de naiſſance,

Certains airs d'enjoüement & de vivacité,
Quelques traits prétendus d'une vaine beauté,
Certaines passions dont le sexe se joüe,
Que le Seigneur condamne & que le monde loüe,
Etoient les doux objets de mon enchantement.
Sur ces préventions j'errois aveuglement
De désirs en désirs, dans une nuit profonde,
Plus instruite des loix & des modes du monde,
De ses amusemens, & de ses vanitez,
Que des ordres du Ciel & de ses veritez.
Mais, graces au Seigneur, mon cœur se renouvelle,
Il est temps d'approcher de celui qui m'appelle.
Madame, sous ses loix je me range aujourd'hui,
Et je m'addresse à vous pour me conduire à lui.

La même Flavie défend avec esprit les prieres ordinaires contre la fausse délicatesse des Quietistes.

Je ne suis pas encore assez spirituelle,
Le chapelet, Madame, a des attraits pour moi,

En remuant ces grains je reveille ma Foi;
L'oraiſon du Seigneur me conſole & me touche,
Mon cœur en la diſant accompagne ma bouche.
Jamais tant de ſageſſe en ſi peu de diſcours;
J'y trouve mes beſoins, j'y cherche mes ſecours,
Dans ſes expreſſions j'admire & je revere
L'autorité de maitre & la bonté de Pere;
Et je ſens que ſa grace eſt prête à m'accorder,
Ce que ſa verité m'enſeigne à demander.
Enfin elle eſt facile, efficace & parfaite,
Et digne de l'eſprit de celui qui l'a faite.

L'indifference pour le ſalut eſt bien expliquée & mieux refutée dans les vers ſuivans.

CLARICE.

Oh! ſi dans vôtre cœur le Ciel imprime un jour
Le ſentiment du pur & du parfait amour,
Vous verrez ſans trembler l'Enfer qui vous menace,
Le Paradis ouvert ſans y chercher de place,

Le funeste trépas, l'affreuse éternité,
Rien ne pourra troubler vôtre tranquillité.
Fonduë & concentrée en la divine Essence,
Entierement remise en l'état d'innocence,
Dans le saint abandon où vôtre esprit sera,
Ni bonheur, ni salut, rien ne vous touchera;
Soit que Dieu vous console, ou soit qu'il vous éprouve,
Soit qu'il vous glorifie, ou soit qu'il vous reprouve,
Avec soumission, repos & gayeté,
Vous verrez accomplir sa sainte volonté.

FLAVIE.

Que cette indifference est injuste & cruelle!
Quoi! Je consentirois à ma perte éternelle,
Et mettant en Dieu seul ma force & mon appui,
Je pourrois me résoudre à me priver de lui?
Non, je dois esperer, ainsi que je dois croire,
C'est ma felicité, mais c'est aussi sa gloire,

Sa nature le porte à me faire du bien,
Et c'est son interêt de même que le mien.

Le même Libraire nous donnera incessamment les lettres choisies de Mr. Flechier. Cet illustre Auteur fait trop d'honneur à sa patrie, pour qu'on puisse se tromper impunément en la marquant. L'avertissement qui suit fera connoître que nous n'en avons pas parlé avec assez de justesse.

ARTICLE CXXIV.

AVERTISSEMENT DE Mr. Le Chevalier de Belleville sur la patrie de M. Flechier, avec une description historique du Comté Venaissin.

MON REVEREND PERE,

L'exactitude avec laquelle vous écrivez vos Memoires, & les soins que vous prenez à les purger des fautes qui s'y glissent, me font prendre la liberté de vous en indiquer une à laquelle vous n'avez point du tout fait d'attention; ce qui provient sans

doute, du peu de connoiſſance qu'on a de la petite Province que le Pape poſſede entre la Provence, le Dauphiné, & le Rhône, qui la ſépare du Languedoc. Il eſt donc neceſſaire que j'en donne ici une legere idée, en attendant que quelque bonne plume produiſe au Public l'hiſtoire de cet Etat, qui ne ſeroit pas indifferente aux Sçavans.

Dans vos Memoires du mois de Novembre dernier, & dans l'éloge de feu Mr. Flechier, on lit que cet illuſtre Evêque étoit né à Pernes *dans le Comtat d'Avignon*, c'eſt où l'on devoit mettre Comté Venaiſſin, puiſque la ville d'Avignon n'eſt, ni la Capitale, ni même compriſe dans cette Province; car quoi qu'à preſent ſoumiſe au même Prince, elle a ſes loix & ſes coûtumes toutes differentes de celle du Comté Venaiſſin, & n'entre pas dans les Etats de cette Province, qui ſe tiennent à Carpentras, qui en eſt la Capitale, & la réſidence du Recteur qui gouverne toute la Province. Comme ce que j'ai l'honneur, Mon R. P. de vous écrire, pourroit être ignoré dans les Provinces éloignées

de celle-ci, on ne me sçaura peutêtre pas mauvais gré de donner ici une courte description de ce païs, & de faire connoître en deux mots de quelle maniere le Comté Venaissin, & environ deux siécles après la ville d'Avignon, sont tombez sous la domination du St. Siege.

La ville d'Avignon fut acquise au St. Siege par la vente qu'en fit la Reine Jeanne de Naples du consentement du Prince de Tarente son mari, au Pape Clement VI. le 19. Juin 1348. Plusieurs personnes ont écrit que ce n'avoit été qu'un engagement, mais on peut voir le contraire dans les termes mêmes du contract rapportez par le Sr. Noguier dans son histoire des Evêques d'Avignon, qui sont, *Vendimus, cedimus, concedimus ad perpetuum, Civitatem nostram Avenionis cum toto territorio & confinibus*, qui sont très-bien désignez dans ce contract. Cette vente se fit pour $\overset{m}{80}$ florins d'or que la Reine Jeanne reçut du Pape. Depuis ce tems-là Avigon a toujours été soumis au St. Siege, sans avoir été pourtant uni au Comté Venaissin. C'est dans

 cette

cette ville où reside le Vice-Legat que le Saint Pere y envoye. Samuël Guichenon rapporte, que le premier Vice-Legat que le St. Siege y envoya fut François à Conziaco en l'année 1418. Il n'est pas necessaire que je parle davantage d'Avignon : cette ville est assez connuë par sa grandeur, son illustre Noblesse, son Université, son Palais, & ses belles murailles. Je ne dirai rien aussi de la puissance de ses Vice-Legats, elle n'est ignorée de personne.

Le Comté Venaissin est composé d'environ quatre vingt villes, ou villages, sa situation est admirable, puisqu'on n'y ressent point les grandes chaleurs de la basse Provence, & que le froid en hyver y est très supportable. Quelques-uns prétendent que le nom de Comté Venaissin, en Latin, *Comitatus Venascinus*, a été pris de Venasque, qui étoit autrefois une ville considerable de cette Province; mais il y a peu d'apparence à cela, puisque Venasque elle même a tiré son nom de la riviere sur laquelle elle est bâtie, qui s'appelle la Nesque, en Latin *Nasca*, ou *Nesca*, comme

qui diroit * *ve*, ou *voyez la Neſque*. Il eſt plus probable que la Province a tiré ſon nom de *Venatione*, la chaſſe ayant toujours été fort abondante en ce païs, & même les peuples anciennement y adoroient Diane comme leur principale Divinité, à laquelle ils avoient dreſſé pluſieurs temples. On en voit encore un à Veneſque qui eſt aſſez entier, on l'a ſeulement dépouïllé de ſes colonnes & autres ornemens, qu'on a tranſportez à Carpentras & ailleurs pour l'ornement des Egliſes. Cette Province, qui a été autrefois ſoumiſe aux Romains, fit enſuite partie du Royaume d'Arles, & en fut démembrée vers l'an 946. & forma la Provence Occidentale, appellée autrement le Marquiſat de Provence. Faidide fille de Gilbert Comte de Provence la porta en dot en 1112. avec la moitié de la vil-

* *Ne ſeroit-ce point plûtôt le* gué de la Neſque ? *Car* vé *en ancien Gaulois ſignifie* gué *& vient du mot Latin* vadum. *En baſſe Normandie il y a encore proche de l'embouchure des rivieres de Vire & de Taute le grand vé & le petit vé*, majus vadum, minus vadum.

le d'Avignon à Alphonſe Comte de Toulouſe. Après la mort de ce Gilbert il fut fait un partage entre Raymond Berenger Comte de Barcellonne, mari de Dulcie autre fille dudit Gilbert, & ledit Alphonſe mari de Faidide ; par ce partage qui eſt de l'an 1125. tout le païs depuis la Durance juſqu'à l'Iſere tomba entre les mains des Comtes de Toulouſe. Mais Raymond le vieil Comte de Toulouſe en fut dépouïllé, pour avoir pris le parti des Albigeois, & ſes Etats furent donnez à Simon Comte de Montfort, qui en fit hommage à Philippe Auguſte. Raymond le jeune après la mort de ſon pere y rentra, & quelque tems après ayant auſſi pris le parti des Albigeois, le Roi Louïs VIII. vint en perſonne lui faire la guerre. Il l'avoit preſque dépouïllé de tous ſes Etats, lorſque ſa mort arrivée en 1226. en laiſſa le ſoin à St. Louïs ſon fils, lequel lui donna la paix en 1228. Par ce traité qui fut fait à Paris, ce Comte ceda au Roi toutes les terres qu'il poſſedoit audelà du Rhône dans le Royaume de France, & au Pape

toutes celles qui lui appartenoient en deçà.

Les Comtes de Toulouſe depuis ce tems-là tenterent pluſieurs fois par des negociations à rentrer dans la poſſeſſion du Comté Venaiſſin, mais aprés y avoir exercé la Juriſdiction pendant quelque tems, ils furent contraints de l'abandonner au Saint Siege, qui en a depuis joüi paiſiblement, & Clement V. pour ſe concilier les eſprits des habitans de ce païs vint habiter dans le Comtat, ayant fait bâtir un Palais fort prés de Malaucene vers la ſource de Grauſol, où il paſſoit une partie de l'année; il en fit auſſi bâtir un à Monleux à demie lieuë de Carpentras, où il réſidoit auſſi. C'eſt dans ce dernier Palais où il fit battre une monnoye d'argent, où il prend le tître de *Comes Venetini*. On en trouve encore dans les cabinets de quelques Curieux. J'aurois pû entrer dans un plus long détail; mais j'en laiſſe le ſoin à celui qui entreprendra d'en donner l'hiſtoire complette. On me permettra ſeulement de dire quelque choſe des principales villes.

La principale ville de cette Province est Carpentras, elle en est la Capitale. Pline l'appelle *Carpentoracte Meminorum*; elle est située sur la riviere appellée Lauson, dans un païs très-fertile en vin, huile, saffran, & en tout ce qui est necessaire à la vie. On y nourrit beaucoup de vers à soye, & son terroir ressemble à une forêt, par la quantité d'arbres meuriers qu'il porte, les terres en étant presque toutes bordées. Ses murailles sont fort belles; elles ont été bâties par Clement VII. & Benoît VIII. d'une belle pierre quarrée. Il y a dans le Palais Episcopal un trophée fort ancien; on y voit en relief un Conquerant qui tient deux Rois enchaînez : on croit que c'est une partie du monument que En. Domitius Ænobarbus, & Q. Fabius Maximus firent elever après avoir vaincu les Allobroges & les Arvernes. Cette ville est très-peuplée. On y admire la beauté de l'Eglise Cathedrale & du Palais Episcopal, ils sont bâtis à la moderne; on conserve dans cette Eglise une précieuse Relique, qui

est un des clous qui ont attaché N. Seigneur en Croix. Il a la forme d'un mords de cheval, ayant, dit-on, servi autrefois à cet usage à Constantin ; mais il n'y a qu'une partie de ce mords, le reste étant honoré à Milan. Parmi les illustres Evêques de cette ville on compte Julien de la Rouere, qui fut depuis Pape sous le nom de Jule II. & quelques Saints, comme Saint Constantin & St. Sessien. Cette ville est la résidence du Gouverneur du Comté Venaissin, la Chambre pour le domaine du Pape y est établie ; mais ce qui la fait principalement connoître aux Provinces circonvoisines, c'est le marché qu'il y a tous les vendredis, avec un concours de monde extraordinaire.

Le second Evêché est Vaison sur l'Ouvase, connu autrefois des Anciens sous le nom de *Vasio Vocontiorum*. Elle étoit autrefois très-considerable, mais ayant été détruite par les Goths & autres peuples du Nord, elle est aujourd'hui fort déchûë de son ancienne splendeur. On trouve tous les jours en foüillant la terre

aux environs de précieux reſtes d'antiquité, comme des urnes, lampes ſépulcrales, inſcriptions & medailles. On pourra vous communiquer au premier jour une belle inſcription ſur un pied d'eſtal de marbre qu'on a trouvé depuis peu.

La ville de Cavaillon eſt le troiſiéme Evêché de ce païs, tous ſuffragans de l'Archevêché d'Avignon. La ville de Pernes eſt preſque auſſi grande que Carpentras, les Recteurs y ont fait autrefois réſidence pendant quelque tems, l'iſle eſt fort connuë par la bonté de ſes truites qu'elle fournit à tout le païs, & par la fontaine de Vaucluſe qui n'en eſt qu'à demie-lieuë. Les villes de Vaureas, Malaucene, Boulane, Cadorouſſe & Sanians ſont auſſi conſiderables; je ne m'étendrai pas ſur leur ſujet pour terminer cette lettre.

ARTICLE CXXV.

DIVUS THOMAS SUI interpres de Divina motione. C'est à dire, *Saint Thomas interprete de lui-même touchant la maniere dont Dieu meut les causes à agir. Par le R. P. Antonin Massoulié, du Couvent de Toulouse de Saint Thomas d'Aquin, Compagnon du très-Reverend Pere General de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* A Rome, de l'imprimerie de Komarek, proche la tour de *Grillo*, 1707. *in folio en deux tomes, le premier de 479 pages, le second de 412.*

QUi pourroit nombrer les Auteurs qui ont travaillé sur les mêmes matieres dont le R.P. Massoulié entreprend de traiter en cet ouvrage ? Et quoique divisez de sentimens, comme ils ont tous estimé que ce seroit un préjugé très-avantageux d'avoir Saint Thomas de leur côté ; il n'est, pour ainsi dire, aucun coin de ses ouvrages qu'ils n'ayent foüillé, à dessein d'y trou-

ver, ou quelque expreſſion favorable, ou quelque éclairciſſement à ce qui les incommodoit ailleurs. C'eſt là faire Saint Thomas interprete de lui-même. Le R. Pere Maſſoulié a fait quelque choſe de plus, comme il paroitra dans la ſuite de cet extrait; & regardant l'ancien Thomiſme comme trop métaphyſique & trop abſtrait, il y a ajouté de quoi, à ce qu'il croit, le rendre plus plauſible. Du reſte, il obſerve une grande moderation à l'égard de ceux qui ne penſent pas comme lui, & il ſe contente ſeulement de leur jetter quelques traits qui ne ſçauroient les offenſer, & qu'il tire ordinairement, ou des Poëtes, ou de la Fable. Il parcourt auſſi la nature, & fait des leçons aux nouveaux Philoſophes. Enfin on ſent en lui une perſonne d'érudition.

Tome I.

Le R. P. Maſſoulié diviſe le premier tome en deux diſſertations, chacune d'elles en queſtions, & celles-ci en articles.

La premiere diſſertation intitulée, *De divina motione in ordine naturali*, » De la motion divine dans l'or- » dre naturel, contient huit queſtions, par leſquelles le P. Maſſoulié ſe propoſe de ſoutenir par l'autorité & les raiſons de Saint Thomas, l'opinion des Thomiſtes touchant la Prédétermination phyſique. Des armées d'Auteurs depuis deux ſiécles ont combattu pour & contre, avec les mêmes armes que prend ici le P. Maſſoulié, & il eſt difficile d'inventer de nouvelles manieres d'attaque & de défenſe. On n'en voit pas en effet dans cet ouvrage, où l'on trouve pourtant quelque choſe de ſingulier, au moins pour l'étenduë que l'Auteur donne à ſes preuves. En avançant avec lui on ajoutera quelques courtes reflexions. Mr. l'Abbé d'Argentré Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbone, Aumônier du Roi, en a fait de juſtes & ſolides, auxquelles on renvoye le Lecteur.

Un préjugé que le Pere Maſſoulié croit important, & dont il fait la premiere queſtion, c'eſt, dit-il, que

Molina, Suarez, Bellarmin, Azor, Pererius & d'autres Jesuites, ont reconnu que Saint Thomas enseigne la Prédétermination physique : le livre même composé pour regler les études de la Compagnie, & intitulé *Ratio studiorum*, en fournit aussi une preuve, en donnant la liberté aux Théologiens Jesuites de ne pas suivre Saint Thomas en ce point.

C'est à dire, que le P. Massoulié prend pour un aveu ce qu'un de ces Théologiens a dit, que les expressions de Saint Thomas lui font de la peine, un autre que Saint Thomas s'est retracté, un autre que Dieu opere en nous. Il n'a pas pris garde que dans le livre *Ratio studiorum*, c'est ce qui s'appelle *concession*, pour signifier qu'encore que cette opinion soit attribuée à Saint Thomas, il est toutefois permis de l'abandonner. C'est ainsi que le même livre abandonne une autre opinion avancée par quelques-uns, comme étant de Saint Thomas, *Que Dieu prévoit les futurs contingens dans leur coéxistence réelle avec son éternité.*

Dans la seconde question le Pere Massoulié établit comme un autre préjugé encore plus favorable à son sentiment, que le terme même de Prédétermination n'a pas été ignoré de Saint Thomas, & se trouve en quatre endroits de ses ouvrages: à sçavoir, en la premiere partie de la Somme quest. 19. art. 4. & quest. 23. art. 1. quest. 12. *Quodlibetique art.* 5. & dans le Commentaire sur le livre des noms divins attribué à Saint Denys ch. 5. Que répondre, demande le P. Massoulié, à des textes si exprès?

Qu'il auroit peutêtre mieux fait de n'y pas toucher, & qu'ils se tournent fortement contre lui. Car dans les trois premiers le terme de Prédétermination porte exclusion de la liberté. Le second est surtout remarquable: Saint Thomas traitant de la prédestination, convient avec Saint Jean Damascene, que nos actions cesseroient d'être libres, si elles étoient prédéterminées; ce qui néanmoins, ajoute-t'il, n'exclut pas la prédestination. Le dernier endroit de Saint Thomas cité

par le P. Massoulié regarde la Providence, & n'a rien de commun avec la question presente.

Selon que s'exprime le P. Massoulié en la question troisiéme l'opuscule de Saint Thomas, intitulé de la puissance, question troisiéme art. septiéme, est un fonds, qui creusé par une profonde Métaphysique fournit d'invincibles argumens pour la Prédétermination physique. Il les en a tirez, & à leur vûë il n'y a plus d'autre parti à prendre, à ceux qui sont d'un sentiment contraire, que de mettre bas les armes & d'avoüer leur défaite.

En cet endroit Saint Thomas assûre que Dieu, comme cause premiere, agit dans l'action des causes inférieures, entant que par la création il leur a donné la vertu d'agir, qu'il la leur conserve, qu'il les meut & les applique à agir, que dans l'action il est à leur égard comme l'Ouvrier à l'outil qu'il manie. Saint Thomas éclaircit cette doctrine par les exemples d'un homme qui applique son couteau à couper, de l'Ouvrier qui conduit l'ou-

til dont il ſe ſert, du premier ciel qui donne le mouvement à tous les corps inférieurs, & cauſe toutes les alterations dans la nature ſans s'alterer lui-même. Il la prouve par cette raiſon, qu'aucune cauſe ſeconde ne ſçauroit de ſoi donner l'*être* à ſon effet, parceque le terme d'*être* étant univerſel, la cauſe qui pourroit le donner à une choſe, pourroit également le donner à toutes, & à ſoi-même. En ſuivant le même raiſonnement, il faut auſſi convenir qu'une cauſe ſeconde ne ſçauroit non plus produire les degrez generiques & ſpécifiques qui ſont univerſels, & qu'elle eſt réduite à la ſeule production du degré numerique & individuel de ſon effet. D'où il s'enſuit, que Dieu agit dans l'action de la cauſe ſeconde : car de qui, ſinon de lui, l'effet reçoit-il l'*être* avec ſes autres degrez generiques & ſpécifiques ? Pour faire comprendre quelle eſt cette action de Dieu, Saint Thomas dit que c'eſt ſeulement comme une intention, ayant je ne ſçai quel être incomplet, de la maniere dont les cou-

leurs sont dans l'air, & la vertu de l'art dans l'outil de l'Ouvrier.

Le P. Massoulié donne de l'étenduë à ces exemples & à ce raisonnement de Saint Thomas, & son Commentaire contient dix neuf longs articles. A propos de l'Ouvrier & de l'outil, il fait remarquer, comme les instrumens de Musique ne rendent point de son, s'ils ne sont touchez ; & à propos du premier ciel, duquel tout mouvement est dérivé, il fait voir un enchaînement & une subordination entre les causes, qu'il suit depuis les Chœurs des Anges jusqu'à la torpille, l'aiman, & à tout ce qui s'appelle qualitez occultes. Il ajoute que Dieu est present en tous lieux par son operation. Et de tout cela il conclut, que Saint Thomas a reconnu & démontré, que l'action de Dieu tombe sur la cause seconde, la prévient, la meut, la détermine ; & c'est précisément la Prédétermination physique. Laquelle, selon la définition qu'il en donne art. 15. est un application passive de la cause seconde, & reçûë en elle ; ce qui s'entend

aussi de la volonté de l'homme. Au reste, tout ce qui se peut dire pour la prouver, est renfermé dans ce seul endroit de Saint Thomas.

Si donc on montre par quelques reflexions que Saint Thomas n'y a pas dit un mot qui tende à la Prédétermination physique, il faudra avoüer qu'elle ne lui est jamais venuë en pensée.

1°. Saint Thomas distingue en la cause seconde quatre sortes de dépendances de la cause premiere, à sçavoir, la création, la conservation, l'application, le soutien dans l'action même : & le P. Massoulié dans son Commentaire confond les deux dernieres en une seule, pour en former sa Prédétermination physique. Elle lui échapoit en effet, s'il s'étoit gêné à compter jusqu'à quatre. Car la 4e. dépendance est dans l'action même, & ne la dévance point ; ce n'est donc point une prémotion ni une prédétermination ; la cause seconde étant considerée comme en mouvement & déja agissante, la cause premiere agit avec elle. Voilà ce qui s'appelle le *Concours*.

Or ſi c'eſt à l'action de la cauſe premiere que ſe doit rapporter l'*être* avec les degrez generiques & ſpécifiques que reçoit l'effet, ce ne peut être que par le moyen du concours; puiſque Saint Thomas Auteur de cette doctrine, le marque expreſſément dans la quatriéme dépendance. De plus, la troiſiéme dépendance n'étant que l'application de la cauſe ſeconde à agir, demeure en elle ſeule, & ne paſſe point juſqu'à l'effet, & par conſéquent ne donne rien à l'effet. Enfin la Prédétermination, ſelon le Pere Maſſoulié, eſt un complément de puiſſance en la cauſe ſeconde, laquelle néanmoins, au ſentiment de Saint Thomas, eſt incapable de recevoir la puiſſance de produire l'*être*; ce n'eſt donc pas par le moyen de la Prédétermination phyſique, que l'*être* paſſe à l'effet.

2°. Après ce qu'on vient de dire, & qu'on a montré que les raiſons métaphyſiques du P. Maſſoulié ſe tournent contre lui, il ſemble qu'il n'y ait plus rien à faire. Il eſt pourtant à propos de voir, ſi la Prédé-

termination ne ſeroit point cachée ſous la troiſiéme dépendance, qui eſt l'application de la cauſe ſeconde à agir. Saint Thomas obſerve, que ce n'eſt pas aſſez qu'elle ait la puiſſance d'agir par la création & la conſervation, non plus que ce n'eſt pas aſſez à un outil d'avoir ſa forme propre & particuliere, il faut encore qu'elle ſoit appliquée à agir. Et pour s'arrêter à l'exemple de nôtre ame, quoi qu'elle ait par le benefice de la création & de la conſervation la faculté de vouloir, elle ne voudroit pourtant rien, ſi Dieu ne l'excitoit & ne l'appliquoit à vouloir, par une impreſſion perpétuelle qui la porte à ſouhaiter la béatitude, & à l'amour du bien en general. Saint Thomas s'en explique ainſi en pluſieurs endroits, & très-diſtinctement en ſa Somme, premiere partie queſtion 105. art. 4. & premiere partie de la ſeconde, queſt. 9. art.6. où il ajoute, comme en cent autres endroits, que nous uſons de cette impreſſion pour nous tourner vers les biens particuliers, à la pourſuite deſquels nous nous détermi-

nons par nôtre libre arbitre. C'étoit au P. Maſſoulié à faire attention à ces divers paſſages, & à les rapprocher les uns des autres, lui qui promet d'interpreter Saint Thomas par Saint Thomas.

3°. A la verité, il n'a pas manqué de citer quantité d'endroits où ce Saint Docteur ſe ſert de la comparaiſon du premier ciel, ou du premier mobile; mais c'eſt encore au déſavantage de ſa cauſe, puiſqu'il eſt évident, s'il vient du premier ciel quelque impreſſion de mouvement aux corps inférieurs, qu'elle eſt ſeulement generale, & non pas déterminée aux actions particulieres. Si ce n'eſt que quelqu'un veüille faire entrer ici l'Aſtrologie judiciaire.

4°. Saint Thomas a ſouvent parlé de la préſcience. A-t'il dit quelque part, au moins en termes équivalens, que Dieu prévoit les actions libres des hommes par le moyen de la Prédétermination, & parce qu'il les prédétermine? Au contraire, n'a-t'il pas dit poſitivement & conſtamment, que Dieu les voit comme

presentes, & immédiatement en elles mêmes ? Cela seul démontre que la Prédétermination n'est jamais entrée en la pensée de Saint Thomas.

5°. Le P. Massoulié fait grand fonds sur une preuve, à laquelle il ne manque que la bonté de la conséquence. Dieu, dit-il, est intimement present en toutes ses créatures, & il y est present par son operation & son action ; donc il les prédétermine à agir.

Il avoit, comme on dit, accusé juste, en assûrant que les preuves de la Prédétermination sont toutes renfermées dans le fameux article de l'opuscule de la puissance, & ce sont les mêmes qu'il repete dans sa question quatriéme, où il s'efforce d'amener à son opinion ce que dit Saint Thomas en la premiere partie de la Somme quest. 105. art. 5. touchant la maniere dont Dieu agit dans les causes secondes qui agissent. Comme s'il se défioit que St. Thomas ne luit fût pas favorable en cet endroit, il commence par montrer qu'il n'y a aucune raison de croire que Saint Thomas y ait

retracté ce qu'il avoit enſeigné ailleurs.

Sa Phyſique ne lui ſera non plus d'un grand ſecours. Il y a, dit-il, un enchaînement admirable entre toutes les parties du monde. Les Chœurs des Anges ſont ſubordonnez entre eux, tous les corps celeſtes répandent leurs influences ſur les corps inférieurs, des Intelligences mettent les divers cieux en mouvement, le ciel empyrée, comme plus voiſin des Eſprits, ſans qu'il ſe meuve, a une merveilleuſe efficace. Il ſe mocque des Cartéſiens & des nouveaux Philoſophes, qui ſe forgent des ſyſtemes, ſans les fonder ſur des principes ſi ſolides ; & qui laiſſant là les qualitez occultes, courent après des corpuſcules qui ne valent pas mieux.

On ne prendra pas de parti, & quelle que ſoit la Phyſique de Saint Thomas, on ſe contente d'aſſûrer qu'il n'y a point fait entrer la Prédétermination.

Le P. Maſſoulié en l'art. huitiéme paſſe à quelque choſe de plus ſérieux. Il dit, que le deſtin eſt ce

même enchaînement de cauſes & d'évenemens, & que Saint Auguſtin & Saint Thomas n'ont blâmé les Philoſophes défenſeurs du deſtin, que parce qu'ils en retranchoient la Providence. Si l'on prenoit ſes paroles à la lettre, on ſe trouveroit étrangement embarraſſé. Quoi donc, ſe diroit-on, les Stoïciens & les Calviniſtes ſeront-ils abſouts, en conſideration de ce qu'ils mettent la Providence à la tête de cette fatalité immuable & de cette neceſſité abſoluë qui entraîne toutes nos actions ? Mais comme on n'a garde d'imputer cette penſée à perſonne, & qu'on veut venir droit au point dont il s'agit, on nie que Saint Thomas ait enſeigné, que la Providence employe la Prédétermination pour parvenir à ſes fins.

Prétendre avec le P. Maſſoulié que la Prédétermination ſe ſoutient par l'autorité de Saint Auguſtin, c'eſt évidemment abuſer de la patience de ceux qui ont lû St. Auguſtin. Ils y ont trouvé en mille endroits, que la volonté eſt préparée par le Seigneur, & que cette prépa-

ration consiste en la grace prévenante, qui est une sainte pensée, & agit en nous par voïe de persuasion, nous faisant connoître & aimer nôtre devoir.

Mais on convient avec le Pere Massoulié, que Jansenius a tort de se mocquer, comme il fait, de la Prédétermination; non pas toutefois en ce qu'il assûre qu'elle est contraire aux principes de Saint Augustin, car en cela il a raison; mais parce qu'il fait retomber ses railleries sur Saint Thomas, qui ne les merite nullement.

Dans la question cinquiéme le P. Massoulié ramasse le ch. 66. le 67. & le 70. du troisiéme livre de Saint Thomas contre les Gentils, & il les commente à sa façon. C'est toûjours la même chose, l'*être* universel, le premier mobile, l'enchaînement des causes, les Intelligences appliquées à mouvoir les astres; & il continuë d'avoir pitié des nouveaux Philosophes.

Il applique en particulier à nos volontez dans la question sixiéme tout ce qu'il a dit en general des

causes secondes, & de la necessité qu'elles ont d'être prédéterminées. De ce que nos volontez sont libres pour agir, ou ne pas agir, il en tire une preuve, qu'elles ont d'autant plus besoin de Prédétermination, & d'être poussées hors de cet état d'indifference ; & il veut qu'il ne suffise pas que Dieu nous prévienne d'une sainte pensée, & qu'il nous fasse connoître & aimer nôtre devoir.

En quoi il s'éloigne également de Saint Augustin & de Saint Thomas ; celui-ci attribuant constamment à nôtre volonté le pouvoir de se déterminer.

Il s'efforce de montrer dans la question septiéme & dans la huitiéme, que Saint Thomas a prévu & réfuté tout ce que sçauroient dire ceux qui nient la Prédétermination physique, soit leurs réponses, soit leurs preuves.

On lui accorde volontiers, qu'à la verité Saint Thomas a enseigné que Dieu agit & opere en nous comme cause premiere, & qu'il agit de maniere qu'il ne nuit point à nôtre liberté, & qu'il ne se rend, ni auteur, ni

ni complice du peché. Mais Saint Thomas a-t'il insinué quelque part, que cette maniere d'agir est la Prédétermination physique ? A t'il prévû qu'il s'éleveroit des contestations touchant son sentiment ? Comme le P. Massoulié n'a pas gagné le premier point, & qu'il ne voudroit pas s'engager à soutenir le second, tout ce qu'il dit est inutile.

La 2de. dissertation divisée en neuf questions porte pour tître, *De libertate creata*, » De la liberté telle qu'elle est dans les créatures. Pour préparer les esprits à recevoir la vraye notion de la liberté, ou du libre arbitre, qu'il promet de donner en la premiere question, il fait remarquer que le libre arbitre a comme trois racines; à sçavoir, la capacité qu'a la volonté, à raison de son immatérialité, de recevoir toutes les formes; l'étenduë de l'entendement à juger de tout; l'amplitude de la volonté, qui créée pour un bien infini, ne sçauroit être remplie par aucun bien fini, n'est assujettie qu'au seul bien infini, & ne l'est à aucun bien fini. Ensuite il rapporte diverses défini-

tions du libre arbitre, & rejette celle qui paſſe communément pour être exacte, que *c'eſt une faculté par laquelle, tout ce qui eſt requis pour agir étant poſé, nous pouvons agir, ou ne pas agir.* La raiſon qu'il en rend, c'eſt qu'elle ruine la Prédétermination. La définition qu'il s'eſt formée, eſt conçuë en ces termes : *Vis electiva mediorum, temperata ordine finis.* On ne ſçait ſi elle paroîtra plus claire en François qu'en Latin. » Le libre arbitre eſt » la force d'élire les moyens, tempe» rée par l'ordre de la fin. C'eſt à dire, que le libre arbitre ne conſiſte pas à ſe choiſir une fin ; cette fin nous eſt propoſée par la nature, ou, pour mieux s'exprimer, par l'Auteur de la nature, & n'eſt autre que la béatitude vers laquelle nous ſommes continuellement pouſſez : le libre arbitre n'a lieu qu'à l'égard des moyens que chacun prend à ſon choix pour devenir heureux. De même que l'entendement a ſes principes qui ne tombent point ſous ſon examen, mais ſur leſquels il fonde ſes raiſonnemens ; ainſi la volonté a une fin fixe & immuable, qui eſt la

béatitude, & elle choisit seulement les moyens d'y parvenir.

Après avoir employé la seconde question à expliquer en combien de sens differens se prend le terme de liberté, il démontre dans la troisiéme par l'autorité & les raisons de Saint Thomas, que le libre arbitre ne sçauroit subsister sans l'indifference & l'exemption de necessité, & que si la volonté est déterminée à un objet & n'a qu'un parti à prendre, elle cesse d'être libre, comme cela lui arrive à l'égard de la béatitude & du souverain bien. Ses raisons sont abstraites, mais belles & solides, prises de la nature de la volonté, entant qu'elle est spirituelle & raisonnable, & qu'elle est considerée, soit par rapport à l'entendement qui la dirige, soit par rapport aux objets qui lui sont presentez. Il trouve étrange que Jansenius s'étant imaginé que vouloir, & vouloir librement, est une même chose, ait prétendu mettre St. Thomas de son côté. Quant à ce qui est de meriter, ou démeriter, il faut, continuë-t'il, que les actions partent d'une volonté exemte de necessité; & il refute ad-

mirablement l'objection que Jansenius a tirée de ce que Saint Thomas a dit * : Que les actions de JESUS-CHRIST étoient meritoires, quoique sa volonté fût déterminée à aimer Dieu. Car comme St. Thomas s'est expliqué immédiatement auparavant & clairement, que les actions meritoires de JESUS-CHRIST étoient celles qui étoient exemtes de necessité, il veut seulement faire entendre dans la suite que cette détermination necessaire par laquelle JESUS-CHRIST aimoit Dieu, ne le portoit pas à chacune de ses actions particulieres.

En la quatriéme question le Pere Massoulié distingue trois sortes d'indifference de la volonté : à agir ou ne pas agir, à choisir entre differens moyens, à se tourner vers le bien ou le mal ; & il dit que les deux premieres sont absolument requises & essentielles à la liberté ; mais non pas la derniere, laquelle en soi est un défaut. Il distingue encore en la question suivante divers dègrez selon lesquels la liberté est plus ou moins parfaite.

* *In* 3. *dist*. 18. *art*. 2. *ad* 5.

Personne ne disputera au P. Massoulié ce qui fait le sujet de la sixiéme question ; que Dieu nous prévenant & nous excitant au bien, non seulement ne détruit point nôtre libre arbitre, mais le perfectionne. Car ce seroit grandement se tromper, de croire que le libre arbitre nous soit donné également pour le bien ou pour le mal : dans le dessein de Dieu, il n'est que pour le bien, & c'est en abuser de s'en servir pour le mal. Lors donc que Dieu nous conduit à l'usage que nous en devons faire, certainement il le perfectionne. Mais il s'agit de sçavoir comment Dieu nous prévient & nous excite : & sans entrer en contestation avec le P. Massoulié touchant l'incompatibilité de la Prédétermination physique & de la liberté, on se retranche à ce seul point, que la Prédétermination a été inconnuë à St. Augustin & à Saint Thomas.

L'accord de la préscience, & de l'efficace certaine de la grace avec le libre arbitre de l'homme, si difficile en soi, devient impossible ; s'il faut encore y mettre comme de surcroit la Pré-

détermination physique. Le P. Massoulié, qui dans la question septiéme entreprend de faire cet accord ; dit premierement que nous devons le croire, de même que nous croyons l'accord de l'unité de nature en Dieu avec la Trinité de personnes. Ensuite il fait voir sans replique ; que St. Thomas a enseigné que Dieu nous meut à agir, & que nous agissons librement ; que le mouvement que Dieu nous imprime, n'interesse point cette indifference qui fait l'essence de nôtre liberté. Il assûre en troisiéme lieu, qu'il est aisé de comprendre que la volonté, quoique déterminée à vouloir une chose, retient néanmoins son indifference & le pouvoir de ne pas vouloir cette chose, ou d'en vouloir d'autres. Ce qu'il prouve en plusieurs façons. 1°. Car supposé, dit-il, que la volonté se portât d'elle même vers une chose ; & que Dieu n'eût aucune part à ce mouvement, n'est-il pas vrai qu'elle seroit déterminée à une chose sans perdre son indifference naturelle ? 2°. En ce mouvement qui seroit uniquement d'elle, elle se seroit pourtant tournée vers le parti que l'en-

tendement auroit jugé le meilleur. Or, pourſuit-il, tout cela ſe paſſe ainſi, quoique la Prédétermination phyſique ſurvienne ; parce qu'elle s'accommode à la nature de chaque cauſe, comme l'eau prend la forme des diverſes plantes qu'elle nourrit. D'où il conclut, que la Prédétermination laiſſe à la volonté toute ſon indifference & le pouvoir de ne pas agir.

De plus, continuë-t'il, l'entendement & la volonté, entant que puiſſances ſpirituelles, ont une amplitude & une capacité que nul objet fini ne ſçauroit remplir : & comme l'entendement appliqué à conſiderer une choſe peut n'y être pas appliqué, ou l'être à d'autres ; ainſi la volonté déterminée à vouloir une choſe peut ne la vouloir pas, ou en vouloir d'autres.

On laiſſe au Lecteur à juger de ces raiſonnemens, qui ſont du P. Maſſoulié, & non pas de St. Thomas.

Touchant la liberté de JESUS-CHRIST, il poſe pour conſtant en la queſtion huitiéme, que JESUS-CHRIST, obligé à mourir par un précepte précis & rigoureux de ſon

pere, n'a pû s'en diſpenſer ; que toutefois il eſt mort librement & a merité, & qu'il a pû ne point mourir. Pour allier deux choſes qui paroiſſent inalliables, que JESUS-CHRIST n'ait pû ſe diſpenſer du précepte qui l'obligeoit de mourir, & qu'il ait pû ne pas mourir, le P. Maſſoulié regarde la mort de JESUS-CHRIST comme un moyen que Dieu a pris de ſauver les hommes, & de les conduire au ſouverain bien, quoiqu'il ne manquât pas d'autres moyens pour parvenir à la même fin: puis donc que la liberté conſiſte dans le choix des moyens, il s'enſuit que la mort de JESUS-CHRIST, qui a été un moyen, a auſſi été libre.

Cela prouve bien qu'il a été libre au Pere de faire à ſon Fils le commandement de mourir, mais nullement au Fils de l'accomplir. Prêtez une telle raiſon à Luther, à Calvin, à Janſenius ; apprenez leur à dire que toutes nos actions ne ſont que des moyens, comme en effet elles le ſont, & vous les entendrez bientôt aſſûrer qu'elles ſont libres & meritoires, quelque impoſſibilité qu'il y ait d'ailleurs de ne pas les faire.

La queſtion neuviéme commence par de grandes plaintes contre l'injuſtice de ceux qui accuſent la Prédétermination phyſique d'être oppoſée au Canon quatriéme de la ſixiéme ſeſſion du Concile de Trente ; & voici le tour que prend le P. Maſſoulié pour la juſtifier. Il n'avoüe pas, mais il aſſûre, que le ſentiment de Calvin ne differoit point de celui des défenſeurs de la Prédétermination, quant à la maniere dont Dieu nous meut & nous excite à agir : mais Calvin inferoit de-là que nous n'agiſſons pas librement, & c'eſt cette conſéquence que le Concile condamne d'hereſie. Ainſi la Prédétermination eſt à couvert de l'anatheme ; & ce qui ne lui eſt pas moins avantageux, c'eſt qu'elle eſt approuvée par les loüanges que le Concile donne à la grace efficace.

On a de l'éloignement, on l'avoüe, pour cette explication, qui ſemble réduire les Catholiques à ne conteſter avec des Heretiques condamnez, que ſur une queſtion de nom ; à ſçavoir, ſi nos actions doivent être appellées non libres, ou libres ? Il eſt

bien plus raiſonnable de reconnoître que l'anatheme prononcé par le Concile tombe ſur tout ſentiment qui impoſe à nos volontez une neceſſité antecedente, & Calvin a été condamné pour cette raiſon.

Tome deuxiéme.

Bien que le ſecond tome merite autant l'attention des Lecteurs que le premier, on ſe voit néanmoins obligé de ſe reſſerrer, pour ne pas paſſer de trop loin les bornes d'un extrait. Il eſt auſſi diviſé en deux diſſertations, qui ſont la troiſiéme & la quatriéme de tout l'ouvrage.

La troiſiéme a pour tître, *De motione divina in ordine ſupernaturali, ſeu de divina gratia*, & contient ſept queſtions, dont la premiere traite de la grace ſuffiſante, ſur laquelle le P. Maſſoulié s'explique parfaitement bien, à ſa Prédetermination près. Elle ſeule, ſelon lui, manque à la grace ſuffiſante, qui d'ailleurs renferme tout ce qu'il faut pour agir; & en un mot, c'eſt le pouvoir complet & proportionné à l'action: quoique

pour agir effectivement nous ayions besoin que Dieu ajoute la Prédétermination physique. D'où il conclut que la grace suffisante, *auxilium sufficiens*, a tout ce qui est necessaire par rapport au pouvoir, & non pas par rapport à l'action. Et conséquemment il rejette la notion commune de secours suffisant, selon laquelle on entend tout ce qui est necessaire pour agir.

La seconde question est extremement longue, & poussée jusqu'à vingt-six articles, pour prouver que la grace efficace est efficace par elle même, entendant que son efficacité n'est autre que la Prédétermination physique.

Que Dieu nous prévienne pour le bien, qu'il fasse que nous le fassions, qu'il en soit la cause principale, qu'il opere en nous la bonne volonté, qu'il nous donne l'efficace d'agir; ce sont les preuves que le Pere Massoulié met en usage.

Quelque étenduë qu'il leur donne, il ne sort point de deux mauvais pas appellez en Logique, *petitio principii*, & *ignoratio elenchi*. C'est à

dire, , premierement , qu'il prend pour principe ce qui lui eſt juſtement conteſté, à ſçavoir, que Dieu pour operer en nous la bonne volonté & nous donner l'efficace de la bonne action , employe la Prédétermination phyſique , laquelle étant de ſoi autant neceſſaire pour la mauvaiſe action que pour la bonne, rendroit Dieu également auteur de l'une & de l'autre. En ſecond lieu , il n'a pas pris garde que les Théologiens contre qui il diſpute, aſſûrent que Dieu nous prévient par ſa grace, par la ſainte penſée, qu'il nous éclaire & nous échauffe, qu'ainſi il opere en nous la bonne volonté, & nous donne l'efficace d'agir bien. Il n'a pas non plus fait attention que c'eſt impoſer à ces mêmes Théologiens, de les réduire au *Concours*, pour expliquer comment Dieu eſt en nous l'auteur de la bonne action.

La queſtion troiſiéme n'eſt proprement qu'une recapitulation de la précedente.

En la quatriéme le P. Maſſoulié eſſaye de concilier l'efficace de la grace avec le libre arbitre. En la

cinquiéme, il refute l'opinion de Joseph *à Vita*, qui abandonnant les Thomistes, a enseigné que le mouvement qui vient de Dieu est indéterminé en soi, & n'est déterminé que par les sujets où il est reçu. Et comme Joseph *à Vita* a fondé l'infaillibilité de la préscience sur la Providence à réünir les circonstances en lesquelles nous agissons, le P. Massoulié dit que les Thomistes n'ont pas ignoré cette sorte de préscience, mais qu'ils l'ont négligée pour s'attacher à la Prédétermination. Il pouvoit dire que s'ils ne l'ont pas ignorée, & s'ils en ont fait mention, ce n'a été que pour la rejetter.

Jusqu'ici il ne s'étoit gueres éloigné de leurs traces, mais dans la question sixiéme il prend une route nouvelle & differente de la leur, & en laquelle il ne sçauroit même s'imaginer voir St. Thomas aller devant lui. Il dit que la grace efficace & la suffisante sont distinguées par le plus ou le moins de degrez & de forces, par rapport aux degrez ou aux forces de la résistance qu'il y a à vaincre dans la volonté. De sorte que

contre une obſtination, ou une habitude forte de dix degrez, une grace de huit degrez ſera vaincuë, & ne gagnera qu'un vain déſir de converſion, une grace de douze degrez ſera victorieuſe & emportera la converſion : celle-là demeurera ſuffiſante, & celle-ci deviendra efficace. Toutes les preuves qu'il en rapporte ſe réduiſent à dire, que la converſion eſt précedée par des diſpoſitions qui y amenent.

On a regret de voir le P. Maſſoulié détruire ainſi ce qu'il avoit dit ſi bien de la grace ſuffiſante. Car où eſt maintenant ce pouvoir complet & proportionné à l'action, en quoi il avoit fait conſiſter l'eſſence de la grace ſuffiſante ? Et cette grace inférieure en degrez à l'obſtination, ou à la mauvaiſe habitude, & qui ſelon lui, ne ſçauroit exciter que quelques efforts & quelques déſirs, eſt elle proportionnée à la victoire qu'il faut remporter ? Au reſte, il avouë qu'il parle un langage qui juſqu'à preſent n'a pas été ordinaire aux Thomiſtes ; qui s'étoient, dit-il, toujours tenus à des expreſſions métaphyſiques &

abstraites : il ne trouve que le seul Alvarez * à citer, & sa citation n'est pas juste. Enfin il renverse tout son édifice de la Prédétermination physique, la rendant inutile ; mais le dommage n'est pas grand.

La question septiéme est pour refuter les Théologiens, qui afin de se passer également de la Prédétermination physique & de la Science moyenne, rapportent la certitude de la préscience & l'efficace de la grace à un certain concours de circonstances, selon lesquelles ils prétendent que nous agissons immanquablement. Il soutient, & il est vrai, que cette opinion est tout à fait éloignée de la doctrine de St. Thomas.

La quatriéme dissertation ne contient que trois questions, & est destinée à traiter de la grace donnée à Adam, & propre de l'état d'innocence. La premiere commence par reprocher à Jansenius son peu de respect pour la doctrine de St. Thomas, & par se plaindre de ceux qui imputent aux Thomistes trop de conformité avec Jansenius. Le Pere

* *Disp.* 8.

Massoulié assûre, & on convient avec lui, que la doctrine de Saint Thomas bien entenduë est très propre à refuter les heresies de Jansenius ; à quoi on ajoute que l'Ecole des Thomistes soutient avec fermeté les dogmes Catholiques opposez à ces heresies.

Pour entrer dans le détail, il met deux differences entre lui & Jansenius. La premiere, que Jansenius distingue deux sortes de grace, l'une propre de l'état d'innocence, l'autre de l'état de la nature tombée & affoiblie par le peché. La seconde, que Jansenius prétend que la volonté de soi-même & par son libre arbitre se fléchit à suivre la plus forte délectation, soit de la charité, soit de la concupiscence. On ne reconnoît point Jansenius en cette derniere difference.

Revenons à sa premiere question, où il tâche de montrer par l'autorité de St. Augustin ; qu'Adam pour perseverer avoit besoin d'une grace efficace par elle même, & que la Sainte Vierge & Jesus-Christ ont eû des graces du même genre.

Dans la queſtion ſuivante il pourſuit le même ſujet, par rapport à Adam & aux Anges. Dans la derniere il fait voir que la doctrine de Saint Thomas eſt entierement oppoſée aux cinq propoſitions de Janſenius.

ARTICLE CXXVI.

COMMENTARIUS DE VITA ſcriptiſque ac meritis illuſtris viri Jobi Ludolphi &c. C'eſt à dire, *Memoires touchant la vie, les écrits & le merite de l'illuſtre Job Ludolf, Conſeiller intime des Sereniſſimes Ducs de Saxe, & celebre parmi les Sçavans. Par Chreſtien Juncker de Dreſde, Hiſtoriographe du Duc de Saxe-Henneberg.* A Lipſic & à Francfort, aux frais de Jean-Frideric Braune, 1710. *in* 8°. *pages* 228.

QUoi qu'il ſemble être d'une aſſez grande importance pour acquerir du renom parmi les Sçavans, de faire un bon choix de l'étude particuliere par laquelle on prétend ſe diſtinguer, il n'en eſt

néanmoins aucune, quand on y excelle, qui ne faſſe honneur, ſoit qu'on s'y ſoit trouvé engagé par hazard, ou qu'on l'ait priſe à deſſein. Ainſi Job Ludolf s'eſt rendu recommandable par ſon application à s'inſtruire de la langue, des livres, de l'hiſtoire, des mœurs des Abyſſins, ou Ethiopiens.

Il naquit à Erfort le 15. de Juin 1624. d'une famille honnête, ſon pere étant le ſecond du Conſeil de la ville, mais médiocrement accommodée, & dont il ne put qu'à peine tirer de quoi aller à Leide continuer ſes études, qu'il avoit commencées en ſon païs ſous d'aſſez mauvais Maîtres. Son talent étoit certainement rare pour les langues: s'il eſt bien vrai, ce que le Sieur Juncker dit de lui, qu'il ſçavoit bien l'Hebreu, & l'Hebreu des Rabbins, le Samaritain, le Caldéen, le Syriaque, l'Arabe litteral & le vulgaire, le Grec litteral & le vulgaire, l'Ethiopien litteral & l'Amharique qui ſe parle vulgairement en Ethiopie, le Copte, le Perſan, le Latin, le François, l'Italien, l'Eſ-

gnol, le Portugais, l'Aleman, le Flaman, l'Anglois, le Polonois, le Suedois, l'Esclavon; l'ancienne langue du Septentrion, ou des Finnes. Avec cela il s'étoit rendu habile en Philosophie, en Théologie & en Droit; & s'étoit fait un divertissement d'apprendre la Musique & à peindre.

Il alla à Leide en 1645. & trouva de bons Maîtres pour se perfectionner en la connoissance des langues, Erpenius, Constantin l'Empereur, Golius, & trois Grecs, dont un avoit été de la Cabale de Cyrille Lucar, & ce fut celui avec qui Ludolf lia davantage.

Après quatorze mois ou environ de séjour à Leide, Constantin l'Empereur lui procura la place de Gouverneur auprès d'un jeune homme de condition, nommé Jean de Thys, qui avoit dessein de voyager, & avec lequel il vit une partie de la France & de l'Angleterre. Le Baron de Rosenhahn Ambassadeur de la Reine Christine de Suede à la Cour de France avoit à sa suite un frere de Ludolf, & l'y fit aussi venir pour être Précepteur de ses deux

fils; & peu après en 1649. il l'envoya à Rome, avec la commiſſion de chercher les papiers & les memoires qu'on diſoit qu'Olaus Magnus Archevêque d'Upſale y avoit autrefois tranſportez de Suede. Son voyage fut inutile par rapport au deſſein qui l'avoit fait entreprendre; Ludolf ne trouva rien qui concernât la Suede : mais il en tira de grands avantages par les entretiens qu'il eut avec quatre Abyſſins qui étoient alors à Rome, & l'inſtruiſirent particuliérement de ce qui regarde leur nation. Ils ſe nommoient Harta-Mariam, Tenſea-Christos, Antoine Andradi, Gregoire Abbas : ce dernier étoit plus intelligent que les autres, & Ludolf fit amitié avec lui.

A peine fut-il de retour à Paris, qu'il fallut partir pour la Suede avec l'Ambaſſadeur qui s'en retournoit. S'il fut étonné à l'aſpect d'un païs ſi different de ceux qu'il avoit vûs, au moins les Sçavans n'y manquoient pas à la Cour de la Reine Christine. Sur la fin de l'année 1650. il prit la reſolution de retourner à Erfort, il

visita en passant les mines de cuivre; il vit une femme âgée de cent trente trois ans, il passa par Copenhague, & arriva en sa patrie le treiziéme de Mars 1651. comme pour rendre les derniers devoirs à son pere qui mourut peu après.

L'année suivante Ernest Duc de Saxe-Gotha le voulut avoir auprès de lui, & dans la suite le fit son Conseiller Aulique, Gouverneur des Princes ses enfans, & l'employa en diverses affaires & négociations. Ludolf cependant demanda son congé pour vivre à lui-même, & se retira à Francfort en 1678. où il eut encore commission des Ducs de Saxe d'agir en leur nom dans les Conferences qui s'y tinrent les années 1681. & 1682. pour un reglement entre l'Empereur, l'Empire & la France. L'Electeur Palatin le chargea de la direction & de la recette de quelques Domaines, & les Electeurs de Saxe l'honorerent des tîtres de leur Conseiller & Resident.

Mais l'Abyssinie devint la principale occupation de Ludolf, qui meditoit les moyens de faire une

alliance de cette Nation éloignée, avec les Puiſſances de l'Europe. Il alla pour cet effet à la Cour de Vienne, qui n'y pouvoit rien, & il valoit mieux tourner ſes penſées du côté des Anglois & des Hollandois. Il paſſa donc en Angleterre, où il ne trouva pas de diſpoſition à executer ſes propoſitions pour établir un commerce avec les Abyſſins : il eut plus de ſatisfaction en Hollande, & la Compagnie des Indes envoya à Batavia les lettres qu'il avoit écrites pour êtres portées dans l'Abyſſinie. La plus grande difficulté qui s'oppoſoit au deſſein de Ludolf, n'étoit pas tant la diſtance des lieux, que l'aveugle attachement de ce peuple au Patriarche Copte d'Alexandrie, qui lui rend tellement ſuſpect tout ce qui vient de la part des Européens, que le Negu, ou le Roi d'Ethiopie, en ayant reçu un paquet, le jetta au feu ſans l'ouvrir, de crainte d'une ſédition, ſi ſes ſujets, & principalement les Eccléſiaſtiques, l'avoient crû en commerce avec des gens qu'ils ont en averſion. On

ajoutera qu'elle parut, cette aversion, extrême dans le traitement qu'ils firent aux Jesuites envoyez par le S. Siege, avec les tîtres de Patriarches, d'Evêques & de Prêtres. Il est vrai qu'on a accusé ces Peres de n'avoir pas eû assez de condescendance pour quelques usages du païs; mais ils les jugerent indignes du Christianisme, & opposez à la pureté de la Foi, & dès-là ils ne purent se résoudre à les tolerer. C'est des relations de ces Missionnaires qu'il faut apprendre quelque chose de certain de l'Abyssinie, & Ludolf en a profité.

S'il fit souvent des voyages, comme on l'a vû, ce ne fut pas sans fruit: il visitoit les bibliotheques, recherchoit les manuscrits qui pouvoient lui être utiles, conversoit avec les Sçavans de chaque païs, & s'en faisoit des amis, s'enqueroit des curiositez, soit de l'art, soit de la nature.

Il fut de retour à Francfort en 1684. où il s'appliqua à composer son histoire d'Ethiopie, & fut nommé Président d'une Compagnie,

ou d'une Academie d'histoire. Il mourut le huitiéme d'Avril 1704. âgé de près de quatre vingts ans.

Ses ouvrages sont. 1°. *Schola Latinitatis*, Ecole de la Latinité, où il ne voulut pas mettre son nom. 2°. Histoire d'Ethiopie. 3°. Lettre à toute la nation des Ethiopiens, écrite en leur langue. 4°. Moyen de faire la guerre aux Turcs avec succès. 5°. Remarques sur les pensées enjoüées & sérieuses d'une nouvelle & rare Societé, qui ne veut que le repos, en Aleman. 6°. Lettres des Samaritains de Sichem à Ludolf, traduites en Latin avec des remarques, & d'autres lettres des mêmes Samaritains écrites à des Anglois. 7°. Essai d'un Commentaire sur l'histoire d'Ethiopie. 8°. Commentaire sur l'histoire d'Ethiopie. 9°. Addition à l'histoire d'Ethiopie & au Commentaire. 10°. Jugement d'un Anonyme sur une lettre à un ami, touchant un systeme d'étymologies Hebraïques. 11°. Dissertation sur les sauterelles qui en 1693. ravagerent l'Alemagne. 12°. Grammaire de la langue Amhra-

 rique

tique qui se parle à la Cour d'Ethiopie. 13°. Dictionnaire de la même langue. 14°. Dictionnaire Ethiopien & Latin. 15°. Grammaire Ethiopienne. 16°. Le Pseautier en Ethiopien & en Latin. 17°. Théatre historique de ce qui s'est passé en Europe pendant le 17ᵉ. siécle, en Aleman. 18°. Confession de foi de Claude Roi d'Ethiopie, traduite en Latin.

Cette vie de Job Ludolf est dédiée à son gendre Adolphe Chrétien Avemann Conseiller Intime du Duc de Saxe-Gotha, & à ses deux fils George-Melchior Ludolf Conseiller Aulique du Duc de Saxe Isenac, & Chrétien Ludolf Conseiller Assesseur principal & Secretaire du Cabinet du même Prince.

ARTICLE CXXVII.

TABLEAU DES MALADIES, où l'on découvre leurs signes & leurs évenemens, traduit du Latin de Lommius, avec des remarques : ouvrage qui renferme les observations les plus importantes pour acquerir une par-

faite connoiſſance de tous les maux du corps humain, en prévoir les ſuites, en pénetrer les cauſes & s'aſſûrer de leurs remedes. A Paris, chez Claude Jombert, Quay des Auguſtins, vis-à-vis la deſcente du Pont-neuf, à l'image nôtre-Dame 1712. *in* 8°. *pages* 510.

MOnſieur le Brethon nous raconte dans la préface l'hiſre de ſa traduction avec une ingénuité qui perſuade. Il ſouhaitoit de lire dans la langue originale les obſervations de Lommius qu'il nous donne en François, & il le ſouhaitoit avec d'autant plus d'empreſſement, qu'un illuſtre Medecin lui avoit aſſûré que ce livre eſt un tableau en petit, mais fini, de tous les maux du corps humain, & qu'il en explique ſçavamment les ſignes diagnoſtiques & pronoſtiques, c'eſt à dire, la partie la plus eſſentielle de la Medecine. Cet ouvrage eſt certainement celui qui a fait le plus d'honneur à Lommius celebre Medecin de Bruxelles, qui vivoit il y a un ſiécle, & qui nous a laiſſé

un Commentaire fort estimé sur le premier livre de Celse, *de sanitate tuendâ*, & un traité des fievres. Il étoit devenu si rare, que Mr. le Brethon n'en a recouvré qu'avec beaucoup de peine un exemplaire. Il le lut, & charmé de sa lecture, il en entreprit la traduction. C'est alors, dit-il, qu'il reconnut la verité de la remarque qu'a fait le sçavant Bayle dans sa Republique des Lettres, que la langue Françoise tient lieu de Commentaire au Latin, parce qu'elle ne souffre point ces dictions incertaines & suspenduës qui sont fréquentes dans la langue des anciens Romains, ni ces phrases dont le tour renversé est un labyrinthe. Cette pensée fit présumer à l'Auteur que sa traduction pourroit être utile à ceux qui trop occupez n'ont pas le loisir de se prêter trop longtems aux livres, ni de reflechir beaucoup sur les endroits où l'équivoque des expressions rend la pensée mysterieuse. En effet, quoique la Latinité de Lommius soit pure, & d'autant plus belle, qu'il s'est rendu propres les plus beaux endroits de Cel-

se ; son stile est néanmoins d'une précision qui jette sur ses pensées les plus simples une obscurité qu'il n'est pas toûjours facile de pénetrer.

L'Auteur crut encore sans trop présumer que sa traduction seroit très-utile aux jeunes Medecins, qui auront dans ce livre la clef & l'abregé de tout ce que les anciens Medecins on dit de sensé sur les maladies dans tant de gros volumes.

Il est impossible de faire un extrait détaillé de toutes les observations de Lommius, & des nouvelles remarques de son habile Traducteur. Pour faire connoître le livre, nous choisissons l'observation de l'Auteur sur les crises, avec une observation sur la toux, & les nouvelles remarques du Traducteur sur la seconde de ces deux observations.

Les signes des Crises.

Toutes les maladies aiguës & violentes sont ordinairement jointes à la fievre putride, ainsi elles ne se terminent que par des crises,

au lieu que les maladies chroniques, legeres, ou ſans fievres, ſe gueriſſent peu à peu & ſans criſe.

De même que certaines conſtellations annoncent les changemens des ſaiſons de l'année, de même auſſi l'on prévoit par des ſignes particuliers les criſes qui doivent arriver dans les maladies. Tels ſont le délire, l'aſſoupiſſement, les vertiges, l'erreur & l'interruption des ſens, les grandes douleurs de tête, de col, d'eſtomac, des hypocondres, ou d'autres parties, le tintement d'oreilles, les fauſſes lueurs que le malade apperçoit, les larmes involontaires, les nauſées fréquentes, les ardeurs, & la ſoif plus forte que de coûtume, le déreglement & l'inégalité ſubite du pous, la ſuppreſſion de l'urine, le murmure extraordinaire des entrailles, & l'agitation du malade. Il change en effet à tout moment de ſituation; quelquefois il s'écrie & ſe jette hors de ſon lit, on le prendroit pour un furieux à ſon air, à ſon maintien & à toutes ſes actions. L'accès de la fievre eſt pour lors très-violent, il

devance le précedent d'environ une heure, & commence par un frisson plus fort & plus pénetrant que de coûtume.

Lorsque la crise doit être heureuse, elle se fait par une sueur abondante, ou une hémorragie par les narines, un vomissement de matieres bien mélangées, ou un cours de ventre; après quoi la fievre cesse entierement.

Les premiers avantcoureurs d'une crise qui doit survenir le lendemain, paroissent durant la nuit, ou pendant le jour, si la crise doit arriver la nuit suivante; & Hipocrate même a observé que la nuit qui précede le jour où la crise doit terminer la maladie, est troublée & fâcheuse. On doit aussi sçavoir que les accidens sont plus pressans la nuit que le jour, & que les uns annoncent seulement les crises, & les autres en sont tout ensemble les signes & les causes: ceux-ci sont les sueurs, le vomissement, les selles, les urines & les hémorragies; ceux-là sont les délires, les insomnies, les assoupissemens, les larmes involon-

taires, & d'autres ſemblables ſymptômes. Les uns & les autres ſignes ont cela de commun, qu'ils promettent la ſanté, après les ſignes de coction, & menacent de la mort s'ils ſont joints avec ceux de la crudité : ainſi ils ne ſont favorables que dans la vigueur, ou peu auparavant l'état de la maladie, parce qu'alors la crudité de l'humeur eſt ſurmontée. C'eſt ſur ce fondement qu'Hipocrate juge que la criſe eſt prochaine lorſque la coction s'eſt déclarée. Ces mêmes ſignes ſont très-pernicieux au commencement d'une maladie ; ils ne le ſont pas moins dans l'accroiſſement d'une fiévre maligne. Si elle eſt moins dangereuſe de ſa nature, ils marquent alors que la criſe doit être imparfaite, parceque quand le malade doit recouvrer parfaitement la ſanté, la nature differe ſes efforts pour la criſe, juſqu'à une exacte coction ; au lieu que ſi la violence de la maladie doit triompher des forces de la nature, celle-ci livre tout d'abord le combat, tente quelque criſe avant le tems, & donne des mar-

ques assez sensibles de ses efforts prématurez.

Il est donc évident que les signes de coction sont toûjours salutaires, & que ceux des crises sont d'eux mêmes incertains, & qu'ils doivent leur caractere different, d'heureux, ou de funestes, à la crudité, ou à la coction.

Donnons maintenant les marques qui font connoître la route que la nature prépare aux évacuations critiques, & de quel genre celles-ci doivent être, afin que le Medecin puisse encore s'en servir pour regler ses jugemens à cet égard. Je suppose donc une fievre aiguë où la coction, & par conséquent la crise, ne doivent pas se differer, il faut pour lors attendre plûtôt une évacuation qu'un abscès.

Les signes d'une hémorragie critique par les narines.

L'évacuation qui doit arriver sera sans doute une hémorragie du nez, si l'un ou l'autre des hypocondres est tendu sans être douloureux;

si la respiration est difficile, si une douleur de tête, avec des élancemens, accompagne l'ardeur de tout le visage, principalement des yeux, des narines, & des joües; si la vûë est trouble & représente de fausses lueurs, si le malade a le col douloureux, avec un tintement d'oreilles, ou la surdité, si les yeux pleurent soudainement & deviennent rouges, si les arteres des tempes battent violemment; que les narines s'émincent & démangent, sur tout si une douleur considérable occupe le visage & les tempes. Ajoutez à ces marques, si outre l'élévation du pous, & sa véhemence ordinaire dans toutes les évacuations critiques, il est encore ici ondulant.

Cette sorte de crise survient ordinairement aux fievres ardentes, & à la phrenesie, de même qu'aux douleurs de tête, qui sont aiguës & continuelles, lors même qu'il n'y a point de fievre, sur tout si ces douleurs occupent le front & les tempes. Elle arrive encore ordinairement dans les inflammations aiguës

des hypocondres, principalement dans celles du foye & de la rate. L'on présage avec plus de certitude une hémorragie si c'est la saison de l'été, que le malade soit dans la fleur de son âge, & n'ait pas encore passé sa trente-cinquiéme année; mais autant que cette crise est ordinaire dans les fievres aiguës & dans la phrenesie, autant elle est rare dans la létargie & la péripneumonie. La pleuresie tient le milieu, ensorte qu'elle est plus sujette à l'hémorragie du nez que les dernieres maladies, & moins que les précedentes.

Les signes d'un vomissement critique.

Le vomissement doit survenir lorsqu'avec une pesanteur de tête, des vertiges & des ébloüissemens, le malade a des envies fréquentes de vomir, qu'il ressent un déchirement d'estomac, qu'il a une grande amertume dans la bouche, qu'il crache souvent une salive claire, & qu'on lui remarque des mouvemens convulsifs à la levre inferieure. Les hypocondres se soulevent

alors & empêchent la respiration; le pous est resserré & dur. Le vomissement sera plus assûré si c'est dans une fievre tierce; si la personne a plus de trente cinq ans, si c'est en été, qu'il arrive un frisson, & que les parties situées au dessous des hypocondres se refroidissent.

Les signes d'un cours de ventre critique.

La crise se fera par un cours de ventre si l'humeur se porte aux entrailles, & qu'il ne s'en suive pas de vomissement, ni d'évacuation extraordinaire par les urines, sur tout si le ventre est alors plus bilieux & plus libre qu'auparavant; enfin si dans la santé le malade n'étoit pas sujet aux hémorragies du nez, ni aux sueurs, mais plûtôt aux dévoyemens; & qu'il ait coûtume de boire de l'eau froide. Lorsque le tems approche où l'on doit vuider par les selles, les intestins s'agitent, murmurent, & l'on a des tranchées suivies d'une pesanteur, ou d'une douleur interne, aux environs des

lombes,& enſuite dans la partie infe-rieure du ventre. Cette obſervation n'a pas échapé au ſçavant Hipocrate, qui dit, que ſi dans les fievres la dou-leur des lombes ſurvient à la dou-leur & au murmure des hypocon-dres, il arrive pour l'ordinaire un dévoyement.

Les ſignes d'une criſe par les ſueurs.

Il faut eſperer que la criſe ſe fera par les ſueurs ſi le malade n'eſt pas fort affoibli, que les ſelles & les uri-nes ſoient ſupprimées, ſur tout ſi l'on ne voit aucun ſigne qui annon-ce le vomiſſement ; mais s'ils ſe rencontrent avec ceux de la ſueur, la criſe ſe fait par les ſueurs & par le vomiſſement. L'on eſt encore plus certain qu'il doit arriver des ſueurs, ſi, outre les marques pré-cedentes, l'accès dans ſon accroiſſe-ment cauſe le délire, comme il arrive dans les fievres ardentes, que tout le corps s'échauffe & devienne rouge, & qu'il en ſorte une vapeur chaude qu'on ne remarquoit pas au-paravant. Le pous eſt pour lors on-

dulant & très-mol ; l'urine est épaisse & toute bilieuse.

On doit principalement attendre des sueurs, si vers le tems de la crise le malade rêve qu'il se baigne ; ce qui m'arriva autrefois dans une fievre aiguë avec le même succès. Les sueurs sont ordinaires dans toutes sortes de fievres, sur tout dans celles qui sont aiguës & ardentes. Souvent la phrenesie indique les sueurs lorsque la crise doit être bonne. Les sueurs salutaires sont universelles, chaudes, & sortent abondamment de la tête. Avec ces mêmes marques elles sont avantageuses dans toutes les inflammations aiguës des hypocondres.

Le pronostic des crises par les hémorroïdes, ou les ordinaires des femmes, doit s'établir sur les signes propres de ses évacuations.

Les signes d'un abscès critique.

L'éruption d'un abscès peut aussi terminer une fievre. Voici les signes sur lesquels on en fonde le présage. La maladie loin de se dis-

ſiper peu à peu, ſe ſoutient avec une fievre & une douleur toûjours égale, & quoi qu'il n'arrive aucune évacuation ſenſible, que la coction ſoit retardée, qu'une douleur, une laſſitude, un aſſoupiſſement & quelque legere ſueur ſurviennent à une partie peu conſiderable du corps, avec tout cela des ſignes ſalutaires répondent de la vie du malade. Il faut que la maladie ne ſoit pas mortelle de ſa nature, mais ſeulement longue, qu'elle ait paſſé le vingtiéme jour, que le pous ſoit bon & les forces entieres. Le préſage d'un abſcès eſt encore mieux établi, ſi l'on rend long-tems une urine cruë & ténuë; mais malgré toutes ces circonſtances, l'évacuation critique d'une urine épaiſſe & blanche, avec un ſédiment abondant, garantit d'un abſcès, parceque la coction a achevé de dompter la maladie, & qu'elle ſe diſſipe ſans autre évacuation ſenſible & ſans abſcès.

Vous reconnoîtrez aux marques ſuivantes qu'il doit arriver un abſcès auprès de l'oreille, qu'on nomme pour cette raiſon parotide, ſi

après une ſoudaine, mais courte difficulté de reſpirer, il ſurvient une peſanteur de tête mêlée de douleur, avec un profond aſſoupiſſement & la ſurdité. Cet accident eſt ordinaire dans les fievres aiguës, où la létargie, la phreneſie, & les autres ſemblables ſymptômes de la tête, ſe terminent aſſez ſouvent par cet abſcès parotide.

Lorſque dans une fievre chronique l'on a des ſignes d'un abſcès, & que ceux du parotide manquent, on peut s'aſſûrer que ce dernier n'arrivera pas ; mais qu'il s'en fera plûtôt à un article dans les parties inférieures où il y ait quelque douleur, ou peſanteur, ou tenſion, ou ardeur.

Il eſt bon de repeter ici ce que j'ai dit ailleurs, que l'on peut avec raiſon ſoupçonner un abſcès après le vingtiéme jour de la fievre, qu'il ſurvient plus fréquemment l'hyver, où il dure plus long-tems, & rentre plus difficilement ; que les jeunes gens, au deſſous de trente années, y ſont plus ſujets que les vieillards dans leurs plus longues ma-

ladies. Ceux-ci sont plûtôt surpris de fievre quarte dans ces rencontres, sur tout si leur fievre n'est pas continuë, mais que vague & incertaine elle dure jusqu'à l'automne. On remarque aussi qu'une longue fievre, pourvû que ses accès commencent par un frisson & finissent par des sueurs, comme dans les fievres tierce & quarte, se termine rarement par un abscès, parceque l'humeur s'est évacuée à chaque accès. Nous pouvons ajouter que l'abscès qui survient aux parties inférieures, dans les fievres lentes & chroniques, est moins dangereux que celui qui se forme auprès des oreilles, comme il arrive dans les maladies aiguës.

Lors qu'après l'éruption de l'abscès la fievre subsiste, & qu'il ne perce pas en dehors, il ne suppurera point avant le vingtiéme, mais seulement entre ce jour-là & le soixantiéme. S'il arrive qu'avant de suppurer il se dissipe de lui-même, quoique la fievre persiste, il présage une prompte phrenesie, & la mort ensuite, principalement si l'abs-

cès eſt parotide. Cet abſcès eſt ſalutaire qui vient aux parties inférieures loin du foyer de la maladie, & des principaux organes de la vie, dans un ample eſpace qui contient toute l'humeur morbifique, & où il s'éleve facilement en dehors : un tel abſcès ne permet jamais le retour de la maladie, & emporte tout le levain. On peut eſperer le même ſuccès de celui qui s'éleve en pointe, qui mûrit également, & qui eſt un peu panché en bas, ſans être dur, ni fourchu. Le plus fâcheux eſt celui qui tend à rentrer en dedans, & dont la peau (qui le couvre) eſt éteinte & décolorée. Il n'eſt pas moins funeſte, quoiqu'il ſoit élevé en dehors, s'il eſt très-ample & plat.

Les paſſions de l'ame ne contribuent pas peu à déterminer le genre de l'évacuation critique. En effet, la crainte produit les ſelles, le vomiſſement ou les urines ; la joye promet des ſueurs. Il faut auſſi remarquer que la criſe ne ſe fait pas toûjours par une ſeule, mais ſouvent par pluſieurs évacuations differen-

tes : dans une fievre ardente, par exemple, l'hémorragie du nez peut commencer la crise, qui doit s'achever par des sueurs assez abondantes.

La bonne crise.

Il faut qu'une crise pour être parfaite ait toutes ces conditions. Qu'elle soit fidelle, c'est à dire, qu'elle évacuë l'humeur qui doit être évacuée, & qu'elle ne soit pas un vain effort de la nature. Qu'elle soit certaine, entiere, complete & conforme aux signes qui l'ont dévancée. Qu'elle soit évidente, ou suffisamment abondante & manifeste. Qu'elle soit sûre, ou sans danger. Elle doit être prévenuë par des signes au jour indice, favorable & salutaire : enfin cette crise précedée des signes de coction doit arriver dans un jour critique, & produire des évacuations convenables, proportionnées aux causes essentielles & à la qualité de la maladie.

A l'approche de la crise le pous devient inégal & l'on y remarque

plus de battemens grands que de petits, plus de prompts que de tardifs, plus de moderez que de fréquens, plus de forts que de languissans, avec une constance inégale de mediocrité, ou de vîtesse dans la contraction, ou la dilatation de l'artere. Une telle crise rend au visage du malade sa serenité ; elle dégage la respiration, & donne au corps la force de se mouvoir & d'agir ; elle rétablit l'égalité du pous, l'ordre & la médiocrité de ses battemens. Il est encore utile au pronostic d'une crise salutaire de considerer, si le genre de fievre dont il s'agit se termine plus souvent & plus facilement de cette maniere, comme si c'est une fievre ardente, ou tierce &c.

Les signes qui promettent la crise, ou qui ne permettent pas d'en esperer.

Pour connoître si une fievre doit se terminer par une crise, ou non, faites attention, si c'est une grande maladie, dont les accès anticipent & croissent toûjours de beaucoup,

ſi la nature en ſoutient conſtamment les attaques ; & donne bientôt des indices de ſon triomphe ſur les humeurs revoltées ; enfin ſi l'âge & le temperament du malade, la ſaiſon & l'eſpece de la fievre, n'éloignent pas le préſage de la criſe ; il eſt conſtant que la maladie cedera tout à coup au victorieux effort de la nature, & d'autant plûtôt, que ſes ſignes ſeront devenus plus marquez & plus forts. Si au contraire la maladie par ſa violence & ſa malignité prévaut ſur les forces du malade, & ſe maintient longtems dans ſa crudité, l'évidence d'une mort prochaine efface l'eſperance de la criſe, qui ſe trouve ainſi malheureuſement prévenuë du déſaſtre & de l'accablement de la nature.

La criſe ne dément point ſes ſignes, & favorable, ou non, elle ne manque pas de ſuivre. Je ne comprens point parmi les ſignes dont je parle tous ceux que l'on remarque dans une maladie, mais ceux-là qui devancent immédiatement la criſe, ou la préviennent de quelques heures, & qui, conſiderez en particu-

lier ; ſont équivoques pour la vie, ou pour la mort, & ne décident pas par eux mêmes du ſuccès, ou du mauvais ſort de la maladie. Si cependant il arrivoit que les ſignes prochains de la criſe n'en fûſſent pas ſuivis immédiatement, comme on eût pû l'eſperer, elle ſera certainement très-fâcheuſe, & peutêtre que le malade y ſuccombera à l'heure même. Mais remarquez que les ſignes d'une bonne criſe ſont pour l'ordinaire moins trompeurs que ceux d'une mauvaiſe, & que les uns & les autres ſont toûjours équivoques dans les fievres aiguës. Ajoutez que l'on doit plus de confiance aux ſignes favorables dans la vigueur de la maladie, qu'aux autres qui ne le ſont pas, à moins que le corps ne ſoit très-affoibli.

En quel tems la criſe ou la mort doit arriver.

On ne guerit point d'une maladie aiguë ſans quelque criſe ; mais ſouvent la mort en a tenu lieu, & quoique la criſe ſalutaire n'arrive jamais

que dans l'état de la fievre, on peut mourir dans le commencement, dans l'accroiſſement, ou dans la vigueur de la maladie. Le déclin (de quelque maladie que ce ſoit) ne produit jamais, ni de criſe, ni de danger, parceque quand ſa vigueur eſt ſurmontée la fievre s'affoiblit & ſe diſſipe inſenſiblement, pourvû qu'on ne dérange point la nature par aucune erreur.

L'on peut mourir au commencement d'un accès, comme il arrive ſouvent dans les mortelles inflammations des parties internes, & dans ces fiévres où une pituite épaiſſe & viſqueuſe vient à ſuffoquer la chaleur naturelle, pour lors le corps devient froid ſans pouvoir rechauffer, le pous eſt vermiculaire & entierement défaillant; l'on meurt accablé d'un ſommeil profond. Quelquefois, mais plus rarement, la mort ſurvient à l'accroiſſement de l'accès, & plus ſouvent dans ſa vigueur, lorſque la nature eſt vaincuë par la force du mal, qui joint à l'ardeur extreme qui conſume le malade, le jette dans un délire vio-

lent accompagné de convulſion & de fureur : ce qui ajoûtant de nouvelles forces au peu qu'il en reſte à la nature, transporte tout à coup le malade hors de ſon lit, enſorte néanmoins qu'il retombe bientôt dans une défaillance, & une ſyncope qui termine ſa vie. On meurt rarement au décours d'un accès ; mais lorſque cela doit arriver, l'on tombe en défaillance, parceque la chaleur naturelle expire alors entierement avec celle de la fievre, & ſoit aſſis, ou couché, on meurt ſubitement par une ſueur legere & tenace. Enfin il eſt conſtamment vrai de dire que la mort ſaiſit ordinairement au tems le plus fâcheux de l'accès ; qui eſt celui où l'on doit marquer la derniere heure.

L'ordre des jours critiques.

Je croirois avoir rapporté tout ce qui regarde les criſes, s'il ne me reſtoit encore à parler des jours où elles ſurviennent, & qui pour cette raiſon ſont nommez critiques par Hipocrate, qui en eſt le premier obſervateur.

Les jours de criſe ſont le 3. le 5. le 7. le 9. le 11. le 17. le 20. lequel nombre de vingt fait trois ſemaines, à les compter de maniere que le huitiéme jour ſoit le commencement de la ſeconde ſemaine, dont le quatorziéme eſt la fin & le commencement de la troiſiéme ſemaine ſuivant Hipocrate. Les jours ſeptenaires ſe comptent par 4. en ſorte que le quatriéme eſt le dernier du premier nombre quartenaire, & le premier du ſecond qui finit au ſeptiéme : ainſi la troiſiéme quartaine commencera la 2e. ſemaine, & ſe terminera à l'onziéme jour ; qui ſera le premier du quatriéme quartenaire, & terminera la ſeconde ſemaine au quatorziéme. Le cinquiéme quartenaire qui commence la troiſiéme ſemaine, s'étend du 14. au 17. qu'il comprend, & où commence la ſixiéme quartaine, qui acheve la troiſiéme ſemaine au vingtiéme, qui eſt le dernier jour de la ſixiéme quartaine & de la troiſiéme ſemaine. L'on compte depuis 20 juſqu'à 40 de même qu'on a fait dans la premiere vingtaine. Les maladies qui paſſent le qua-

rantiéme jour dégenerent dès lors en chroniques ; elles n'affectent plus les jours impairs, ſoit quartenaires, ſoit ſeptenaires ; mais ſeulement ſe jugent aux jours pairs, c'eſt à dire, qu'elles ſe reglent par chaque vingtiéme, comme le 60. le 80. le 100. &c.

Il faut auſſi remarquer que tous les jours critiques ne ſont pas d'égale force ; que les ſeptenaires, ou les derniers de chaque ſemaine, ſont les plus puiſſans ; enſuite les quartenaires, qui ſont le milieu de chaque ſemaine, après leſquels viennent ceux qui rempliſſent les intervalles des précedens, & que les Medecins appellent intercurrens. Les plus ſalutaires entre les critiques ſont le 7. le 14. le 9. le 11. le 20. le 17. le 5. le 4. & le 3. Les jours dangereux & les moins critiques ſont le 6. le 8. le 10. le 12. le 16. & le 19. Quelques Auteurs veulent que le 13. ſoit douteux, & qu'il tienne le milieu entre les bons & les mauvais jours. Tous les jours impairs de la premiere vingtaine peuvent, quoique plus foiblement que les critiques, indiquer l'évene-

ment d'une fievre aiguë, parceque ses mouvemens sont plus forts durant cet espace de tems, après lequel elle se relâche & se rallentit, de maniere que dans la seconde vingtaine, il n'y a plus que le dernier de chaque semaine qui puisse être critique, comme le 27. le 34. & le 40. jour, qui est le dernier de la seconde grande semaine, comme le 20. l'est de la premiere semaine.

Parmi les jours critiques il y en a qui sont les indices des autres, Hipocrate les nomme jours de consideration, parcequ'ils donnent à connoître par des signes certains, & qu'ils annoncent, pour ainsi dire, ce qui doit arriver aux jours suivans. Ce sçavant Homme a donc observé que le 4. est l'indice du 7. comme le 11. du 14. & le 17. du 20.

Ainsi quand au premier jour d'une fievre aiguë l'on ne voit aucun signe funeste, & que l'urine donne des marques de coction, la crise ne passera pas le quatriéme jour; mais si cette fievre est dès lors accompagnée de plusieurs signes mortels, le malade succombera vraisembla-

blement avant le quatriéme jour, & Hipocrate a fort bien remarqué que les ſymptômes doivent être tout d'abord très-violens, dans les maladies dont le terme fatal eſt très-prochain. Si la criſe attend le ſeptiéme jour, on verra dans l'urine un nüage rouge au quatriéme, & tous les autres ſignes ſeront dès lors ſalutaires: cependant il ſe peut faire que par quelque manquement du malade, ou du Medecin, la criſe retarde juſqu'au 9. ou à l'onziéme jour; puiſque dans les maladies ſalutaires les manquemens reculent la criſe, & qu'ils avancent le terme de celles qui tendent à la mort. Si l'onziéme de la fievre n'apporte aucun indice de criſe, il ne la faut pas attendre avant le vingtiéme; mais ſi la crudité diminuë vers le ſeptiéme, on peut eſperer la criſe avant le 20. au lieu que quand la crudité perſiſte juſqu'au quatorziéme, & que la maladie ſe meut lentement, celle-ci ne ſera jugée qu'au 40. parceque les jours indices gardent le même ordre de puiſſance que nous avons remarqué aux jours critiques; & que

comme la lenteur de la maladie éloigne de plus en plus l'attente de ceux-ci, elle recule auſſi l'effet du préſage de ceux-là.

Il eſt encore neceſſaire d'obſerver que les maladies ordinaires ont plus de véhemence & d'impétuoſité juſqu'au 14. que depuis ce tems-là juſqu'au 20. & que celles qui doivent atteindre le 40. perdent peu à peu leur reſſort juſqu'à ce jour, après lequel, entierement affoiblies, elles s'éteignent plûtôt par une lente coction ou par un abſcès, qu'elles ne ſe jugent par une criſe; de là vient qu'elles ne ſe terminent quelquefois qu'au bout de cent jours, d'autres après ſept mois, quelques-unes à la ſeptiéme année; ſuivant la remarque d'Hipocrate, d'autres enfin après pluſieurs ſemaines d'années.

Obſervation ſur la toux.

Examinons cet accident qu'on appelle la toux, pour en connoître les cauſes, les accompagnemens & les ſuites. Lorſqu'un dégorgement d'hu-

meur sur la trachée artere, & les poumons, produit la toux, on ressent à la gorge je ne sçai quel chatoüillement, qui est souvent accompagné d'une ardeur fâcheuse; bientôt la respiration devient embarrassée, & si l'humeur est trop fluide, la toux ne peut la pousser dans la bouche, ou n'en enleve que fort peu.

La toux est aussi seche pour l'ordinaire quand elle est causée par la compression du diaphragme & d'autres instrumens de la respiration, ou par l'impression que fait sur ces organes le vice du foye, de la rate, du ventricule, ou de la matrice, ou par l'interruption d'un air froid, par un tubercule du poumon, ou enfin par une playe faite à la poitrine. Mais si la trop grande fluidité de l'humeur cause la secheresse de la toux, le trop grand épaississement, & la viscosité de cette même humeur, peut produire un pareil effet; ce qui est d'autant plus dangereux, que le malade se fatigue inutilement pour détacher cette colle qui remplit & offusque les bronches;

en effet il ſuccombe bientôt & la vie finit avec les forces.

La toux la moins ſuſpecte eſt celle où, par une toux foible & peu fréquente, on rejette des crachats dont on ſe ſent ſoulagé, & où il ne ſe rencontre, ni douleur, ni rougeur aux yeux; ſi ces ſignes ſont contraires, elle eſt très-mauvaiſe. Si la toux qui eſt humide devient ſeche inopinément, en ſorte que la poitrine s'appeſantiſſe & s'engage, cet état menace de fievre putride, de phtyſie, ou d'un ulcere au poumon. La toux qui prive du ſommeil eſt mauvaiſe. Une toux fatigante & opiniâtre, ſoutenuë d'une fluxion, eſt également dangereuſe; le crachement de ſang & la phtyſie en ſont les ſuites ordinaires. Si le poumon eſt alteré, ou que la poitrine ſouffre d'une obſtruction inveterée, l'on touſſe continuellement & ſans relâche. La toux que produit la fluxion revient deux ou trois fois l'année, par le retour de la même cauſe. Une toux ſeche, très-vehemente, & qui ne détache preſque rien, eſt l'effet d'une pituite epaiſſe

qui produit, outre la difficulté de respirer, un râllement dans la poitrine, & un sifflement de l'air en passant par la trachée, semblable à celui qu'on entend dans la vîtesse de respiration dont nous allons parler.

Nouvelles remarques du Traducteur sur la toux.

Le changement de saison produit souvent la toux selon Hipocrate. Le catarre, l'enrouëment de la toux, sont ordinaires au printems, dit cet Auteur, l.3. Aphor. 20. Les vents de Nord donnent lieu à la toux. Elle est fréquente après un été froid & sec, il en est de même lorsque les vents sont tantôt froids, tantôt chauds. Ceux qui sont travaillez d'une toux seche dans une fievre ardente, n'ont que fort peu de soif, ceux dont les testicules sont affectez ont une toux seche. On tousse dans les fievres où il survient des tumeurs aux aînes. La toux qui arrive aux hydropiques est de mauvais présage, sur tout si la langue

devient ſeche. Cette fievre eſt maligne, qui eſt accompagnée d'une petite toux, & d'une legere ſueur vers les redoublemens. Un devoyement guerit la toux ſeche dans ceux qui ont une fluxion aux amygdales : elle quitte auſſi lorſqu'il arrive un abſcès à l'un des teſticules.

ARTICLE CXXVIII.

ESSAI DE PERSPECTIVE. *Par G. J. de Graveſande Docteur en Droit.* A la Haye, chez la veuve d'Abraham Troyel, 1711. *In douze, pages* 200.

MOnſieur de Graveſande s'occupant à tracer quelques figures, s'apperçut de certains moyens abregez, dont il n'oſa s'aſſûrer qu'après les avoir juſtifiez par un plus long uſage. Des facilitez qu'on croyoit entrevoir, s'évanoüiſſent ſouvent, étant miſes à l'épreuve d'une pratique réïterée : le contraire eſt ici arrivé, & Mr. de Graveſande s'eſt confirmé de plus en plus dans ſes penſées, qu'il communique

au Public en cet ouvrage. Il ne promet pas pourtant de rendre la théorie de la Perſpective plus aiſée, & il l'expoſe par des raiſonnemens Géometriques & aſſez ſubtils : mais il en tire des méthodes qui conduiront la main du Deſſinateur, & lui faciliteront le travail. Il n'a pas voulu s'éloigner de la coûtume des Auteurs qui entreprennent de traiter d'un ſujet qui a déja paſſé par les mains de pluſieurs autres : il trouve que quelques-uns de ceux qui ont écrit de la Perſpective avant lui, ſe ſont contentez de preſcrire des regles generales ſans en venir à l'application ; & que les autres oubliant d'expoſer les principes, n'ont enſeigné que par des exemples. Ces deux méthodes ſont ſans doute défectueuſes : la premiere n'aide pas aſſez, & la ſeconde devient embarraſſante en pluſieurs rencontres, où la conformité avec les exemples propoſez ne s'apperçoit pas aiſément.

Cet ouvrage eſt diviſé en neuf chapitres. Le premier contient les définitions, & le ſecond explique &

démontre les principes de la théorie. Les chapitres ſuivans ſont deſtinez à la pratique, mais à une pratique démontrée, ſelon les diverſes poſitions d'un tableau. Le dernier tranſporte les regles de la Perſpective à la Gnomonique.

Le Lecteur ne doit pas s'attendre de voir la pratique éclaircie par des exemples de palais, de façades magnifiques, de theatres, de colonnades, de galeries, de platfonds, de jardins : il ne ſe préſentera à ſes yeux que ce qui s'appelle lignes blanches, pour diriger le Deſſinateur.

Mr. de Graveſande a ajouté un traité de 38 pages touchant *l'uſage de la chambre obſcure pour le deſſein*, ou pour deſſiner les objets. Il a inventé à cet effet une machine, de la forme à peu près d'une chaiſe à porteurs, en laquelle le Deſſinateur ſe renferme, & reçoit ſur une table la repreſentation des objets par le moyen d'un ou de deux miroirs placez au deſſus, avec l'inclination convenable pour faire paſſer les rayons reflechis au travers d'un verre convexe. Il remarque que

quoique la représentation paroisse sensible jusqu'à faire reconnoître les visages, il y a néanmoins de la difficulté à dessiner les traits particuliers, à cause que les objets ont des parties prominentes, & d'autres reculées : d'où il arrive que tous les rayons ne s'unissent pas exactement à la même distance.

ARTICLE CXXIX.

HISTORIA AUGUSTA Imperatorum Romanorum &c. C'est à dire, *L'histoire Auguste des Empereurs Romains depuis Jules Cesar jusqu'au très-Auguste Empereur Joseph, avec les Quatrains de Jean-Pierre Lotichius, ceux de Jean Jacques Hofmann & ses explications historiques, les portraits de chaque Empereur tirez sur les medailles du cabinet de la Reine Christine de Suede. Henri-Chrétien Hennin a mis des additions necessaires & suppleé ce qui manquoit.* A Amsterdam, chez Guillaume Van de Water, 1707. *In folio pages* 290.

CEt ouvrage est veritablement estimable pour la beauté de

l'impreſſion : la forme & la netteté du caractere, la blancheur du papier, les portraits des Empereurs en eſpece de grands medaillons & d'une gravûre délicate, font plaiſir aux yeux, & en même tems préviennent le Lecteur, à peu près comme la bonne grace d'un homme lui gagne les affections à la premiere vûë. Et comme c'eſt à lui de ſe les conſerver par ſes bonnes qualitez, ainſi un livre doit arrêter les eſprits, non ſeulement en propoſant un ſujet digne d'attention, mais auſſi par la maniere de le traiter.

Le ſujet de celui-ci eſt des plus magnifiques, puiſque c'eſt toute la ſuite de l'hiſtoire des Empereurs pouſſée juſqu'à nôtre tems.

Au deſſous du medaillon de chaque Empereur ſont premierement poſez quatre vers de Lotichius, & puis quatre autres vers de Hofmann, qui contiennent un éloge & un abregé de leurs actions principales. Il ne faut pas donc s'attendre de trouver de l'élegance & de la douceur dans ces ſortes

de vers, qui ne peuvent être que d'un ſtile ſerré & gêné. Les premiers, qui ſont pour Jules Ceſar, ne ſont pas les moins travaillez, les voici.

LOTICHIUS.

Nomine qui primus, qui primus Julius & re
Cæſar, ab hoc ipſo nomine Cæſar erat.
Utilis imperio, validis is & utilis armis,
Pertulit infandam cæſus in urbe necem.

HOFMANN.

Pompeio Cæſar victo, Dictator in ævum
Dictus, mox patriam ſubdidit ipſe ſibi.
Sed plus vicino confoſſus vulnere, vitam
Cum Dictatura perdidit ecce ſuam.

Hofmann ajoute une explication de ſes vers, laquelle contient un ſimple abregé de la vie de chaque Empereur ſans entrer en aucune diſcuſſion : il y mêle les affaires de

l'Eglise, & même celles des autres Etats. Il écrit en Protestant, toûjours opposé aux Papes & à l'Eglise Romaine.

Les supplémens du Sieur Hennin à quelques-unes de ces explications portent plus d'érudition, quoiqu'elle ne soit que commune: on y voit des citations d'anciens Auteurs, & quelquefois le témoignage des medailles.

La suite des Empereurs de Constantinople ne va pas plus loin que Constantin VI. & sa mere Irene.

Ce volume est terminé par un poëme sur tous les Empereurs, composé à la Haye par Mr. Hamelow, & qui commence ainsi.

Terrarum Dominos augustaque nomina Romæ
Teutoniosque cano. Primus Cæsar Iulus,
Extremus Leopoldus erit. Producitur ingens
Heroum series, sed rerum ingentior ordo.

De tels faiseurs de vers ne sont proprement, ni Poëtes, ni Historiens.

ARTICLE CXXX.

LETTRE DU R. P. SPIRIDION *Poupart Religieux Penitent, au R. P. T. de la Compagnie de* JESUS *sur la premiere Idolatrie.*

MON REVEREND PERE,

Je recherchois la premiere idolatrie qui ait été depuis le deluge, lorsqu'en relisant les Memoires de Trevoux, je remarquai que vôtre projet sur l'origine des fables promettoit la même découverte. Je crus alors devoir m'épargner un travail, qui seroit mieux entre les mains de V. R. & je laissai un tems mon dessein. Cependant, M. R. P. mon idée étant de traiter specialement cette matiere, & de prendre une route que personne n'a encore tenuë, je me hazarde d'executer mon entreprise, & je vous l'envoye, avec une pleine déference au jugement que vous en ferez.

L'idolatrie dont je veux parler,

n'eſt aucun de ces cultes reglez que l'homme inſenſé rendit à des créatures moins excellentes que lui. Je laiſſe les idoles, je laiſſe encore deux plus anciens cultes, les autels & les bois ſacrez : je parle ici du premier ſentiment que les hommes conçurent de la Divinité, depuis qu'ils eurent oublié le vrai Dieu, à quoi ils l'attribuerent, & quel motif les y porta. Ainſi je pourrois donner à cette matiere un autre tître que celui d'idolatrie ; ce terme, ſelon Tertullien *, emportant avec ſoi un culte d'images, *εἶδος Græcè formam ſonat, ab eo per diminutionem εἴδωλον æquè apud nos formulam fecit ; igitur omnis forma, vel formula idolum ſe dici expoſcit. Inde idololatria omnis circà omne idolum famulatus & ſervitus.* Mais j'en demeure au terme commun.

Cette premiere idolatrie, ou ce premier ſentiment faux ſur la Divinité, regarde les aſtres, & vient de l'étude de l'Aſtronomie, & de l'admiration du ciel. Si des Auteurs ſemblent dire la même choſe, c'eſt

* *L. de idolol.*

en passant, en mêlant cette idolatrie à d'autres, sans vouloir approfondir le sujet: pour moi, je m'arrête à celle-ci, pour l'examiner autant que je pourrai, sans trop m'étendre, pour ne pas ennuyer; sans trop abreger, pour ne laisser rien de ce que je croirai necessaire.

De tous les sentimens d'idolatrie, celui-ci a toûjours été regardé comme le moins odieux. Attribuer la Divinité au soleil, à la lune, aux cieux, préferer de la sorte des créatures à leur Auteur, c'est une étrange erreur, & il n'y a aucun lieu de douter que ce ne soit un grand crime, dit Philon *; mais quelque grand que soit cet aveuglement, il l'est bien moins que celui d'adorer comme Dieu du bois, des pierres, des métaux, des ouvrages du ciseau du Sculpteur & de l'imagination du Peintre. Cependant quoique ce fût une étrange erreur, un crime, une rêverie impie, un sentiment contre la lumiere naturelle, l'esprit humain en fut capa-

* *L. de Décal.*

ble ; & ce ne fut point un petit nombre qui conçut ce ſentiment, ainſi que Philon l'avance gratuitement lorſqu'il dit *, quelques-uns crurent que le ſoleil, la lune, les aſtres étoient des Dieux, & ils leur rapporterent les cauſes de toutes choſes : mais ce fut toute la terre, ou très-peu s'en fallut, comme il paroîtra par la ſuite de cette lettre.

La connoiſſance du vrai Dieu, qui s'étoit éteinte parmi les enfans des hommes avant le deluge, diſparut encore après, & preſqu'auſſitôt que les hommes commencerent à ſe multiplier de nouveau ; il put y avoir dès-lors des Athées, comme il y en eut dans tous les tems, ſi toutefois il eſt poſſible que jamais il y en ait eû de veritables, mais le plus grand nombre qui fait toûjours le tout, conſerva la connoiſſance, au moins l'idée de la Divinité. Sur tout dans ces premiers tems où l'eſprit humain, qui n'étoit pas encore aveuglé des préjugez de la fable, avoit moins d'obſtacles à diſcerner la verité : cette

* *L.* 1. *de Monar.*

idée agit, prévalut dans l'homme ; & l'entretenant d'un être premier & souverain, elle le lui fit adorer où il le croyoit être. Car si dans le regne le plus fort de l'idolatrie tant de grands Hommes ont senti la verité, jusqu'à parler contre les adorateurs des simulacres & contre les Athées *, combien davantage l'a-t'on senti & vû, dans des tems où l'on voit encore l'exemple & les leçons du Chef du genre-humain reparé, & où l'on venoit d'être instruit de la justice de Dieu dans le châtiment des premiers hommes, & de sa misericorde dans la reparation de toutes choses ?

Il sembloit que l'homme ne pouvoit perdre cette connoissance, tout ce qui est en lui & hors de lui criant qu'il y a un Dieu : mais son sens reprouvé fit taire cette voix : il lui étoit aisé & sûr de juger des choses intellectuelles par les choses visibles, & de comprendre l'excellence de l'Auteur par la beauté de ses ouvrages. Mais ce n'étoit pas là des choses sen-

* *Antist. apud Theodor. Xenoph. Plut. l. de Osir, & l. adv. Stoic. Cic. de nat. Deorum.*

ſibles, & l'homme ne comprit que ce qui tomboit ſous ſes ſens. Or de toutes les créatures viſibles les plus excellentes (après l'homme) ſont les aſtres. Frapé de leur éclat, ſurpris de leurs influences, on admira leur lumiere, leur cours, leur vertu; on les obſerva, on ne s'occupa que de cette étude; & parcequ'à force de les obſerver on connut davantage leur élevation, la régularité de leur cours, les effets prodigieux de leurs influences, on les prit pour la Divinité [a], & on ne crut plus d'autres cauſes premieres & toutepuiſſantes.

Je pourrois en prendre la preuve chez preſque tous les peuples; mais puiſque je parle de la plus haute antiquité, je dois la tirer principalement des peuples qui ont toujours été reconnus pour les plus anciens, & qui ſont les Caldéens & les Egyptiens. Cependant il y en a encore d'autres dont je parlerai. Je ſçai que les Scythes ſe vantoient d'être les premiers peuples [b], & que ſur leurs raiſons faciles à réſoudre l'honneur de l'antiquité leur fut adjugé. Si cet-

[a] *Lact. l.2. Inſti. c.5.* [b] *Juſt. l.2.*

te opinion prévaloit encore, il me faudroit recourir à ce peuple comme aux autres; mais les préventions qui leur étoient favorables sont dissipées.

Quoi qu'avant la dispersion des peuples il y eut déja quelques païs habitez, selon le sentiment commun la Caldée peut être appellée le berceau des hommes & de l'idolatrie. Elle a vû chez elle les premiers hommes se multiplier, se lier en societé, renouveller les Arts, s'appliquer aux Sciences, bâtir, faire la guerre, former le premier Empire, passer de la connoissance du vrai Dieu à l'oubli de son nom, & à l'abomination d'un culte sacrilege; partir enfin de son sein pour aller peupler toute la terre habitable.

Les Grecs n'en ont point connu toute l'antiquité, ni tous les faits. Ils les ont souvent attribué aux Egyptiens, trompez qu'ils étoient par les registres imposteurs, & par les contes des Prêtres d'Egypte. Mais nous avons un meilleur garant, l'Ecriture sainte, qui seule veritable & infaillible, nous a donné la verité de

toutes choses. Nous avons les histoires & la Tradition Judaïque, exemtes des préventions des peuples, & des inventions de la fable, qui nous sont des guides plus sûrs & des témoignages plus recevables, que des récits de nations dont la vanité avoit interêt à imposer; & qui n'ayant pas connu le Dieu que leurs premiers peres avoient adoré, ont encore moins connu leur vraye origine.

Cependant si les Anciens ont ignoré ce fait, ils en ont approché, & la verité, qui jamais ne peut être entierement étouffée, s'est fait sentir au moins à ses ennemis, si elle ne s'est pas toute manifestée à leur esprit. Un trait de Xenophon nous le fait juger. Cet Historien ne connoît pas mieux que les autres la vraye antiquité de la Caldée, mais il en convient en quelque sorte, lorsqu'il dit que les Caldéens sont les premiers hommes qui ont étendu au loin leur domination.

La Caldée a donc été le premier païs peuplé, & par conséquent c'est là que l'Astronomie, la plus ancienne des Sciences, (comme le fait en

est constant) a été trouvée. Diodore de Sicile semble en un endroit [a] en atribuer l'invention aux Egyptiens. Il prétend au moins dans un autre [b] que les Egyptiens y étoient les plus experts, & qu'ils l'ont donnée aux Caldéens, Colonie d'Egypte, selon cet Historien. Mais les Grecs, fort mal instruits de leur propre origine, n'entendoient pas mieux ce qui étoit des autres, & ce n'est pas ici le seul fait en quoi peche Diodore, comme on le lui a reproché. S'il a été trompé en cela de même que ses semblables, la raison en est plausible. On écoutoit plus volontiers les Egyptiens, dont le culte, la politesse, les mœurs, l'amour des Sciences & des Arts, revenoient mieux que les coûtumes des Caldéens, qui étoient plus éloignez, & chez lesquels il ne resta qu'un nombre de Sçavans, tout le reste qui avoit été occupé à porter les armes pendant plusieurs siécles, s'étant ressenti de la barbarie que laisse une telle profession.

Cependant Diodore, qui leur refuse la primauté [c] convient qu'ils

[a] L.1.c.1 [b] L.1.c.8. [c] L.1.c.8.

font de grands & habiles Astronomes, & il ajoute [a] que les Caldéens s'appliquent dès l'enfance à l'observation des astres, & qu'ils élevent leurs enfans dans la même science. Philon, tout Juif qu'il est, & comme tel pouvant mieux découvrir ce qui est de la vraye antiquité, se contenta de dire [b] que les Caldéens s'y exercent dès leur premier âge, & qu'ils en font toute leur étude. & il est vrai aussi qu'ils s'y appliquerent de maniere, dans tous les tems, qu'ils passerent toûjours pour les plus habiles. Les Dames Romaines qui comptoient beaucoup sur l'Astrologie judiciaire [c], n'en reconnoissoient point de plus experts, & elles en faisoient venir à grands frais pour les consulter.

Mais d'autres Auteurs reconnoissent cette primauté. Hérodote [d], qui attribuë aux Egyptiens l'invention de la Géometrie, témoigne que pour l'usage de la connoissance du ciel, ils l'apprirent des Babyloniens,

 que

a *L.2. c.8.* b *L. de vita sap. & l. de somn.* c *Juv. sat.6.* d *L.2.*

que les Anciens appellent si souvent Caldéens. Pline écrit [a] que Belus s'appliqua beaucoup à l'Astronomie, & en fut estimé l'inventeur. Il ajoute qu'à Babilone il y avoit des briques sur lesquelles beaucoup de choses de l'Astrologie étoient marquées. Ciceron [b] tient que les Caldéens furent les premiers Auteurs de cette science. Josephe n'en laisse point douter lorsqu'il dit [c], qu'Abraham étant descendu en Egypte donna la connoissance de l'Astronomie aux Prêtres. Car ce Patriarche a toûjours été regardé comme le plus sçavant Astronome, & Philon avance [d] que par cette même étude Abraham reconnut le vrai Dieu & l'adora. Josephe semble faire sentir la même chose : Suidas l'affirme [e]; & peutêtre après Philon. Sçavoir si en effet Abraham fut Caldéen d'étude comme d'origine, l'Ecriture n'en dit rien : mais il paroît sûr de s'en tenir à la tradition Judaïque. Il n'en est pas de même de

[a] *L. 7.* [b] *L. 1. de Divin.* [c] *L. 1. antiq.* [d] *Eus. l. 9. prap.* [e] *L. de vita sap. hoc est de Abrah.*

l'autre opinion, qui tient que ce Patriarche fut idolâtre pendant un tems. Trop de Sçavans la rejettent, & l'Ecriture ne le regarde point comme tel, puisqu'en déclarant que Tharé & Nacor servirent aux Dieux étrangers, elle ne parle point d'Abraham, ce qu'elle auroit fait en cet endroit, si ce Patriarche avoit eû le malheur d'avoir été enveloppé dans le crime de sa famille. *Thare Pater Abraham & Nachor; servieruntque Diis alienis* *.

Il est donc constant que la Caldée, le premier peuple, a cultivé l'Astronomie. De cette étude est venu le premier sentiment d'idolatrie; une reflexion dont une partie est prise de Philon le fera juger. Le fait viendra après.

L'idolatrie n'est pas venuë tout d'un coup, personne ne passant en un instant d'une pleine connoissance à une affreuse ignorance; mais elle fut préparée par la complaisance de l'homme à ses propres lumieres & par son attachement à la terre. A peine eut-il été reparé;

* *Jos.* 24. 2.

qu'il se plongea dans les égaremens des premiers coupables : race ingrate & digne d'être abandonnée à elle même, elle merita que son Dieu s'éloignât d'elle, parceque la premiere elle s'étoit retirée de son Seigneur. Dans cette punition les lumieres naturelles s'affoiblirent toûjours, & enfin s'obscurcirent. Cependant parceque Dieu n'abandonne point absolument l'homme en cette vie, & qu'il y a en l'homme une idée innée de son Auteur, qui l'y rappelle, il se sentit toûjours porté à le rechercher & à aller à lui. Mais ayant perdu le vrai guide qui fait marcher en lumiere, & ne se mettant point en état de le recouvrer, il s'égara en le cherchant, & il crut faussément le voir dans ce qui paroissoit être plus digne d'admiration.

Or l'observation des astres produisit cette fausse recherche *. Car en observant le cours annuel & journalier du soleil, & que cette premiere planete regloit ce qui est de la generation & des fruits, ou

* *Phil. l. de Monar.*

plûtôt, y pouvoit beaucoup ; que la lune en l'abſence du ſoleil en tenoit la place, & qu'elle en étoit comme l'agent, qu'enfin les étoiles influoient diverſement ſur les corps ſublunaires, & qu'elles avoient quelque pouvoir ſur eux, on en vint juſqu'à cette erreur, de croire que ces créatures étoient des Dieux, & qu'il n'y avoit point d'autre Divinité que les aſtres. En remontant au principe qui fait mouvoir toutes choſes, on auroit vû que ces créatures, que l'on croyoit être cauſes premieres & ſouveraines, n'étoient que des cauſes ſecondes, qui agiſſoient par l'ordre & l'impreſſion de la premiere. Mais rien ne parut avoir plus de beauté & de puiſſance, & c'en fut aſſez à l'homme déja aveuglé par ſa malice, pour ne rien croire au delà de ce que ſes préventions lui rapportoient.

Il conte déja par les termes de Philon, que le ſentiment de cet Auteur eſt que l'idolatrie des Caldéens vient de l'obſervation des aſtres, puiſqu'il les compte entre les plus curieux de cette ſcience, & qu'il

reconnoît que cette même ſcience a enfanté l'idolatrie des aſtres parmi ceux qui s'y ſont appliquez. Il paroît encore que c'eſt ſon ſentiment lorſqu'il dit [a], que pour faire concevoir une plus haute idée des aſtres, on leur a donné des noms au ſujet deſquels l'art & la fable ont inventé des hiſtoires pour en impoſer, en appellant le ſoleil Apollon, la lune Diane, l'étoile du berger Venus, & ainſi des autres aſtres.

Diodore, qui n'a pas été trompé à ce fait comme à l'autre, parce qu'il étoit davantage à ſa portée, exiſtant de ſon tems, l'aſſûre clairement lorſqu'il dit [b], que les Caldéens croyoient le monde éternel, non fait au hazard, mais par la volonté des Dieux, que la vertu des étoiles regle le ſort des hommes, qu'enfin ils diſent davantage en comptant douze Dieux, à chacun deſquels ils aſſignent un mois de l'année, & un ſigne du zodiaque. Et c'eſt peut-être de cette erreur que l'Ecole de Pithagore prit la ſienne, que les douze ſignes du zodiaque ſont com-

a *L. de Decal.* b *L. 2. c. 8.*

me autant de Dieux, ou qu'ils ont en eux douze intelligences qui les font mouvoir.

Il est surprenant que cette idolatrie n'ait pas prévalu dans les lieux où elle a été conçûë. Cette circonstance pourroit être d'un grand préjugé contre tout ce que j'ai dit si je n'y répondois. Mais 1°. Si dans la suite des tems l'idolatrie des astres devint commune aux ignorans comme aux Sçavans, il est évident, pour les raisons que j'en ai apportées, que d'abord ce ne fut qu'un sentiment des Sçavans. Or les Sçavans faisant toûjours le nombre le plus petit, le reste a pris pour Dieux tout ce qu'on lui a commandé de croire & ce qui l'a frapé davantage. Ainsi l'erreur vulgaire a prévalu par le nombre; quoique venuë plus tard que l'autre, & il n'est pas étonnant autant qu'on le prétendroit, que ce premier sentiment n'ait pas prévalu de maniere qu'on n'ait retenu que lui seul, ou qu'il l'ait emporté de sorte sur tous les autres qu'on n'ait pû le reconnoître facilement. 2°. L'impieté de Nemrod & de Ni-

nus ayant prévalu par la violence, vers les mêmes tems que ce ſentiment pouvoit ſe répandre, il eſt encore moins étonnant que cette erreur ſoit demeurée comme éteinte par la nouveauté des autres que la force majeure faiſoit embraſſer. 3°. Nous pouvons conclure de l'hiſtoire que ce ſentiment regna toûjours parmi les autres, & que ſi ceux-ci l'emporterent, ce fut parceque ils étoient la religion des Princes, & que l'erreur en étoit plus propre au petit peuple. Car nous liſons que des Caldéens étoient les Prêtres de Belus [a]. Or il eſt conſtant que Belus étoit en Aſſyrie ce qu'Oſiris étoit en Egypte. Celui-ci étoit eſtimé le ſoleil. Belus l'étoit donc auſſi, & de cette ſorte il ſera reſté ſuffiſamment du premier ſentiment d'idolatrie parmi les nouveaux pour être diſcerné & faire preuve pour moi ; d'autant plus que les Caldéens Prêtres de Belus, & du haut de ſon temple étudiant les aſtres qu'ils adoroient [b], ils y auront enveloppé par

[a] *Herod. l.* 1. [b] *Diod. l.* 2. *c.* 4. *Phil. l. de Abr.*

conséquent leur premier sentiment parmi ceux que l'on avoit reçûs.

Il en est des Egyptiens comme des Caldéens. L'Astronomie fut cultivée en Egypte dès les premiers tems. Les histoires Juives & Grecques en faisant foi, je crois qu'il est inutile de rapporter des preuves que tout le monde sçait. Il en arriva donc de cette science chez les Egyptiens, comme il en étoit arrivé chez les Caldéens.

Lactance y est contraire, au rapport de l'Auteur du livre des images des Dieux, en assûrant qu'au commencement les Egyptiens adoroient les élemens : mais quelque veneration que j'aye pour cet Auteur, je crois devoir dire, ou que par élement il entend le ciel, comme il semble le témoigner en un endroit *, *respectu elementi quod dicitur cœlum*, ou qu'il souffre explication en disant, que l'idolatrie des élemens revenant à celle des astres par la même raison de vertu sur les corps sublunaires, celle-là a suivi de fort près & immédiatement cel-

* *L. Inst. c.*12.

le-ci, ce qui a fait que Lactance a donné à l'une la primauté qui n'appartenoit qu'à l'autre.

Disons donc que les Egyptiens les plus studieux & les plus superstitieux des peuples, ont commencé par l'idolatrie la moins grossiere. Ils tomberent dans la folie de déïfier des hommes, comme leur Osiris, Isis, Orus, Harpocrates, Hercule, Mercure, & autres. Ils furent encore plus loin dans l'égarement qu'aucune nation, en adorant comme Dieux des animaux & des plantes. Mais ils n'en vinrent point si-tôt à ce prodige de folie, comme il paroît bien par ce qu'ils dirent à Herodote *, que pendant onze mille trois cent quarante ans nul homme n'avoit été déïfié, & que nul Roi d'Egypte devant ni après n'étoit parvenu à cet honneur : ils avoient donc d'autres Dieux, & ces Dieux étoient les astres.

Aucun Auteur n'en parle plus positivement que Diodore, si on entend ses premieres paroles (comme on le doit) du tems que l'E-

* *L.* 2.

gypte commença d'être habitée, & non comme les Prêtres le contoient fabuleusement. Les premiers hommes, dit-il *, furent créez en Egypte, & voyant le bel ornement de ce monde, & s'étonnant sur la nature & proprieté de chaque chose, ils estimerent qu'il y avoit deux Dieux, & que ces Dieux étoient éternels, sçavoir, le soleil & la lune : ils appellerent l'un, Osiris, & l'autre Isis, avec certaines raisons d'appellations. Car ils le nommerent Osiris, c'est à dire, ayant plusieurs yeux, (selon l'interpretation Grecque) comme celui qui de ses rayons ainsi que de plusieurs yeux regarde le ciel & la terre &c.

Voilà donc dès l'origine de l'Egypte, avec l'observation des astres, & l'admiration du ciel, le premier sentiment d'idolatrie qui en est pris. Mais voilà l'histoire mêlée à la fable par les noms d'Osiris & d'Isis. Pour démêler ces choses qui se trouvent toûjours confonduës, il faut remarquer ce que j'ai dit, qu'à mesure qu'une nouveauté se répan-

* *L.* 1. *c.* 2.

doit on la joignit aux anciennes opinions, & que par le mélange que l'on faisoit des uns & des autres sentimens, on ne laissa plus qu'entrevoir ce qui étoit de la vraye antiquité. En effet, puisqu'on ne peut douter qu'Osiris & Isis n'ayent regné en Egypte, & qu'ils y ayent été déïfiez, & que toutefois les Egyptiens convenoient que pendant leurs premiers tems on n'avoit déïfié aucun homme, on ne peut douter que ce qu'ils disent des astres ne soit l'ancienne superstition, que le reste soit la nouvelle qu'ils ont mêlée à l'autre, de maniere que faute d'être attentif à ces choses on les a toûjours confonduës.

C'est ainsi qu'il faut entendre Varron sur la vraye opinion des Egyptiens. Les principaux Dieux, dit-il [a], sont le ciel & la terre, & ceux qui sont les mêmes qu'en Egypte, *Serapis & Isis, principes Dei, cœlum & terræ fidei iidem qui in Ægypto Serapis & Isis, & ste* (ou plûtôt st selon la correction de Jos. Scaliger [b]) *Harpocrates digito significat; qui sunt Ta-*

[a] L. 4. de ling. Lat. [b] Not. in Varr.

autes , & Astartæ apud Phœnicas, ut iidem principes in Latio Saturnus & Ops. Il n'étoit pas necessaire à Varron d'ajouter Harpocrates. A quelle fin ? Si non peutêtre que comme Harpocrates étoit le Dieu du silence, Varron l'ajoute pour faire sentir qu'il ne veut pas entrer plus avant dans le mystere. Le reste étoit necessaire pour mieux faire comprendre ce qu'il vouloit dire par la comparaison des premiers Dieux des autres nations , quoique Jos. Scaliger lui reproche [a] de s'être trompé sur Taautes Divinité Egyptienne , & qui étoit Mercure , selon Lactance [b].

Mais sur ces paroles de Varron il faudroit dire que la terre étoit du premier sentiment d'idolatrie en Egypte. En pesant toutes choses on remarquera aisément, que si cet Auteur accuse juste pour le ciel, il ne prétend pas ajouter la terre comme l'ancienne opinion des Egyptiens, mais comme une opinion qui y étoit actuellement , & qui s'est formée dans la suite des tems par estime

a *Ibid.* b *L.* 1. *Instit. c.*6.

des biens que produit la terre. Ce que je dis au ſujet de la terre eſt ſi vrai, qu'on ne peut examiner de près la Religion des Egyptiens, ſans reconnoître en même tems que ce peuple déïfioit toutes choſes à meſure qu'il en découvroit l'utilité. Philon leur reproche cette folie, & il en rend à peu près la raiſon que je donne. Au reſte, dit-il [a], les Egyptiens ne ſe contentent point d'avoir des temples & des ſtatuës ſacrées, comme les autres nations; mais ils mettent encore au nombre des Divinitez des animaux, des taureaux, des boucs, des beliers, ces choſes ont toutefois une apparence de raiſon: car elles profitent à la vie, le bœuf en labourant pour les ſemailles, le belier en fourniſſant la laine &c. Ciceron le dit formellement [b]. Les Egyptiens même, dont on fait tant de railleries, dit-il, n'ont jamais conſacré aucuns animaux qu'à cauſe de l'utilité qu'ils en tiroient.

C'eſt de cette ſorte qu'il eſt ſûr & facile de démêler chez Herodote Oſiris, Iſis, & les douze Dieux

a *L. de Decal.* b *L. 1. de nat. Deor.*

dont les Egyptiens donnerent les noms aux Grecs, en découvrant sous ces figures le soleil, la lune, & les douze signes du zodiaque.

Rien n'en convainc mieux que les hiéroglifes, qui étant les figures mysterieuses sous lesquelles leurs vrais sentimens étoient cachez, nous instruisent sûrement. Or combien de hiéroglifes ne nous apprenent-ils point ce fait par les rayons de Serapis & l'étoile d'Apis sur les medailles? Les hiéroglifes sous le titre d'*Orus Apollo* en sont pleins. Selon les uns Isis n'est qu'un astre [a], *Apud Ægyptios Isis astrum eorum linguâ Sothiz nominatur, Græcorum verò Astrocion quòd & cæteris videtur dominari &c.* Selon les autres une étoile représente Dieu [b]. *Stellam scribentes aliquando Deum significant... Deum significantes... Astrum pingunt; Deum quidem quoniam divina providentiâ omnis stellarum ac totius mundi motus conficitur* [c]. Plutarque laisse assez entendre la même chose, lorsqu'il dit [d], qu'il n'est pas juste de concevoir

a L. 1. b *L.* 2. c *L.* 1. d *L. de Os. & Is.*

Osiris, ou Isis, sous le soleil, ni sous la lune.

Ajoutons ici un troisiéme & quatriéme peuple aussi anciens que ceux dont j'ai parlé : ce sont les Bactriens & les Perses. Si Zoroasse, qui est Cham selon quelques-uns, y a trouvé l'Astronomie, ou s'il l'y a portée, il suit que la premiere idolatrie chez ces peuples n'eut point d'autre source que l'observation des astres. Or les témoignages de Pline, de Suidas, de tant d'autres Auteurs, ne nous laissent point douter que Zoroasse, le fondateur des Empires des Bactriens & des Perses, ne se soit appliqué à l'Astronomie, & qu'il n'en ait donné la connoissance chez ces peuples. Il a donc pris de cette science l'idolatrie qu'il donna aux autres, & qu'il aura prise le premier, n'ayant donné que ce qu'il aura crû. Or comme il conste que c'est lui qui a reglé la religion qui entroit dans sa magie qu'on prend en mauvaise part, & qui, selon Pline l'ancien, n'étoit que l'assemblage de trois sciences, la Medecine, l'Astrologie Judiciaire & la Religion,

on ne peut mieux dans une matiere ſi obſcure juger de la premiere religion, que par le culte le plus ancien & le plus dominant chez ces peuples. Ce culte fut celui du ſoleil & du ciel [a]. Ils appelloient Jupiter la rondeur du ciel, & dès leur commencement ils ſacrifierent au ſoleil & à la lune, l'Abreviateur de Tr. Pompée ajoute [b] qu'ils croyoient que le ſoleil étoit ſeul Dieu, *Nam & ſolem unum Deum Perſæ eſſe credunt.* Ils ajouterent à cette idolatrie beaucoup d'autres ſuperſtitions que les Aſſyriens & les Arabes leur apprirent [c]. Mais voilà toujours la premiere. Elle eſt donc une ſuite de l'Aſtronomie, & de l'admiration des aſtres, chez ces peuples comme chez les autres.

Je ne dirai point que cette idolatrie qui étoit chez les Ethiopiens eut la même cauſe. L'hiſtoire ne marque pas que ces peuples s'appliquaſſent à l'obſervation des aſtres comme ceux dont j'ai parlé, mais leur premiere religion ayant été celle du ſoleil, elle ne ſera venuë, ou que de cette étude, ou que de l'admiration

[a] *Her. l.* 1. [b] *L.* 1. [c] *Her. l.* 1.

de cet aſtre. Chus fut leur pere [a]; & par là ils ſont entre les premiers peuples du monde. Ils aſſûroient que les Egyptiens n'étoient qu'une Colonie d'Ethiopiens qu'Oſiris conduiſit en Egypte [b]. Si cela étoit (ce qu'on ne leur paſſe point) les Egyptiens auroient tenu des Ethiopiens leur premiere religion ; mais il conſte toujours [c] que les peuples qui habitoient la haute Ethiopie, & qui n'étoient pas de ceux qui ne reconnoiſſoient point de Dieux, & vomiſſoient mille imprécations contre le ſoleil, eſtimerent qu'il y avoit deux éternels & incorruptibles, & que ces Dieux étoient le ſoleil, la lune, & toute la machine du monde. Les peuples de la Lybie, qui n'avoient pas une antiquité moins haute, ſacrifioient encore au ſoleil & à la lune [d], & ne croyoient point d'autres Dieux.

Tous ces peuples que j'ai rapportez étant les plus anciens, les autres n'ont pû avoir auſſitôt, ou même que par ceux-là, l'obſervation des

a *Genebr. l.*1. b *Diod. l.* 3. *c.* 1. c *Ibid.* d *Herod. l.* 4.

aſtres & l'idolatrie qui en eſt venuë, & n'ayant pas une antiquité auſſi connuë, ou auſſi inconteſtable, n'ayant eû encore les Sciences & la forme de ſocieté & de religion que par ſucceſſion de tems, je crois qu'il ſeroit fort inutile à ma propoſition de m'y arrêter. Je ne dirai que deux choſes connuës de tous les ſçavans : l'une, que preſque tous les Philoſophes ont donné de la divinité aux aſtres & au Ciel ; l'autre, qu'il n'y a point eû de peuple qui n'ait adoré les aſtres, & ſi on ne les a pas toujours adoré comme tels, ce n'a été qu'une difference de noms, & la même choſe ſous d'autres figures, c'eſt à dire, le ſoleil, la lune, toute la milice du Ciel, comme l'Ecriture l'appelle [a]. *solem & lunam, & omnem militiam cœli.* Et ceci n'a pas échapé à Mr. Baudelot, comme en effet rien n'échape aux lumieres de cet illuſtre Académicien, qui en parlant [b] des trois Dieux de Samotraces, que Tertullien nomme, *Magnis, potentibus, valentibus* [c], & leſquels ſelon la

a *Deut.* 17. 3. [b] *Util. des voyag. t.* 2.
c *L. de ſpect.*

valeur de ces noms étoient la grande religion de ces peuples, découvre que ces Dieux n'étoient autres que les astres, avec ce qui pouvoit influër par la vertu de leurs talismans, ou anneaux mysterieux.

Je ne sçai, Mon Reverend Pere, si j'aurai assez éclairci un sujet aussi obscur que l'est celui-ci par la raison de son antiquité. Je le souhaite pour l'interêt seul de la verité, dont j'aimerai la découverte de quelque part qu'elle vienne, si je n'ai pû la trouver. Je suis &c.

ARTICLE CXXXI.

OBSERVATIONS DU R. P. AUBERT de la Compagnie de Jesus, Professeur Royal de Mathematiques à Caën, sur des coquillages.

MON REVEREND PERE,

Quand j'écrivis à V. R. il y a quelques mois, qu'on m'avoit apporté un œuf de poule dans lequel il s'étoit trouvé un crin fort long, on

devoit naturellement croire que je l'avois obſervé avec aſſez de ſoin, pour n'y être pas trompé. En effet, outre que la perſonne qui me l'apporta & qui l'avoit recueilli, ne me parut pas capable d'avoir fait gliſſer le crin dans l'œuf par un trou imperceptible, je remarquai, quoique cet œuf fût caſſé par un des bouts, qu'il n'y avoit aucun trou proche des extremitez du crin; & que ces extremitez étoient aſſez loin de la coque engagées dans le blanc, d'où on pouvoit aſſez bien conclure que le crin n'y avoit point été inſinué par ſupercherie. D'ailleurs, je me ſouviens d'avoir lû dans l'hiſtoire de l'Academie des Sciences, qu'en ſaignant un homme on lui avoit trouvé dans la veine une épingle, qui certainement avoit circulé avec le ſang, puis qu'il l'avoit avalée. Pluſieurs perſonnes intelligentes m'ont aſſûré qu'elles avoient trouvé des hanetons dans des œufs, & recemment deux perſonnes conſiderables & dignes de foi m'ont raconté, qu'elles remarquerent dans le même œuf de poule un haneton à moitié dige-

ré, dont les pieds & la queuë étoient enclavez dans la coque de l'œuf, & identifiez, pour ainsi dire, avec elle. Semblables exemples ne sont pas fort rares dans les livres de Medecine, & je crois qu'il vaudroit mieux chercher à les expliquer, que de les attribuer au peu d'attention de ceux qui les rapportent.

Vous voudrez bien, mon Reverend Pere, que je vous fasse part dans cette lettre de quelques observations que j'ai faites ici sur les coquillages. Pour peu qu'on se promene sur les rivages voisins de la mer, on trouve de ces coquilles dont il en faut deux pour enfermer le poisson, qui ont été pétrifiées & sont devenuës un corps solide. La place du poisson, ou le vuide que laissent entre elles les coquilles, est rempli par une cristallisation fort dure & composée de petits grumaux transparens, la substance même de la coquille ne se reconnoît qu'à peine & rarement; ce n'est qu'une croûte pierreuse & dure qui conserve la figure du coquillage, & en garde les canelures & les autres ornemens. Les deux coquilles sont si bien jointes, qu'à peine on distin-

gue à l'œil par où elles s'ouvroient & s'engrenoient autrefois. Voici ce qui m'est venu à l'esprit sur cette pétrification.

Quand le poisson qui habitoit ces coquilles est mort, elles demeurent encore attachées ensemble par une espece de charniere. En cet état elles s'enfoncent un peu dans le sable, là un sel pierreux, semblable à celui qui forme les coraux & les plantes dans la mer, & les cristaux & les pierreries dans la terre, les pénetre, & en se filtrant à travers les pores de ces coquilles, va former une cristallisation dans le vuide qu'elles laissent entr'elles. Comme le salpetre en s'exaltant pénetre un pot de terre & se cristallise de l'autre côté, si les coquilles lors qu'elles s'enfoncent sont pleines de terre, de bouë, ou d'un sable grossier, la cristallisation interieure n'est point transparente, mais grossiere & opaque, ce n'est qu'une espece de pierre impénetrable à la lumiere, & c'est ce qui arrive à plusieurs de ces coquillages pétrifiez.

Mais ces sels pierreux, dont l'existence est certaine & se peut prouver

aiſément, en traverſant la ſubſtance de la coquille doivent produire deux effets. Le premier, d'amollir cette ſuſtance, à peu près comme de l'eau amollit la terre qu'elle traverſe : & c'eſt ce qui fait que ces coquillages, pour peu qu'ils ſoient alors inégalement preſſez par le ſable, ou par d'autres corps, changent un peu de figure, comme s'ils étoient de cire molle. J'aurois bien ſouhaité d'en pouvoir ſurprendre, pour ainſi dire, dans cet état de molleſſe ; mais il en eſt peutêtre de ces coquilles pétrifiées comme des coraux & des plantes de la mer, qui ne viennent dans nos marais qu'avec leur dureté toute acquiſe, quoique leur vegetation prouve qu'elles ont été molles. Le ſecond effet des ſels eſt de rougir peu à peu la ſuſtance même de la coquille, & d'en occuper la place, de la même maniere qu'en faiſant bien des trous à une planche, on en diminuë la matiere propre de laquelle les inſtrumens de fer dont on ſe ſert prennent la place ; car c'eſt ainſi que ces ſels comme des coins diviſent la ſubſtance de la coquille, & à force de ſe ſerrer les uns contre les autres,

ils la font sauter par parties & en conservent eux mêmes la figure.

On trouve encore beaucoup de ces coquillages dans un vallon à trois lieuës de la mer. Il faut sans doute que la mer y ait été autrefois; & que cet élement, qui gagne maintenant peu à peu sur les côtes de la Normandie, ne fasse que rentrer dans son ancien domaine. Mais que penser de certaines hauteurs qui sont ici à huit lieües de la mer, les pierres qu'on en tire sont une espece de tuf, on le calcine dans des fourneaux pour engraisser les terres des environs: on trouve dans ce tuf une infinité de coquilles marines de toutes les especes, enclavées & très-bien conservées. La mer auroit-elle habité autrefois ces lieux? Cependant je puis assûrer que cette hauteur est au moins 70 ou 80 toises au dessus du niveau de la mer. On trouve encore dans ce tuf des cylindres très-bien faits & arrondis par les bouts, ils sont composez d'un caillou très-fin & très-dur, dans lequel on distingue très-bien des fibres ou des rayons qui vont de l'axe du cylindre à la cir-

conference, rien mieux arrangé que ces rayons. Cela ne prouveroit-il point ce qu'on a déja avancé, que les pierres ne se font pas par un amas de sucs que le hazard assemble ; mais qu'elles se produisent par voïe de generation ? Car tous ces cylindres se ressemblent parfaitement pour le dedans & le dehors, & il paroît que les loix du mouvement son trop simples pour produire un arrangement si uniforme & si exact.

ARTICLE CXXXII.

ENTRETIENS ECCLESIATIQUES *tirez de l'Ecriture sainte, du Pontificat des Saints Peres, ou suite de la Retraite pour les Ordinans. Par Mr. le Curé de St. Sulpice de Paris, deux tomes, tome premier pages 398. tome second pages 334.*

NOus avons parlé de la Retraite des Ordinans dans les Memoires du mois d'Octobre de l'année 1709. & nous apprenons avec joye au Public que nos sollicitations ont déterminé Mr. le Curé de St. Sulpice

à en donner la ſuite dont nous allons parler. Le nom de l'Auteur ſuffit pour donner une idée avantageuſe du livre. Si la capacité, la vertu, une longue pratique, ſont neceſſaires pour bien inſtruire ceux qui ſe deſtinent au Sacerdoce, qui peut mieux les inſtruire que Mr. le Curé de Saint Sulpice ?

Le premier entretien qu'il nous donne traite de l'établiſſement des Seminaires. La paix fut plus funeſte à l'Egliſe que les perſecutions ; le monde devenu Chrétien ne ceſſa pas d'être monde, & ſon commerce avec l'Egliſe en infecta peu à peu les membres & les rendit mondains. Les plus fervens Chrétiens chercherent un azyle dans les deſerts, mais les Paſteurs ne dûrent pas abandonner le peuple : heureux ſi le zele qui les retenoit dans le peril eut été joint à la prudence des enfans de Dieu toujours vigilante. Ils ne veillerent pas : ils étoient la lumiere du monde, & cette lumiere s'affoiblit, les richeſſes du Clergé attirerent une foule de gens plus ambitieux que zelez, plus intereſſez que charitables, qui s'in-

gerant dans le miniſtere ſans vocation, ſans talent, y vécurent ſans vertu. Dieu à la verité ne manqua pas à ſon Egliſe; il ſuſcita des hommes Apoſtoliques, qui pour rendre au Clergé ſon premier luſtre, le ramenerent à l'ancien uſage de la vie commune. Saint Baſile, Saint Euſebe de Verceil, Saint Auguſtin, Saint Martin, ſont à proprement parler les inſtituteurs des Seminaires. Le Concile de Trente ne vit point de remede plus efficace pour arrêter la corruption devenuë preſque generale, que de renouveller ce ſaint uſage. St. Charles fut l'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour executer ce qu'il avoit inſpiré aux Peres de Trente; il eſt le legiſlateur des Seminaires. Pleins de ſon eſprit, Mrs. Ollier, Bourdaiſe, Vincent, ont donné à la France de ſaintes Communautez à qui le Clergé de France doit ſa ſplendeur.

Les traitez ſuivans expliquent avec beaucoup de netteté, d'érudition & d'onction, tout ce qui regarde la Tonſure & chaque Ordre ſacré. Un traité de la dignité Sacer-

dotale, & un traité du jugement des Prêtres finissent ce volume.

L'autre volume est employé tout entier à montrer quelle doit être la sainteté des Prêtres : c'est un extrait de ce que les Prêtres, St. Chysostome entre autres, ont dit de plus fort sur cette importante matiere.

ARTICLE CXXXIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALTDORF.

L'Auteur, qui a donné au Public *la vie de l'Empereur Leopold*, & *la vie de* LOUÏS LE GRAND ROI DE FRANCE, va lui donner *la vie du Czar de Moscovie, Pierre Alexiouvicz.*

DE HANAU.

Mr. Barchuyson persiste dans le dessein de nous donner une *Bible Hebraïque avec les commentaires des Rabins les plus estimez.* C'est *par l'édition des Pseaumes* qu'il a commencé ; elle sera bientôt achevée.

D'IENA.

Mr. Barthelemy Richard, Bibliothecaire du College d'Iena, a fait imprimer *un abregé de l'hiſtoire de Saxe en Latin.*

DE VITTEMBERG.

Mr. Chriſtophle Volf a fait imprimer *cent Epîtres de Libanius*, ce fameux Rheteur qui a eû pour écolier Saint Chryſoſtome. Ces Epitres, qui n'avoient point encore paru, ont été tirées d'un manuſcrit de la Bibliotheque de Bodley à Oxford.

DE LIPSIC.

On vend chez Thomas Fritſch un ſçavant Commentaire de Thomas Reineſius ſur les noms propres des Grecs, des Romains, & des barbares, qui ſe trouvent dans les monumens anciens, principalement dans les inſcriptions.

Thomæ Reineſii Eponymo - logicum cognomina Romanorum, Græcorum ut &

barbarorum, & quæ dicunt nomina propria in litterariis monumentis, præcipuè verò in inscriptionibus obvia, notis criticis passim illustrata, complectens.

DE DRESDE.

Mr. Jean Christophle Beckman est Auteur *de la description geographique & historique de la Principauté d'Anhalt en sept tomes in folio*, imprimée par Zimmerman.

Mr. Manzel a recueïlli les jugemens avantageux que certains Sçavans ont portez du merite futur de quelques jeunes gens, qui dans la suite ont tenu un grand rang dans la Republique des Lettres. Il appelle ces jugemens des présages: c'est abuser du terme, les Sçavans qui ont parlé favorablement de quelques Sçavans futurs n'ont pas connu l'avenir, ils n'ont jugé que sur le present; ce n'étoient même souvent que des complimens que l'évenement a confirmez. On a remarqué ceux qui ont été verifiez par un heureux succès, on n'a pas fait attention aux autres, & c'est ainsi que

les présages, les augures, les Oracles, les Devins s'accréditent.

Præsagia eruditorum de eruditis scripta, ad Henricum Pippingium, à Joachimo Manzel, in 4°. chez Zimmerman.

DE NUREMBERG.

On a imprimé ici en Aleman *la Chronique de Silesie, ou relation historique-geographique & politique du Duché de Silesie, contenant l'état du païs, l'origine des Ducs, leur gouvernement & leurs prérogatives, in 8°.*

DE CHEMNITS.

Mr. Nœvius a recueïlli du Droit Romain & des loix propres de differens païs tout ce qui regarde les droits, les privileges, les obligations, les crimes & les peines des personnes mariées. *Jus Conjugum, in* 8°. L'ouvrage est écrit en Aleman, on espere qu'une traduction Latine le rendra d'un usage plus commun.

DE STRASBOURG.

Tandis que les Suedois, les Moscovites & le Roi Auguste, se disputoient la Livonie les armes à la main, Mr. Boëcler employoit sa plume pour faire valoir le droit ancien de l'Empire sur ce païs; ou plûtôt, les Libraires de cette ville ont crû que la guerre de Livonie étoit une occasion favorable de faire paroitre cet ouvrage. Si l'Empire n'y gagne rien, ils esperent y gagner quelque chose.

Johannis Henrici Boëcleri de acquisito & amisso sacri Romani Imperii in Livoniam jure. Argentorati, apud Dolsseker.

D'AUSBOURG.

On a réimprimé la fameuse Pharmacopée qui porte le nom de cette ville : elle est corrigée sur les nouvelles découvertes & enrichie des notes de Velschius.

Pharmacopæa Augustana reformata cum notis V. C. Georgii Hieronymi Velschii. Augustæ Vindelicorum, in folio; apud Jacobum Eberhardi Geigerum.

D'ITALIE, DE PADOUË.

Le Cardinal Cornaro, Protecteur des Sçavans & des Sciences, protege avec plus de zele les Sçavans qui consacrent leurs travaux à la Religion. Il a fait réïmprimer un excellent ouvrage du Pere Viva, Jesuite Napolitain, qui contient un examen Théologique des propositions condamnées par les Papes Innocent X. Alexandre VII. & leurs successeurs. L'ouvrage est plus ample que dans la premiere édition. La nouvelle, outre des additions considerables, contient un traité du Jubilé.

Trutina Theologica, quâ expenduntur propositiones Jansenii & aliæ à summis Pontificibus novissimè damnatæ, cum appendice, in 4°. Patavii.

DE ROME.

Le Pere Philippe Bonnani a présenté au Pape l'histoire des Ordres militaires en cent cinquante planches. On a gravé dans chaque plan-

che un Chevalier de chaque Ordre habillé ſelon l'uſage de l'Ordre ; ou ſelon l'uſage du païs où l'Ordre a été inſtitué, quand l'Ordre n'a point eû d'habit particulier. Chaque planche eſt accompagnée d'une explication Italienne & d'une explication Latine. L'Auteur a déja donné trois autres tomes de l'Hiſtoire des Ordres Religieux. Le premier qui parut en mil ſept cens ſix contient les figures des Religieux ; & le ſecond qui parut en mil ſept cens contient les figures des Religieuſes : le troiſiéme eſt un ſupplément des deux autres, & fait connoître quelques Ordres Religieux omis dans les deux tomes précedens, les Communautez Ecclésiaſtiques, & quelques Seminaires où l'uſage a introduit un habit particulier, ſur tout ceux que les Papes ont fondez à Rome.

Catalogus Ordinum Equeſtrium & Militarium in imaginibus expoſitus & cum brevi narratione oblatus Clementi XI. Pontifici Maximo, à Patre Philippo Bonnani Societatis Jeſu. Romæ, typis Georgii Plachii.

D'ANGLETERRE, D'OXFORD.

Mr. Battely Archidiacre de Cantorbery faisoit esperer qu'il publieroit avec des éclaircissemens les antiquitez Romaines du Comté de Kent : la mort l'a surpris avant qu'il ait tenu parole, & il n'a laissé que des recherches historiques sur l'ancien port appellé Rutupiæ : il prétend qu'il occupoit le terrein qui s'étend entre Richbourroug & Recuver, où l'on ne voit que des prairies, & qui semble contraire à sa conjecture : mais il prouve qu'il ne faut pas juger de l'état où étoit ce terrein par celui où il est, la mer qui l'inondoit, comme il le prouve, s'est retirée : il croit que c'est dans ce port que Cesar debarqua, & comme du lieu où il debarqua jusqu'au port Iccius le bras de mer avoit quarante mille de largeur, selon Cesar même, nôtre Auteur a crû pouvoir inferer, qu'il ne faut pas chercher le port Iccius ailleurs qu'à Boulogne.

Ce païs avoit fourni au sçavant Auteur de quoi former un riche cabinet d'antiques. Il a pris l'occasion qui se présentoit de les décrire ; il parle de deux medailles singulieres, l'une dément tous les Antiquaires qui assûroient, jusqu'à la découverte de cette medaille, avec une grande confiance, que Severe n'avoit eû le surnom de Britannique que la derniere année de son Empire, ce surnom paroît sur la medaille joint à la seconde puissance Tribunitienne de Severe.

L'autre medaille du Tyran Carause, & *pax Auggg.* qu'on lit sur cette medaille, apprendroit qu'il a été quelque tems en bonne intelligence avec Diocletien & Maximien, fait ignoré des Historiens, si l'envie & quelque espoir de traiter avec eux n'avoit suffi au Tyran pour faire graver cette medaille & la répandre, afin de calmer les craintes du peuple, & d'affermir sa domination chancelante. Mr. Battely n'a pas borné sa curiosité aux medailles : il explique dans son ouvrage un grand nombre de vases de terre,

d'ustensiles, de bagues, de baudriers. La description d'une espece de cuillere dont se servoient les Romains, & les étrilles dont ils usoient dans les bains, rend clairs des endroits d'Apulée, de Perse, de Martial, de Pline, qu'on auroit peine à entendre sans elle. Les Commentateurs à la Dauphine de Perse & de Martial ne se loüeront pas de Mr. Battely.

Antiquitates Rutupinæ, Auctore Joanne Battely Archidiacono Cantuariensi, opus posthumum. Oxoniæ, in 4°.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

On a imprimé ici l'histoire des Comtes de Vartemberg. *Historia & origines Comitum de Vartemberg, in 8°.*

Mr. Le Clerc travaille à une édition *de Paul Orose*, Mr. Mastricht travaille de son côté sur le même Auteur.

Les Institutions historiques de Mr. Mascampe répondent à la reputation que s'étoit déja acquise par d'autres ouvrages ce sçavant Professeur de Doësbourg, disciple du fameux

Grœvius. Il se fit d'abord connoître par une dissertation sur la patrie de Justinien, *de patria Justiniani*, un commentaire sur les Pandectes, un abregé de l'histoire universelle, *Historia civilis ab orbe condito usque ad finem sæculi decimi septimi.* L'ouvrage dont il fait paroître le premier tome contiendra une histoire universelle en quatre tomes *in* 4°. mais qu'on pourra relier en un seul, si les trois autres sont proportionnez au premier, qui s'étend depuis la création du monde jusqu'à Cyrus, le second contiendra l'histoire du monde depuis Cyrus jusqu'à JESUS-CHRIST, le troisiéme finira à l'Empire de Charlemagne, & le quatriéme s'étendra jusqu'à nôtre siécle. L'Auteur a joint la clarté à la brieveté, & l'on est étonné de la quantité de remarques curieuses qu'il renferme en peu de mots. Il donne au commencement de son ouvrage des régles pour écrire l'histoire universelle.

Henrici Mascampii Professoris Duisburgensis Institutiones historicæ, quibus explicantur res omnis ævi, observatâ ubi-

que per æquabilia temporum intervalla triplici partitione in historiam civilem, Ecclesiasticam & Literariam chronologiâ exactissimâ; explicatis etiam copiosiùs juris publici mutationibus, multisque circumstantiis quæ ad elegantiam antiquitatis, observationem & variam eruditionem pertinent. Amstelodami, 1711. *in* 4°.

DE TOULOUSE.

Le Recueil des pieces présentées à l'Academie des Jeux Floraux commence par l'ode de Mr. l'Abbé de Maumenet, qui a eû le prix de l'ode. Il a pris *la fausse valeur* pour le sujet de sa piece. Les pensées sont naturelles & les vers beaux. L'ode *du sommeil* n'est pas égale en toutes ses parties: elle en a de bien travaillées. L'Auteur parle plus du songe que du sommeil; je ne crois pas que ce soit là un de ces desordres qui peuvent passer pour un effet de l'art. Il y a d'agréables images dans l'ode *sur la chasse*, & des reflexions justes & bien tournées dans l'ode *sur les desirs*. Le même goût regne dans les

pieces ſuivantes, & on ne trouve cette élevation ſi propre du ſtile Lirique que dans l'ode *ſur le tems*; mais elle retombe après quelques ſtrophes. L'ode *ſur le paſſage de la mer rouge* s'éleve auſſi haut & ne retombe pas. La piece intitulée, *le Courtiſan déſabuſé*, ſe lit avec un plaiſir que la verité des reflexions, la nobleſſe de l'expreſſion, la douceur des vers, cauſent également. Je ne ſçai ſi je lui aurois donné le prix, mais je voudrois l'avoir faite. Les autres odes n'étoient pas indignes d'être préſentées aux Juges: les Auteurs ſans trop d'amour propre ont pû eſperer le prix; mais l'amour propre les aveugleroit s'ils ne reconnoiſſoient le merite de leurs concurrens. Les deux poëmes & les trois églogues n'ont pû obtenir de prix: ce n'eſt pas que ces pieces ne ſoient au deſſus du médiocre, mais elles manquent de feu & de délicateſſe. Le prix du poëme a été reſervé pour l'an prochain, ainſi il y en aura deux. Le prix de l'églogue a été donné au *diſcours de Mr. Roi. Mr. Mariotte*, qui lui avoit l'an paſſé diſputé

le prix d'éloquence, le lui a enlevé cette année : il s'eſt ſervi contre lui de ſes armes, & pour le vaincre il a pris ſa maniere de combattre. On s'en appercevra ſi l'on compare le diſcours de l'an paſſé avec le diſcours de cette année. Mr. Mariotte a pratiqué le ſtratageme d'Enée plus heureuſement qu'Enée.

Mutemus clypeos, Danaumque inſignia nobis
Aptemus.

Son éloquence en eſt devenuë moins reglée & plus vehemente. Au reſte, le genre d'éloquence que Mr. Mariotte abandonne a encore des partiſans à Toulouſe ; on le reconnoîtra dans le diſcours de Mr. Chadebec, qui a concouru pour le prix, & qui certainement devoit concourir. Les deux autres diſcours ont leurs beautez. Le ſujet de ces cinq pieces propoſé par l'Academie étoit cette propoſition : *La plûpart des choſes que l'on regarde dans les hommes comme des effets de leur vertu, ne ſont que des effets de leur foibleſſe.* Le ſujet

qu'elle a proposé pour l'an prochain est cette maxime : *Rien ne contribuë tant à former l'honnête homme que l'adversité.*

Le Receüil des pieces présentées aux Jeux Floraux se vend chez Ganeau ruë St. Jacques.

DE PARIS.

Mr. Boileau Docteur de Sorbonne après vingt-quatre ans de silence, a répondu à la *dissertation du Pere Hardoüin touchant Ratram.* Il s'agit de la foi de cet Auteur sur l'Eucharistie. Quatre Papes ont condamné son Livre comme heretique ; presque tous les Docteurs Catholiques, le Cardinal du Perron entre autres, si bon juge en cette matiere, ont porté le même jugement de l'ouvrage de Ratram : Mr. Boileau, suivant les traces des Docteurs de Louvain, de Mr. de St. Beuve & de Mr. Arnaud, voudroit le faire passer pour Catholique.

Le Pere Carriere Prêtre de l'Oratoire a publié *sur les livres sapientiaux* une paraphrase semblable à cel-

les qu'il a données *sur Job, les Pseaumes & le nouveau Testament.* Il a publié presque en même tems *une concorde des Evangiles* tirée de la paraphrase du nouveau Testament.

Il paroîtra bientôt une *nouvelle édition des loix civiles dans leur ordre naturel.*

Mr. Dupin a donné au Public presque en même tems *une addition à sa Bibliotheque, qui contient l'histoire Ecclésiastique des siécles où il l'avoit omise.*

Les Ecrivains du dix-huitiéme siécle.

Et le premier volume des dissertations qu'il prétend donner sur toute l'Ecriture. Pralard est toujours son Libraire Nous parlerons bientôt de ces livres, & *de l'abregé de l'histoire des plantes usuelles par Mr. Chomel*, livre veritablement utile, qui se vend chez Osmont.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1712.

ART. CXXI. Tractatus de ſenſibus S. Scripturæ & Cabalâ Judæorum. *Traité des ſens de la ſainte Ecriture & de la Cabale des Juifs, par le R. P. de Bukentop Recollet.* Page 1485

ART. CXXII. *Les Hommes.* p. 1501

ART. CXXIII. *Oeuvres poſthumes de Mr. Flechier Evêque de Niſmes.* page 1514

ART. CXXIV. *Avertiſſement de Mr. le Chevalier de Belleville ſur la patrie de Mr. Flechier, avec une deſcription hiſtorique du Comté Venaiſſin.* page 1526

ART. CXXV. Divus Thomas ſui interpres de divina motione. *Saint Thomas interprete de lui même, touchant la maniere dont Dieu meut les cauſes à agir. Par le R. P. Maſſoulié Dominicain.* p. 1536

ART. CXXVI. Commentarius de vita, ſcriptis ac meritis, illuſtris

viri Jobi Ludolphi. *Memoires touchant la vie, les écrits & le merite de l'illustre Job Ludolf, par Chrétien Junker.* p. 1569

ART. CXXVII. *Tableau des maladies, où l'on découvre leurs signes & leurs évenemens, traduit du Latin de Lommius, avec des remarques.* p. 1577

ART. CXXVIII. *Essai de Perspective, par G. J. de Gravesande Docteur en Droit.* p. 1608

ART. CXXIX. Historia augusta Imperatorum Romanorum. *L'histoire auguste des Empereurs Romains &c.* p. 1611

ART. CXXX. *Lettre du R. P. Spiridion Poupart Religieux Penitent, au R. P. T. de la Compagnie de Jesus sur la premiere Idolatrie.* p. 1615

ART. CXXXI. *Observations du R. P. Aubert Jesuite, Professeur Royal de Mathematiques à Caën, sur des coquillages.* page 1643

ART. CXXXII. *Entretiens Ecclésiastiques &c. par Mr. le Curé de Saint Sulpice de Paris.* p. 1649

ART. CXXXIII. *Nouvelles Literaires.*
D'Altdorf. 1652
D'Iena. ibid.
De Vittemberg. p. 1653
De Lipsic. ibid.
De Dresde. p. 1654
De Nuremberg. p. 1655
De Chemnits. ibid.
De Strasbourg. p. 1656
D'Ausbourg. ibid.
D'Italie, de Padouë. p. 1657
De Rome. ibid.
D'Angleterre, d'Oxford. p. 1659
De Hollande, d'Amsterdam. p. 1661
De Toulouse. p. 1663
De Paris. p. 1666

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0656